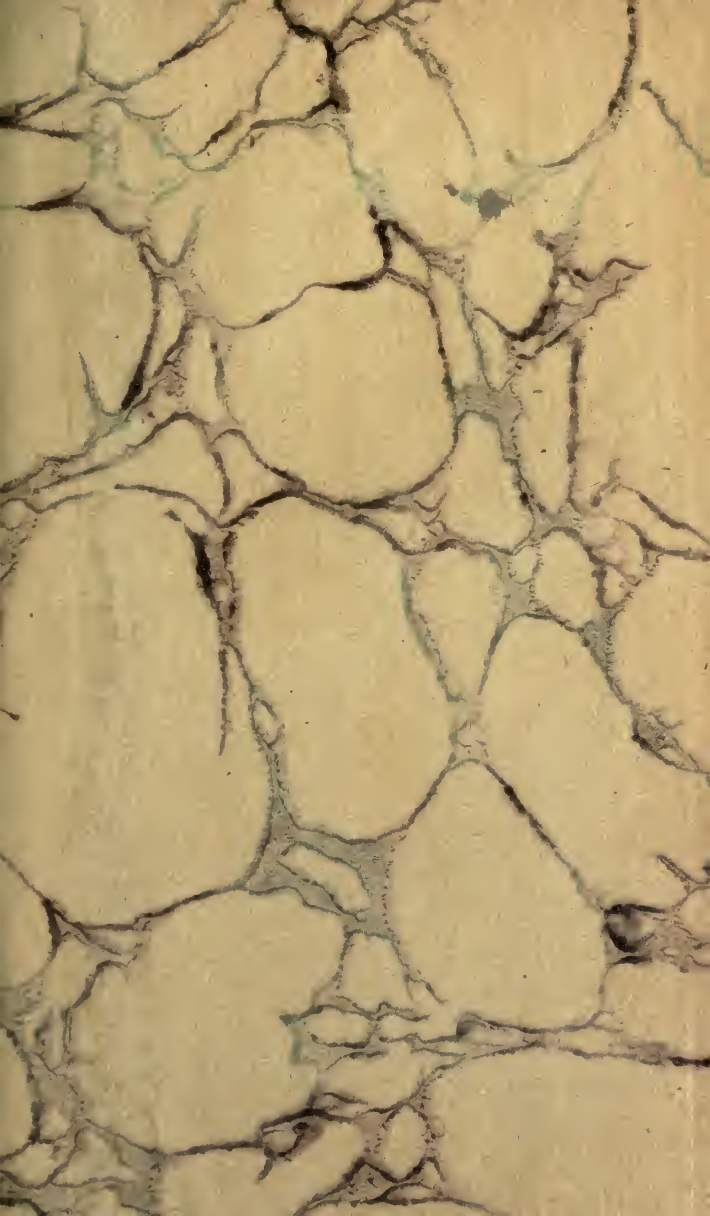






LES
RESPONSABILITÉS
DE
L'ANNÉE TERRIBLE

DU MÊME AUTEUR :

Etude sur la Chine contemporaine, 1864. (*Épuisé.*)

L'Esprit Chinois et l'Esprit Européen, 1868. (*Épuisé.*)

La Réforme des Humanités, 1872. (*Épuisé.*)

Description générale de l'ancien Bourbonnais, 1875. (*Épuisé.*)

Relation d'une Mission archéologique en Tunisie, 1884.

L'Expédition de Chine, d'après la Correspondance confidentielle du général Cousin de Montauban, comte de Palikao. — Ouvrage mis sous séquestre par « raison d'État », puis acquis par le Ministre de la Guerre, 1883.

Journal d'un Officier d'Ordonnance, 55e édition, 1 vol. gr. in-18 . . . . 3 fr. 50

Journal d'un Interprète en Chine, 28e édition, 1 vol. grand in-18 . . . . 3 fr. 50

Le Cabinet Noir. — Louis XVII. — Napoléon. — Marie-Louise. — 19e édition, 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

La Légende de Metz, 20e édit., 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

Autour d'une Révolution, 10e édition. 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

Nouveau Journal d'un Officier d'Ordonnance, 17e édition, 1 vol. grand in-18. . . . . 3 fr. 50

Journal de la Campagne d'Italie, 11e édition. 1 vol. grand in-18. . . . . 3 fr. 50

Un Drame Royal, 16e édition, 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

Le Prince Impérial, 18e édit., 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

La Chasse a l'homme, 10e édit., 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

S'adresser, pour traiter, à M. Paul Ollendorff, Éditeur, 28 *bis*, rue de Richelieu, Paris.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ANNÉE TERRIBLE

PAR

LE COMTE D'HÉRISSON



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

—

1891

Il a été tiré à part vingt exemplàires sur papier de Hollande numérotés à la presse (1 à 20).



PRÉFACE

Bazaine ! Ce nom termine l'histoire du second Empire, comme celui du duc de Raguse finit réellement celle du premier, car les Cent Jours ne furent que le ricochet suprême d'un boulet arrivé au bout de sa course. Nos pères avaient fait *raguser* et *ragusade* avec l'un ; notre génération a considéré également l'autre comme le synonyme de traître.

Le maréchal Marmont est tombé dans les plus profonds abîmes de l'oubli. Le maréchal Bazaine, contemporain de la génération présente, n'a pas encore eu ce bonheur, et plus d'un patriote, convaincu ou non, montre toujours le poing à sa mémoire.

Cependant, un certain apaisement s'est fait — peut-être par suite de la disparition de la majeure partie des gens intéressés à ce que nos dé-

sastres de 1870 eussent une explication facile et coupant court à plus ample recherche.

Je dois néanmoins reconnaître qu'à la fin de la lutte avec l'Allemagne l'opinion publique avait eu une plus juste intuition des choses.

Je me rappelle qu'errant dans Paris, l'un des premiers jours de l'armistice, capitulard comme les camarades, dans ma sphère modeste, et prisonnier de guerre, — heureusement sur le papier, — le hasard m'amena à gravir la butte Montmartre, en train d'enfanter tout autre chose qu'une souris, et que, sur le mur du cimetière, je lus en lettres gigantesques cette phrase menaçante : « Il faut fusiller cinquante généraux. »

Il y manquait, pour qu'elle fût impartiale, ce simple complément : « et une centaine de *pékins.* »

Mais ce vœu patriotique, émis par quelque gardien des canons à la veille de devenir célèbres, étendait le cercle des responsabilités et ne les concentrait pas sur une seule tête. Le besoin d'un bouc émissaire ne se faisait pas encore généralement sentir. On n'avait pas eu le temps de se recorder et en criant : « Sus à Bazaine! » de montrer qu'on avait trouvé l'infaillible moyen de permettre à tout le monde de dormir enfin sur les deux oreilles.

Il a fallu pour cela une longue et vigoureuse campagne des journaux, et le livre de M. d'Andlau, *Metz, campagne et négociations*.

Une réaction était inévitable après tant de violences. Elle est venue bien tard, mais nous y touchons. On essaie de remonter le courant et de reviser le procès fait au chef de l'armée de Metz.

Parmi les écrivains à qui il a paru douteux que la patrie de Hoche fût aussi celle d'un maréchal de France ayant, avec préméditation, livré la première de nos places fortes et les soldats qu'il commandait à l'ennemi héréditaire, M. Paul Gaulot ressort avec trois volumes parus sous le titre général de : *la Vérité sur l'expédition du Mexique*. L'auteur, qui a pleinement justifié cette suscription en édifiant son œuvre sur des documents irréfutables et des lettres confidentielles de Napoléon III au maréchal lui donnant souvent des ordres en contradiction avec ceux de ses ministres, s'est attaqué aux antécédents de Bazaine, antécédents qui avaient pesé sur lui, même avant son départ de Mexico, lui avaient créé en France une situation discutée, et n'ont pas été sans peser d'un grand poids dans la balance des juges de Trianon, bien qu'ils n'eussent pas à connaître de ce qui s'était

passé au delà des mers pendant le rêve d'empire de l'infortuné Maximilien. Mais leur président était parent de l'impératrice Charlotte : terrible grief qui venait se joindre à d'autres.

Du reste, l'Académie française a, dans sa séance du 4 juin 1891, reconnu la valeur de l'ouvrage de M. Paul Gaulot, en lui décernant un prix, faisant ainsi preuve d'une indépendance à laquelle elle ne nous a pas habitués, et qui a dû paraître au duc d'Aumale, son généreux bienfaiteur, un trait de critique à son adresse personnelle.

Dans le *Figaro* du 10 novembre 1890, M. Francis Magnard a apprécié ainsi l'entreprise de M. Paul Gaulot, en parlant de son dernier volume, qui paraissait à cette époque :

M. Paul Gaulot a publié, d'après les papiers inédits d'Ernest Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire français au Mexique, et sous le titre général de : *la Vérité sur l'expédition du Mexique*, trois volumes du plus sérieux intérêt. Le dernier qui vient de paraître, *Fin d'Empire*, outre qu'il est émouvant comme un roman — vrai-ment vécu celui-là — réduit à bien peu de chose les actes de duplicité tant reprochés au maréchal et à rien du tout les projets qu'on lui supposait de se tailler une souveraineté au Mexique.

C'est à ce but que tendaient, croyait-on, les tergiversations du maréchal et son attitude dilatoire à partir du moment où fut décidée l'évacuation.

Or, les pièces réunies par M. Louet que connaissaient bien dans leur ensemble les derniers historiens de l'aventure mexicaine, mais qui avaient peu pénétré dans le public, démontrent avec la plus entière évidence que toujours la conduite du maréchal Bazaine fut couverte par les instructions plus ou moins contradictoires venues des Tuileries...

Tout au plus, au moment de quitter le Mexique et pressentant la demi-disgrâce qui l'attendait en France, le maréchal eut-il un moment de regret de la grande situation qu'il allait perdre. Mais encore une fois, les instructions de Napoléon III furent suivies à la lettre. Loin d'en vouloir à Maximilien, le maréchal était au contraire plutôt enclin à faire, sur la caisse de l'armée, au trésor toujours vide du Mexique, des avances qu'à Paris l'on trouvait intempestives et excessives.

Les livres de M. Gaulot me semblent avoir très bien éclairci le douloureux épisode du Mexique et le rôle qu'y a joué le maréchal.

La clarté se fera sans doute un jour sur le restant de son histoire et sur une inertie qui, dès le milieu d'août 1870, avant Sedan, préparait l'irréparable catastrophe de Metz...

Cette clarté que M. Francis Magnard constate pour l'expédition du Mexique et se borne à espérer pour le reste, j'ai précisément tenté de la faire, avant tout autre, dans la *Légende de Metz;* mais les livres ont leurs destinées, comme disaient les anciens, et le mien, venu probablement trop tôt, a paru au milieu de tant de préoccupations qu'il n'est pas surprenant qu'il

n'ait pas produit l'effet que j'étais en droit d'en attendre.

Je n'en suis pas moins le premier écrivain qui n'a pas accepté comme définitif le jugement rendu contre le maréchal, et l'article d'un écrivain aussi consciencieux et d'une aussi grande autorité que M. Magnard m'a déterminé à en faire l'objet d'un examen plus minutieux encore.

J'ai pris le rapport du général de Rivière, le réquisitoire du général Pourcet, j'ai suivi pas à pas leurs principales accusations et, m'appuyant de documents inédits ou négligés par la défense, que le maréchal m'a remis peu de temps avant sa mort, je crois n'en avoir laissé debout rien qui vaille la peine d'être discuté.

Je n'ai pas tout approfondi. Je ne le pouvais guère. L'historien contemporain ne jouit pas des immunités de celui qui écrit sur des tombes bien closes. On ne s'improvise pas postérité; on doit se borner à fournir à celle-ci les matériaux des jugements qu'elle sera appelée à rendre sans appel, et à poser les jalons du chemin qu'elle aura à suivre pour qu'ils soient fondés en droit comme en raison. La tâche était suffisante et je me suis efforcé de la remplir de mon mieux.

En intitulant ce livre : *les Responsabilités de l'Année terrible*, je n'ai pas eu l'intention de les

faire ressortir toutes. Il aurait fallu pour cela remonter bien plus haut avant la guerre et les suivre après la capitulation de Metz.

Je me suis borné à mettre en lumière toutes celles qui se rattachaient à la période du commandement du maréchal.

Celui-ci est mort. Ce n'est donc pas pour lui que j'ai entrepris cette œuvre de réhabilitation. Elle ne saurait plus, hélas! le toucher.

Je l'ai faite pour le pays et surtout pour notre armée, atteinte plus profondément qu'elle ne le croit elle-même par le procès intenté à l'un des chefs les plus capables qu'elle ait eus à sa tête depuis 1815, et ce, d'autant plus volontiers, que cette armée n'est plus ce qu'elle était en 1870. Depuis vingt ans, silencieuse et recueillie, elle a travaillé avec courage et acharnement. Elle est devenue une force intelligente que l'on ne surprendra plus et à laquelle on n'escamotera pas la victoire. Il est bon qu'elle connaisse les fautes du passé et qu'elle puisse se rendre compte des causes qui ont amené nos revers pour apprendre à les éviter.

Si le duc de Raguse a été déclaré traître pour avoir abandonné Napoléon Ier et traité à Essonnes avec les Alliés qui ramenaient en France un nouveau gouvernement, le maréchal Bazaine,

bloqué sous Metz et sans communication avec l'intérieur, a-t-il trahi en restant fidèle à Napoléon III, lorsque le pays n'avait pas encore été consulté? Je ne le crois pas.

COMTE D'HÉRISSON.

LES RESPONSABILITÉS

DE

L'ANNÉE TERRIBLE

CHAPITRE PREMIER

Commencement de la guerre de 1870. — Position des armées. — Le maréchal de Mac-Mahon après Wissembourg. — Ordres du grand quartier général. — Le but de l'ennemi. — Les espions. — *L'amour des Lorrains pour leurs princes.* — Offensive interdite à l'armée française. — Le général Frossard. — Le général Seré de Rivière.

Napoléon III n'ayant pu au commencement d'août 1870 prendre encore l'offensive, il devenait évident que l'ennemi allait le faire.

Les Allemands avaient déjà, en effet, trois armées en ligne : la première, commandée par le général Steinmetz, entre Sarrebrück et Sarrelouis ; la seconde, sous les ordres du prince Frédéric-Charles, vers Kaiserslautern et Hombourg ; la troisième, conduite par le prince royal de Prusse, au nord de la Lauter.

Un ordre de l'empereur, daté du 4 août, adressé

aux chefs des divers corps, montre qu'il avait vaguement connaissance de cet état de choses, *par les journaux anglais*, et que, toujours d'après la même information, il était persuadé que le but de ses trois adversaires était de marcher droit sur Nancy.

Après avoir médité pendant vingt-quatre heures sur le parti à prendre pour ne pas voir se produire cette fâcheuse éventualité, il jugea indispensable de répartir ses forces en deux groupes principaux : l'un, destiné à opérer en Alsace, fut formé des 1er, 5e et 7e corps et placé sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon; l'autre comprit, sous les ordres du maréchal Bazaine, les 2e, 3e et 4e corps.

L'empereur se réservant, outre le commandement de la Garde, la direction générale, l'abandon qu'il faisait aux deux maréchaux du soin des opérations militaires n'impliquait pas de leur part de bien grandes facultés d'initiative. Seul, le maréchal de Mac-Mahon, éloigné du grand quartier général, pouvait se mouvoir assez librement.

L'armée de son collègue dut prendre, *par ordre de l'empereur*, les positions suivantes :

Le 4e corps, formant la gauche, vint occuper Téterchen, Boulay et Boucheporn. Le 3e s'établit à Saint-Avold, Marienthal, Puttelange et Sarreguemines. Le 2e, groupé en avant, eut à se replier légèrement de Sarrebrück sur les hauteurs en arrière.

La Garde était en échelons sur la route de Metz; l'arrivée du 6e corps était annoncée à Nancy pour

les jours suivants; quant au 5e corps, il devait se porter de Sarreguemines à Bitche pour former l'aile gauche de l'armée d'Alsace, représentée seulement par le 1er corps; et le 7e, qui avait Belfort pour lieu de réunion, était désigné pour composer son aile droite.

C'est au milieu de ces tentatives de concentration que le grand quartier général apprit le désastre de Wissembourg.

Le maréchal de Mac-Mahon avait reçu, à la fin de juillet, le commandement du 1er corps, qui se réunissait à Strasbourg. L'extension qu'avait donnée à ce commandement l'ordre de l'empereur, du 4 août, était évidemment trop tardive pour que le maréchal pût concentrer en temps utile les deux corps qu'on lui adjoignait sous sa main; mais, placé très près du débouché des chemins de fer à Wissembourg, si Mac-Mahon eût vu bien clairement que c'était là le point précis qu'il fallait défendre, il pouvait, s'il en était besoin, provoquer un ordre de l'empereur pour arriver plus tôt à la concentration des trois corps. Il ne l'avait pas fait et s'était contenté d'envoyer en avant la division unique du général Abel Douay, écrasée bientôt par le prince royal de Prusse.

Au milieu du très petit nombre de principes qui constituent l'art militaire pour le général en chef, il en est un qui se trouvait directement applicable à la situation du maréchal de Mac-Mahon.

Assurément, ce principe, le maréchal ne l'ignorait pas ; nul plus que lui n'a étudié et approfondi l'art militaire. Ce principe est celui-ci : *Lorsqu'une armée est chargée de défendre une chaîne de montagnes, elle ne peut prendre que l'une des deux positions suivantes : devant ou derrière, mais toujours parallèlement à la chaîne. Devant, si l'on est le plus fort, avec les passages parfaitement libres derrière soi ; derrière, si l'on est le plus faible, en occupant fortement les passages devant soi.*

On paralyse ainsi la plus grande partie de l'armée ennemie, et on équilibre les forces en réduisant le front d'attaque à la largeur des passages ; mais, dans l'un ou l'autre cas, *parallèlement à la chaîne.*

Le maréchal, après Wissembourg, n'eut rien de plus pressé que de se mettre à cheval sur cette chaîne, où il allait être entouré et voir presque détruire son corps d'armée. Mais revenons au grand quartier général.

Il obtenait enfin autrement que par les journaux étrangers des renseignements sur les troupes allemandes et sonnait, trop tard, le *garde à vous!* sur toute la ligne.

Le maréchal Bazaine, à son quartier général de Saint-Avold, recevait du major général la dépêche télégraphique suivante :

Tenez-vous prêt à une attaque sérieuse... Les divisions *de Sarreguemines et de Puttelange* doivent se prêter appui.

Le maréchal Le Bœuf était donc persuadé que c'était à Sarreguemines qu'aurait lieu le premier choc avec l'une des armées allemandes.

Le même jour, 5 août, par dépêche de 5 h. 15 du soir, le général Frossard, commandant le 2e corps, rendait compte au maréchal Bazaine qu'il avait reçu l'*ordre de l'empereur* de concentrer ses divisions autour de lui et qu'il l'avait exécuté.

Voilà comment le 2e corps était placé sous les ordres du maréchal Bazaine, quant aux opérations militaires.

De son côté, le général Montaudon, commandant la division qui occupait Sarreguemines, télégraphiait à Saint-Avold :

Des renseignements me font croire que je serai attaqué ce matin — 6 août — par des forces que l'on dit supérieures. Un parti prussien a intercepté le fil entre Bitche et Sarreguemines : les dépêches ne passent plus d'une manière intelligible.

A trois heures du matin le maréchal Bazaine faisait passer ce renseignement au général Frossard et il ajoutait :

Si l'ennemi faisait effectivement un mouvement sérieux sur Sarreguemines, il faudrait porter la division qui est à Spickeren vers Grossbliederstroff.

A Saint-Avold même, des éclaireurs ennemis se montrèrent le 6 août, de grand matin, et firent

craindre au maréchal Bazaine pour cette importante position, gardée seulement par la division Decaen.

En même temps, le général Bellecourt, commandant la 3e division du 4e corps, se heurtait, en sortant du village de Ham-sous-Varsberg, à un détachement prussien, fort surtout en cavalerie, lequel, en voyant deux batteries de notre artillerie se mettre en position, disparut dans les bois.

Le but de l'ennemi, en poussant ainsi des pointes sur tout notre front, était évidemment de nous donner le change sur son véritable objectif et d'immobiliser les différentes divisions dans leurs cantonnements, afin qu'elles fussent *hors d'état de s'entr'aider*. Il avait sur nous l'immense avantage d'être renseigné sur ce que nous faisions ou même projetions, autrement que par les journaux étrangers.

Il entretenait force espions autour de nos camps et de nos quartiers généraux. De nombreux ouvriers, ou autres, appartenant aux diverses nationalités allemandes, étaient restés dans le pays Messin par suite d'une tolérance fâcheuse et, dans les hôtels de Metz, fréquentés par les correspondants de tous les journaux de l'Europe et où l'on avait installé les états-majors à leur arrivée, beaucoup de domestiques étaient allemands ou luxembourgeois.

Quant à nous, il nous était presque impossible de trouver des gens inspirant confiance pour aller

sur le territoire ennemi, afin de savoir ce qui s'y passait et nous tenir au courant des mouvements de nos adversaires.

A cet égard, notre population était très réservée et, le jour de l'affaire de Sarrebrück, la division de Montaudon du 3e corps, avec laquelle marchait le maréchal Bazaine, dans sa diversion en avant de la grande Rosselle, eut grand'peine à trouver un guide.

Un ouvrier, étranger au pays mais le connaissant, s'offrit seul, en priant de ne pas le compromettre vis-à-vis de ses camarades, parce qu'on lui ferait un mauvais parti.

La population de l'extrême frontière dont les relations quotidiennes existaient de préférence avec la rive droite de la Sarre, semblait indifférente au drame qui se déroulait devant elle, et il eût été impossible de définir son attitude trop réservée, si l'on avait eu la candeur de se dissimuler que le patriotisme se dérobe quand il n'est pas d'accord avec l'intérêt, et que nous dérangions fort dans leur quiétude les habitants d'une région où avait toujours persisté le souvenir de la paix profonde dont ils avaient joui sous d'autres maîtres. Le 31 juillet, le maire de Bouzonville répondait aux demandes de bois pour les régiments de la division Bellecourt, par des menaces de coups de fusil.

On trouve une autre preuve de ce sentiment dans une brochure intitulée : *De l'amour des Lorrains pour leurs Princes*, publiée à Nancy en 1869 — à la veille

de la guerre ! — par le conservateur du Musée de cette ville, et dédiée à l'empereur François-Joseph Ier, de Lorraine-Habsbourg.

L'auteur y rappelle que le peuple nancéien lança des pierres sur la place du Marché contre la voiture où se trouvaient Stanislas et la reine Catherine. Il se réjouit que des princes de l'auguste maison de Lorraine, élevés sur le trône impérial, soient venus plusieurs fois visiter la capitale de leurs aïeux, et il cite avec orgueil, entre autres, Marie-Antoinette et Marie-Louise, ces deux femmes fatales auxquelles, pour notre malheur, Napoléon III en avait fait succéder une autre.

Le peuple nancéien, lanceur de pierres, a montré en 1870 qu'il n'avait pas changé :

L'armée, en traversant sa ville pour se rendre à la frontière, avait été tout de suite fixée sur le patriotisme des Lorrains. Nancy s'était signalée par sa froideur. On eût dit qu'on traversait une cité ennemie. Trois semaines après, elle était mise à contribution par quatre uhlans, sans songer à opposer la moindre résistance, comme je l'ai déjà dit ailleurs.

Elle ne devait retrouver son courage que pour accabler d'insultes un convoi de généraux et d'officiers supérieurs, dirigé par Nancy sur l'Allemagne, le 1er novembre après la capitulation de Metz.

On me dira que, si les espions faisaient défaut, il nous restait la ressource des reconnaissances.

Jusqu'au dernier moment, nous ne l'avions pas eue non plus.

Dès l'ouverture des hostilités, l'empereur avait formellement défendu, de Paris, non seulement de prendre l'offensive, mais de dépasser la frontière. L'armée, sans se livrer à des reconnaissances agressives, devait se borner à observer les Allemands et à repousser toute incursion ou toute tentative de leur part.

Seul, le général Frossard était autorisé par l'empereur à occuper, *sans plus*, la portion de la ville de Sarrebrück qui est sur la rive gauche, si cela lui était nécessaire. (*Lettre du maréchal Bazaine en date de Metz du 22 juillet, numéro 14 du registre de correspondance.*)

Néanmoins, le 5 août, on avait fini par savoir au quartier impérial que, depuis plusieurs jours déjà, le bruit courait chez les Allemands d'une offensive prochaine de leur part — le 6 était le jour fixé pour leur entrée en France, — que leurs troupes affluaient dans la direction de Sarrelouis et, même, que des cuirassiers étaient en arrière de Sarrebrück; ce qui aurait dû donner à penser que fantassins et artilleurs ne se trouvaient pas loin et que là était le péril pour une partie de notre armée.

Le général Frossard, ancien gouverneur du Prince impérial et ingénieur distingué, celui-là même qui, en quittant le camp de Châlons, avait oublié de se faire suivre du parc du génie affecté à

son corps d'armée, l'homme qui avait fait décider, dès Saint-Cloud, que le point stratégique de Sarrebrück serait l'objectif de la première opération offensive, si brillamment exécutée le 2, avait été autorisé *directement* par l'empereur à évacuer les positions de Sarrebrück le 6 au matin, pour installer son corps d'armée à Spickeren, dans la vallée en avant de Styring, la division Bataille en réserve à Attingen et le quartier général à Forbach.

Il prit sur lui d'exécuter ce mouvement dans la nuit du 5 au 6, au lieu de le faire au grand jour. Il aurait évité ainsi de fatiguer tout un corps d'armée par l'insomnie et d'influencer déplorablement son moral par une retraite de nuit précipitée.

Il était de toute évidence que l'ennemi, s'apercevant de la retraite de nos troupes, se mettrait immédiatement en marche pour les suivre et les attaquer.

Mais nous laisserons le général Frossard dans les positions qu'il occupait avant le combat de Sarrebrück. Le soleil de Forbach se lève et, avec lui, commence, d'après l'accusation, la grande trahison du maréchal Bazaine. L'apparition de l'hydre mérite une sérieuse attention, et le général Frossard, qui couva pendant trois ans le projet de permettre au Prince impérial de ramasser des balles inoffensives sur un champ de bataille pour rire, peut attendre quelques minutes.

Pour être à même d'apprécier comment et pourquoi le maréchal Bazaine se décida à *manquer au*

devoir et à l'honneur, depuis le 6 août 1870 jusqu'à la fin pour lui de tout commandement, nous ne pouvons choisir de meilleur guide que le général de brigade Seré de Rivière, qui avait été employé à Metz pendant le commandement du 3e corps d'armée à Nancy du maréchal et le connaissait bien, par conséquent.

Il était à cette époque lieutenant-colonel du génie et, doué d'un caractère porté à la critique, haussait les épaules à tous les projets du comité de son arme sur les travaux à exécuter. Il aurait été difficile de mettre la main sur un rapporteur plus capable que lui d'*instruire* contre son ancien chef. Un officier général, dans des notes inédites, a tracé de lui ce portrait d'après nature, en y joignant l'appréciation de son rapport :

M. le général de Rivière est de la pire espèce des francs-maçons, de celle des francs-maçons professant ostensiblement la religion. Il est dévoré d'ambition, petit esprit, plein d'astuce, assez bon officier du génie et, on pourrait presque dire, par cela même, d'autant plus incapable de s'élever à la hauteur des vues d'un général en chef; car un bon officier du génie est forcément, par la nature de son travail journalier, un homme de petits détails.

Cette occupation constante des petits détails le rend nécessairement minutieux, méticuleux. Il ne juge jamais la montagne dans son ensemble et d'un seul coup d'œil, mais par ses atomes examinés à la loupe.

Cet effet du caractère du rapporteur se démontre à

chaque ligne de son rapport. Ce rapport met en outre en pleine lumière l'esprit du franc-maçon.

Il n'y a pas de procureur, pénétré par état de la pensée que, pour lui, l'accusé est et doit être toujours un coupable, qui ait fait plus de démarches, plus de travail d'esprit, pour parvenir à son but.

M. le général de Rivière a quêté, fureté partout les griefs, bons en apparence ou mauvais. Il les a recueillis avec grand soin et les a fait valoir, souvent avec cette apparence de raison qui fait tout de suite la conviction dans une masse ignorante, qu'il fallait, non pas gagner, c'était fait, mais satisfaire, en lui prouvant qu'elle avait raison.

M. le général de Rivière a entendu avec grand soin tous les témoins à charge, possibles et impossibles, et *pas un seul témoin à décharge*. Il a transformé plusieurs témoignages, incertains par suite d'un défaut de mémoire bien naturel, l'instruction se faisant près de deux ans après les événements, en témoignages positifs.

Enfin, il a eu soin de présenter comme ayant peu d'importance des témoignages fort importants, ou d'en atténuer la portée.

Ce rapport va m'être infiniment précieux. Il fournira la trame sur laquelle sera tissé ce volume et y introduira l'ordre. Je n'aurai plus qu'à opposer des faits ou des documents irrécusables aux allégations fantaisistes qu'il contient, ce qui ne m'offrira guère de difficultés bien sérieuses. Le général du génie a maçonné un édifice pour les juges de Trianon, j'aime mieux écrire pour l'impartiale Histoire.

CHAPITRE II

Présomptions erronées de M. de Rivière. — Le maréchal Bazaine quitte le commandement de la Garde impériale. — Il prend le commandement de l'armée du Rhin. — Difficultés qu'il rencontre. — L'empereur prend le commandement en chef. — Ordre de mouvement pour l'attaque de Sarrebrück. — *Comme du temps de Turenne.* — Combat de Sarrebrück.

M. de Rivière a eu bientôt trouvé les motifs de la conduite qu'il lui a plu d'attribuer au maréchal Bazaine. Dès la quatrième colonne de son factum, il tient la piste :

Le 5 août, dit-il, le maréchal Bazaine prit possession de son commandement — 2e, 3e et 4e corps. — Par suite des modifications apportées successivement au projet d'organisation de l'armée, élaboré par le maréchal Niel, le maréchal Bazaine, chef désigné de l'armée de Lorraine, et qui, dans cette vue, avait été appelé précédemment au grand commandement de Nancy, s'était vu réduit au rôle de simple commandant de corps d'armée. *Ce dut être une véritable déception pour lui.*

La décision du 5 août, qui lui donnait le commandement de trois corps d'armée en présence de l'ennemi, vint lui rendre en partie la haute position qu'il ambi-

tionnait. Nous allons voir comment il sut exercer le commandement qui venait de lui être confié. Le combat du lendemain, 6 août, jette un jour particulier sur les sentiments qui animaient le maréchal...

Ce dut être une véritable déception pour lui vaut à lui seul un long poème, et prouve combien le général de Rivière est habile à lire dans les profondeurs du cœur humain. Seulement il n'a pas donné une idée suffisante des *déceptions* multiples du maréchal Bazaine, et il a attendu bien tard pour découvrir *un jour particulier* sur les sentiments qui l'animaient.

Le 15 juillet 1870, le maréchal Bazaine recevait du maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les ordres de l'empereur, vous êtes nommé au commandement du 3e corps d'armée (quartier général à Metz, Moselle); je prie Votre Excellence de se mettre en route dans les quarante-huit heures qui suivent la réception de la présente lettre et de se diriger sur Metz. Ses chevaux et ses ordonnances la suivront par les voies ferrées.

Signé : Le Bœuf.

P.-S. Jusqu'à l'arrivée de l'empereur, MM. les généraux de Ladmirault et de Failly, commandant le 4e et le 5e corps, à Thionville et à Bitche, ainsi que le 2e corps, commandé par le général Frossard, seront sous vos ordres.

Le maréchal Bazaine n'avait pas été consulté pour

opter entre cette nouvelle situation et le commandement de la Garde impériale dont il était titulaire. Il en témoigna tous ses regrets à l'empereur lors de sa visite d'adieux. Napoléon lui répondit « qu'il avait besoin de ses services et qu'il le destinait à un commandement plus important ».

Le lendemain 16, nouvelle lettre du ministre :

J'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après les ordres de l'empereur, et jusqu'au jour *où Sa Majesté sera rendue à l'armée*, vous prendrez le commandement de *tous les corps* qui vont se concentrer sur la frontière nord-est ; je donne avis de cette disposition aux commandants des sept corps de l'armée du Rhin, et à M. le général commandant en chef la garde impériale.

Le maréchal ministre de la guerre,

Signé : LE BŒUF.

Si le maréchal Bazaine *ambitionnait*, comme l'a prétendu le maréchal de Rivière, *une haute position*, on voit qu'il était servi à souhait. Il est vrai qu'il avait à organiser toute une armée et à se débattre au milieu de difficultés presque inextricables. Nous venons de le voir investi du commandement des 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ corps, à la veille de Forbach, lorsque la campagne offensive est manquée et que l'horizon est déjà bien sombre. Il sera commandant en chef de tous nos corps d'armée, pour la seconde fois, quand la partie sera autant dire perdue d'avance. Mais n'anticipons pas sur des événements douloureux.

En arrivant à Metz, le maréchal Bazaine put constater que la vieille ceinture de Vauban existait toujours seule. Les forts nouveaux, destinés à former un camp retranché, sortaient à peine de terre, et du premier coup d'œil, tout officier connaissant les principes fondamentaux de la fortification reconnaissait qu'ils étaient mal placés et insuffisants. Les magasins, eux, étaient vides!

Les corps d'armée se formaient tout le long de la frontière, comme si toute la frontière étant également menacée, une ligne de bataille à n'en plus finir devait la passer sur tous les points à la fois, et nos corps d'armée, trop éloignés les uns des autres pour pouvoir se concentrer en temps utile, figuraient un cordon de vedettes qui n'ont derrière elles ni petits postes ni grand'gardes. Cette disposition si vicieuse prouvait ou l'ignorance complète de la guerre, ou le trouble d'esprit de la part de celui qui l'avait ordonnée.

Un seul coup d'œil sur la carte imposait forcément les deux points de concentration de notre armée, tant pour l'offensive que pour la défensive, en montrant les deux débouchés des armées allemandes indiqués par les deux points où les chemins de fer pénétraient en France. Et comment décrire la formation des corps d'armée?

Là où un corps devait se constituer, là où affluaient les régiments qui lui étaient destinés, rien n'était prêt, pas plus pour les recevoir que pour

leur organisation. En Lorraine, notamment, dans l'une des contrées les plus riches du monde, le soldat risquait de mourir de faim : il n'y avait pas de vivres et pas de solde!

Les régiments étaient arrivés d'abord; les états-majors, l'intendance viendraient ensuite. C'était un renversement complet.

Puis, comme le temps avait manqué pour préparer l'organisation des commandements, ce n'étaient partout que généraux et états-majors courant après leurs brigades, leurs divisions, même leurs corps d'armée. C'était un ahurissement universel au milieu duquel il était facile de compter les hommes qui gardaient leur sang-froid.

Le maréchal Bazaine entreprit résolument de débrouiller ce chaos, seul, sans aides, sans moyens d'action suffisants, sans relations journalières avec les commandants de corps d'armée, qui ne se prêtèrent pas toujours à faciliter sa tâche.

Il est incontestable, et il est impossible que cette vérité ait pu échapper à ses juges, que sans lui, sans sa présence d'esprit, sans sa capacité, le désordre, la confusion effroyable des premiers jours et la pénurie de toutes choses se seraient prolongés jusqu'à l'heure de la première attaque de l'ennemi, et Dieu sait quel épouvantable résultat ils auraient eu dans de telles conditions!

Il faut ajouter aussi que les services considérables rendus par le maréchal dans ces circon-

stances étaient, de sa part, d'autant plus méritoires, que l'ineptie de la disposition des corps d'armée était, pour lui, plus évidente. Il faisait à ce sujet des observations que l'on n'écoutait pas, tout en continuant son œuvre, malgré les ordres souvent contradictoires aux siens qu'expédiaient de Paris tous ceux qui se trouvaient en position d'en donner.

En dépit de l'idée *géniale* du général de Rivière, il est très probable qu'il reçut la dépêche télégraphique suivante avec un certain plaisir :

Metz, 26 juillet (8 h. du soir). — *Confidentiel.*

Le Maréchal Major général au maréchal Bazaine, à Boulay.

Cher Maréchal,

L'empereur arrivera jeudi à sept heures du soir. Je vous prie donc de vous trouver ici pour recevoir Sa Majesté.

Peut-être irai-je vous voir demain. J'ai bien regretté d'arriver trop tard pour vous serrer la main.

Notre immobilité donne confiance à l'ennemi, et Mac-Mahon doit avoir en ce moment une petite affaire à Seltz; il est temps de prendre l'offensive.

Tenez-vous donc prêt pour samedi ou dimanche.

Votre bien affectionné

Signé : LE BŒUF.

Par suite d'une dépêche chiffrée, adressée par ordre de l'empereur le 22 au soir, le maréchal avait porté le quartier général du 3ᵉ corps à Boulay et l'avait modestement rejoint le 26, pour ne pas perdre vingt-quatre heures et *non pour éviter le*

major général, qui n'aurait eu que des remerciements à lui adresser. Le maréchal Bazaine eut presque aussitôt la preuve qu'on lui savait gré en haut lieu de ce qu'il avait fait : il eut le commandement des troupes des trois corps d'armée appelés à concourir à l'attaque de Sarrebrück, qui ne fut qu'une satisfaction donnée à l'amour-propre du général Frossard, et mit trois corps autant dire entiers sous les armes devant un ennemi qui ne nous montra que quinze cents hommes : l'effectif de paix de la garnison de la ville.

Voici l'ordre de mouvement de cette remarquable affaire :

Au grand quartier général à Metz, le 30 juillet 1870.

Monsieur le Maréchal,

Les ordres de l'empereur sont que le général Frossard, avec son corps d'armée, franchisse la Sarre et s'empare de Sarrebrück.

L'opération devra être faite dans la matinée du mardi, 2 août, avec l'appui des deux divisions de votre corps d'armée qui occuperont demain Saint-Avold et Haut-Hombourg, et des deux divisions du général de Failly, qui sont en ce moment à Sarreguemines. A cet effet, les deux divisions qui doivent arriver demain à Saint-Avold et à Haut-Hombourg continueront dans la journée du 1er août leur mouvement jusqu'à Forbach.

Pour l'opération dont il s'agit, l'empereur désirerait que le général Frossard exécutât le passage de la Sarre au point qu'il a déjà reconnu, un peu en amont de Sarrebrück.

Avec vos deux divisions, vous vous porteriez, en partant de Forbach et à travers la forêt de ce nom, vers Gersweiler, pour passer la Sarre en aval de Sarrebrück, à un point choisi entre le chemin de fer et le ruisseau qui tombe dans la Sarre à hauteur du village de Burbach.

Le général de Failly se porterait de Sarreguemines vers Sarrebrück, par la rive droite de la Sarre, pour appuyer le mouvement du général Frossard.

Les mouvements de toutes les troupes appelées à prendre part à cette opération devront être combinés de telle façon que les passages de la Sarre, en aval comme en amont de Sarrebrück, soient exécutés au point du jour.

Votre Excellence prendra le commandement des troupes des trois corps d'armée appelées à concourir à l'opération.

Vous vous rendrez de votre personne, dans la matinée de demain dimanche 31, au quartier général du général Frossard, à Morsbach, — *il était à Forbach et le grand quartier général n'en savait rien!* — où se trouveront également le général de Failly et les généraux commandant l'artillerie et le génie de l'armée. Vous vous concerterez avec eux pour arrêter les dispositions de détail relatives à l'opération. Le rendez-vous aura lieu à onze heures.

L'équipage de ponts de corps d'armée, qui se trouve à Metz, sera transporté demain jusqu'à Forbach. Il servira à l'établissement de deux ponts pour le passage des troupes du général Frossard. Le général Coffinières compte qu'il pourra fournir les moyens de jeter deux autres ponts pour le passage des deux divisions de votre corps d'armée. L'empereur tient essentiellement à ce que la Sarre ne soit pas franchie à gué.

Je ferai remarquer à Votre Excellence que les instructions qui précèdent ne sont que des ordres d'ensemble.

Sa Majesté s'en rapporte à votre expérience pour régler les détails d'exécution de la manière la plus convenable pour assurer le succès de l'opération.

Agréez, monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Major général et par ordre :

Le général de division, aide-major général,

Signé : LEBRUN.

A Monsieur le maréchal Bazaine, à Boulay.

L'*opération* ou le *mouvement* sur Sarrebrück était à l'ordre du jour. Le 22 juillet, le maréchal Bazaine en entretenait déjà, du grand quartier général de Metz, le général Frossard, alors à Saint-Avold. Il semblait y avoir du bâton de maréchal de France dans l'air pour l'heureux général :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 21 juillet, et je vous remercie des renseignements qu'elle renferme. Le ministre de la guerre m'a donné communication de la dépêche qu'il vous a adressée relativement à l'opération sur Sarrebrück. Je vois, ce que je savais déjà par une dépêche que je vous avais fait connaître antérieurement, que l'intention bien formelle de l'empereur est de rester sur la défensive — *alors pourquoi déclarer la guerre?* — et d'éviter des engagements qui pourraient nous entraîner hors de la frontière avant le moment que Sa Majesté veut fixer elle-même. Ce que vous dit le ministre me dispense de vous donner d'autres instructions à cet égard. Nos reconnaissances ne devront donc pas être agressives. Je vous envoie un chef d'escadron d'artillerie, qui est resté longtemps à

Sarreguemines et qui a étudié avec soin tout le pays qui avoisine Sarrebrück et Sarrelouis. Il pourra vous être utile pour votre opération sur Sarrebrück et vous le renverrez à Metz quand vous le jugerez à propos. (*Numéro* 12 *du registre de correspondance du maréchal.*)

L'ordre du 30 juillet avait considérablement élargi le cadre mesquin indiqué par les lettres du maréchal Bazaine, des 14 et 22, écrites d'après les ordres de Napoléon III. Il fallait que le général Frossard eût à Metz, non seulement des amis dévoués, mais encore un protecteur puissant dans la personne de son impérial élève. Par malheur, à l'examen, le projet ne tint pas.

La conférence ordonnée par l'empereur et qui eut lieu le 31, après une discussion dans laquelle le maréchal Bazaine apprit, de ses inférieurs, que suivre son avis serait *faire la guerre comme du temps de Turenne*, il fut décidé que l'opération se bornerait à occuper les positions de la rive gauche de la Sarre, dominant la gare de Sarrebrück, qui serait battue par le canon, ce qui inutiliserait les voies ferrées. L'idée primitive de l'empereur triomphait en préparant Forbach avant même le général Frossard.

Commencé à onze heures du matin, uniquement par les troupes du 2e corps, appuyées néanmoins à droite et à gauche par des diversions, le combat se termina à une heure et l'ennemi fut rejeté sur la rive droite.

Le fait le plus saillant de cette prise d'armes inutile fut la présence de l'empereur, du prince impérial et du major général.

Le maréchal Bazaine n'apprit cette présence que par un officier envoyé par lui au général Frossard pour le prévenir de l'endroit où il se trouvait, en train de diriger la diversion sur Verdun. Quand il revint au galop sur Forbach, l'empereur avait quitté le théâtre de l'action pour rentrer à Metz, après avoir demandé où il était. Lorsque le maréchal revit son souverain, celui-ci ne lui fit aucune observation sur sa manière d'agir du 2 août, mais le major général lui dit : « Vous avez agi en bon camarade en laissant la direction du combat au général Frossard. »

Ce fut pourtant cet incident qui fit naître les suspicions que la calomnie et la jalousie semèrent autour du maréchal Bazaine pendant cette campagne, et qui prédisposèrent les esprits à écouter, puis à croire les vilenies prêtées à son caractère.

L'*honneur* en revient à M. d'Andlau qui donna le signal en écrivant ce qui suit, à propos de l'affaire du 2 août, dans son livre *Metz, campagne et négociations :*

... On renonce à l'opération telle qu'elle avait été projetée ; elle fut réduite à une simple démonstration sur Sarrebrück, dont on voulut laisser la gloire au général Frossard et à son corps d'armée ; le maréchal Bazaine et le général de Failly devaient se borner à montrer quel-

ques troupes en amont et en aval, et à les faire agir isolément, s'il y avait lieu. L'empereur et le major général se réservaient d'y assister eux-mêmes et de donner sur le terrain des ordres ultérieurs, de telle sorte que le fait seul de leur présence annulait le commandement général confié provisoirement au maréchal. Celui-ci le comprit si bien, que, dans la journée du 2 août, il ne parut pas et s'abstint de venir saluer l'empereur et son fils.

Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir tout ce qu'il y a de faux dans ces lignes, je préfère présenter au lecteur le célèbre M. d'Andlau, avant la malheureuse affaire qui a nécessité son départ de France.

CHAPITRE III

Le colonel d'Andlau. — Causes de son hostilité contre le maréchal Bazaine. — *Metz, campagne et négociations.* — Une lettre du colonel d'Andlau. — Ses états de service. — Sa généalogie. — Son jugement sur la conduite du maréchal à Forbach. — Même jugement de M. de Rivière. — Pourquoi le maréchal ne pouvait pas quitter Saint-Avold.

Le colonel d'Andlau était, à la fin du siège de Metz, un de ceux qui ne demandaient que vingt mille braves, dix mille même au besoin, pour franchir les lignes prussiennes, et que l'armée appelait les *troueurs*. Il faisait partie de l'état-major du maréchal. Nous verrons plus tard quel était le véritable objectif de ces hommes héroïques. En attendant, voici le jugement qu'a porté l'officier général qui nous a donné déjà le portrait de M. de Rivière, sur ce personnage et sur son pamphlet. Ce jugement, j'en ai reproduit une partie dans la *Légende de Metz*. Je tiens cette fois à le compléter :

Le colonel d'Andlau devait nécessairement haïr le ma-

réchal, non seulement par ambition déçue et par vanité blessée, mais aussi et surtout parce qu'il est, comme caractère, tout l'opposé du maréchal. La part si grande, si capitale qu'a eue le colonel d'Andlau dans la condamnation du maréchal Bazaine, impose une explication particulière des causes de sa conduite.

A celles qui viennent d'être données en général, la position du colonel d'Andlau, d'attaché à l'état-major du maréchal, en a ajouté deux autres toutes spéciales.

M. d'Andlau veut ardemment des grades et des honneurs, à la condition de ne rendre que les services qui lui sont agréables et d'avoir l'apparence des services pénibles, qui méritent grades et honneurs.

Il n'aime que le travail qui donne l'éclat, le renom; il n'aime pas les fatigues, les privations, les dangers.

Il a reçu à Metz des reproches très vifs du général Jarras, chef d'état-major, pour sa paresse. Ces reproches, faits sans mesure, avaient été provoqués par une observation du maréchal au chef d'état-major qui, sans doute, ne l'a pas laissé ignorer au colonel d'Andlau, et ces reproches arrivaient au lieu et place du grade de général de brigade que le colonel d'Andlau venait de voir donner à deux colonels d'état-major, beaucoup plus capables et beaucoup plus dévoués au devoir que lui.

En outre, le colonel d'Andlau, intelligent, écrivain très exercé, parleur facile, avait été un des conférenciers du maréchal Niel (*j'en parlerai plus tard*), et un des conférenciers les plus félicités. Son orgueil en avait beaucoup grandi et son ambition beaucoup espéré.

Tant d'autres conférenciers avaient dû à des travaux d'une médiocrité incontestable un avancement qu'ils n'auraient pas obtenu à d'autres titres!

Le maréchal, voyant la situation perdue et ne trouvant absolument aucune issue, avec sa modestie et sa simplicité si complètes, se dit que, peut-être, les idées qui

ne lui venaient pas, il les trouverait chez les officiers distingués de son état-major.

Il fit venir successivement les colonels d'Andlau et Fay, autre conférencier dont l'étude superficielle de la campagne de 1866 contribua puissamment à établir dans les esprits de notre infanterie l'hérésie qui lui a été si fatale. (*L'explication de cette hérésie viendra en son temps.*)

Le maréchal, tout simplement, demanda à chacun d'eux s'il avait quelques idées. A ces questions, l'amour-propre aidant, les réponses abondèrent; mais le maréchal, avec son bon sens et sa supériorité, démontra en quelques mots irréfutables la fausseté ou l'impossibilité de ces élucubrations. L'amour-propre des conférenciers fut profondément blessé. C'est cette blessure d'amour-propre qui est la cause du livre du colonel Fay, dirigé contre le maréchal...

Après la Commune, le colonel d'Andlau, voyant que l'opinion publique, dévoyée par l'accusation lancée contre le maréchal, flottait, pensa judicieusement qu'il lui importait au plus haut point de ne pas la laisser tomber dans la vérité, sinon il était perdu et bien d'autres avec lui. Alors il fit paraître son livre : *Metz, campagne et négociations*, sous le voile prudent de l'anonyme. Il l'avait écrit à Hambourg, où il en donnait lecture tous les soirs à ses camarades de captivité, au fur et à mesure qu'il le faisait.

Ce livre est un chef-d'œuvre de révolutionnaire : hypocrisie, mensonge, insinuations, hypothèses sur l'intention, le tout habillé très convenablement d'un style facile.

Voilà l'œuvre ; et l'œuvre, à la honte de cette malheureuse époque, a pleinement atteint son but. C'est le livre qui, à lui tout seul, a préparé et assuré la condamnation du maréchal.

A la suite de ces documents concernant M. d'Andlau, le lecteur lira peut-être avec intérêt une lettre adressée par cet officier à un journaliste parisien.

La lettre est passablement longue, mais elle donne le dernier coup de pinceau au portrait du signataire, qui éprouvait le besoin d'une plume *élégante et maligne* pour le défendre contre les nombreuses attaques auxquelles il s'attendait au cours du procès de sa victime.

La Vigne, par Cirey-sous-Vezouze, 25 septembre 1873.

Monsieur,

Je regrette de n'avoir pu vous répondre plus tôt ; mais appelé dans les Vosges par des affaires d'intérêt, j'en avais profité pour explorer dans un but stratégique les quelques montagnes que la guerre nous a laissées. Ignorant les directions que je suivrais, comme les gîtes d'étape où je m'arrêterais, il m'a été impossible de me faire suivre de mes lettres, et ce n'est qu'hier en revenant ici, que j'ai trouvé celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Je ne vois aucun inconvénient à vous donner les renseignements que vous me demandez ; mais permettez-moi de vous prier de faire le moins de bruit possible autour de mon nom, qui ne paraîtra que trop dans ce déplorable procès. Originaire de l'Alsace, à laquelle me rattachent tous mes souvenirs de famille, enfant de la Lorraine, comme vous le verrez tout à l'heure, je n'ai eu d'autre but que de faire connaître la vérité à ces deux provinces qui me sont si chères, en écrivant mon livre

sur Metz, et fuyant toute idée de popularité ou d'ambition, j'ai eu soin, pour affirmer ma pensée, de me tenir, depuis cette époque, dans la retraite absolue à laquelle me condamnait d'ailleurs un chagrin qui ne s'éteindra que le jour de la vengeance. Ceci dit, voici mes états de service.

D'Andlau (Joseph-Gardoin-Gaston), né à Nancy, le 1er janvier 1824.

Entré le cinquième à l'École militaire, en 1842, sorti le deuxième en 1844.

Passé à l'École d'état-major le troisième, sorti de cette école le 31 décembre 1846.

Stage de 1847 à 1848 au 40e de ligne, de 1849 à 1850 au 2e chasseurs à cheval.

Capitaine d'état-major en octobre 1854.

Attaché à l'armée d'Orient à cette époque comme aide de camp du général Levaillant, commandant la 5e division, qui apporta le choléra à Gallipoli et y fut décimée en quelques jours. Cette division, où le maréchal Bazaine était alors colonel, n'arriva à Varna qu'à la fin d'août, et en Crimée que le 22 septembre, jour de l'ouverture du feu[1], pour prendre part à l'assaut sur lequel on comptait; elle fit partie dès ce jour du corps de siège et j'y restai jusqu'en février 1855, où je passai à l'état-major de la division Camou, du 2e corps (Bosquet).

Au mois de mai, nommé aide de camp du général de Saint-Pol, commandant la 1re brigade de la division Dulac, 4e du 2e corps.

1. Il y a ici erreur matérielle. La bataille de l'Alma ayant été livrée le 20 septembre, les armées alliées ne pouvaient pas être en mesure, le 22, d'ouvrir le feu contre Sébastopol et encore moins de donner l'assaut. L'ouverture du feu eut lieu le 17 octobre. Le maréchal n'était pas alors colonel, mais général de brigade.

Cité à l'ordre de l'armée et décoré à la bataille du 7 juin (Mamelon-Vert).

A l'assaut de Sébastopol, cette brigade forma la tête de colonne contre le Petit-Redan ; son général y fut tué, ainsi que les deux colonels, tous les officiers supérieurs tués ou blessés, et j'y restai en tête des tranchées jusqu'au lendemain matin, avec les débris de la brigade.

Nommé alors à l'état-major général du 2e corps, puis quatre jours après, aide de camp du général de MacMahon, commandant en chef du 3e corps et de toutes les troupes du 2e corps, sur la Tchernaya et dans la vallée de Baïdar.

Blessé grièvement d'un coup de pied de cheval le jour de la revue ordonnée pour la conclusion de la paix, je rentrai en France avant le reste de l'armée, encore estropié.

Attaché en 1856 à la 1re division de l'armée de Paris (Forey), en 1859 nommé officier d'ordonnance de l'empereur, fis en cette qualité la campagne de 1859 et fus envoyé de Volta après Solférino pour rapporter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi. Nommé alors chef d'escadron, je ne restai que quinze mois dans la maison militaire de l'empereur et fus nommé attaché à l'ambassade de Vienne en 1860.

En 1863, mis à la disposition des affaires étrangères et nommé commissaire pour la France, afin de conclure et signer à Belgrade un traité de délimitation entre les Serbes et les Turcs ; secrétaire de cette commission internationale et rédacteur du traité.

Nommé lieutenant-colonel en 1864 et rappelé en France de ma mission en Autriche (officier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1861), nommé chef d'état-major de la division de cavalerie de Lyon, puis en 1866 chef d'état-major de la division d'infanterie de Noue à l'armée de Paris ; en septembre 1867, chef d'état-major général

de la 6e division militaire à Strasbourg, pour remplacer le lieutenant-colonel Stoffel. L'opposition de l'empereur et de M. Benedetti fit modifier cette destination. Le maréchal Niel m'attacha alors au dépôt de la guerre comme chef de la statistique des armées étrangères et du service des chemins de fer. (Tous les renseignements et travaux donnés par cette section n'ont absolument servi à rien, et cependant ils étaient aussi complets que possible.)

Détaché du ministère, en 1869, comme chef d'état-major de la division de cavalerie du camp de Châlons; nommé *colonel* le 14 août 1873[1], puis envoyé au mois d'août en Allemagne, pour suivre les manœuvres du camp de Schweinfurth en Bavière, puis celles de l'armée wurtembergeoise dans la vallée du Néchar. Rentré ensuite au ministère, et fourni les rapports les plus détaillés sur cette mission. C'est là que la guerre m'a trouvé, et nommé d'abord sous-chef d'état-major général du 1er corps (Mac-Mahon).

Je fus désigné pour être chef du service des opérations militaires au grand état-major général de l'armée. C'est en cette qualité que je suis resté à l'armée jusqu'à la capitulation.

Prisonnier à Hambourg, rentré en France le 20 mars 1871, nommé huit jours après chef d'état-major général des gardes nationales de Seine et Seine-et-Oise, relevé de ces fonctions immédiatement sur ma demande; nommé chef d'état-major de la division Lartigue à Cherbourg, mais ne pus rejoindre pour cause de maladie grave, et fus mis en disponibilité. Rappelé à l'activité au mois de novembre 1872, comme membre de la commission d'organisation de l'armée territoriale.

1. Il y a ici une erreur, mais je copie la lettre sur l'original lui-même. La date exacte est le 3 août 1869.

Voilà, Monsieur, ce qu'a été ma carrière jusqu'à ce jour; vous la connaissez tout entière et vous *pourrez en extraire ce qui conviendra à votre article.*

Maintenant, si vous voulez quelques détails sur ma famille, les voici :

La famille d'Andlau est l'une des plus anciennes d'Alsace; une ville, une rivière, une vallée, une forêt, portent son nom et il reste un vieux château, la ruine la mieux conservée d'Alsace, qui m'appartient encore. Les aînés portent depuis plus de trois siècles le titre de *Premier des quatre Chevaliers héréditaires de l'Empire d'Allemagne*, par suite de l'organisation hiérarchique de Charles VI (pragmatique sanction). Mon grand-père portait encore ce titre, et j'y ai toujours droit, en ma qualité d'aîné de cette maison qui compte d'autres branches en Alsace et dans le pays de Bade.

Tous mes ancêtres ont suivi la carrière des armes depuis la réunion de l'Alsace à la France.

Mon arrière-grand-père avait fait toutes les guerres du XVIII[e] siècle ; il était lieutenant général des armées du Roi, et commandait l'armée de réserve dans la guerre de Sept Ans entre le pays de Liège et la rive gauche du Rhin. Son fils aîné avait été tué dans une bataille de cette même guerre, et lui-même mourut dans son commandement.

Par son mariage avec M[lle] de Polastron, il était allié à la maison de Deux-Ponts, qui monta plus tard sur le trône de Bavière, et aux Polignac, par eux aux Gramont de Guiche.

Son second fils, mon grand-père, d'abord cadet de marine, fut blessé à l'attaque de Port-Mahon et passa dans l'armée de terre après la mort de son père, et il devint colonel de Royal-Lorraine (dragons). Nommé ensuite ministre plénipotentiaire près des Pays-Bas, il fut nommé en 1814 lieutenant général honoraire. Il

avait épousé Mlle Helvetius, fille de l'auteur de l'*Esprit*, lequel était marié à Mlle de Ligniville, des grands chevaux de Lorraine, famille alliée à la maison de Lorraine, aujourd'hui d'Autriche. M. et Mme d'Andlau, proches parents des Polignac, faisaient partie de la société intime de la reine Marie-Antoinette, et leurs noms se retrouvent à chaque instant dans les mémoires du temps. L'autre fille de M. Helvetius avait épousé le marquis de Mun.

Mon père s'engagea à dix-huit ans en 1799 et débuta par la campagne de Marengo; il commandait comme lieutenant-colonel un escadron de gardes d'honneur en 1813 et 1814. Il passa aux gardes du corps en 1814 et forma en 1818, comme colonel, le 3e cuirassiers (d'Angoulême). Nommé maréchal de camp en 1825, il fut élevé à la pairie deux ans plus tard. En 1830, il fut mis en disponibilité et ne voulut plus servir. Il s'était marié à Mlle d'Hennezel, d'une vieille famille lorraine.

Mon oncle était lieutenant aux gardes du corps, avec le grade de maréchal de camp; il avait débuté comme sous-lieutenant en 1811. Son petit-fils sert en ce moment comme sous-officier au 9e hussards.

Une de mes arrière-grand'tantes avait épousé le maréchal du Bourg, et la sœur de mon grand-père était la maréchale de Coigny.

L'une de mes sœurs a épousé le général de Chanaleilles, qui était comme moi à Metz et qui fut blessé au combat du 6 octobre, dans le château de Ladonchamps.

Par les sœurs de mon père, je suis allié aujourd'hui aux d'Orglandes, aux Chateaubriand, aux Champagne, aux d'Armaillé, aux Beaufort, aux d'Espeuilles, aux Mac-Mahon, aux Bernis, aux Balleroy, aux Chaumont-Quittry, aux Carayon-Latour, etc., etc., etc.

En voilà assez, je peux même dire trop, et vous penserez sans doute comme moi, Monsieur; mais puisez ce

que vous voudrez et faites de tous ces détails tel usage qu'il vous plaira. En échange de ma bonne volonté, je vous demanderai de me défendre de votre plume élégante et maligne contre les nombreuses attaques auxquelles je m'attends dans le cours du procès. Le courage que j'ai eu de dire la vérité m'a fait de nombreux ennemis; mais, heureusement, il m'a valu aussi de nombreux défenseurs, et je serais bien heureux de vous compter parmi eux. J'ai cru faire mon devoir et je ne m'en repens pas; ce serait à recommencer, que j'agirais de même.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Comte d'Andlau,
Colonel d'état-major.

Il faut lire comment il juge la conduite du maréchal pendant la bataille de Forbach :

Au premier moment d'irritation que produisit la nouvelle de ce désastre, la conduite du maréchal Bazaine, son inaction, celle de ses troupes furent très sérieusement critiquées : les uns voulurent y voir une preuve d'hostilité ou de jalousie contre le général Frossard, une suite de sa mauvaise humeur ; les autres crurent à une sorte de rancune contre le chef de l'État ; les soupçons allèrent plus loin encore et l'on pourrait citer tel grand personnage du grand quartier impérial, qui s'écria devant plusieurs témoins : « C'est à croire que Bazaine trahit!... » Il est juste d'ajouter qu'il trouva de nombreux défenseurs ; ces accusations furent hautement repoussées et la faute fut rejetée en partie sur quelques-uns de ses généraux dont on accusa l'indécision, en partie sur le quartier général qui n'avait rien prévu, ni pris aucune

disposition en vue d'événements imminents. Son absence du lieu du combat, qui fut un malheur, n'était que la conséquence de ces commandements mal définis qu'on venait d'inaugurer. Considérant comme illusoires les pouvoirs qu'on lui avait donnés et habitué à n'agir que sur des ordres directs de Metz, le maréchal ne prit pas la direction générale, comme il aurait dû le faire; son coup d'œil et son expérience auraient facilement embrassé ce théâtre restreint, il aurait pu redresser les fautes, peut-être les réparer. Voilà ce qu'il faut regretter, sinon lui reprocher.

M. de Rivière, qui suit M. d'Andlau comme un bon chien son berger, et pour cause — il se perdrait, — ne lui emprunte pourtant aucune de ses circonlocutions et résume ainsi son historique de la journée :

En résumé, en ne donnant pas en temps utile des ordres aux troupes placées sous ses commandements, en restant éloigné du champ de bataille et par conséquent dans l'impossibilité de diriger le combat, en n'indiquant pas de point de ralliement à ses troupes, le maréchal Bazaine a pleinement assumé la responsabilité de la perte de la bataille de Spickeren, du désordre qui marqua les journées suivantes, du découragement profond qui en résulta pour nos troupes et de l'exaltation extraordinaire que ces événements inspirèrent à l'ennemi.

Le maréchal Bazaine ne pouvait pas, de sa personne, quitter Saint-Avold sans l'autorisation de l'empereur :

1° Parce que ce point, situé à six lieues seule-

ment de Sarrelouis et tout près de la frontière, nécessitait d'autant plus une extrême vigilance, que les approches de cette position, du côté précisément de cette frontière, sont couvertes par une épaisse forêt, propre à dissimuler les mouvements de l'ennemi ;

2° Parce qu'il y était au centre de ses trois corps d'armée ;

3° Parce que le grand quartier général *les commandait toujours ;*

4° Parce que si Saint-Avold avait été enlevé, c'en eût été fait de la gauche de l'armée et des immenses approvisionnements accumulés, *trop tard*, par l'Intendance à Sarreguemines ainsi qu'à Forbach ; ce qui avait empêché l'offensive que l'empereur voulait prendre au début des hostilités, au moins pour une bonne part.

Le général Frossard devait suffire seul à nous faire perdre nos magasins.

CHAPITRE IV

Le maréchal Bazaine à Carling. — Échange des dépêches pendant la bataille de Forbach. — Rapport du général de Juniac. — Rapports des généraux Metman, Bataille et de Castagny. — Lettre du général Castex. — Lettre du colonel Gabrielli. — Position de Spickeren. — Retraite inexplicable du général Frossard.

Le 6 août, au point du jour, un télégramme de Metz prévenait le maréchal que les Prussiens comptaient nous attaquer dans la journée du côté de Carling, village frontière, sur la route de Sarrelouis, séparé de Forbach par la forêt de Kreuzwald, et on l'invitait à prendre des dispositions en conséquence.

Il courut à Carling, franchit la frontière avec son escorte et lança des cavaliers dans toutes les directions. Il trouva la forêt de l'Hôpital occupée par l'ennemi, au retour, et y reçut quelques coups de carabine de vedettes de cavalerie.

Le général Frossard lui télégraphiait :

Forbach, le 6 août 1870, 10 h. 6 m. du matin.

L'ennemi a fait descendre des hauteurs de Sarrebrück

vers nous de fortes reconnaissances composées d'infanterie et de cavalerie, mais il ne prononce pas encore un mouvement d'attaque.

Nous avons pris nos mesures sur les plateaux et sur la route. Je n'irai pas à la gare de Saint-Avold.

Et à 10 h. 40 m., il ajoutait :

On me prévient que l'ennemi se présente à Rosbruck et à Merlebach, c'est-à-dire derrière moi. Vous devez avoir des forces de ce côté.

Le grand quartier général envoyait, lui, l'avis suivant au maréchal :

Par suite de la concentration de l'ennemi entre Contz et Sarrelouis, veillez bien de ce côté.

Le général Frossard, qui n'avait eu garde de prévenir son *bon camarade* de la présence de l'empereur, du prince impérial et du major général sur le terrain, au combat du 2 août, n'aurait pas été fâché de se tirer d'affaire sans son secours. Il ne se rendait qu'imparfaitement compte de la situation, et il eût été difficile qu'il en fût autrement, puisqu'il n'avait pas cru devoir se montrer sur le champ de bataille à deux heures de l'après-midi. Resté chez le maire de Forbach, où il avait été déjeuner, il semblait n'attacher qu'une médiocre importance à ce qui se passait et ne pas se douter du péril que courait son corps d'armée.

Le maréchal lui envoyait la dépêche suivante :

Saint-Avold, une heure après-midi.

Quoique j'aie très peu de monde sous la main pour garder la position de Saint-Avold, je fais marcher la division Metman sur Macheren et Bening-lez-Saint-Avold, la division Castagny sur Fœrschwiller et Théding.

Je ne puis faire plus : mais comme vous avez vos trois divisions réunies, il me semble que celle qui est à Œting peut très bien envoyer une brigade et même plus, à Moerbach, afin de surveiller Rosbruck, c'est-à-dire la route de Assaert, par Emerweiller, et Gross-Rosselle vers Sarrelouis.

Notre ligne est malheureusement très mince par suite des dernières positions prises, et si ce mouvement offensif de l'ennemi est aussi sérieux, nous ferons bien de nous concentrer sur la position de Cadenbronn. — *Cette position avait été étudiée par le général Frossard.*

Dès midi, le maréchal Bazaine avait prévenu l'empereur de l'entrée de l'ennemi à Merlebach. Il l'avertit à deux heures que le général Frossard lui annonçait être engagé tant sur la route que dans les bois et sur les hauteurs de Spickeren « que c'était une bataille » ; il lui fait connaître les mouvements prescrits aux généraux Metman et Castagny, qu'une brigade de dragons se porte à Haut-Hombourg et que le général Montaudon, laissant la garde de Sarreguemines au général Lapasset, du 5e corps, qui y était resté, marche sur Rouhling et Grossbliederstroff.

Comme le télégraphe ne fonctionnait plus sur les points intermédiaires entre Sarreguemines et

Saint-Avold, les employés ayant reçu, depuis quelques jours, l'ordre, donné par on n'a jamais pu savoir qui, de se retirer, le maréchal était obligé de communiquer par estafettes.

La division Metman, 3e du 3e corps, reçut ainsi à midi un quart, par un officier de l'état-major du maréchal, l'ordre de se rendre, à la légère, à Bening-lez-Saint-Avold, avec une brigade, son autre brigade sur Macheren et Mittenberg, prête à recevoir l'attaque par Merlebach, que le général Frossard faisait pressentir, *ou à se porter à l'aide du 2e corps* suivant les circonstances.

Le même officier, continuant jusqu'à Puttelange, atteignit cet endroit à une heure et transmit au général de Castagny, 2e division du 3e corps, l'ordre de se porter sur Fœrschwiller, d'y laisser une brigade et de marcher avec le reste de ses troupes jusqu'en avant de Théding, à l'ouest de la position de Cadenbronn, se reliant avec le général Metman sur sa gauche, et *entrant en communication* avec le général Frossard.

La brigade de dragons de Juniac avait quitté Haut-Hombourg à trois heures et était arrivée à quatre heures de l'après-midi à Forbach, où le général Frossard, rentré paisiblement à son quartier général, l'avait envoyée occuper les trois points de Morsbach, Bening et Merlebach.

La division Montaudon, 1re du 3e corps, ne put recevoir qu'à trois heures l'ordre de se porter de

Sarreguemines, que l'ennemi n'inquiétait plus, sur Grossbliederstroff.

La division de réserve de cavalerie du général Forton dut quitter Faulquemont, à cinq lieues en arrière des lignes du maréchal, pour s'établir à Fœschwiller.

Le grand quartier général mettait en mouvement la Garde, infanterie et cavalerie; mais elle ne pouvait être rendue à sa destination, Longeville-lez-Saint-Avold et Zimming, que le lendemain.

A cinq heures et demie, le général Frossard fait une rapide apparition sur le champ de bataille de Spickeren et télégraphie au maréchal :

Forbach, 6 août, 5 h. 45 m. du soir.

La lutte, qui a été très vive, s'apaise ; mais elle recommencera sans doute demain. Envoyez-moi un régiment.

Puis immédiatement après, cette dépêche alarmante :

Ma droite, sur les hauteurs, a été obligée de se replier. Je me trouve compromis gravement. Envoyez-moi des troupes, très vite, et par tous les moyens.

Le maréchal lui répond à 6 h. 15 m. :

Je vous envoie un régiment par le chemin de fer. Le général de Castagny est en marche vers vous ; il reçoit l'ordre de vous rejoindre. Le général Montaudon a quitté

Sarreguemines à cinq heures, marchant sur Grossbliederstroff ; le général Metman est à Bening. — *Il ne fut appelé à Forbach que vers sept heures, quoiqu'il eût été rendu de bonne heure sur ses nouvelles positions et, à son arrivée, il ne rencontra pas le commandant du 2e corps.* — Vous avez dû recevoir la brigade de dragons du général de Juniac.

A 7 h. 22 m., autre dépêche du général Frossard :

Nous sommes tournés par Verden. Je porte tout mon monde sur les hauteurs.

Le maréchal répond :

Saint-Avold, 8 h. 15 m. du soir.

Je vous ai envoyé tout ce que j'ai pu. Définissez-moi bien les positions que vous croirez devoir occuper.

Silence ! On ne va plus savoir où est passé l'ancien gouverneur du prince impérial.

A 8 h. 20 m., l'empereur qui, de Metz, semble avoir eu la prétention de diriger la bataille, télégraphie au maréchal :

Le mouvement de l'ennemi tend à vous séparer du général Frossard ; appelez à vous tout le corps du général Ladmirault. Assurez, s'il est nécessaire, la retraite du général Frossard et des troupes de Sarreguemines, sur un point en arrière que je crois — *il n'en est pas plus sûr que cela* — être Puttelange. La Garde doit être à moitié chemin de Courcelles à Saint-Avold.

NAPOLÉON.

Le maréchal lui répond, à dix heures du soir, que les premières dispositions prises, et *dont il a rendu compte à Sa Majesté*, formaient des échelons d'appui pour le général Frossard et devaient couvrir sa retraite si elle devenait nécessaire; que nous pouvions tenir la position de Cadenbronn, qui servirait de point de ralliement aux troupes de Sarreguemines, comme à celles des généraux Frossard et de Castagny; qu'il avait rappelé à lui la division du général de Ladmirault et que les dernières nouvelles du général Frossard étaient : qu'il se retirait sur les hauteurs, sans indiquer la direction.

Tout cela ne disait pas où était passé le commandant en chef du 2e corps. Un rapport du général de Juniac, datté de Puttelange, le 7 août, cinq heures du matin, vint éclairer le maréchal sur le sort de son subordonné. Après le compte rendu de l'exécution des ordres qui lui avaient été transmis, M. de Juniac ajoutait :

A la fin du combat, qui s'était passé en partie en face de moi, j'ai conservé mes positions ; mais, dans la nuit, ayant envoyé une reconnaissance sur Forbach, j'ai appris que le général Frossard l'avait complètement évacué pour se diriger sur Sarreguemines, *m'ayant oublié!* Toutes les troupes étant parties, et me trouvant seul, observé par l'ennemi qui m'aurait enlevé à la pointe du jour, ma position n'était plus tenable.

J'ai fait monter à cheval, à une heure du matin, dans le plus grand silence, pour dérober mon mouvement ; j'ai en même temps envoyé un adjudant prévenir les détache-

ments de Bening et Merlebach pour les rallier à moi. La brigade Arnaudeau — 2e de la 3e division du 3e corps — *se trouvait dans la même position que moi.* Nous fîmes ensemble la route de Puttelange — près de Cadenbronn — où je viens d'arriver, à cinq heures du matin, me ralliant sur une division de votre corps d'armée. J'attends les ordres de Votre Excellence. Les détachements que j'ai rappelés ne vont pas, je pense, tarder à me rejoindre. Mes hommes et mes chevaux sont épuisés de fatigue et de besoin.

Le général Metman écrivit le même jour :

Parti de Bening hier à 7 h. 30 m. du soir sur une dépêche télégraphique du général Frossard. *Cherché toute la nuit le général.* Reparti ce matin de Forbach pour Puttelange. Les hommes sans vivres.

Également oublié sur les hauteurs de Forbach même, le général Bataille, commandant pourtant la 2e division du corps du général Frossard, vint à son tour prévenir le maréchal, par lettre écrite le 7 à trois heures du matin, de cet abandon :

On évacue Forbach. Le général Metman, le seul avec qui j'ai pu communiquer, m'a appris que le général Frossard était parti depuis deux heures pour Sarreguemines, et que toutes les troupes fraîches s'y rendaient aussi. Je vais à Puttelange prendre mes sacs.

Ensuite arriva le rapport du général Castagny daté de Puttelange, le 7 août, 7 h. 30 m. du matin. Il rendait compte qu'arrivé à Folckling, il avait été

averti qu'il ne pourrait pas rejoindre Forbach, évacué, et qu'ayant alors arrêté sa colonne, il avait pris des dispositions expliquées par lui au chef d'escadron Castex, de l'état-major du maréchal. Il terminait ainsi :

Je me suis décidé à envoyer deux officiers dans la direction de Forbach pour tenter de prendre les ordres du général Frossard, *sous le commandement duquel vous m'aviez placé*... Ces officiers n'ont trouvé que le général Metman, qui leur a dit : qu'il était à Forbach *depuis six heures*, que le général Frossard était parti depuis deux heures dans la direction de Sarreguemines ; que la division Bataille, la moins maltraitée de la journée, se dirigeait sur Sarreguemines ; que lui-même allait prendre la même route déjà encombrée ; qu'au jour j'allais me trouver tout seul dans la position que j'occupais entre Folckling et Théding ; que l'ennemi était très en forces ; et que ce que j'avais de mieux à faire était de me replier sur Puttelange, pour me diriger sur Sarreguemines.

J'ai nommé le commandant Castex. Cet officier, aujourd'hui général, m'a fait l'honneur de répondre les lignes suivantes, le 7 décembre 1890, à une demande de renseignements que je lui avais adressée :

Pendant la bataille de Forbach, nous expédiâmes, de l'état-major du 3e corps d'armée, différents ordres dont il serait indispensable de posséder le *texte même* pour bien se rendre compte de la responsabilité de chacun.

Voici ce qui m'est personnel :

A onze heures du soir, je fus mandé par le maréchal

Bazaine qui me prescrivait de me rendre *sur la route de retraite du 2e corps d'armée et d'y chercher* le général de Castagny qu'on ne croyait pas à Folckling, dont on ne connaissait pas exactement l'emplacement et de lui porter un ordre écrit qui me fut communiqué :

« Établir sa division de façon à protéger la retraite du 2e corps, puis se retirer dans la direction de Metz. »

Je partis immédiatement. Je pus atteindre, vers une heure du matin, la route que suivait *hâtivement, mais en bon ordre,* le corps Frossard.

Je remontai en sens inverse cette longue colonne, sans toutefois parvenir, malgré mes questions réitérées, à rien apprendre du général de Castagny.

Je me résolus donc, malgré l'obscurité profonde de la nuit, à me jeter sur les bas côtés de la route et à me diriger, tout en la suivant autant que possible parallèlement, sur les ondulations de terrain qui se profilaient vaguement devant moi.

Je détachai de temps en temps quelques hommes de mon escorte pour *crier* au loin le nom de *Castagny,* et moi-même j'appelai à tout instant le général.

Vers deux heures et demie du matin, une voix me répondit : c'était le général de Castagny, en personne. Il était à peu près dans les environs de l'emplacement qui lui avait été assigné.

Je lui communiquai l'ordre dont j'étais porteur. Il le lut à l'aide d'une lanterne sourde et me chargea de répondre verbalement au maréchal que sa 1re brigade était établie à droite de la route, faisant face à l'ennemi, sa 2e brigade à gauche. Le général ajouta qu'il rectifierait sa position dès que la colonne en retraite serait à peu près écoulée et qu'au besoin, selon les éventualités, il en changerait au point du jour d'après les nouvelles qu'il recevrait de la marche de l'armée allemande, — qu'il battrait ensuite en retraite.

Les troupes du général de Castagny étaient des deux côtés de la route. Il me fut impossible de constater dans quel ordre elles étaient formées.

Je repartis pour Saint-Avold. Je rendis compte au maréchal de ma mission. Quelques heures plus tard nous battions en retraite sur Faulquemont, puis le lendemain sur Borny.

On remarquera que les troupes du 2e corps, aperçues par le commandant Castex, se retiraient *hâtivement*, mais en *bon ordre*. Ce devaient être celles de la division Laveaucoupet qui, ayant quitté Forbach derrière le général Frossard, avaient moins à craindre la poursuite immédiate de l'ennemi.

La série se termina par une lettre écrite de Puttelange par le général Montaudon. Lui, n'avait pu entrer non plus en communication avec le général Frossard. A la nuit, il s'était trouvé en arrière de Spickeren, vers Bousbach, où il s'était arrêté jusqu'à 1 h. 30 m. du matin; et ayant appris que le commandant en chef du 2e corps battait en retraite sur Sarreguemines, il s'était dirigé sur Woustwiller pour appuyer sa gauche. Mais le général de Castagny lui ayant fait savoir qu'il avait ordre de rallier le maréchal, il s'était établi sur Puttelange.

Le général Montaudon avait du temps de reste en cherchant à appuyer la gauche du général Frossard, qui n'avait plus ni gauche ni droite.

Je donnerai, pour clore les documents sur cette

malheureuse affaire, une lettre écrite au colonel Willette par le colonel Gabrielli qui, le 6 août, était lieutenant-colonel du 8e de ligne, appartenant au 2e corps :

Mon cher Willette,

Le maire de Forbach m'a raconté que des renforts, envoyés par M. le maréchal Bazaine, étaient arrivés en cette ville de neuf à dix heures du soir et de onze heures à minuit.

Pour mon compte, je suis arrivé sur le plateau de Spickeren avec le 8e de ligne, à quatre heures de l'après-midi. Mes bataillons ont lutté et tenu la position jusqu'à neuf heures du soir et ne se sont retirés qu'après cinq heures de combat, alors qu'ils manquaient de cartouches, n'avaient ni bu ni mangé depuis la veille et, surtout, n'ayant pas vu un seul général sur le champ de bataille, n'avaient reçu aucun ordre ni vu arriver aucun renfort sur le lieu du combat, clef de la position.

Présentez mes hommages bien respectueux à M. le maréchal et dites-lui qu'il a des amis bien dévoués.

Je vous serre affectueusement la main.

Votre vieil ami,

Colonel A. Gabrielli.

8 octobre 1873.

Quoique général du génie, le commandant en chef du 2e corps d'armée n'avait pas vu que la position de Spickeren, excellente du reste, avait comme toute position naturelle, qui n'a pas été complétée par le travail, un côté faible, et il s'était abstenu par conséquent d'y remédier. Aussi, bien

que son corps d'armée luttât à forces égales avec l'ennemi, dès que les Allemands menacèrent sa gauche et ses derrières par un mouvement dans la direction de Forbach, il considéra immédiatement, dans le trouble de son esprit, la situation comme perdue, et disparut avec son état-major, sans plus s'occuper de ses troupes que de celles qui lui venaient de toutes parts à la rescousse.

Et, chose étonnante, au lieu de se rabattre directement au sud, où il aurait rencontré les divisions du maréchal Bazaine, il se dirigea vers Sarreguemines, y entraînant la majeure partie de son corps d'armée, qui, le premier moment de stupéfaction passé de son abandon, s'élança sur ses traces. On aurait dit qu'il fuyait plutôt le maréchal, son commandant en chef, que les troupes allemandes.

Toute la nuit, le 2e corps, aussi affolé que son général, erra dans les villages et dans les bois, ayant perdu ses tentes, ses sacs, ses effets de campement, sans vivres, obligé de marauder et de piller pour exister.

Par bonheur, l'ennemi, une fois maître du plateau de Spickeren, n'osa pas pénétrer tout de suite dans Forbach, que l'on n'aurait dû évacuer à aucun prix, non plus que le plateau d'Œting, où il aurait été possible de prendre le lendemain une revanche éclatante par une bataille victorieuse.

La présence des troupes du 3e corps le rendit circonspect, et ce ne fut qu'après leur départ qu'il

put recueillir comme trophées le fameux équipage de ponts complet, expédié de Metz pour la grande opération du 2 août et, perte plus regrettable, les énormes magasins de vivres et d'effets, qui auraient été si utiles à nos malheureux soldats, débandés plus encore que vaincus, et manquant de tout.

CHAPITRE V

Retraite du 2e corps. — La mort du général Douay. — Un tableau du peintre Werner. — Le Kronprinz devant le cadavre du général Douay. — Assaut du château de Geisberg. — Version d'un lieutenant du 23e chasseurs à pied. — Lettre du capitaine G. du Closel. — Lettre d'un rédacteur de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Pendant deux jours, le grand quartier général fut sans nouvelles du 2e corps. Sa retraite vers Sarreguemines, marche de flanc sur notre extrême frontière, lui avait mis de nouveau l'ennemi sur les bras, et le général Frossard, obligé de se rejeter dans la direction de Château-Salins pour échapper à sa poursuite, avait dû faire une route plus que double de celle qui eût été nécessaire. L'anxiété ne se dissipa que quand on apprit son arrivée à Gros-Tenquin et la continuation de sa marche sur Metz.

Le jour, nous l'avons déjà dit, où le général Frossard se laissait battre, le maréchal de Mac-Mahon donnait une suite à la hauteur de son

grade, au combat de Wissembourg, premier échec à son actif.

Un dernier mot, à propos d'un incident capital de ce combat.

Différentes versions de la mort du général Abel Douay, qui y commandait, ont circulé pendant et après la guerre. Le *Petit Journal* en a donné une nouvelle dans son numéro du 19 septembre dernier :

Le peintre allemand Antoine Werner, disait cette feuille, avait exposé cette année, au Salon de Berlin, un tableau représentant le Kronprinz Frédéric devant le corps du général Abel Douay. A ce sujet, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* raconte qu'elle a recu une très importante communication par écrit sur cet événement historique, de laquelle il résulterait que le général Abel Douay aurait été tué en 1870 par un de ses propres officiers, du 2e ou du 3e régiment de turcos.

A l'appui de cette allégation, la *Gazette* raconte que le personnage auquel on doit cette révélation fut chargé, après la bataille, d'escorter un convoi de prisonniers français, parmi lesquels se trouvait un officier de turcos frappé mortellement. C'est ce dernier qui lui apprit que le général Douay avait été tué par un de ses camarades dans les circonstances suivantes :

Les turcos, postés dans les vignobles de Wissembourg, murmuraient parce qu'on ne les laissait pas charger l'ennemi. Lorsque les Bavarois montèrent à l'assaut, le général Douay commanda de battre en retraite. A ce moment, un officier de turcos prit son revolver et fit feu sur le général, en criant : « Traître, voilà pour toi!... » Puis, il se brûla la cervelle.

Le narrateur était aux côtés de l'assassin.

La *Gazette* relate, en outre, que l'empereur Frédéric, parlant de la mort du général Douay, dit que lui et son état-major furent étonnés lorsqu'ils arrivèrent à l'endroit où le général était tombé, car les projectiles allemands ne pouvaient porter de ce côté. On crut alors à une balle perdue.

Dans un autre numéro, le même journal complétait ainsi son premier article :

Nous avons donné tout récemment le récit publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* au sujet de la mort du général Abel Douay, à Wissembourg. Il résulte de la version de la *Gazette* que le général Douay avait été tué par un de ses officiers.

Le *Matin* paru hier publie à ce sujet la lettre suivante qui donne un démenti formel à la version de la feuille allemande :

Versailles, le 20 septembre 1890.

A Monsieur le Directeur du Matin.

Monsieur,

Le *Matin* du 18 septembre a publié, au sujet de la mort du général Abel Douay, à Wissembourg, le 4 août 1870, et sous le titre de : *Curieuses révélations*, un récit extraordinaire de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Vous pouvez hardiment y opposer un démenti catégorique, et honorer ainsi la mémoire du vaillant général qui a eu l'honneur d'attacher son nom à l'héroïque combat de Wissembourg comme celle de l'armée qu'il commandait.

Les relations françaises de cette journée, faites par des témoins oculaires, médecins et officiers, ont établi d'une manière indiscutable que le général A. Douay a été tué, presque sur le coup, par un éclat d'obus qui lui a déchiré les entrailles. Il a été atteint sur les pentes du Geisberg, près d'une batterie de mitrailleuses, et a succombé, sous les yeux des médecins français, à la ferme du Schafbusch, peu de temps après.

L'endroit où il a été frappé était exposé en plein feu des batteries allemandes de Schweigen, du Windhog et d'Altenstadt, et c'est évidemment invention pure d'attribuer à l'empereur Frédéric — qui était en 1870 le prince royal commandant la IIIe armée allemande — un étonnement que le général Douay ait pu tomber à l'endroit où il a été frappé à mort.

Le prince prussien avait de tout autres sentiments quand il se fit conduire devant le cadavre du général Douay. Entouré de son état-major, il fit découvrir son visage, et, nu-tête, le désigna à son entourage en disant avec émotion : « *Das war ein wackerer Held!* C'était un vaillant héros ! »

Il était, en effet, le digne chef de la petite phalange française qui, pendant six heures, s'était battue à un contre sept, avait infligé à l'ennemi des pertes supérieures aux siennes, de cette troupe héroïque à laquelle l'empereur Guillaume II, dans le toast qu'il a porté à Liegnitz le lundi 15 septembre, a rendu un hommage glorieux et mérité, en disant que « le régiment de grenadiers *Roi Frédéric-Guillaume Ier* a pris d'assaut une position défendue par un ennemi brave et qui s'est défendu très courageusement ».

Il s'agit de l'assaut du château du Geisberg. Tout le roman raconté à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne tient pas debout comme il est facile de s'en assurer.

Il a été porté au journal par un soi-disant officier « chargé d'escorter un convoi de prisonniers français parmi lesquels se trouvait un officier de turcos frappé mortellement, et qui aurait révélé que le général Douay avait été tué par un officier de turcos au cri de : « Traître, voilà pour toi ! »

Les soldats frappés mortellement sont mis, me semble-t-il, à l'ambulance et n'embarrassent pas les convois de prisonniers.

En outre, les Bavarois descendus des hauteurs de Schweigen en savent quelque chose, — les turcos ont donné, en réalité sans en être empêchés, mais y étant poussés, au contraire, par le général, l'assaut aux hauteurs de Schweigen, y ont refoulé les Bavarois et ont même conquis un instant deux pièces de canon qu'ils entraînèrent à bras.

Quand les Bavarois à leur tour, à la fin de ce sanglan combat, vers une heure, furent en situation de donner l'assaut, grâce à l'entrée en ligne, dès dix heures du matin, des ve et xie corps prussiens, l'assaut eut lieu dans la ville de Wissembourg même, après que la porte de Landau eut été abattue à coups de canon.

A ce moment, le général Douay, frappé vers dix heures et demie, était mort, et par conséquent incapable de donner aux turcos l'ordre de la retraite.

A ce moment encore, cette admirable troupe se faisait hacher par le xie corps prussien, près de la gare, en un endroit qui a reçu et conservé le nom héroïque de « cimetière des turcos ».

Le récit du journal allemand est donc controuvé en tous points.

Affirmez hautement que, dans la journée mémorable de Wissembourg, le général Abel Douay est mort noblement au champ d'honneur, et que le coup qui l'a tué n'a pas été celui d'un officier français assassin.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. H.[1]

Et le 24 septembre 1890 le *Petit Journal* revenait sur la question dans l'article suivant :

LA MORT D'ABEL DOUAY

L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur la mort du général Douay a causé en France une vive émotion. Nous disions dans notre dernier numéro qu'un de nos abonnés, par une lettre signée, avait confirmé le récit inattendu de la feuille allemande et déclaré qu'en effet le général Abel Douay avait bien été tué par un officier français.

Or, M. Duguyot, frère de l'ex-député de l'Yonne, est venu hier matin au *Petit Journal*, et il nous a fait une communication absolument opposée à celle de notre abonné, mais particulièrement intéressante.

En 1872, nous a dit M. Duguyot, j'ai rencontré à Milianah un lieutenant du 23e chasseurs à pied avec lequel j'ai longuement causé de la guerre de 1870, et notamment de la bataille de Wissembourg. Au cours de cette conversation, cet officier m'a déclaré que le général Douay avait été tué sous ses yeux, et voici en quels termes il m'a retracé ce douloureux épisode.

Le 4 août 1870, j'avais été chargé d'amener sur le champ de bataille un détachement de renfort de trois cents hommes, et à la tête de ce détachement, je me suis présenté au général Douay, que j'ai rencontré sur les pentes de Geisberg.

1. E. Hepp, frère du général de ce nom, en 1870, sous-préfet de Wissembourg et qui s'est occupé de faire ensevelir dignement chez lui le corps du général Douay.

Le général, à ce moment, était auprès de sa batterie de mitrailleuses qui fonctionnaient pour la première fois. Il avait mis pied à terre, et son cheval était tenu en main par son ordonnance à quelques pas de lui. Rapidement, je le mis au courant de ma mission, lui annonçant que je devais renforcer le 8e bataillon de chasseurs à pied.

— Le 8e bataillon, me répondit le général, est en reconnaissance à Seltz, à vingt-six kilomètres de là, et le pays est occupé par l'ennemi. Il ne faut donc pas songer à le renforcer. Portez-vous un peu en arrière et restez en soutien de l'artillerie.

En exécution de cet ordre, je me portai avec mes hommes à cent cinquante mètres environ et nous attendîmes.

Autour des mitrailleuses, que les batteries bavaroises cherchaient à démonter, les obus faisaient rage. Quant au général, toujours absorbé par l'examen des nouveaux engins, il ne paraissait même pas s'apercevoir de cette grêle de mitraille. Mais, soudain, je le vis tomber. Un éclat d'obus lui avait ouvert le ventre.

Telle est la version que nous a transmise M. Duguyot, et il a ajouté avec raison :

— Grâce à l'immense publicité du *Petit Journal*, l'officier de qui je tiens ce récit peut être retrouvé.

Les trois ou quatre officiers d'artillerie qui surveillaient le tir des mitrailleuses, peuvent l'être également, s'ils ont survécu. On devrait invoquer leur témoignage et détruire à l'aide de leurs dépositions irrécusables la fâcheuse légende que les Allemands cherchent à créer autour de la mort glorieuse du général Douay.

CONCLUSION

Une heure plus tard, dans la même journée d'hier, Mme Abel Douay, veuve du général, nous apportait au

Petit Journal le document suivant qui met fin pour nous à la discussion et rétablit les faits dans leur vérité historique.

Ce document est une lettre du capitaine d'état-major, G. du Closel, qui fut à Wissembourg le dernier aide de camp du général Abel Douay.

Versailles, le 1er octobre 1871.

Madame,

J'étais seul avec le général au moment où il a été frappé mortellement; les autres officiers de son état-major et l'escorte étaient à l'abri, dans un chemin creux, que nous n'avions pas pensé à prendre, parce que le général s'était arrêté un moment pour donner des instructions à l'aide de camp de M. Pellé, venu de la part de son chef lui demander l'autorisation de se retirer devant des forces trop supérieures. Le 1er régiment de tirailleurs algériens était engagé seul contre tout un corps bavarois.

Nous avions été reconnaître une forte attaque qui se prononçait sur notre droite, en face de Geisberg, et s'ajoutait aux deux attaques sur notre gauche, à Wissembourg, et au centre, par Altenstadt. Nous revenions quand le capitaine d'état-major est arrivé au-devant du général. Celui-ci a fait filer l'escorte par le chemin que je vous ai indiqué plus haut. Les officiers ont suivi. J'étais le plus près de lui et n'ai pas suivi le mouvement. Quand le capitaine de Rainvillers s'est éloigné, préoccupés, le général et moi, de la gravité de la situation, nous n'avons pas pensé au petit chemin et nous nous sommes retirés par le plateau, exposés au feu des batteries prussiennes, qui tiraient sur nos mitrailleuses.

Les obus pleuvaient autour de nous; le général m'a dit d'aller voir si nous ne pouvions pas entrer dans le

chemin ; j'étais donc un peu en avant de lui, au moment où nous avons été frappés tous deux en même temps, lui au ventre, et mortellement, hélas ! moi au pied, assez gravement.

L'éclat a traversé ma botte, entamé l'os du talon et est entré dans le ventre de mon cheval. La pauvre bête a fait un bond prodigieux en avant, en sorte que je n'ai point vu tomber le général ; mais j'ai entendu un cri et mon cheval ayant pu arriver jusqu'à la route de Wissembourg, à quelques pas de là, j'ai communiqué mes inquiétudes aux autres officiers de son état-major, que je rejoignais. J'ai su qu'on avait été relever le général et qu'on l'avait conduit à l'ambulance dans une voiture de cantine, pendant que des hommes m'y portaient.

Le médecin militaire qui m'a pansé, lui a aussi donné des soins. Il m'a dit ce même jour, deux ou trois heures après ma blessure, qu'il lui avait été confié sans aucune connaissance, le pouls presque imperceptible, ce que les médecins appellent filiforme, et qu'il n'avait pas vécu une demi-heure.

Ces détails sont bien cruels, mais malgré le déchirement que vous causeront ces souvenirs, il me paraît naturel et tout à fait respectable que vous désiriez être instruite de tout ce qui se rapporte aux derniers moments de celui que vous avez perdu et dont la mémoire mérite un véritable culte, car c'était un homme d'une droiture et d'une dignité rares, en même temps qu'un héroïque soldat.

G. DU CLOSEL,

Capitaine d'état-major.

Ce document clôt toute discussion ultérieure, nous le répétons, et met à néant l'invention du journal prussien.

J'ai voulu essayer de savoir positivement si cette légende avait quand même une base sérieuse, et je me suis empressé d'écrire à cet effet à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Voici ce qui m'a été répondu :

Berlin, le 3 octobre 1890.

Très honoré Monsieur le comte,

J'aurais un plaisir tout particulier à répondre à vos désirs, mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a imprimé la lettre qui a ouvert la discussion sur la mort du général Douay en entier, dans son numéro n° 434, et nous ne pouvons vous fournir d'autres documents sur ce point.

La lettre est écrite par un monsieur qui, en 1870, se trouvait dans le service des volontaires des ambulances sur le champ de bataille de Wissembourg. Son destinataire est un personnage haut placé qui, en son temps, approcha de près le prince impérial, plus tard empereur Frédéric, et avait entendu de sa propre bouche la remarque que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait ajoutée à cette lettre.

Depuis, ce journal a aussi imprimé des opinions françaises sur le cas discuté et, comme il l'a dit pour son compte, je suis aujourd'hui persuadé qu'un éclaircissement authentique est devenu actuellement presque impossible.

Agréez, Monsieur le comte, l'assurance de la profonde estime avec laquelle je suis votre dévoué

PINDTCH,

Rédacteur de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

M. le comte d'Hérisson, Paris.

Cette lettre a été le billet d'enterrement définitif de la question soulevée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'ayant nommé personne, ni l'auteur de la lettre ni son destinataire, il n'y a pas lieu de s'arrêter à la discussion qu'elle a soulevée et qui, par suite, n'offre aucune garantie au point de vue historique.

Néanmoins, je tiens à exprimer ici mes remerciements à son rédacteur pour l'aimable empressement qu'il a mis à me répondre.

Je terminerai en disant qu'il est regrettable que Mme la générale Douay, malgré ses recherches, n'ait jamais pu retrouver le chirurgien qui avait soigné son mari.

CHAPITRE VI

Appréciation succincte de MM. de Rivière et d'Andlau. — Le maréchal de Mac-Mahon après Wissembourg. — Le *nouveau Bayard*. — Retraite et abandon de toutes les lignes de défense. — Un point à élucider. — Lettre du capitaine de France. — Première idée de la concentration sous Metz. — L'empereur seul véritable chef de l'armée du Rhin. — Son inaction. — Mouvement tournant des armées allemandes.

M. de Rivière glisse sur la bataille de Wœrth ou de Reichshoffen :

En même temps que la nouvelle de la triste issue du combat de Forbach arrivait au quartier général impérial, on y apprenait la défaite de Reichshoffen et la retraite précipitée du maréchal de Mac-Mahon.

C'est tout. M. d'Andlau n'est pas plus explicite et ne s'arrête pas davantage sur la *retraite précipitée :*

Au moment même où avait lieu le combat de Spickeren, se livrait la terrible bataille de Reichshoffen; le corps du maréchal de Mac-Mahon y était anéanti et entraînait dans sa *déroute* celui du général de Failly.

J'ai là deux raisons excellentes de m'appesantir sur cette retraite précipitée et sur cette déroute.

Le combat de Wissembourg avait éclairé plus que suffisamment le maréchal de Mac-Mahon sur l'importance des forces ennemies qui envahissaient l'Alsace. Il avait devant lui toute la IIIe armée allemande, commandée par le Kronprinz de Prusse et pas d'autre moyen de résistance immédiat à lui opposer que le premier corps, diminué de la division détruite à Wissembourg par sa faute, mais augmenté d'une division du 7e corps qui l'avait rejoint.

Son unique espoir, pour la journée du 6 août, — il est vrai qu'il s'était mis en tête qu'il ne serait attaqué que le 7, — consistait dans l'arrivée problématique du corps du général de Failly, réuni à Bitche, moins la brigade Lapasset, restée à Sarreguemines, on ne savait pour quelle cause.

Tout lui commandait donc une extrême prudence.

Je crois avoir précédemment démontré que la position choisie par le maréchal était la plus défectueuse qu'il pût prendre pour livrer bataille. Était-il même forcé de la livrer avant d'avoir cherché un meilleur terrain, ce qui n'eût été ni long ni difficile, et rallié les deux corps ajoutés le 5 août à son commandement? Je ne le pense pas.

Et quand même, ce qui n'a rien d'impossible, il

aurait ignoré à quel nombre d'ennemis il avait affaire, ce n'en était pas moins une raison pour lui de se mettre en retraite, lentement, aussitôt après Wissembourg, jusqu'à ce qu'il eût été fixé à cet égard.

Vingt-quatre heures gagnées lui auraient permis de recevoir le choc du Kronprinz avec un effectif moins dérisoire. En rase campagne, il est presque toujours facile à un général, même lorsqu'il n'est pas un César, de refuser le combat.

Certes, la défaite fut glorieuse pour son corps d'armée tout entier et pour lui, comme soldat; mais elle aurait dû faire réfléchir en haut lieu. Le maréchal de Mac-Mahon n'était pas plus capable que le général Frossard du commandement en chef. La seule différence entre eux, c'est que le maréchal marchait au canon, mouvement stratégique devenu l'A B C du métier depuis Grouchy, et que le général s'en sauvait.

En dépit de la légende, les charges de la cavalerie du général Michel dans les houblonnières et celles que son rapport qualifie de *brillantes*, des cuirassiers dans des rues barricadées — la peinture en a perpétué le souvenir — sont depuis longtemps connues, et l'on n'ignore pas comment s'exécuta la retraite que ce même rapport présente comme accomplie par des troupes, *qui firent bonne contenance*.

Elle fit pendant à la débandade du 2e corps.

Au milieu d'une inénarrable confusion de ses régiments, enchevêtrés les uns dans les autres, par la nuit noire, le maréchal de Mac-Mahon, l'homme de bronze, le héros de Malakoff et de Magenta, celui que le comte de Chambord devait baptiser *le nouveau Bayard*, marchait, la tête perdue, sans songer un seul instant à mettre un peu d'ordre dans le chaos qui l'environnait, sans faire une seule fois acte de commandement, sans se souvenir qu'il a là, à côté de lui, la trouée de Saverne, si connue, si facile à défendre, même avec une force inférieure à celle qu'il possédait en propre.

Il laisse derrière lui tous les tunnels ouverts et libres, exemple que s'empresse de suivre le 5e corps qui, n'ayant pas combattu et, le 7, occupant Phalsbourg sans y voir l'ennemi, ne s'inquiète nullement à son tour de la défense des basses Vosges et de leurs défilés.

Les avantages des lignes et des eaux de la Seille lui échappent, et, cependant, lorsqu'il commandait à Nancy, une étude avait été faite, afin d'indiquer le parti qu'on en pouvait tirer pour la défense du pays.

En vain le télégraphe impérial de Metz et un officier du grand état-major lui donnent l'ordre de ne pas dépasser Nancy, où arrivait le 6e corps, sous les ordres du maréchal Canrobert, ce qui lui eût permis de se réunir au gros de l'armée, il fuit toujours!

La ville de Nancy n'est pas le point à défendre, mais depuis Frouard, le plateau et la forêt de Haye, ayant Toul comme appui ou refuge en cas de revers, présentent toutes les bonnes conditions pour une bonne défense et pour arrêter une armée.

Le corps du général Félix Douay — 7e — apprenant le désastre, se replie, abandonné à lui-même, sans savoir où il va.

Celui du général de Failly — 5e — courant après son commandant en chef, passe à travers le 2e corps, qui avait beaucoup d'hommes en arrière, pour le rejoindre seulement à Luxeuil.

A Bar-sur-Aube enfin, le maréchal de Mac-Mahon respire. Il est à trente lieues de la ligne de défense — ligne de l'Haye — occupée maintenant par l'ennemi, et la droite de l'armée du Rhin se trouve, grâce à cette interminable retraite, séparée définitivement du centre et de la gauche, qui sont à Metz, et tout près desquels il vient de passer !

S'il avait rallié à Nancy les 1er, 5e et 7e corps au 6e, il y aurait eu sur ce point au moins 100 000 hommes, opérant dans un pays d'une défense facile. Les autres corps et la Garde se retiraient pas à pas pour couvrir ses mouvements.

Il en serait résulté la réunion des deux armées du Rhin et de la Moselle, qui auraient pu prendre résolument l'offensive et, malgré Spickeren et Wœrth, changer la face des choses. Mais cette

réunion, le maréchal de Mac-Mahon ne l'a peut-être pas voulue.

Ce point demande à être élucidé, car il est d'une importance capitale.

Dans sa déposition du 12 juin 1872, M. le maréchal de Mac-Mahon, à la question qui lui était adressée : « Quels ont été vos rapports avec le maréchal Bazaine ? » répondait ainsi :

Jusqu'au 9 août 1870, j'ai été directement sous les ordres de l'empereur, avec lequel je correspondais le plus souvent par l'intermédiaire du major général.

Le 9 août, à Blamont, je reçus de ce dernier une dépêche m'informant que l'empereur, voulant mettre de l'unité dans le commandement, avait décidé *que le maréchal Bazaine prendrait le commandement de tous les corps d'armée, et qu'à partir de ce jour, le commandant de chaque corps prendrait directement ses ordres.*

Ayant précédemment reçu pour instructions de me diriger sur le camp de Châlons, *je continuai ma marche vers ce point, et je ne me rappelle point avoir écrit au maréchal Bazaine avant l'arrivée à ce camp.*

On sait, en effet, que, par une dépêche du 7 août, l'empereur avait annoncé sa décision de concentrer l'armée active sur Châlons.

L'aile gauche sous le maréchal Bazaine sera concentrée à Metz d'ici quarante-huit heures, dit textuellement cette dépêche, dans sept jours à Châlons.

Le maréchal Bazaine fut probablement le seul qui n'en eut pas connaissance.

Elle avait été adressée au ministre de la guerre, à Paris, et au maréchal de Mac-Mahon, ainsi qu'au général de Failly, à Saverne, à neuf heures du soir, et maintenait un ordre déjà donné par l'empereur à ces deux officiers généraux, aussitôt après la nouvelle reçue de la perte de la bataille de Reichshoffen. De plus, le major général envoyait le même jour le capitaine Vosseur à la recherche du 2e corps, avec mission de transmettre le même ordre au général Frossard.

Mais le 8, tout était changé. Le maréchal de Mac-Mahon et le général de Failly ne devaient pas dépasser Nancy sans ordre de l'empereur, lequel écrivait à l'impératrice que la retraite sur Châlons devenait pour lui-même trop dangereuse, et qu'il serait plus utile en restant à Metz avec 100 000 hommes bien réorganisés. Le major général, de son côté, avisait le général Frossard que le mouvement sur Châlons n'aurait pas lieu et qu'il eût à se diriger sur Metz, en se conformant aux instructions du maréchal Bazaine. Le maréchal de Mac-Mahon reconnaît enfin qu'il était placé sous le commandement de celui-ci, et qu'il *devait prendre directement ses ordres.*

Ses instructions précédentes étaient donc nulles et non avenues.

C'est ici le lieu de citer la partie militaire d'une lettre adressée le 27 septembre 1873 par M. de France à M. de Mornay-Soult, le premier, officier d'ordonnance du major général, et le second, du maréchal :

Le 9 août 1870, ordre m'a été donné par le major général de me rendre auprès de M. le général de Failly.

Parti de Metz en chemin de fer, vers une heure de l'après-midi, je prenais à Nancy un train spécial et me faisais conduire à Réchicourt.

A six heures du soir, je remettais au général de Failly la dépêche dont j'étais porteur, et qui se trouve au registre de correspondance de la 2e section de l'État-major général, sous le numéro 193.

Cette dépêche commence ainsi : « *J'ai l'honneur de faire connaître que l'ennemi est entré à Sarralbe et paraît se diriger sur Nancy, où il peut être* DANS CINQ JOURS. »

Elle se termine par la phrase suivante : « *Cette lettre vous sera portée par le capitaine de France, de l'État-major général, auquel vous pouvez confier la réponse que je vous prie de me faire.* »

Vers sept heures du soir, je repartais de Réchicourt et à deux heures du matin, le 10 août, j'étais de retour à Metz.

Le même jour, 10 août, vers une heure et demie de l'après-midi, l'empereur me fait appeler.

Sa Majesté m'ordonne de me rendre de nouveau auprès de M. le général de Failly, et de lui dire qu'elle le laissait libre de se diriger sur Metz, en passant par Toul, sans aller à Nancy, parce que son corps d'armée pouvait rencontrer, sur la route directe, l'ennemi en marche sur Nancy et déjà arrivé à Dieuze et Château-Salins.

La dépêche télégraphique suivante est adressée au général de Failly, au moment de mon départ :

« Metz, 10 août 1870, 2 h. 1/4 du soir.

« *Major général au général de Failly.*

« *Notre concentration sur Metz est terminée. L'empereur*

désire que vous y opériez votre jonction avec nous, si l'ennemi vous en laisse la possibilité.

« *Je vous envoie le capitaine de France.* »

A dix heures du soir, j'arrivai à Lunéville et, *après avoir fait connaître à M. le maréchal de Mac-Mahon les explications verbales* que je portais au général de Failly, je me rendais auprès de ce dernier officier général.

Mes explications entendues, le général de Failly, qui avait déjà donné à son corps d'armée l'ordre de marcher sur Nancy le lendemain 11 août, change son itinéraire et prescrit à ses troupes de se diriger sur *Charmes*.

Ma mission était terminée et mon récit doit s'arrêter ici.

Les dépêches échangées le 11 et le 12 entre le général de Failly et le quartier général de l'armée, peuvent seules faire connaître les circonstances qui ont arrêté la marche du 5ᵉ corps sur Metz.

De France.

Le maréchal de Mac-Mahon, ainsi qu'il ne s'en est point caché dans sa déposition, n'en continua pas moins de se replier sur Châlons.

Une remarque est à faire : c'est que l'idée de se cramponner à la place de Metz, tant reprochée au maréchal Bazaine, n'est pas même de lui, mais appartient en propre à l'empereur, et nous ne tarderons pas à le voir manœuvrer en conséquence.

J'ai raconté Forbach et Reichshoffen en détail et me suis appesanti sur les actes des généraux qui ont conduit ces deux batailles pendant leur double déroute, afin que l'*amère* Histoire, comme dit Vic-

tor Hugo, puisse asseoir son jugement, qui sera celui-ci :

« Le 6 août 1870, le général Frossard et le maréchal de Mac-Mahon, par leur profonde incapacité dans le commandement, ont perdu l'Empire, l'armée du Rhin, Metz et la France! »

Le maréchal Bazaine avait entrevu cette vérité, car le jour où il se retrouva, un peu avant son procès, en présence de son collègue :

— Je vous ai toujours défendu, mon cher Bazaine, lui dit Mac-Mahon.

— Vous avez d'autant mieux fait que vous saviez, mieux que qui que ce soit, les raisons de notre retraite sur Metz, riposta Bazaine.

Le duc de Magenta ayant persisté à se rendre à Châlons, on prit le parti d'en faire décidément venir le maréchal Canrobert, qui avait été chargé un moment de constituer à Paris une nouvelle armée.

On appela la réserve d'artillerie, établie à Pont-à-Mousson, la 1re division de cavalerie de réserve, cantonnée à Saint-Mihiel, et l'on massa l'armée sur la Nied, où l'on exécuta des travaux sur le front et les flancs de la position, les troupes françaises sur deux lignes et les réserves en troisième ligne, afin de livrer là un combat défensif et d'opérer définitivement la retraite sur Metz si l'on n'était pas heureux; montrant ainsi que l'on admettait de plus en plus l'éventualité d'un séjour plus ou moins prolongé sous les murs de cette ville.

Les ordres que comportaient ces *manœuvres* auxquelles le maréchal de Mac-Mahon avait eu le plus grand tort de refuser de prendre part, lui qui allait bientôt dire, la veille de Sedan qu'il voulait pouvoir manœuvrer et ne pas s'enfermer dans des lignes, ces ordres, causes de marches et de contremarches non moins nombreuses et souvent aussi inutiles que celles qui avaient eu lieu, depuis l'arrivée de l'empereur à Metz jusqu'à la journée de Forbach, passèrent par dessus la tête du maréchal Bazaine qui, remplacé à la tête du 3e corps par le général Decaen, n'exerçait plus une ombre d'autorité sur personne.

Sa nomination du 9 août, objet pourtant d'un décret impérial, n'était qu'un vain simulacre de satisfaction donné à l'opinion publique, très surexcitée à Paris depuis nos deux désastres, qui avaient ouvert la France au flot presque irrésistible d'une formidable invasion.

L'empereur, demeuré le chef de l'armée du Rhin et de son prétendu commandant, les opérations restant dans les mêmes mains ne pouvaient tourner que dans le même cercle d'incertitudes et de fautes, et il n'y avait pas, dit M. d'Andlau, à compter sur une résolution héroïque, capable seule de rétablir nos affaires.

Le 10 août, *comptant prendre l'offensive sous peu de jours,* il priait le ministre de la guerre, par l'intermédiaire du major général, de diriger sur Metz

le plus possible de biscuit, havresacs, marmites et autres ustensiles de campement.

Le maréchal Le Bœuf et son souverain, trompés par un rideau de troupes qu'ils n'avaient pas essayé de percer, se berçaient de l'espoir que l'ennemi tenterait une attaque contre nos positions, et n'admettaient pas qu'il pût continuer sa marche, sans détruire auparavant une armée dont la présence pouvait menacer ses lignes de retraite.

Ils allaient regretter bientôt de ne pas s'en être tenus à leur ordre du 7 août, donné à tous les corps, de se retirer sur Châlons.

Les armées allemandes tournaient autour de nous pour gagner une nouvelle base d'opération et le désarroi était tel au grand quartier général, qu'au lieu de se jeter sur une d'elles, on les attendait patiemment derrière des ouvrages de campagne!

Le 11 août, l'ennemi était sur notre flanc, coupant notre ligne de communication avec la capitale, prêt à menacer nos derrières.

Toute la France poussa alors un cri de détresse, auquel se joignirent les murmures de cette armée, qui se sentait à demi vaincue, avant d'avoir combattu, par les fautes accumulées de ceux qui s'étaient chargés de la diriger. Pauvre armée du Rhin! Elle ne devait voir le fleuve dont elle portait le nom que prisonnière.

CHAPITRE VII

Le Corps législatif demande le changement du commandement. — Lettre de M. le comte de Kératry. — Déclaration du comte de Palikao. — Lettre de M. L. Guyot-Montpayroux. — Lettre de Jules Favre. — La maréchale Bazaine. — Extrait du rapport du général d'Autemarre. — Nouvelle lettre de M. le comte de Kératry.

Le Corps législatif demanda, au nom du salut de la patrie, que le commandement fût changé.

Le 12 août, dans l'après-midi, le maréchal Bazaine reçut la dépêche ci-après :

Au grand quartier général à Metz, 12 août.

Le major général au maréchal Bazaine.

J'ai l'honneur de vous informer que, par décret de ce jour, l'empereur vous a nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin.

Votre Excellence prendra immédiatemeut possession de son commandement.

Par décision du même jour, l'empereur a nommé aux

fonctions de chef d'état-major de l'armée du Rhin M. le général de division Jarras, aide-major de ladite armée.

Le major général,

Le Bœuf.

Pour apprécier cette nomination, M. de Rivière abandonne M. d'Andlau, son chef de file, pour voler de ses propres ailes, et insinue qu'elle fut sans doute précipitée par un incident que fera connaître une lettre de M. de Kératry, écrite le 28 février 1872 au soir, de Marseille, où il était alors préfet, au maréchal Bazaine :

J'ai eu l'honneur de recevoir aujourd'hui la visite de Mme la maréchale. Le motif de sa visite ne m'a pas causé une moindre émotion qu'à vous : elle avait pour but une suppression à opérer dans un passage de ma déposition près la commission d'enquête, devant qui j'ai déclaré, il y a huit mois, que Mme la maréchale m'avait rendu visite vingt jours avant le 4 septembre, pour me prier de faire savoir à mes collègues de la Chambre, de la part de son mari, *que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, qu'il n'en acceptait plus la responsabilité et qu'il désirait se retirer.*

Cette déclaration, restreinte au rôle purement militaire, que je n'avais pas été le seul à juger très digne et très loyale, si on se reporte à l'époque où le pays, où la majorité de la Chambre, où le ministère de la Régence professaient hautement que la persistance de la présence de l'empereur aux armées était une faute capitale, je l'avais portée le même jour de mon entretien avec Mme la maréchale à mes collègues de la gauche, et avec deux

d'entre eux au général de Palikao, ministre de la guerre. Ce fut à la suite de cette déclaration que la gauche, abdiquant d'anciens griefs ou préjugés contre votre personne, émit et soutint le projet de vous investir du rang suprême.

Mme la maréchale m'a déclaré hier, en présence du colonel Willette, venu avec elle de Paris à Marseille, et de M. Jay, mon chef de cabinet, qui se trouvait précisément chez moi le matin où Mme la maréchale vint me trouver avant le 4 septembre, que jamais vous ne l'aviez chargée de transmettre ni à moi ni à personne une pareille déclaration, complètement contraire à votre conduite et à vos pensées,— d'autre part, qu'elle-même ne m'avait pas fait cette déclaration, et que sa visite matinale de cette époque n'avait été qu'une pure visite de bonnes relations, *que, par conséquent, elle désirait que je fisse disparaître de ma déposition le passage relatif à elle et à vous.*

Votre affirmation d'être resté complètement étranger à cette déclaration ne fera de doute pour personne, Monsieur le maréchal, puisque vous l'affirmez : j'en prends acte, je vais en donner connaissance à la commission d'enquête et elle figurera dans la prochaine édition de mon livre du 4 Septembre.

En ce qui concerne Mme la maréchale, j'ai eu le douloureux regret de ne pouvoir satisfaire à sa demande de rectification. S'est-elle mal expliquée ou a-t-elle été, dans ces moments graves, au delà de sa pensée? Je l'ignore. Mais j'affirme sur l'honneur que j'ai été le fidèle interprète de sa parole. Et comment admettre, en effet, alors que nos relations de visite s'étaient complètement interrompues, quelques jours après votre prise de commandement de la Garde impériale, que Mme la maréchale fût venue si matinalement de Versailles à Paris pour me faire, à moi, une pure visite, sans motif pressant?

Comment supposer, alors que le ministre de la guerre avait encore tout moyen de communication avec les armées, que je me fusse permis une pareille déclaration, à laquelle je n'avais aucun intérêt, si je n'y avais été convié?

J'ajoute que Mme la maréchale, entrée dans la chambre de Mme de Kératry, lui demanda la permission de m'emmener dans l'appartement voisin pour me faire une communication qui eut effectivement lieu dans mon cabinet de travail.

J'ajouterai, monsieur le maréchal, qu'à la date du 30 juillet dernier et à la suite d'une lettre que vous m'avez envoyée de Genève le 6 juillet, je vous ai répondu à l'adresse indiquée. Dans cette lettre qui, me dit-on, ne vous est point parvenue, quoiqu'on m'ait télégraphié hier d'Aix-les-Bains que toutes vos lettres vous ont été régulièrement adressées, dans cette lettre je vous disais le sens de la déclaration que j'avais faite devant la commission d'enquête, déclaration qu'il m'importait peu personnellement de taire ou de produire, mais que j'avais cru devoir rappeler pour rendre ce que je croyais être un hommage à la vérité.

Je ne puis terminer, monsieur le maréchal, sans vous marquer le chagrin réel que j'éprouve de n'avoir pu satisfaire au désir de Mme la maréchale; mais je ne doute pas qu'en mon lieu et place vous n'eussiez tenu exactement la même conduite.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Comte DE KÉRATRY.

La déposition de M. de Kératry, faite d'abord devant la commission de l'Assemblée nationale, instituée pour faire une enquête sur les actes du

gouvernement de la Défense, avait été confirmée par lui dans une seconde, reçue par voie de commission rogatoire, à laquelle il avait eu soin d'ajouter que la maréchale était venue le trouver à Marseille le 28 février 1872, pour lui dire que jamais le maréchal ne l'avait chargée de faire une déclaration du genre de celle qui se trouvait formulée par les termes de sa déposition.

Il est inutile de demander si M. de Rivière s'était hâté de s'armer de sa loupe pour examiner l'*incident* et d'en tirer des conclusions :

Il déclare, écrit le général Boyer au maréchal, le 29 août 1872, que vous avez fait faire une *démarche officielle* pour avoir le commandement en chef.

Dans son rapport, après avoir dit que M. de Kératry — dans une nouvelle adjonction à sa déposition — ayant été chez le ministre de la guerre, de concert avec MM. Jules Favre et Picard, délégués par l'opposition, pour lui transmettre la déclaration apportée par la maréchale, et que le comte de Palikao leur avait répondu que, conformément au désir de la Chambre, le maréchal Bazaine allait être investi du commandement suprême, M. de Rivière prend sa table des logarithmes et y découvre ceci :

Le général de Palikao ayant pris possession du ministère le 10 août, et le maréchal ayant été nommé le 12, l'entrevue racontée par M. de Kératry a dû avoir lieu le 11.

Et, dès le 9, ce que vous faites semblant de ne pas savoir, Monsieur de Rivière, le maréchal Bazaine avait ce magnifique commandement suprême que vous paraissez avoir de la peine à digérer. Le décret du 12 ne faisait que compléter la mesure en supprimant le major général, nommé au commandement du 3e corps d'armée, et en donnant au nouveau promu, auquel on en avait déjà imposé une partie, le reste du grand état-major. Il est vrai qu'il ne commandait pas plus le 12 que le 9, ou, pour mieux dire, qu'on ne lui obéissait guère; mais il possédait le titre.

D'ailleurs, M. de Kératry n'a pas été tout à fait d'accord avec le général de Montauban et M. Guyot-Montpayroux, député.

M. de Rivière ayant demandé des explications à ce sujet au comte de Palikao, celui-ci répondit :

Je me souviens d'avoir reçu une seule visite des personnages désignés par M. de Kératry. Je pense que cette visite avait un autre but que celui rapporté par M. de Kératry, et qu'il se peut que, par suite de la conversation, il ait été question du commandement de l'armée du Rhin. Le nom de Mme la maréchale Bazaine n'a pas été prononcé dans cette conversation, et il ne m'a pas été dit que le maréchal Bazaine voulût donner la démission de son commandement...

Je ne m'explique pas que M. Jules Favre qui, dans son ouvrage sur le *Gouvernement de la défense nationale*, parle de cette entrevue, ait pu omettre un fait aussi important s'il s'était présenté sous les couleurs que lui prête M. de Kératry...

Le général donnait en outre communication à M. de Rivière d'une lettre écrite par lui le 30 mars 1872 à la maréchale, lettre dans laquelle il lui disait :

MM. Jules Favre, Picard et de Kératry sont venus chez moi *le 21 août*, ainsi que le constate l'ouvrage de M. Jules Favre sur le *Gouvernement de la défense nationale*, page 51.

Ces messieurs, — M. Jules Favre le dit, — n'étaient venus que pour me demander de presser l'armement de la troupe et surtout des gardes nationaux...

La conversation s'est terminée sur ces objets, et s'il eût été question d'une affaire aussi grave que celle dont parle votre lettre, M. Jules Favre n'aurait pas manqué de le dire dans son livre.

Quant à moi, j'atteste que le fait est complètement inexact, et j'ajoute qu'il est impossible qu'il ait eu lieu ; Sa Majesté l'Empereur était au camp de Châlons le 21, et il ne pouvait être question de commandement, le maréchal Bazaine étant déjà nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin, et le maréchal Mac-Mahon à celui de l'armée de Châlons...

Quant à M. Guyot-Montpayroux, il écrivait :

Je viens de lire à la campagne, où je suis encore pour quelques jours, le rapport du général de Rivière sur l'affaire de Bazaine. Il y a dans ce rapport un incident qui me paraît devoir appeler votre attention d'une façon toute particulière. Il est dit dans le rapport que, d'après le conseil même de son entourage, l'empereur, abdiquant officiellement tout pouvoir, se décida à investir le maréchal du commandement suprême de l'armée du Rhin, etc., le 12 août.

C'est là un fait absolument en contradiction avec les déclarations faites par M. de Palikao dans la *séance du Corps législatif* du 11 août — cette séance est capitale.

Le 11 août, Palikao, pressé par moi, fut forcé de déclarer que le maréchal Bazaine commandait en chef. Il mentait donc?

La vérité, c'est qu'après le 11 août, comme avant, Palikao, très jaloux du maréchal, s'est occupé d'une foule de choses qui ne le regardaient pas, et que le désastre de Sedan doit être imputé à lui, à Mac-Mahon et à beaucoup d'autres, plutôt qu'à Bazaine.

Pour aujourd'hui, je me borne à appeler votre attention sur ce point; mais il y en a plusieurs autres, sur lesquels je vous éclairerai de vive voix et qui sont décisifs.

Je ne connais pas personnellement le maréchal Bazaine, mais *je suis scandalisé de cette alliance monstrueuse d'hommes qui avaient perdu la tête*, qui ont fait toutes les folies du monde, et qui cherchent aujourd'hui à faire retomber sur le maréchal toute la responsabilité.

L. GUYOT-MONTPAYROUX.

Quant aux mouches du coche qui parlent à tort et à travers des circonstances dans lesquelles Palikao fut forcé de faire donner le commandement à Bazaine, moi qui ai joué le principal rôle dans cette affaire, j'affirme qu'il n'y a pas un mot de vrai.

Je crois que voilà assez de documents; aussi m'abstiendrai-je de citer la lettre de Jules Favre à la maréchale du 31 mars 1872, dans laquelle il lui dit notamment : « En ce qui me concerne, je n'allais trouver M. le comte de Palikao que pour obtenir de lui le rappel de l'empereur... Parmi tous

les hommes de guerre qui l'entouraient, le maréchal Bazaine me paraissait le plus capable de relever nos affaires militaires, et c'est pourquoi je pressai vivement le ministre de le placer à la tête de l'armée. »

Certes, l'ambition connue de la maréchale de voir son mari dans les honneurs, dont l'éclat rejaillissait sur elle, rend sa démarche assez vraisemblable ; mais était-il nécessaire, en admettant qu'elle fût vraie, de mêler une femme au procès que l'on intentait à son mari ?

Le livre de M. d'Andlau, que M. de Rivière n'avait pas perdu une minute pour lancer dans la circulation, puisque la première édition est de 1871, claironné par tous les journaux à la dévotion des anciens membres les plus en vue du gouvernement de la Défense nationale, avait obtenu une immense publicité et, au moment où M. de Kératry prenait la parole à Marseille, le président du Conseil d'enquête sur les capitulations des places l'avait toujours sur sa table, pendant les séances, pour secourir au besoin sa mémoire.

Les colères qu'il avait si habilement soulevées grondaient dans toute leur fureur, excitées par la multitude des gens intéressés à égarer l'opinion, et le général d'Autemarre, dans son rapport au Conseil — qui entendit *une fois* le maréchal — sur la conduite politique de celui-ci, écrivait sans broncher :

J'ai dû consulter patiemment *bon nombre des ouvrages publiés par des officiers français* et étrangers, témoins ou acteurs dans ce grand drame de Metz, et ne prendre en considération que ceux de ces témoignages *dont la signature est la garantie d'un certain degré d'autorité et de loyauté.*

Du reste, M. de Kératry, si loyal et si droit, avait pu se tromper, lui qui avait écrit à la délégation de Tours, il n'y avait pas encore bien longtemps, la lettre que nous reproduisons et qui est toute à son honneur :

A Messieurs Crémieux, Gambetta et Glais-Bizoin,
membres de la Délégation du gouvernement
de la Défense nationale.

Nantes, 27 décembre 1870.

Messieurs,

Je crois l'heure venue d'oublier en instant toutes nos anciennes relations d'amitié pour vous faire entendre le langage de la vérité.

Ce langage, c'est un droit et un devoir pour moi de vous le tenir aujourd'hui.

Mon droit est celui qui appartient à tout citoyen douloureusement préoccupé de l'existence même de son pays.

Mon devoir découle de la part que j'ai prise, tant à la tribune qu'à l'Hôtel de Ville, à la création du gouvernement de la Défense nationale.

A ce double titre, j'estime que, sous peine de désastre irréparable, les choses ne peuvent aller plus loin sans que le pays se ressaisisse de ses propres destinées, en participant dans une certaine mesure à la direction de ses affaires.

Vous aviez sous les yeux deux grands exemples à suivre : le premier, qui restera à l'honneur de vos collègues de Paris, vous était donné depuis le commencement des opérations militaires par le gouvernement central.

La France entière vous a fourni le second.

Car tous deux, jaloux avant tout du salut commun, avaient ajourné la politique à des temps meilleurs. Quand l'incendie dévore un édifice, avant de savoir quel en est le maître, le premier soin des gens sages est de le mettre à l'abri du feu.

La Délégation de Tours s'est malheureusement écartée de la voie sage que lui traçait la nécessité.

Depuis trois mois vous avez soumis la Défense nationale aux exigences et aux faiblesses de votre politique. Au lieu de nous appuyer sur le pays, vous l'avez divisé en différents groupes. Certains de vos préfets ont été des agents de dissolution.

Cette dissolution, vous venez de la hâter par le décret relatif à la suppression des conseils généraux rendu par vous le 25 décembre.

Ce n'est pas que je ne me félicite de voir disparaître les derniers vestiges du système corrompu qui s'est écroulé dans le désastre de Sedan. Cette mesure eût dû être prise au lendemain même de la Révolution et vous avez eu le tort de la différer si longtemps.

Mais en dissolvant les conseils généraux vous avez décidé que les préfets constitueraient d'urgence des commissions départementales. Par ce dernier décret, vous avez porté un coup déplorable à la défense nationale. Devant un pareil acte, c'est un devoir pour tous non seulement de protester, mais encore d'aviser.

Où sont donc ces solides doctrines que nous avons tous si rigoureusement défendues aux applaudissements de nos électeurs?

Depuis le 4 septembre, rien n'est de droit, tout est de fait : je le reconnais.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux actes d'arbitraire que vous avez commis et que le pays a tolérés en raison de vos bonnes intentions et au nom du salut commun.

Mais, au nom de ce même salut, la France entière va repousser votre décret du 25 décembre. Ce que vous avez réproché à MM. Rouher et Olivier, vous venez de l'accomplir avec plus d'éclat, et sans avoir même les prétextes à l'aide desquels ils justifiaient l'installation de leurs commissions municipales.

Ce pouvoir dictatorial que vous venez de conférer à vos agents n'est que la préface de l'établissement de la Commune qui va s'imposer à vous, ainsi que le font présager les dernières violences dont Lyon a de nouveau été le théâtre.

Vous venez d'ouvrir la porte au Comité de salut public. Autant nous nous fussions sentis énergiques, nommés par les comités composés d'hommes appartenant à toutes les classes et oubliant leurs opinions pour ne se souvenir que de la patrie, autant nous repoussons des comités dont le seul mandat sera la volonté d'un seul.

Depuis que vous êtes au pouvoir, la province ne vous a refusé ni hommes, ni argent; vous avez été les maîtres de tout, et, malgré le million de soldats qui se sont levés à notre appel, les affaires n'ont fait qu'empirer. L'invasion a gagné près de la moitié de la France; aucune place forte n'a été secourue; et les Prussiens ont allongé de trente lieues le rayon de leur cercle d'investissement autour de la capitale.

Il est donc certain que la tâche est trop lourde pour vous. Il ne suffit pas de puiser des forces dans le sentiment de sa responsabilité; il faut encore que ces forces répondent aux besoins de la situation.

Convaincus de votre impuissance, stimulés par l'amour du bien public, avertis par les grands efforts de Paris qu'il n'y a pas une minute à perdre pour concentrer et diriger sous ses murs tous nos moyens d'action, notre devoir est tout tracé. Vous devez puiser une nouvelle force dans le pays, et cela sans aucun retard.

Avant tout, rapportez d'urgence la seconde partie de votre décret du 25 décembre.

Faites appel immédiat à tous les conseils municipaux des départements non envahis ou libres encore de leurs mouvements. Les conseils municipaux sortis de l'élection le lendemain du grand désastre de Reichshoffen et par conséquent plus purs que tout ce qui avait été élu sous l'Empire sont le dernier lien entre vous et le pays. Ordonnez que tous les conseils municipaux réunis dans chaque département nomment le 3 janvier prochain un ou deux délégués, et que tous ces délégués se rendent à Bordeaux pour y former une consulte qui vous appuiera de son influence légitime.

Si vous faites preuve de désintéressement, comme je l'espère, vous aurez rendu un double service à votre patrie. Vous l'aurez faite plus forte contre l'ennemi et vous lui aurez épargné des vicissitudes plus terribles encore, celles de la guerre civile.

Et si vous succombez à la tâche, vous aurez la suprême consolation d'être tombés avec le pays et de lui avoir assuré un pouvoir régulier capable de faire face à de nouvelles éventualités qu'il faut savoir prévoir.

Bien à vous,

Votre ancien collègue

Comte E. DE KÉRATRY.

CHAPITRE VIII

Ordre impératif de l'empereur. — Succession impériale. — Situation morale de l'infanterie. — Situation morale de l'artillerie, du génie et de la cavalerie. — L'État-major. — Situation morale militaire. — Le maréchal Niel. — Fatales conférences. — Un rêve d'égalité.

Le maréchal Bazaine, n'ayant reçu pendant la première quinzaine d'août ni lettres ni journaux, ignorait les débats qui avaient eu lieu au Corps législatif dans les séances des 10, 11 et 12, où il fut question de le mettre en possession réelle du commandement en chef; et ni l'empereur ni le major général ne crurent devoir lui en donner connaissance.

Sa nomination du 9 ne l'avait que médiocrement flatté : il ne voulut pas d'abord accepter celle du 12 et s'en expliqua nettement avec l'empereur, auquel il fit observer que les maréchaux Canrobert et de Mac-Mahon étaient plus anciens et plus aptes que lui à exercer le commandement dans les conditions difficiles où se trouvait l'armée. Le maréchal Canrobert, présent à l'entretien, déclina la propo-

sition. Le maréchal de Mac-Mahon, absent, avait contre lui Reichshoffen. L'empereur finit par dire : « C'est un ordre que je vous donne. » Il n'y avait plus qu'à s'incliner et à accepter la succession.

Toute succession exigeant impérieusement un inventaire, je vais tâcher de l'expédier le plus rapidement possible, quoique je me trouve dans la nécessité, pour qu'il soit complet, c'est-à-dire probant, de reprendre à un moment donné les choses d'un peu loin.

Personne, lors du procès du maréchal, n'a posé une question que le bon sens, la raison, la justice, prescrivaient de poser. Quelle était la situation *morale, matérielle* et *stratégique* de l'armée de Metz le 13 août 1870, jour où il est reçu que le maréchal Bazaine en a pris le commandement?

La situation morale, première partie de la question, est de beaucoup la plus importante, car notre histoire militaire prouve, à chaque instant, qu'une armée française, dans une bonne situation morale, surmonte tous les obstacles d'une mauvaise situation matérielle et stratégique et fait des prodiges. Je l'envisagerai sous deux aspects : *situation morale* proprement dite, et *situation morale militaire*. En d'autres termes, l'armée de Metz possédait-elle les qualités morales nécessaires à toute armée et indispensables à une armée française? Quelles étaient les idées, quels étaient les principes qui, *admis avant la guerre*, avaient force de loi et se tradui-

saient forcément en pratique, bonne ou mauvaise, *pendant la guerre, quel que fût le général en chef?*

Les qualités morales nécessaires à une armée sont : la discipline, la confiance, l'abnégation, le courage.

Or, pour commencer par l'infanterie, cette arme s'occupait généralement beaucoup trop de politique. C'est chez elle que ce dissolvant de tout principe militaire avait fait ses principaux ravages; aussi la discipline y était-elle très faible et, chose remarquable, sa faiblesse n'avait pas pour cause la révolte de la part du soldat, mais l'absence de principes, de sentiments élevés, de dignité, d'énergie, chez l'officier.

La confiance manquait absolument de même chez lui dans le succès de l'armée, et le soldat avait à son tour perdu toute confiance dans ses chefs, en les jugeant sur le champ de bataille.

L'abnégation n'existait pas non plus. Le système de corruption de l'Empire l'avait remplacée par l'égoïsme. L'avancement, convoité avec frénésie, n'était considéré que comme un moyen d'accroître le bien-être de l'individu. On le sollicitait par tous les moyens, on frappait à toutes les portes : c'était une mendicité générale.

On ne croyait plus à la justice, au mérite; on ne songeait jamais aux devoirs qu'imposait le grade ambitionné, et on persiflait ceux qui parlaient des qualités nécessaires pour le remplir. Et l'avance-

ment, accordé chaque jour aux plus habiles solliciteurs, sanctionnait leur cynisme, en détruisant tout sentiment de dignité et de respect de soi-même.

Cependant, le courage existait dans l'infanterie; mais c'était un courage *passif*, qui nous a coûté des pertes inutiles, que le courage *actif*, naturel dans l'armée française, nous aurait évitées en grande partie.

Chez le soldat, la corruption de l'Empire avait eu aussi un déplorable effet. L'esprit militaire lui manquait et il manquait surtout à cette partie de l'armée que l'on appelait la réserve. Celle-ci, délivrée du service par son renvoi dans ses foyers, rappelée dans les rangs qu'elle se flattait d'avoir quittés pour jamais, y était revenue avec une extrême répugnance et désirait surtout deux choses : se battre le moins possible et voir finir la guerre au plus tôt, quel qu'en fût le résultat.

En outre, armée active et réserve partageaient le même culte pour la satisfaction des besoins matériels. La nourriture était devenue l'objet d'une préoccupation capitale. On songeait avant tout à manger et à s'en procurer les moyens, quand les distributions ne les fournissaient pas. On pillait cyniquement, en pleine France, sous les yeux des officiers, qui laissaient faire.

Une preuve bien remarquable que l'origine de ce genre de corruption était dans l'armée et non dans

le peuple, c'est que ce qu'on appelait la *réserve* se composait de deux classes très distinctes : l'une, comprenant les hommes qui avaient passé sous les drapeaux le nombre d'années exigé par la loi, et que je viens de décrire, infectée, par conséquent, du vice que j'ai signalé; l'autre, formée d'hommes que leur numéro de tirage avait classés dans la seconde portion du contingent, appelés comme les premiers au moment de la déclaration de guerre; mais n'ayant jamais tenu un fusil, jamais reçu le plus petit commencement d'instruction militaire, marchant et se passant de manger au besoin, sans se plaindre et sans piller, refusant de rester aux bagages, lors des premières opérations, et s'en allant d'elle-même reprendre sa place dans le rang.

L'artillerie et le génie, non moins travaillés que l'infanterie par la politique dans leurs corps d'officiers, et cela par tradition, depuis la naissance de la Révolution, pour ainsi dire, rachetaient dans une certaine mesure ce vice originel par un esprit de corps, un courage et une abnégation très remarquables, surtout dans le premier de ces corps.

Il semblait que le courage traditionnel de ces officiers fût encore surexcité par le sentiment de l'infériorité de ses armes vis-à-vis des armes prussiennes et qu'ils voulussent, en bravant l'artillerie ennemie, en se multipliant sous un feu meurtrier, faire oublier, justifier même la faute impardonnable qu'avait commise leur comité en refusant

d'expérimenter le système prussien. Mais l'indiscipline régnait dans l'artillerie et, chez elle comme dans le génie, l'orgueil égalitaire, qui engendre l'envie et la haine de toute supériorité, de tout supérieur, était la base même du caractère de tous et de chacun.

La troupe active possédait l'esprit de corps de son arme et le prouvait par sa bravoure et son sang-froid sur le champ de bataille. La réserve, composée seulement de soldats libérés, était animée du même esprit que sa congénère de l'infanterie.

La cavalerie avait échappé aux effets dissolvants de la Révolution. Il y avait chez elle une discipline parfaite, une complète abnégation, un courage digne des plus belles époques de nos fastes militaires. Ces qualités ont résisté chez elle à la plus décisive des épreuves : le désastre constant. L'histoire vraie de cette guerre si funeste sera pour elle l'un de ses plus beaux titres de gloire.

L'état-major ne constitue pas à proprement parler une arme. Mais, par ses fonctions et par ses rapports intimes avec les chefs de l'armée, il exerçait une certaine influence et aurait pu rendre de grands services.

Trois mots suffiront à le dépeindre : ambition, vanité, insuffisance.

Ce portrait explique bien des perfidies, bien des mensonges et, aussi, bien des fautes de détail dont les conséquences ont été imputées à crime à celui

qui ne les avait pas commises et, par ses fonctions, n'avait pas à les connaître.

Rempli de théories, l'état-major ne savait rien de la pratique. Les fonctions de secrétaire et de copiste lui avaient enlevé tout esprit militaire et toute connaissance de la troupe. Peut-être aussi, sa vie intime et familière auprès des généraux avait-elle détruit en lui la discipline, au moins quant au respect, à la considération pour le supérieur. Il n'y avait guère d'officier d'état-major qui n'eût la prétention d'être général en chef et qui ne se crût plus capable que celui qui l'était.

Passons à la situation morale militaire.

La campagne de 1866 avait révélé un fait que personne ne soupçonnait en France, c'est qu'à côté de nous, peuple modèle, arrivé au zénith de la civilisation et donné en spectacle au monde, heureux de nous contempler et de nous imiter de loin, il en existait un autre, dont nous ne nous préoccupions que pour le tourner en ridicule, qui, sans rien admirer ni rien adopter de nos progrès prétendus, avait développé, dans toute la mesure du possible, son armée permanente et poussé à ses dernières limites l'application des principes de recrutement, d'organisation, de tactique et de stratégie.

Nous, perchés sur notre piédestal, nous avions, pendant ce temps-là, élevé à leur expression la plus haute, l'amour de nous-mêmes, de notre bien-

être, les idées mesquines des petits intérêts, et nos grands arrondisseurs de périodes nous avaient facilement convaincus de l'inutilité pour notre compte de cette même armée permanente, vieux reste de barbarie, et du préjudice que son entretien causait à la prospérité générale.

La conséquence de cette conviction avait été la réduction, de plus en plus forte chaque année, d'une pure agglomération de prétoriens !

Aussi Sadowa, chose à peine croyable, n'éclaira-t-il qu'un très petit nombre d'esprits. La masse croyait son embryon d'armée invincible et l'armée, présomptueuse, confiante dans sa vieille gloire sans se rappeler combien il avait fallu d'hommes pour la créer, rendue paresseuse, insouciante et ignorante par les ménagements, les flatteries, la corruption de l'Empire, dormait sur l'oreiller de la routine, en promettant que son réveil serait bien plus terrible que celui du lion.

Le maréchal Niel avait été l'un de ces esprits observateurs que la révélation éclatante de la guerre austro-prussienne frappa dans toute sa force. Appelé au ministère de la guerre, il y apporta l'intelligence trop rare de la situation et des idées justes.

La puissance militaire de la Prusse constituait un danger imminent pour la France, il était urgent de l'en garantir. La Prusse avait une armée énorme et complètement organisée, nous devions en avoir

une semblable. L'armée prussienne était laborieuse et instruite, il fallait que l'armée française le devînt.

Mais ces idées justes se faussèrent dans leur application.

La loi de 1868, présentée par le maréchal, entachée du vice radical du remplacement et ayant pour corollaire l'organisation, impuissante jusqu'au ridicule, de la garde nationale mobile, dans laquelle l'armée ne vit qu'une force à la disposition de l'émeute, était insuffisante lorsqu'il l'apporta à la tribune de la Chambre.

Elle eut un effet précisément opposé à celui que s'en promettait son auteur. Elle n'accrut en rien la force réelle, trompa l'opinion publique sur la situation de l'armée, remplit les esprits d'une sécurité complète et prépara contre l'armée régulière, nécessairement écrasée bientôt après, un soulèvement général.

De même, les conférences militaires, que le maréchal Niel institua, avaient pour origine une excellente intention. Ont-elles atteint leur but? Loin de là, elles ont produit des effets déplorables. Elles ont développé chez les officiers l'esprit de discussion, né des mœurs parlementaires et destructif de la discipline.

L'étude des grandes questions d'organisation, de tactique et de stratégie, qui formaient les sujets à traiter dans tous les régiments, le même jour, à la

même heure, sujets envoyés par le ministre, avaient produit sur nos jeunes officiers, dans l'infanterie surtout, l'effet produit chez nos jeunes officiers d'état-major par l'étude de ces mêmes questions, étude purement spéculative, attrayante parce qu'elle flattait la vanité, mais aussi qui les incitait à dédaigner leurs fonctions, en faisait des rhéteurs militaires, incapables de descendre des hauteurs du génie des grands hommes de guerre aux prosaïques et mesquins détails du service journalier.

En outre, ces fatales conférences ont porté le trouble et l'erreur dans les idées de nos officiers d'infanterie sur l'art de la guerre et particulièrement, grâce à une étude superficielle de ce que l'on appelait pompeusement la guerre moderne, c'est-à-dire de la campagne de 1866, campagne très imparfaitement connue alors, et ont fait admettre comme loi absolue la formule suivante :

« *Le feu des Prussiens est écrasant; l'élan français a fait son temps, il faut avant tout se garantir du feu.* »

La mise en pratique constante, obstinée, de cette formule dans la campagne de 1870, a eu des résultats navrants et déplorables. C'est là un de ces faits que connaissait toute l'armée de Metz, et dont il n'a pas été dit un mot au procès du maréchal Bazaine.

Enfin, ces mêmes conférences apprenaient à nos officiers, à un homme près, l'effectif énorme de l'armée allemande et le très faible effectif de la

nôtre; il est vrai qu'on leur faisait toucher du doigt que, dans *huit ans*, les deux armées n'auraient pas même un élève tambour de plus ni de moins. Mais la guerre éclatait brusquement et soufflait sur ce rêve d'égalité.

Ainsi donc, on leur avait enseigné — et ils avaient d'autant plus aveuglément accepté cette nouvelle théorie qu'elle avait été professée en présence du ministre — *d'une part :* que le moyen d'action purement matériel, que le feu était désormais la seule puissance sérieuse à la guerre; que celui de nos ennemis futurs était écrasant — la campagne de 1866 en était la preuve positive et irréfutable; qu'il ne fallait plus songer à aborder l'ennemi, l'élan français ayant fait son temps; *d'autre part :* que, dans *huit ans*, si l'on persévérait dans l'exécution de la loi du 1er février 1868, la France se trouverait en possession d'un nombre de bataillons égal à celui de la Prusse et pourrait, par conséquent, lutter avec elle à forces égales.

La guerre survenant *six mois après* le commencement des conférences, alors que l'enseignement que je viens d'analyser était donné tout fraîchement et assez complet pour porter tous ses fruits, fut un véritable coup de foudre pour tous les officiers de notre armée et spécialement pour les officiers d'infanterie qui se voyaient plus immédiatement condamnés à l'impuissance et aux désastres.

Aussi est-il permis d'affirmer que le découragement

ment fut complet parmi eux, avant qu'ils eussent quitté leurs garnisons pour se rendre à la frontière quelques jours plus tard, les premières opérations avaient apporté à ce funeste sentiment des aliments nouveaux et en avaient fait le maître unique et absolu de l'état moral de l'armée du Rhin, lancée dans les aventures sans aucune préparation.

J'ai sommairement ailleurs exposé ces idées. J'ai cru devoir aujourd'hui leur donner tous leurs développements, parce qu'il est nécessaire de faire bien connaître la valeur des moyens mis à la disposition du maréchal Bazaine pour sauver le pays.

CHAPITRE IX

Otez-nous nos sacs ! — Les *avantages* du maréchal Bazaine. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. — Situation matérielle de l'armée du Rhin. — Le général Jarras. — Une situation classique. — Un plan. — Contradictions de M. de Rivière. — Un brevet d'ignorance.

Le 2 août, lorsque l'empereur assista à la reconnaissance faite par le général Frossard, il était arrivé en voiture, à 4 kilomètres environ de la position qu'on allait enlever, et il monta à cheval; les troupes qui avaient fait au plus 5 ou 6 kilomètres avaient jonché le sol de leurs sacs et de leurs cartouches; l'empereur en fut très effrayé. Après l'affaire, il rencontra un bataillon sur la route et s'arrêta pour parler aux hommes : « Ah! mon Empereur, ôtez-nous nos sacs, ôtez-nous nos couvertures. »

J'extrais littéralement ces lignes de la déposition du maréchal Le Bœuf devant le conseil d'enquête militaire, présidé par le maréchal Baraguey d'Hilliers, qui ne fut pas tendre pour le maréchal Bazaine. Une vieille dent de la campagne d'Italie.

Maintenant, plus que jamais, l'infanterie, cette reine des batailles, ne voulait plus rien porter du tout, ni prêter à rire aux mauvais plaisants qui la comparaient à la tortue ou à l'escargot.

Des régiments entiers jetaient leurs *maisons* sur la route, en réclamant des voitures pour les véhiculer derrière eux ; ils y joignaient bientôt les demi-couvertures, les petites tentes, les ustensiles de campement et les gibernes pleines de cartouches, et l'empereur, qui fut excellent pour le soldat dans cette triste campagne, finit par autoriser les réquisitions des moyens de transport demandés. Cette concession n'empêchait pas les hommes, lorsqu'ils marchaient à l'ennemi, de s'écrier : « Si nous déposions nos sacs ? » Cela remplaçait l'ancien cri de : « Vive l'Empereur ! »

Tout le monde se gardait mal, par suite d'un incroyable laisser aller de la part des chefs et du manque de surveillance des avant-postes. Aussi, nos défaites avaient-elles débuté par des surprises : Forbach comme Wissembourg et Reichschoffen comme Forbach. Nous n'étions pas au bout !

Le grand parc d'artillerie, parti de Versailles le 10 août, n'était pas arrivé. Il ne devait jamais rejoindre l'armée du Rhin !

Telle était cette armée, tel était l'instrument de combat dont héritait le maréchal Bazaine. Là ne se bornaient pas ses *avantages*.

Comme commandant en chef, il devenait le su-

périeur de ses égaux, les commandants des corps d'armée. Ceux qui ont lu l'*Histoire du Consulat et et de l'Empire* ont appris, s'ils les ignoraient encore, les très graves inconvénients et les très fâcheux résultats de pareil fait sous le premier Empire. Le maréchal devait subir inconvénients et résultats à un degré bien plus grave que ses prédécesseurs, mis en situation pareille par le premier Napoléon.

De tous ces commandants de corps d'armée, les uns, ceux qui étaient maréchaux, n'avaient plus rien, par conséquent, à gagner à la guerre et se soumettaient naturellement à l'autorité de l'empereur; mais leur amour-propre souffrait extrêmement de se soumettre à l'un d'entre eux, à l'un des moins anciens.

Le plus ancien d'entre eux, le maréchal Canrobert, que le maréchal Bazaine avait désigné au choix de l'empereur, s'en était défendu très vivement et très sincèrement, tout en déclarant que le maréchal Bazaine n'aurait pas de lieutenant plus docile que lui.

Cette déclaration ne pouvait suffire pour donner au second vis-à-vis du premier cette indépendance du vrai supérieur en face du véritable inférieur. Nécessairement le maréchal Bazaine, avec sa modestie, avec son esprit militaire, avec son profond respect pour la hiérarchie et en particulier pour le maréchal Canrobert, plus ancien maréchal que lui

de huit ans, ne pouvait pas cesser d'être, à son égard, plein de déférence, et de respecter son opinion.

Le maréchal de Mac-Mahon s'était mis hors de cause. Il ne pouvait plus rallier l'armée du Rhin.

Mais le maréchal Le Bœuf, qui allait prendre le 15 août le commandement du 3e corps d'armée, venait d'être ministre de la guerre, puis major général.

Quant aux généraux de division commandants de corps d'armée, ils savaient, d'après les précédents, que cette position leur assurait le maréchalat au premier succès, et précisément parce qu'ils ne l'avaient pas encore et qu'ils exerçaient un commandement de maréchal, ils étaient extrêmement fiers de leur importance, profondément attristés et déçus des débuts de la campagne, qui éloignaient d'eux la haute dignité ambitionnée, et jaloux de celui *qui avait eu la chance de l'obtenir si facilement au Mexique!*

Quelle obéissance, quel bon vouloir et quel zèle pouvait raisonnablement attendre le maréchal Bazaine de pareils lieutenants, dont les dispositions secrètes ou avouées ne pouvaient échapper à sa perspicacité?

On a déjà pu se faire une idée de la situation matérielle de l'armée du Rhin, d'après tout ce que j'ai dit d'elle depuis le commencement de ce livre. Je n'ai donc qu'à la résumer en peu de mots :

Le 2e corps avait perdu une grande partie de ses effets de campement. Une portion de ce corps ne pouvait faire la soupe et dormait en plein champ. Les 3e et 4e corps étaient pourvus du nécessaire, ou à peu près. Le 6e, qui venait d'arriver et qui était resté sur la rive gauche de la Moselle, ne comptait que trois divisions, plus un régiment d'infanterie. Il n'avait pas sa cavalerie. Son artillerie était incomplète. Tous ses services manquaient. La Garde était mieux partagée, mais elle ne comptait que quinze mille hommes. C'était une bien faible réserve.

Les vivres ne manquaient pas ; mais les convois, organisés à la hâte, point disciplinés, étaient encore plus mal dirigés. Partout et toujours, ils encombraient les routes. Enfin, on commençait à soupçonner que la consommation des munitions serait hors de proportion avec les approvisionnements que l'on possédait.

Avant de passer à la dernière partie de ce douloureux inventaire, je parlerai d'un autre legs, fait par l'empereur au maréchal Bazaine, c'est-à-dire de l'obligation imposée à celui-ci de prendre en bloc l'état-major du maréchal Le Bœuf, le général Jarras en tête.

M. le général de Rivière n'a garde d'en souffler mot. M. d'Andlau, plus loyal que lui, apprécie en ces termes cette mesure extraordinaire et insolite :

Ce fut là, il faut le dire, une véritable faute de la part de ceux qui y contribuèrent. Quand on songe à l'importance des fonctions d'un chef d'état-major, à l'intelligence, la vivacité d'esprit qui lui sont nécessaires, à la concordance d'idées qui doit s'établir entre lui et le général en chef, à l'activité incessante qu'il lui faut déployer, à la vigilance continuelle qu'il a à exercer sur le service des avant-postes ou l'emplacement des troupes, à la lourde responsabilité qui pèse sur lui dans les marches et les opérations militaires, à l'emploi intelligent qu'il doit faire de ses officiers, à la tâche difficile d'aplanir les difficultés, à la cordialité des rapports à entretenir avec les différents chefs de service pour les faire concourir aux desseins du commandement, quand on songe à tout cela, on comprend combien il est rare de voir tant de qualités réunies dans un même homme et comme le choix doit en être difficile. Le fait seul de sa nomination ne suffit pas pour lui donner un caractère et des aptitudes nouvelles... Ne savait-on pas de plus qu'en plaçant près du maréchal un chef d'état-major qui ne lui était rien moins que sympathique, on détruisait à l'avance la confiance qui devait exister entre eux et qu'on multipliait les difficultés du commandement, au moment où le salut de l'armée exigeait qu'on le rendît facile?...

Le maréchal Bazaine céda à la pression qui fut exercée et accepta le général Jarras ; cette faiblesse fut un malheur pour lui et pour l'armée.

Dans son livre : *Épisodes de la guerre de* 1870 *et le Blocus de Metz*, publié à Madrid en 1883, le maréchal Bazaine s'exprime ainsi :

Cet officier général — le général Jarras — me fut

donc imposé contrairement aux habitudes, qui laissent la désignation, ou au moins la proposition à faire, au chef de l'armée sous les ordres directs duquel il doit servir.

Il y a dans ces fonctions des relations journalières telles, qu'il est indispensable, pour la marche régulière d'un service aussi important, que les caractères aient une grande assimilation, et je voulais avoir le général Manèque qui avait été avec moi au Mexique. Cette observation n'est pas, dans ma pensée, un blâme pour M. le général Jarras, loin de là, car j'ai toujours été satisfait de sa manière d'être à mon égard; elle n'est que pour prouver qu'il m'a été imposé avec le commandement en chef. Il en a été de même des officiers composant le grand état-major général parmi lesquels s'en trouvaient quelques-uns, plutôt faits pour être journalistes-*reporters* que militaires, et dont je me serais bien passé. Est-ce parce qu'ils étaient au Dépôt de la guerre avec M. le général Jarras qu'ils ont été désignés au départ de Paris? C'est possible.

Le jugement est modéré, s'il est dédaigneux. Lorsqu'il tombait de sa plume, le maréchal, infirme et vieilli, séparé à jamais de la France par son évasion et n'espérant plus rien de personne, devait refouler ses colères et se dire : A quoi bon?

L'état-major du major général, devenu le sien, ne tarda pas à lui montrer jusqu'où pouvait l'entraîner la véhémence de ses sympathies. Le 16 août, lors de la charge des hussards de Brunswick, répondant à celle de la division de Forton et des cuirassiers de la Garde, les *journalistes-reporters*

firent carrément demi-tour devant les hussards, au lieu de suivre leur commandant en chef, qui fut obligé de mettre l'épée à la main pour se dégager, et resta pendant plusieurs heures sans autre état-major que son porte-fanion.

Au 13 août la situation stratégique de l'armée du Rhin était de celles qu'en art militaire on peut appeler *classiques*, parmi les situations très mauvaises et très connues, dans lesquelles on doit s'efforcer de placer l'adversaire.

Sous le coup de Forbach et de Reichshoffen, l'empereur avait donné l'ordre à tous les corps de se retirer sur Châlons; mais le soir même du 7, le vent ayant tourné au grand quartier général, il s'était décidé pour une bataille à Saint-Avold. L'ennemi ne s'était pas montré. En revanche, on avait heureusement retrouvé le général Frossard. Le mouvement sur Châlons avait été contremandé. L'empereur tenait, pour éviter cette reculade à son prestige, le plan Frossard-Coffinières.

Le général Frossard avait écrit du Gros-Tenquin au major général une longue, très longue lettre, dans laquelle il promettait de lui faire connaître les nombreux coupables de sa mésaventure. Le maire de Forbach n'avait qu'à se garer, — il y a des gens qui ont la digestion rancunière. — Il terminait ainsi :

Quant à la concentration sous Metz, *dans son grand*

camp retranché, c'est une nécessité et une planche assurée de salut.

Il en est de même pour Langres.

C'est là que les trois corps de l'Alsace doivent se concentrer et pas ailleurs. L'on se tirera d'affaire, je l'espère : *autrement l'Empire serait perdu.*

Le général Coffinières, chef du génie de l'armée et, depuis le 7, commandant supérieur de la place de Metz, était le père du plan qui avait séduit le chef du 2e corps. Il s'était opposé de tout son pouvoir au projet de retraite sur la Marne et avait énergiquement soutenu que l'armée pouvait avec avantage compenser son infériorité numérique par l'appui qu'elle trouverait dans le camp retranché de Metz. Protégée par les forts, défendue par le canon de la place, elle y serait dans une position inexpugnable, d'où il lui serait facile de rayonner au loin, pour battre en détail les forces ennemies à sa portée. Elle viendrait s'y refaire de ses fatigues ou y chercher un refuge assuré en cas de revers.

M. d'Andlau trouve ce système séduisant et même *rationnel.*

Il ne pouvait pas l'être, car dans l'état des fortifications, non seulement le rayonnement facile au loin était interdit à l'armée du Rhin, mais elle était menacée de ne parvenir à arrêter l'ennemi qu'en exécutant une série de sorties.

Mais avant de le joindre, il faudrait parcourir un

espace découvert soumis à son feu et rien ne prouve qu'une opération ainsi engagée parvînt à réussir. N'y a-t-il vraiment pas un contre-sens regrettable à négliger ainsi les résistances passives que présente le terrain, et à en être réduit à se défendre au moyen de sorties d'un succès plus que douteux?

Qui dit cela? M. le lieutenant-colonel DE RIVIÈRE, commandant du génie à Metz, dans une note sur le projet des forts de la rive gauche de la Moselle, en date du 5 décembre 1867.

Le maréchal Bazaine, nommé quelques mois après son retour du Mexique au commandement du 3e corps d'armée, avec Nancy pour quartier général, s'était beaucoup occupé des fortifications de Metz, et il avait donné aux officiers du génie d'excellents conseils, que ceux-ci s'étaient empressés, naturellement, de ne pas suivre. Il aurait voulu, notamment, qu'ils abandonnassent l'idée de construire les forts de Queuleu et de Saint-Julien, sur la rive droite, trop rapprochés du corps de la place pour permettre à une armée, ayant Metz pour appui, de s'y déployer et d'y combattre; mais qu'ils en établissent un à Sainte-Barbe... à Sainte-Barbe, occupé par l'ennemi pendant les journées des 31 août et 1er septembre, faute de la possession duquel l'armée de Metz a tant souffert!

Ces conseils ont été consignés dans un rapport adressé par le maréchal au ministre de la guerre,

en 1868, à la suite de son inspection de Metz, rapport qui contenait une observation bien plus capitale : c'est que, par suite de l'établissement des chemins de fer, le nœud stratégique de la frontière qui, du temps du Vauban, était à Metz, s'est déplacé et est maintenant à Frouard.

De plus, continue le rapport, Metz ne forme plus une bonne position pour une armée sur la défensive. Même après les rectifications des forts que j'ai indiquées comme indispensables, une armée, qu'il faut nécessairement supposer nombreuse dans les conditions actuelles de la guerre, y serait dans une situation d'autant plus mauvaise qu'elle présenterait un effectif plus important, enfermée dans le bassin de la Moselle qui, là, est fort étroit, et forcée qu'elle se verrait d'occuper les deux rives, de manœuvrer et de combattre sur chacune d'elles. Au contraire, Frouard est naturellement et admirablement défendu par le grand plateau de Haye, grande forteresse placée entre la Meurthe et la Moselle, qui commande le cours de ces deux rivières, le nœud des chemins de fer à Frouard, la grande route de Strasbourg à Paris, avec Nancy à l'une de ses extrémités, Toul à l'autre, et forme un tronc de pyramide de 7 lieues de long sur 4 de large. Voilà la vraie position défensive de la frontière du nord-est. C'est là qu'il faut établir un camp retranché, et non à Metz. Ce camp retranché, étant presque complètement fait par la nature, les travaux nécessaires pour le finir ne coûteront presque rien et épargneront les dépenses considérables et inutiles, à mon avis, que l'on va faire à Metz.

Ces lignes étaient un brevet d'ignorance, une humiliation pour le génie, qui avait persisté dans

ses vieilles routines et ne pouvait comprendre comment, bonnes autrefois, elles ne l'étaient plus aujourd'hui. Aussi, les événements ayant donné aux idées du maréchal une sanction éclatante, l'arme entière fut-elle profondément atteinte, et cette blessure d'amour-propre, la déchaîna-t-elle contre le maréchal avec d'autant plus d'acharnement et de virulence, que sa condamnation laissait dans l'ombre l'erreur commise. Elle sauvait la réputation du corps!

Il fournit tout ce qu'il lui fut possible de fournir pour arriver à la perte de celui qui lui avait porté un si rude coup : un rapporteur, trois juges et un témoin de premier choix.

Mais on n'y pensait pas encore. Le génie était dans les honneurs. Son plan triomphait. Le rôle d'araignée, tapie au milieu de sa toile et attrapant les mouches étourdies qui s'y risquent, sur toute la circonférence, avait souri à Napoléon III.

CHAPITRE X

Les renseignements arrivent. — Ordre de passer la Moselle. — Interrogatoire de M. de Rivière. — Effectifs français et allemand. — Les ponts. — Une perfidie judiciaire. — Idée fixe de l'empereur. — Dépêches de l'impératrice. — Inutilité des ponts.

L'Empereur mit son armée en retraite, lentement, faisant même faire séjour, sûr d'atteindre son objectif sans encombre et désireux d'attirer à lui les 1er, 5e et 7e corps. Mais le maréchal de Mac-Mahon, s'en tenant au *premier ordre reçu*, fuyait comme Jean de Nivelle, se souciant peu de *rayonner* autour de Metz, satisfait de marcher dans la légende homérique, qui étouffait sous ses tintamarres le véritable et timide récit des fautes accumulées depuis Wissembourg.

L'empereur ne s'inquiétait des armées allemandes que pour prescrire de tâcher d'enlever quelques uhlans pour avoir de leurs nouvelles, tant le patriotisme de la population et des autorités civiles était peu de chose dans cette funeste guerre!

Le maréchal Bazaine avait, dès le 9, insisté pour

que l'on se portât vers Nancy et Frouard. C'était encore le salut, mais avec l'abandon d'une partie de la France et l'écroulement du prestige impérial, déjà bien malade. On lui avait objecté que, de cette manière, on découvrait Paris.

A quoi servaient alors ses fortifications?

Tout à coup les renseignements qui faisaient défaut à Napoléon III lui arrivèrent. Les Ire et IIe armées, commandées par le général Steinmetz et le prince Frédéric-Charles étaient maîtresses du cours de la Moselle, de Pont-à-Mousson jusqu'aux portes de Metz. Notre gauche était tournée et l'ennemi pouvait se porter sur notre ligne de retraite.

Nous n'avions plus que le choix de traverser un fleuve avec l'ennemi sur les talons, ou de combattre, adossés à ce même fleuve. L'empereur n'hésita pas. Il se détermina pour la réalisation des deux hypothèses à la fois. En remettant de nouveau, définitivement, le commandement en chef au maréchal Bazaine, il lui donna l'*ordre impératif* de passer la Moselle sans retard pour se replier sur Verdun. Le plan Frossard-Coffinières de Nordeck avait vécu, et la marche vers Châlons reprenait faveur. Il aurait mieux valu s'y tenir tout d'abord, puisqu'on n'avait jamais voulu essayer aucune des combinaisons du maréchal.

M. de Rivière reprend ici la parole :

Nous croyons devoir relever le détail de la prise du

service du commandement de l'armée. Voilà la demande qui a été posée à ce sujet au maréchal :

« Dans quelles conditions avez-vous pris le commandement? Y a-t-il eu un conseil de guerre tenu? — *Cette question était posée pour faire plaisir à M. d'Andlau, qui affirme qu'il y eut un conseil de guerre chez l'empereur.* — Aviez-vous connaissance de la situation générale et des positions occupées par l'aile droite de l'armée du Rhin? »

Le maréchal répond :

« J'ai reçu l'avis de ma nomination le 12 dans l'après-midi; je suis allé immédiatement faire observer à l'empereur qu'il y avait des maréchaux plus anciens et plus aptes que moi, pour accepter le commandement dans la situation difficile où nous étions. Il ne fut question d'aucun détail de service, ni de projets ultérieurs, ni de la marche en retraite des 1er, 5e et 7e corps, ni des renseignements qu'on pouvait avoir sur l'ennemi. Le major général, qui était présent, n'en a pas donné non plus. Il n'a pas été question, non plus, *dans cette entrevue*, de la concentration des troupes au camp de Châlons et les ordres relatifs à ce mouvement expédiés au maréchal de Mac-Mahon ont dû l'être par le major général; mais je n'en ai eu aucune connaissance. »

Toute réflexion paraît superflue en présence de l'aveu que fait le maréchal de la *négligence* avec laquelle il prend possession de son commandement.

Est-ce assez naïf? Le général du génie se croit à une remise de casernement.

Tout s'était borné de la part de l'empereur, outre l'ordre impératif, à donner de vive voix au maréchal le chiffre approximatif de l'armée au 13 août :

Infanterie.	122 000	hommes.
Cavalerie.	13 000	—
Artillerie.	10 000	—
Génie, gardes mobiles et services auxiliaires, et gardes forestiers réfugiés. . .	25 000	—
Total.	170 000	hommes.

Ce ne fut que le 15 que le maréchal Le Bœuf lui remit une assez longue note, pleine de conseils qui arrivaient bien inutilement, puisqu'ils ne pouvaient plus servir. On y remarque cette phrase sur les forces des Prussiens :

A la prochaine bataille — car si nous nous concentrons, ils se concentrent en ce moment, — ils arriveront en ligne avec 300 000 hommes, et même 400 000.

On y voit aussi que nous n'avons en tout que 250 000 hommes à opposer à 800 000 et que nous aurons avant peu sur les bras 1 124 000 hommes, 216,000 chevaux et 1 980 canons. C'était médiocrement rassurant.

Le passage de la Moselle a eu le don d'exciter MM. d'Andlau et de Rivière contre le maréchal. Ils se sont étendus sur le nombre des ponts, celui des routes qu'ils auraient prises ensuite, ponts et routes qui leur auraient fait gagner deux étapes et Verdun en se promenant, sans l'ombre d'un Prussien à leurs trousses.

Il est fâcheux que l'un ou l'autre, ou tous les deux, n'aient pas eu le commandement.

Ils ne tiennent aucun compte du temps perdu par l'empereur depuis le 7 août à adopter des plans, rejetés presque aussitôt. Le maréchal est censé entré en fonctions le 13 : ils le voudraient volontiers à Verdun le lendemain. Le combat de Borny, du 14, qui fit perdre encore un jour, aurait été évité.

M. de Rivière n'en dissimule pas son mécontentement.

Le combat de Borny inaugura d'une manière brillante le commandement du maréchal Bazaine. Il relev. le moral de notre armée, mais il retarda notre marche, et à ce moment, puisque l'on voulait quitter Metz, *il était bien plus important de gagner du temps qu'une bataille...*

Les ponts! M. de Rivière est cruel et me force à m'en occuper.

L'armée devant être rapidement transportée de la rive droite sur la rive gauche de la Moselle, afin de la dérober à une attaque imminente de l'ennemi, les moyens pour effectuer le passage dans ces conditions étaient bornés. Un équipage de ponts de corps d'armée avait dû être abandonné à Forbach *faute de chevaux*. On s'était rabattu sur les ponts de chevalets, plus longs à établir, et ces ponts n'étaient pas prêts, grâce au chef du génie.

Il s'était contenté de donner des ordres pour que les ponts fussent jetés, laissant à des subalternes, qui ne savaient pas de quelle importance il était

pour l'armée que leur établissement eût lieu le plus tôt possible, le soin d'exécuter cette opération tout à leur aise et avec une imprévoyance telle qu'il y en eut d'emportés avant d'être achevés, dans la nuit du 12 au 13, par une crue subite de la Moselle.

Il répondait aux demandes réitérées qui lui étaient faites, avec la plus grande désinvolture : « Les ponts ne sont pas prêts. »

Cette nonchalance, qui a tant contribué à nos désastres, le chef du génie, quoi qu'il ait dit dans ses dépositions, n'a pu empêcher qu'elle ne fût montrée au grand jour, et qu'il ne fût constaté qu'il n'avait pas exécuté l'ordre d'établir le plus de ponts possible.

D'ailleurs, quand même il eût pris alors toute l'armée dans sa main pour la déposer délicatement, artillerie et bagages, sur la rive gauche, cela n'aurait plus empêché nos troupes d'avoir sur leur flanc les ennemis qui accouraient.

M. de Rivière va nous en donner la raison :

Lorsque l'arrivée des coureurs ennemis fut signalée en avant de Corny, des demandes réitérées furent adressées au *général en chef* dans la journée du 13, et dans la matinée du 14, par les *habitants* de Novéant et d'Ars, pour que l'autorisation fût donnée de détruire les ponts.

Aux deux premières dépêches *on* répondit : « Attendez. » Une troisième dépêche resta sans réponse. De son côté, le service local du génie faisait auprès du général Coffinières une démarche semblable pour la des-

truction du pont d'Ars, *démarche qui n'aboutit qu'à un refus.*

Malgré la perfidie avec laquelle ces lignes sont rédigées, il est impossible de prendre le change. Les *habitants* de Novéant et d'Ars ignoraient que le maréchal Bazaine fût *général en chef* le 13. C'était donc à Metz, *où il ne se trouvait pas*, qu'ils s'étaient adressés et, de Metz, qu'un monsieur *On* leur répondait d'attendre ou ne répondait pas. Du moment où le chef du génie ne voulait pas faire sauter le pont d'Ars, on ne voit pas pourquoi il aurait consenti à détruire celui de Novéant. Le raisonnement s'impose et je m'en contenterai pour le moment, afin d'en finir avec les événements du 13 août. J'aurai malheureusement l'occasion de couler à fond une question avec une autre.

Le maréchal était, le 13, au château de Borny, où il avait établi son quartier général, et où il resta toute la journée, occupé à rectifier la position des troupes, en prévision d'une bataille. Il avait laissé tout exprès à Metz son chef d'état-major, le général Jarras, pour faire exécuter les ordres de l'empereur ou du major général, qui devait encore guider, au moins pendant quelques jours, les officiers de son ancien état-major.

Il écrivait ce jour-là même aux généraux de Ladmirault et Frossard — 4e et 2e corps :

Faites de suite reconnaître les ponts qui ont été jetés

derrière vous et donnez des ordres pour que l'on soit prêt à exécuter un mouvement ce soir, dès que la lune sera haute, si l'installation des ponts le permet, car la crue des eaux de la Moselle a couvert d'eau les ponts de chevalets et les prairies par lesquelles on débouche.

On signale à droite, à Ars-Laquenexy et à Retonfey, de fortes reconnaissances ennemies et il y a constamment des coups de fusil échangés entre nos grand'gardes et elles.

P.-S. — Il est probable que le mouvement ne pourra se faire que demain.

(*Registre de correspondance du maréchal*, n° 51.)

Et à l'empereur :

J'ai reçu l'ordre de Votre Majesté de hâter le mouvement de passage sur la rive gauche de la Moselle, mais M. le général Coffinières, qui est en ce moment avec moi, m'affirme que, malgré toute la diligence possible, les ponts seront à peine *prêts demain matin*. D'un autre côté, l'intendant déclare ne pouvoir faire les distributions immédiatement. Je n'en donne pas moins des ordres pour que l'on reconnaisse les abords et les débouchés des ponts, et que l'on se tienne prêt à commencer le mouvement demain matin.

L'empereur lui écrivait bientôt :

Plus je pense à la position qu'occupe l'armée, et plus je la trouve critique ; car si une partie était forcée et que l'on se retirât en désordre, les forts n'empêcheraient pas la plus épouvantable confusion. Voyez ce qu'il y a à faire et, si nous ne sommes pas attaqués demain, prenez une résolution.

Croyez à mon amitié.

NAPOLÉON.

Le maréchal répondait, à neuf heures du soir :

L'ennemi paraissant se rapprocher de nous et vouloir surveiller nos mouvements, de telle façon que le passage sur la rive gauche pourrait entraîner un combat défavorable pour nous, il est préférable, soit de l'attendre dans nos lignes, soit d'aller à lui par un mouvement général d'offensive. Je vais tâcher d'avoir des renseignements sur les positions qu'il occupe, et sur l'étendue de son front : j'ordonnerai alors les mouvements que l'on devra exécuter, dont je rendrai compte à Votre Majesté.

En prenant l'offensive, le maréchal Bazaine pensait surprendre l'ennemi en flagrant délit de mouvement de flanc et pouvoir le rejeter au delà des Nieds. Si le succès répondait à son attente, coupant l'armée allemande par la vallée supérieure de la Moselle, il pouvait arriver jusqu'à Frouard et commander ainsi la ligne du chemin de fer de l'Est. De plus, il rejoignait son grand parc, dont l'absence allait avoir des conséquences si graves pour la suite des événements, et enfin ralliait à lui le maréchal de Mac-Mahon, qui en fut resté tout étonné, ainsi que le 5e et le 7e corps.

Mais l'empereur n'entendait pas de cette oreille. Il le faisait connaître au maréchal, à onze heures du soir :

La dépêche que je vous envoie de l'Impératrice montre bien l'importance que l'ennemi attache à ce que nous ne passions sur la rive gauche. Il faut donc tout faire pour cela, et si vous croyez devoir faire un mouvement of-

fensif, *qu'il ne vous entraîne pas de manière à ne pouvoir opérer votre passage*. Quant aux distributions, on pourra les faire sur la rive gauche, en restant lié avec le chemin de fer.

Lequel? Probablement celui des Ardennes. Les deux opérations ne pouvaient se faire à la fois. Le plus clair, c'est que l'empereur voulait passer l'eau à toute force.

L'impératrice avait le don d'ajouter encore à l'état d'indécision dans lequel flottait l'empereur depuis l'ouverture des hostilités.

Le 9 août elle lui télégraphiait :

Paris, 6 heures du soir.

D'après les avis que j'ai reçus, la jonction des deux armées prussiennes va vous mettre au moins 300 000 hommes sur les bras. Appelez à vous tout ce que vous pourrez rassembler.

Cette dépêche n'avait pas été sans influence sur la remise faite, une première fois, au maréchal, du commandement en chef, remise effectuée pour dégager la responsabilité de l'empereur, en cas de nouvel insuccès.

Aujourd'hui, la Régente revenait sonner l'alarme et faire peut-être germer dans l'esprit de l'empereur la résolution qu'il laissa entrevoir le 15 et exécuta le 16. Voici sa dépêche :

Paris, 13 août, 7 h. 4 m. du soir.

Ne savez-vous rien d'un mouvement au nord de Thionville, sur le chemin de fer de Sierck, sur la frontière du Luxembourg ? On dit que le prince Frédéric-Charles pourrait bien se diriger sur Verdun, et il peut se faire qu'il ait opéré sa jonction avec le général Steinmetz, et qu'alors il marche sur Verdun pour y rejoindre le prince royal et passer, l'un par le nord, l'autre par le sud. La personne qui donne ces renseignements croit que le mouvement sur Nancy, et le bruit qu'on en fait, pourrait n'avoir pour but que d'attirer notre attention au sud, pour faciliter la marche que le prince Frédéric-Charles fera dans le nord. Il pourrait tenter cela avec les huit corps d'armée dont il dispose. Le prince opérera-t-il ainsi, ou essaie-t-il de rejoindre le prince royal en avant de Metz pour franchir la Moselle ?

Ce fut sur cette prose inquiétante que se termina la journée, journée pendant laquelle M. de Rivière ne peut s'expliquer l'*inaction* du maréchal qu'en découvrant qu'il ne devait plus avoir qu'un désir : *celui de se soustraire à une position embarrassante*, *à une tutelle périlleuse*.

Le 14, le général Coffinières avait enfin terminé ses fameux ponts. Mais, en dehors des moyens de passage à travers la ville, les travaux du génie, si longtemps attendus, se bornaient à *un seul pont* sur chacune des deux rives de la Moselle qui forment l'île Chambière, et le pont unique sur le bras droit était justifié par le chef de l'arme, par cette raison

qu'une seule route aboutissait à ce pont : en jeter un plus grand nombre eût été inutile.

M. de Rivière va plus loin. D'après lui, pas n'était besoin de pont du tout, et il tombe à bras raccourci sur le maréchal :

L'instruction relève à sa charge le fait de n'avoir pas utilisé dès le 13 au matin les trois ponts de la ville et du chemin de fer, d'avoir ainsi attendu *sans la moindre nécessité* jusqu'à l'après-midi du 14 pour mettre son armée en mouvement. En s'attardant de la sorte sur la rive droite, il laissa à l'ennemi, qui avait suivi jusqu'à ce jour notre retraite d'assez loin et sans l'inquiéter, — *les avant-postes échangeaient des coups de fusil* — le temps de masser ses forces — *c'était fait* — et de venir nous attaquer au moment où la plus grande partie de l'armée avait déjà franchi la Moselle.

Ce que l'ennemi allait faire le 14, il l'aurait exactement tenté de la même manière le 13, puisqu'il nous guettait.

CHAPITRE XI

Encore le passage de la Moselle. — Positions à prendre sur la rive gauche. — Coups de feu sur la rive droite. — *Furia francese.* — Disciplines allemande et française. — Combat de Borny. — États officiels des pertes éprouvées par le 4e corps. — Le maréchal Bazaine offre de remettre le commandement.

Les troupes, d'après l'ordre du maréchal, devaient passer la Moselle en commençant par le 2e corps ; puis suivraient le 4e, le 3e et enfin la Garde.

Par ce même ordre de passage, le maréchal indiqua aux différents corps les positions qu'ils auraient à occuper, après être parvenus sur les plateaux de la rive gauche, afin de former une ligne de bataille perpendiculaire aux deux routes qui, passant, l'une par Mars-la-Tour, et l'autre par Conflans, se dirigent sur Verdun. Sur ces deux routes parallèles et peu distantes l'une de l'autre, il avait l'avantage de garder son armée plus compacte et de pouvoir faire face à l'ennemi, de quelque côté qu'il se présentât, ses deux ailes restant toujours unies. Il répugnait à se servir de la route de Briey, parce

qu'elle lui offrait des difficultés considérables de terrain aux environs de cette ville.

Il télégraphiait à l'empereur, à Metz :

Borny, 14 août, midi 50.

Messieurs les généraux Frossard et de Ladmirault ont commencé leur mouvement de passage de la Moselle. Le 3e et le 4e corps suivront la route de Conflans; le 2e et le 6e corps, la route de Verdun. La Garde et la réserve d'artillerie, du général Canu, suivront également cette route. J'espère que le mouvement sera terminé ce soir. Les corps ont ordre de camper en arrière des abords de ces routes, afin de les prendre demain matin, et *chaque état-major doit faire les reconnaissances nécessaires.*

Et il prévenait du passage le maréchal Canrobert, arrivé à Metz avec le 6e corps, en lui prescrivant de prendre position derrière le 2e corps, qui devait s'établir le même jour, si cela lui était possible, sur la route de Verdun ; sinon, en arrière vers Jussy et Rozerieulles, le 6e corps devant suivre le lendemain la même route, c'est-à-dire celle de Verdun. Il ajoutait que le quartier impérial était à Longeville et le grand quartier général à Moulins.

Ayez la bonté de me dire, — la lettre se terminait par cette phrase qui a son importance, — ce qui vous manque pour constituer votre corps en artillerie et en administration, et je ferai mon possible pour y satisfaire selon mes ressources disponibles. Je reste encore ici pour surveiller le mouvement général. » (*Registre de correspondance du maréchal*, n° 54.)

Le 3e corps, dont le maréchal avait remis le commandement au général Decaen, qui allait être blessé mortellement ce jour-là, occupant le centre de la ligne, avait pour mission de couvrir la retraite. Le commandant en chef avait expressément recommandé de ne pas tirailler avec l'ennemi, et de quitter les positions actuelles en dissimulant ce mouvement autant que possible.

Le 2e corps avait achevé son mouvement, le 4e avait déjà sa 1re et sa 3e division dans l'île Chambière. Il était trois heures et l'on était fondé à espérer que l'opération se terminerait heureusement, lorsque quelques coups de feu, bientôt suivis de coups de canon, se firent entendre sur la gauche. C'étaient les tirailleurs du 4e corps qui, en se retirant, avait désobéi à l'ordre formel du maréchal et provoqué la riposte de l'ennemi.

Et pour combler la mesure, le général de Ladmirault, commandant du 4e corps, prévenu que sa 2e division est engagée, fait poser les sacs à terre aux deux divisions qu'il a sous la main, repasse la Moselle, remonte toutes les côtes qu'il vient de descendre, exécute un retour offensif, prolongé autant qu'inutile,et repousse l'ennemi jusque dans la direction de Sainte-Barbe, depuis le village du Mey.

J'ai déjà dit que ce retour offensif était inutile. En effet, le général Grenier, qui commandait la 2e division du 4e corps, n'avait nul besoin du se-

cours de son chef, puisqu'il avait derrière lui la Garde et que sa retraite était protégée, en outre, par les feux du fort Saint-Julien.

Quant à sa prolongation, elle faisait obtenir aux Allemands le résultat qu'ils cherchaient : un retard dans notre passage d'une rive à l'autre de la Moselle, le 3e corps et la Garde passant avant le 4e corps et entraînant une confusion dont l'ennemi n'allait pas tarder à profiter.

Le général de Ladmirault, sa *furia francese* calmée, fait fouiller le champ de bataille par les officiers de son état-major, qui reviennent lui apprendre qu'il reste seul en l'air sur la rive droite. Il ne s'en émeut guère et passe la Moselle seulement le 15, à six heures du matin.

Dans la séance du conseil d'enquête du 23 février 1872, le président lui ayant posé cette question :

Général, *après* l'affaire de Borny, vous reçûtes l'ordre de passer la Moselle, et de vous rendre sur quel point ?

Il répondait :

Je n'ai pas reçu l'ordre de passer la Moselle; je l'ai passée de mon plein gré ; je n'ai été prévenu par personne ; j'ai regardé comment faisaient mes voisins et j'ai fait comme eux. Du reste, le 14, *j'avais reçu l'ordre de passer la Moselle;* ce jour-là, je ne me suis trouvé à Borny que d'une manière incidente. L'ordre est arrivé de manière à commencer le mouvement à midi. Il a été fait à midi comme il avait été ordonné...

Le maréchal était à Moulins-lès-Metz... Je lui fis dire

que, comme j'étais resté en l'air toute la nuit du 14 et une grande partie de celle du 14 au 15, il voulait bien me permettre de passer la journée du 15 dans les bivouacs, et que je lui promettais d'être à Doncourt le 16, mes troupes étant restées debout toute la nuit du 14, sans manger autre chose que du biscuit, car je leur ai défendu de faire du feu, de peur d'indiquer nos positions à l'ennemi.

Le maréchal me répondit avec raison qu'il avait donné l'ordre général de marcher et que je devais prendre la route de Verdun. Il était alors deux heures de l'après-midi ; comme j'étais tout préparé, je donnai l'ordre de partir, mais de faire le mouvement successivement, et je fis prévenir le général de Lorencez que je ne suivrais pas la même route que lui, *malgré mes instructions*, que je me dirigerais vers Saint-Privat, et de là que je gagnerais Doncourt par la grande route impériale de Briey.

Il était impossible au général de Ladmirault d'exécuter un ordre tel qu'il lui était donné, et quand il en recevait deux, il choisissait.

Le 6 août le maréchal avait appelé à lui le 4e corps, par ordre de l'empereur ; mais Napoléon, ne s'en souvenant probablement plus, télégraphiait presque aussitôt au général Ladmirault :

Retirez-vous sur Metz après avoir rallié toutes vos divisions.

NAPOLÉON.

Le général prévenait le maréchal, aussitôt son monde en route, que cet ordre étant le *dernier* qui lui avait été expédié, c'était à lui qu'il devait se conformer.

Le maréchal pouvait changer ses combinaisons comme il l'entendait. Le 4e corps était parti, fidèle au dernier ordre. Le maréchal de Mac-Mahon, lui, ne connaissait que le *premier*.

Quelle discipline, quelle obéissance, le commandement supérieur peut-il attendre des troupes, lorsque leurs chefs directs agissent à leur fantaisie ?

Il est cependant préférable de rencontrer ces deux qualités chez le soldat que de ne pouvoir compter que sur son courage matériel, quoique la valeur d'une armée contribue puissamment au succès d'une bataille, et qu'un petit nombre de braves puisse lutter avec succès contre une troupe quatre fois plus nombreuse, mais moins déterminée à faire le sacrifice de sa vie.

C'est pour cette raison que les Allemands ont introduit dans leur armée une discipline des plus rigoureuses, que la forme de notre gouvernement et les idées égalitaires qu'on inspire à tous les Français ne sont pas faites pour maintenir dans la nôtre d'une façon aussi absolue.

Chez les Allemands, lorsque l'on donne un ordre, il faut l'exécuter, parût-il à celui qui le reçoit aussi oiseux que contraire au bon sens. Avec des gens qui raisonnent et qui apprécient la consigne, il n'y a pas d'armée possible. En Allemagne, un major qui, recevant un ordre, l'apprécie, le discute et ne l'exécute pas, est fusillé. En France, dans un cas

semblable, on a félicité le major de sa conduite et l'on a trouvé en lui l'étoffe d'un député d'abord, d'un sénateur ensuite.

Les capitaines, les lieutenants et même les simples soldats peuvent donc se dire qu'il y a quelquefois avantage à désobéir. Mais n'approfondissons pas ces choses. Mieux vaut retourner sur ce champ de bataille de Borny, où le maréchal Bazaine montra pour la première fois ce qu'il était à l'armée du Rhin.

Elle le vit, plein de sang-froid et de présence d'esprit, parcourant sans cesse le front des divisions au milieu du feu écrasant de l'ennemi, indiquant les positions utiles à occuper, donnant confiance à tous par de bonnes paroles, surtout aux réservistes nouvellement incorporés et qui, la veille encore, apprenaient à se servir de leurs armes. A chaque instant il manqua d'être tué et reçut enfin un éclat d'obus dans son épaulette gauche. Il calma l'émotion de son état-major, en disant : « Ce n'est rien ! »

Grâce à lui, ce combat fut une victoire, au lieu d'être un désastre que plus d'un croyait dans son cœur certain et inévitable.

L'armée entière accueillit ce succès avec un véritable enthousiasme, elle applaudit chaleureusement les débuts de son général en chef et voulut y voir le présage d'une ère nouvelle, qui allait faire oublier les malheurs et les fautes des derniers jours.

Lui, put se confirmer dans l'idée qu'il avait déjà des difficultés presque insurmontables de sa tâche, et il se plaignit dans son rapport officiel que ses instructions n'eussent pas été exactement suivies, ce qui avait amené le combat sur un point plus éloigné du rempart que celui où il aurait pu avoir lieu et où il aurait été, par suite, beaucoup moins meurtrier pour nos soldats.

Les fusillades intempestives des tirailleurs du 4e corps, en donnant immédiatement l'éveil aux troupes du général Steinmetz sur les mouvements que nous allions entreprendre, nous coûtèrent 3610 hommes et 197 officiers.

Je placerai ici les tableaux officiels des pertes éprouvées par le 4e corps, du 14 août 1870 au 1er septembre.

Le premier donne les pertes à chaque affaire.

Le second les résume pour les officiers et pour chaque catégorie de la troupe.

J'y joins le tableau des pertes subies par le seul 73e régiment de ligne, appartenant à ce corps, durant le même temps.

ARMÉE DU RHIN

—

4e CORPS

—

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

RÉSUMÉ

DES PERTES ÉPROUVÉES

à la suite de l'affaire du 14 août 1870.

Total général. . . . . . 760 militaires.

Affaire du 16 *août* 1870.

Total général. . . . . . 2458 militaires.

Affaire du 18 *août* 1870.

Total général. . . . . . 4807 militaires.

Affaire du 31 *août et* 1er *septembre* 1870.

Total général. . . . . . 773 militaires.

RÉCAPITULATION.

14	août	. . . .	760
16	—	. . . .	2458
18	—	. . . .	4807
31	—	et 1er septembre.	773
		TOTAL GÉNÉRAL. . . .	8798

(Timbre.
Armée du Rhin
4e corps.)

ARMÉE DU RHIN

4e CORPS

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Général de **LADMIRAULT**, *blessé*.

DE CISSEY..	BRAYER, *tué*. DE GOLBERG, *blessé*.
GRENIER...	BELLECOURT. PRADIER.
DE LORENCEZ	PAJOL. BERGER.

Résumé des pertes éprouvées depuis le commencement de la campagne jusqu'au 1er septembre.

DÉSIGNATION.	TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.
Officiers généraux supérieurs et d'État-major..........	11	67	7
Officiers subalternes........	110	280	25
1re division............	276	2 105	1 049
2e division..........	253	1 808	517
3e division............	192	1 418	253
Division de cavalerie.......	9	159	46
Réserve d'artillerie........	17	137	30
Train des équipages......	»	3	3
Infirmiers militaires.......	»	»	22
Ouvriers d'administration....	»	»	1
TOTAUX......	868	5 977	1 953
TOTAL GÉNÉRAL....	8 798		

(Timbre.
Armée du Rhin
4e corps.)

(Affaires des 14, 16, 18, 31 août et 1er septembre.)

ARMÉE DU RHIN

—

4e CORPS

—

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

73e de ligne.

M. **SUPERVIELLE**, colonel, mort des suites de ses blessures.

M. **ROBILLARD**, lieutenant-colonel, blessé, a disparu, remplacé par M. Commerçon, blessé.

M. **BONNOT DE MABLY**, chef de bataillon, contusionné.

M. **DE LACAUVE**, chef de bataillon, contusionné.

DÉSIGNATION.	TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.
Capitaine.	3	7	1
Lieutenants.	6	6	»
Sous-lieutenants.	2	8	»
Troupe.	58	543	268
Totaux. . . .	69	564	269
Total général.	902		

(Timbre.
Armée du Rhin
4e corps.)

Le 4e corps allait donc se trouver considérablement en retard par la faute de son chef. Les autres, quoique ayant traversé la Moselle bien avant lui, se virent arrêtés court lorsqu'il leur fallut s'engager dans les rues étroites de la vieille ville. Le grand état-major général, qui avait cependant con-

naissance des ordres de marche du maréchal, n'avait rien fait pour débarrasser les voies de communication à suivre de l'encombrement causé par tous les bagages, tous les convois de l'armée et par toutes les voitures des habitants de la banlieue de Metz. La Garde elle-même, composée d'hommes d'élite, au milieu desquels la discipline était dans toute sa force, où régnait l'ordre le plus parfait, partie le 14 de ses positions sur la rive droite à huit heures du soir, immédiatement après le dernier coup de canon, n'arrivait au poste qui lui avait été assigné sur la rive gauche, que le 15, à huit heures du matin.

Le maréchal put voir de quels bons vouloirs il était entouré en se rendant au quartier impérial de Longeville, où il ne parvint qu'en pleine nuit et à grand'peine, pour rendre compte à l'empereur du combat qui venait d'avoir lieu.

Immédiatement introduit dans la chambre où, souffrant, Napoléon III était couché, et accueilli par son souverain avec son affabilité habituelle, il lui exprima ses inquiétudes pour les journées suivantes, les Allemands ayant trouvé libres les routes qu'ils avaient à suivre pour prendre position entre Meuse et Moselle et, par conséquent, sur notre ligne de retraite. Il lui fit part ensuite des douleurs qu'il éprouvait par suite de l'éclat d'obus qu'il avait reçu et, craignant de ne pouvoir supporter les allures du cheval, il le pria de le faire remplacer.

Savait-il enfin que, aux yeux de ses principaux subordonnés, il avait obtenu le commandement grâce à la pression exercée par Jules Favre, Ernest Picard et *tutti quanti?* On a quelque motif de ne pas le croire, car il a dit plus tard que s'il eût connu cette pression, il n'aurait certainement pas accepté. Un refus eût été, en effet, pour lui le seul parti à prendre, et l'on comprend que la calomnie ait pu prétendre que le maréchal Bazaine avait noué des relations pleines de promesses avec les députés de l'opposition.

CHAPITRE XII

Le charme brisé. — Interrogatoire du général chef du génie. — Armistice du 15 août. — Instructions du grand quartier général prussien. — Marche des Allemands. — Les ordres de Bazaine. — Le défilé de Gorze. — Mars-la-Tour menacé.

Napoléon III, pour répondre à la quasi-démission du maréchal, lui toucha l'épaule et la partie brisée de l'épaulette, puis lui dit avec bonté :

— Ce ne sera rien, c'est l'affaire de quelques jours, et vous venez de *briser le charme!*

Hélas ! le combat de Borny était la première et la dernière *réelle* victoire de l'armée du Rhin !

Pour M. de Rivière, aucun charme n'a été même effleuré. Voici de quelle manière il apprécie le passage de la Moselle :

La mauvaise direction imprimée à la marche de l'armée pour traverser la Moselle et s'élever sur les hauteurs de la rive gauche eut les conséquences les plus regrettables. Ce ne fut que le 15 que les 2e et 6e corps, la Garde et les divisions de Forton et du Barail furent réunies sur le plateau. Deux divisions du 3e corps parvinrent à s'y établir dans la soirée. Le reste du 3e corps

et tout le 4e ne purent effectuer leur mouvement que le lendemain 16.

Un peu avant, il en était revenu à ses ponts :

Si les ponts voisins de Metz eussent été détruits, il est *à peu près* certain que les uhlans qui, dans la matinée du 15, insultèrent le village de Montigny et que la batterie qui vint jeter dans la ville de Longeville les quelques obus qui déterminèrent le *départ précipité* du quartier impérial, ne se seraient pas hasardés aussi près de la place.

Il faut voir avec quelle délicatesse il glisse sur le combat de Puxieux :

Lorsque la division de Forton, qui formait sur la route sud de Verdun l'avant-garde de l'armée, se mit en devoir, *après avoir dépassé* Mars-la-Tour, de se porter à Thionville — *M. de Rivière veut sans doute dire Tronville* — conformément aux ordres qu'elle avait reçus, elle constata la présence d'un fort parti ennemi établi à Chamblay. A la suite d'un petit engagement à hauteur de Puxieux, elle se replia sur Vionville, d'après l'avis du général Frossard qui, lui-même, *dut s'arrêter* à Rezonville avec le 6e corps.

« La présence de l'ennemi s'accusait surtout sur la gauche de l'armée, » ajoute M. de Rivière : *surtout* vaut son pesant d'or. Cet ennemi n'était autre que la IIe armée allemande, qui venait d'arriver à Ars et à Novéant, sur les ponts desquels elle passait paisiblement la Moselle, tandis que l'artillerie de Steinmetz — Ire armée — envoyait des obus sur

Longeville, en tirant d'une rive à l'autre du fleuve pour détourner notre attention. Dans ces conditions, la présence du prince Frédéric-Charles ne pouvait que difficilement s'accuser tout d'abord sur le centre ni sur l'aile droite de nos troupes. Dans son rapport, le général trouble trop souvent le sommeil du seigneur de la Palice.

Le 15 août, dit M. Jaunez, ingénieur civil à Metz, à l'audience du 24 octobre 1873, devant les juges de Trianon, les troupes ennemies ont commencé à passer sur le pont — de Novéant — vers neuf ou dix heures du matin ; le passage a continué toute la journée et toute la nuit. Le 17, une nouvelle armée, celle du général Steinmetz, je crois, a passé aussi sur le pont.

Et moins économes que notre chef du génie, les Allemands construisaient un pont de bateaux en amont du pont de Novéant et un de chevalets en aval.

C'est dans cette même audience que le général fit la déclaration suivante :

Je reçus l'ordre de faire jeter le plus de ponts possible sur la Moselle. Lorsque je reçus cet ordre, je m'inquiétai du choix des emplacements les plus favorables, car il ne me fut rien prescrit à cet égard.

Quant aux ponts existants, mais éloignés de la place, ceux d'Ars et de Novéant par exemple, je crus qu'il était utile de ne pas les détruire, car, à diverses reprises, on avait au grand quartier général discuté la question de savoir si l'on ne prendrait pas vigoureusement l'offen-

sive. Je ne pouvais donc priver l'armée des ponts qui auraient pu être indispensables pour son passage.

Une autre partie de l'interrogatoire du général chef du génie, commandant supérieur de la place de Metz, est à retenir et à méditer :

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais adresser au témoin une question relative à l'armistice qui a été accordé, le 15, à l'armée allemande. Il y a une déposition de laquelle il résulte qu'un armistice de trois heures a été accordé à l'ennemi, sur la demande du général de Manteuffel.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, il y a eu un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Cet armistice a été ensuite prolongé de vingt-quatre heures.

Je demande quelle a été la raison de cette prolongation, et s'il en a été rendu compte au général en chef qui ne se trouvait pas à Metz en ce moment.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, vers midi, je crois, le général Manteuffel adressait à M. le maréchal une lettre dans laquelle il demandait instamment un armistice pour enterrer ses morts.

En l'absence de M. le maréchal, je ne vis aucun inconvénient à l'accorder. Des officiers se sont rendus sur les lieux : ils ont tracé une ligne que l'on ne devait pas dépasser, les officiers prussiens en ont fait autant, et entre ces deux limites on s'est mis à ensevelir les morts et à recueillir les blessés. C'était une question d'humanité.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demande pourquoi cet armistice a été prolongé de vingt-quatre heures ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne me souviens pas de cela.

M. le Commissaire du gouvernement. — Il est établi par l'instruction que cet armistice a duré jusqu'au 16 au matin. Je demandais la raison qui l'avait fait prolonger d'une façon aussi extraordinaire.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il y avait beaucoup de morts éparpillés en avant des forts de Saint-Julien et de Queuleu. Pour y envoyer du monde, il fallait du temps.

Il me semble que primitivement le général de Manteuffel avait demandé un armistice de deux heures.

M. le Commissaire du gouvernement. — Cet armistice était évidemment beaucoup plus dans l'intérêt de l'ennemi que dans le nôtre ; car, pendant ce temps, l'*armée allemande faisait son mouvement tournant sur la rive gauche.*

La 1re armée, — général Steinmetz — qui se trouvait du côté de Borny, devait chercher à rejoindre aussi vite que possible l'armée du prince Frédéric-Charles, en train alors de franchir la Moselle, à Ars et à Novéant, pour nous barrer la route à Rezonville. On conçoit donc de quel avantage était pour l'ennemi un armistice qui lui permettait de prendre les routes les plus directes, presque sous le canon de nos forts : Queuleu et Saint-Quentin.

Me Lachaud. — Le maréchal a-t-il eu connaissance de l'armistice dont il vient d'être parlé ?

M. le général Coffinières. — Non, le maréchal était en ce moment en mouvement hors de Metz. C'est moi qui ai accordé l'armistice dans un sentiment d'humanité.

Il revient avec une persistance étonnante sur cet armistice, à l'audience du 31 octobre :

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — A la fin de ma première déposition, M. le commissaire spécial du gouvernement avait soulevé la question de savoir pourquoi j'avais accordé un armistice le 15 août. En voici les raisons : le lendemain de la bataille du 14 août, *nous voyions parfaitement de Metz qu'il n'y avait personne dans la plaine.* Des médecins envoyés pour secourir les blessés constatèrent le fait. Sur ces entrefaites il était sorti du fort de Queuleu un petit détachement d'environ deux cents hommes, et c'est sans doute à la suite de ce fait que M. le général de Manteuffel adressa une lettre au maréchal, mais cette lettre me parvint, pour demander un armistice.

Comme il était constaté qu'il n'y avait personne sur le champ de bataille, je n'hésitai pas à accorder un armistice auquel, du reste, je n'attachais pas d'importance.

Dans cette circonstance, je crois donc avoir rempli mon devoir en prenant une initiative qui, dans ma conscience, *n'a nui en aucune façon aux opérations stratégiques de tel ou tel corps d'armée.*

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — La demande d'armistice était adressée à M. le maréchal Bazaine. Le maréchal était en communication directe avec la ville de Metz ; son quartier général était à une très petite distance de la place, et il est très fâcheux qu'il n'ait pas été prévenu qu'une fois l'armistice accordé, on voyait des colonnes ennemies exécuter un mouvement en arrière. Ce mouvement était assez grave pour être signalé au commandant en chef.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ces colonnes ennemies, tout le monde pouvait les voir. On n'a besoin

ni d'observatoire ni de lunettes pour voir une armée de 250 000 à 300 000 hommes qui traverse une vallée. Aussi je n'avais pas besoin de prévenir le maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci est une appréciation.

Enfin, la demande d'armistice était adressée au maréchal Bazaine. Au point de vue du service, n'était-il pas naturel que vous l'avertissiez ?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — C'est ce que j'aurais fait *s'il y avait eu là la moindre importance.*

En se reportant aux ouvrages officiels allemands, et surtout à Schell, on peut voir si l'opinion du général Coffinières était soutenable.

Dès le 14 août au soir, les instructions venues du grand quartier général prussien indiquaient un mouvement pour l'un des corps et ajoutaient : « Ce sera un commencement au mouvement sur la gauche qu'il sera nécessaire de faire exécuter plus tard à la Ire armée. »

Ce mouvement devait être terminé le 17, et c'est à lui que l'armée française dut d'avoir 250 000 hommes à combattre le 18.

Le 15, le mouvement s'effectua ; le général Steinmetz, commandant la Ire armée, transporta son quartier général à Flanville. Les VIIe, VIIIe, IIIe, IXe corps, se mirent en marche ; seul le Ier, sous le commandement direct du général Manteuffel, garda ses positions avec mission de protéger les derrières de l'armée et de surveiller la place.

C'était donc une marche de flanc que la Ire armée

exécutait en présence d'une ville forte comme Metz, et d'une garnison dont le roi de Prusse ignorait l'importance : ce qui, dit-il dans ses instructions du 15, l'inquiétait fort.

C'est à ce moment qu'intervint l'armistice prolongé jusqu'au 16 au matin, armistice dont les écrivains allemands ne parlent pas et sur lequel Schell lui-même, si minutieux, si exact d'ordinaire, se tait prudemment. S'il avait commencé par dire qu'une suspension avait été conclue pour enterrer les morts, il lui aurait été difficile de décrire avec tant de complaisance les mouvements des troupes qui avaient pour but de rapprocher, de joindre les deux armées allemandes destinées à nous accabler.

Elles utilisèrent toutes les routes, fort peu nombreuses d'ailleurs et leur marche fut plus d'une fois arrêtée, comme celle que nous étions en train d'effectuer, par les bagages et les impédimenta de toute sorte.

La 1re armée allemande, exécutant un mouvement tournant en demi-cercle de Sainte-Barbe à Corny, points extrêmes, avait quatre routes à sa disposition. La plus importante pour elle n'était pas, il est vrai, sous le feu du fort Saint-Julien — 8 000 mètres de distance ; — mais celle de Borny était sous le canon de la place, 1 200 ou 3 000 mètres, selon que l'ennemi prendrait le plus court par Grigy ou remonterait jusqu'à la Grange-aux-Bois.

Enfin, pour traverser depuis la route de Stras-

bourg jusqu'à celle de Noméný et surtout à celle de Nancy, voisine du point d'arrivée, les Allemands étaient obligés de prendre trois routes distantes de 5 000, 3 000 et 2 200 mètres : véritable occasion pour les canons de la place qui auraient pu considérablement gêner et retarder ces braves, sans l'armistice à eux généreusement octroyé par le général Coffinières au nom de l'humanité !

On les voyait défiler du clocher de la cathédrale, et la garnison, qui comptait alors au moins 15 000 hommes, n'avait pas le droit de se jeter sur leur flanc et d'engager un combat désespéré, soutenu par le feu des forts !

Voilà comment la convention conclue le 15 août, sans que le maréchal Bazaine en fût même informé, était chose sans la moindre importance.

Le génie, non content d'avoir gardé des ponts pour les hordes teutonnes, leur avait fourni le moyen de les atteindre et de les traverser en paix.

Ce fatal armistice était le premier coup du glas d'agonie de l'armée du Rhin. Elle aurait pu, peut-être, échapper, dans la journée du 15, à l'étreinte *immédiate* de l'ennemi; mais le général Frossard était là pour compléter l'œuvre et nous allons voir de quel intérêt avait été ce combat de Puxieux, que le général-rapporteur a narré en quatre lignes.

Le maréchal Bazaine avait prescrit, le 14, aux différents corps, ainsi que je l'ai dit, de camper en arrière des abords des routes qu'ils devaient

prendre le lendemain matin, aussitôt leur passage effectué, et que chaque état-major aurait à faire les reconnaissances nécessaires.

Dans la nuit, ces ordres étaient complétés par les suivants pour le général Frossard :

Si le 6e corps rejoint le 2e, dès que le général Frossard verra la tête de ce corps, il se mettra en marche jusqu'à Mars-la-Tour, et sera remplacé à Rezonville par le 6e corps, ainsi qu'à Vionville. Il s'établira à Mars-la-Tour pour y passer la nuit. Devant lui se trouve la division de cavalerie du général Forton, auquel il prescrira de se rendre à Tronville, d'où il éclairera à sa gauche et en avant, mais surtout la route de Saint-Mihiel.

En outre, il lui était tout particulièrement recommandé de reconnaître avec soin sur son flanc gauche, le seul qui pût être menacé, le ravin de Gorze, défilé qui devait être évidemment la direction suivie par l'ennemi pour s'élever sur les plateaux.

Pour cela, le maréchal lui avait donné en plus la division de cavalerie de son corps d'armée, non seulement celle du général de Forton, mais encore la division du général du Barail.

M. de Rivière ne s'arrête pas à ces détails et il s'en va droit devant lui.

La présence de l'ennemi s'accusait surtout sur la gauche de l'armée. Les commandants des 2e et 6e corps signalaient des forces s'élevant à environ 30000 hommes; ils s'attendaient à être attaqués le lendemain —(lettre du

maréchal au général Bourbaki en date du 15). — Pourquoi devant cet avis le maréchal Bazaine ne prescrivit-il pas une grande reconnaissance des ravins d'Ars et de Gorze jusqu'à la Moselle ? Ce ne fut pas le temps qui fit défaut, puisque le 2e corps était dès neuf heures du matin à Rezonville. Là encore, les précautions les plus simples furent négligées.

Et dans sa déposition, le général Frossard a soutenu qu'il avait fait reconnaître le défilé de Gorze ! C'était faux ; mais sa déclaration prouve que l'ordre lui avait été donné.

Deux ruisseaux qui coupent la grande route de Mars-la-Tour, l'un entre Gravelotte et Rezonville, l'autre à Rezonville même, se dirigent obliquement sur la Moselle, s'enfoncent dans les bois qui suivent la rive gauche en y creusant des ravins très étroits et très profonds, et se réunissent au-dessous de Gorze. C'est à partir de cette petite ville seulement que la rivière et le ravin prennent les noms de rivière et de ravin de Gorze.

Donc, pour pouvoir dire que l'on avait reconnu le défilé de Gorze, il fallait avoir poussé des reconnaissances, non seulement jusqu'à Gorze, qui n'est que le commencement du défilé, mais jusqu'à Novéant, qui en est la fin.

Or, le général Frossard, en soutenant que les ravins de Gorze avaient été reconnus, désignait évidemment les deux ruisseaux qui, après leur réunion seulement, forment le ravin de Gorze.

Il ajoutait que « d'ailleurs ce n'était pas par ces ravins si étroits, si profonds et si boisés, que l'ennemi pouvait monter sur les plateaux ».

Le ravin de Gorze n'est ni très étroit, ni très profond, ni boisé. Sans doute ce n'est pas par ces ravins, impraticables pour toutes les armes, si ce n'est pour les fantassins isolés, que l'ennemi est monté sur les plateaux ; mais bien, tout simplement, tout naturellement, par la belle route qui longe la rivière de Gorze, de Novéant à Gorze, et va à Mars-la-Tour.

Le général Frossard a été forcé d'avouer, en outre, que c'était par le maire de Gorze qu'il avait été informé de l'arrivée d'un corps prussien qui avait suivi cette route, et voilà comment le général de Rivière, qui ne voulait pas faire de peine au général commandant le 2e corps, a pu dire pour l'abriter sous son aile :

La marche de l'armée devait continuer le lendemain 16, et le départ avait été fixé à quatre heures du matin. *Ne recevant pas d'ordres détaillés de marche,* le général Frossard écrivait au maréchal, le 15 à *minuit,* pour être renseigné sur la direction et l'ordre à suivre. *Il signalait la présence de partis ennemis du côté de Gorze.*

M. de Rivière, qui vient de demander pourquoi le maréchal n'a pas prescrit de reconnaissance dans cette direction et qui constate que les précautions les plus simples furent par lui négligées, se donne

ici un démenti pour couvrir le général Frossard, mais vainement.

Si le maire de Gorze a prévenu celui-ci, c'est que pas un hussard, pas un chasseur de son corps d'armée, n'étaient allés non pas seulement à Novéant, limite extrême et nécessaire de la reconnaissance, puisque le pont est là, mais même à Gorze, où cette reconnaissance devait commencer.

C'est ainsi que le corps prussien, arrivé sur le plateau, eut toutes les facilités désirables pour s'y répandre à son aise et vint menacer Mars-la-Tour.

CHAPITRE XIII

Inaction du général Frossard. — Combat de Puxieux. — Arrivée à Gravelotte. — Chez l'empereur. — Son départ. Opinion de M. Émile Ollivier. — Ordre de marche. — Billet du maréchal Le Bœuf. — Départ de l'armée française retardé. — Saint ou *feint* courroux du colonel d'Andlau. — Une surprise. — Charge des cuirassiers de la Garde.

Qu'avait donc fait le général Frossard de toute sa cavalerie ?

Ainsi que vient de nous le dire M. de Rivière, le 2e corps était dès neuf heures du matin à Rezonville, et le temps ne lui faisait pas plus défaut pour la reconnaissance sérieuse du défilé de Gorze que pour occuper Mars-la-Tour, gros village, clef de la position, situé au delà de la crête de Tronville et qui rend cette crête impossible à franchir si l'on en est maître. Le 6e corps se trouvait en vue : il n'avait donc qu'à exécuter les ordres du maréchal.

Le général Frossard ne bougea pas. Il se contenta de lancer en avant le général de Forton, en communication avec le général du Barail, chargé d'observer la route de Conflans, et le général Vala-

brègue, établi à Vionville, lesquels se rapprochèrent de lui pendant le combat.

A son arrivée à Mars-la-Tour, le général de Forton apprit que deux régiments de cavalerie, avec deux batteries et une colonne d'infanterie prussienne peu profonde, tenaient le village de Puxieux. Les Allemands firent les premiers parler la poudre. Le général riposta avec son artillerie, naturellement. L'engagement dura environ une heure et

Le village de Puxieux resta occupé par l'infanterie prussienne, dit le rapport du général de Forton. Je fis prévenir M. le général Frossard, commandant du 2e corps, de la position où je me trouvais, et sur son avis, après être resté deux heures en position devant Mars-la-Tour, je me repliai sur Vionville...

Et les Allemands s'emparaient de Mars-la-Tour! c'est-à-dire de l'une des deux routes désignées pour la marche sur Verdun, parce qu'il n'était pas venu à l'idée du général Frossard d'envoyer de l'infanterie au général de Forton, au lieu de l'avis de se replier.

Il faut faire la part de chacun dans cette impardonnable faute. Qu'est-ce que c'est que ce combat ridicule de Puxieux, où personne n'est tué, où l'on a un officier blessé, trois hommes du 1er régiment de dragons faits prisonniers et où l'on capture deux éclaireurs ennemis?

Trois divisions de cavalerie donnant un effectif de cinq mille combattants, au minimum, dont tous,

moins ceux de la brigade de cuirassiers, étaient armés du fusil Chassepot, supérieur au fusil allemand et à la carabine, ayant six batteries d'artillerie et commandées par des Africains comme les généraux de Forton, du Barail et Valabrègue, ne se préoccupent que de rester en position, et ils n'osent pas prendre l'initiative d'une offensive résolue qui aurait forcément entraîné l'immobile Frossard et le 6e corps échelonné derrière lui! La bataille de Rezonville n'avait pas lieu. Le maréchal Bazaine passait.

Il est vrai qu'il en aurait été très fâché, s'il fallait en croire le général de Rivière, qui, après avoir fait du mieux qu'il a pu pour innocenter le général Frossard, devenu président du comité du génie dont la protection n'est pas à dédaigner, dit son fait sans ambages ni circonlocutions d'aucune sorte au maréchal en prison :

La déposition d'*un* officier supérieur, reçue dans le cours de l'instruction, établit que le maréchal n'était nullement décidé le 15 août à gagner la place de Verdun; son véritable désir était de se dégager de la tutelle de l'empereur.

Le maréchal, dit-il, causant *familièrement* avec moi, se plaignait des embarras que lui donnaient les ordres qui venaient à la traverse des siens. Il me dit qu'il aimerait mieux emmener autre chose que ce pont de bateaux que l'empereur avait voulu emmener avec lui, pour, me dit le maréchal, faciliter le passage de la Meuse, passage que, selon lui, il n'y avait pas lieu d'effectuer.

Le maréchal entendait-il, ajoute le témoin, dire par là qu'il voulait revenir sous Metz, après le départ de

l'empereur, ou aller opérer vers le sud? C'est ce que je ne pourrais préciser.

Ainsi, le maréchal ne comptait pas passer la Meuse, son projet de marche vers le sud a été abandonné aussitôt que formulé. Que conclure de là, sinon qu'il n'a jamais voulu s'éloigner de Metz?

Les obus qui étaient tombés sur le quartier impérial à Longeville ainsi que sur les troupes qui attendaient de pouvoir monter sur le plateau par la seule route carrossable conduisant à Gravelotte avaient déterminé l'empereur et le prince impérial à s'y rendre par des sentiers qui y menaient presque directement. Le maréchal les rejoignit vers une heure de l'après-midi. Je veux à cet instant lui laisser à son tour un peu la parole :

En arrivant à Gravelotte, dit-il dans son livre, je trouvai l'empereur se promenant devant son quartier; je lui souhaitai sa fête — *on n'est pas plus perfide!* — en lui offrant un petit bouquet cueilli dans le jardin de mon logement. Après m'avoir remercié, l'empereur me demanda à haute voix : « Faut-il partir? » Surpris d'une telle question, je répondis que je ne savais rien de ce qui se passait devant nous, et j'engageai Sa Majesté à attendre. Cette réponse parut lui plaire, et se tournant vers les officiers de sa maison, il leur dit de manière à être entendu de tous : « Messieurs, nous restons, mais que les bagages restent chargés. »

Les troupes, tristes et abattues, continuaient à défiler sur la route devant l'auberge; pas une acclamation, pas un vivat, ne fut proféré à la vue du souverain et de son fils, si acclamés cependant peu de jours auparavant :

c'était l'influence morale de la retraite qui se faisait déjà sentir.

L'empereur me fit entrer dans sa chambre et me demanda mon avis sur la route qu'il aurait à prendre dans le cas où il se déciderait à partir; je lui indiquai alors la route centrale de Conflans à Étain, en lui faisant observer que la Garde devrait le suivre. Sa Majesté ne fut pas de cet avis, considérant qu'une brigade de cavalerie de la Garde et le bataillon de grenadiers de service au quartier général suffiraient; j'ajoutai que *mon plus vif désir* était que l'empereur restât avec l'armée, mais qu'il savait mieux que moi où sa présence serait le plus utile.

Il n'avait pas été question de ce départ dans l'entretien de la nuit précédente et il semble certain que, dans la joie de la victoire de Borny, l'empereur à ce moment voulait suivre les mouvements de l'armée.

Ici le maréchal est encore bon à citer :

Sa Majesté me recommanda la plus grande prudence dans les opérations, afin de ne rien livrer au hasard et, par suite, de ne donner aux puissances qui, lors du début des hostilités, semblaient vouloir venir à nous, aucun prétexte de se retirer. Puis, Elle ajouta : « J'attends une réponse de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie; ne compromettons rien par trop de précipitation, et évitons, avant tout, de nouveaux revers. » L'empereur me congédia en disant : « *Je compte sur vous.* » En me retirant pour aller à Moulins-lez-Metz où était le grand quartier général, je traversai une salle du rez-de-chaussée de l'habitation de l'empereur, remplie d'officiers de sa maison, qui s'écrièrent en me voyant : « Vous allez nous tirer du guêpier dans lequel nous sommes,

n'est-ce pas, maréchal ? » Ma réponse fut : « Je ferai tout mon possible, j'y suis aussi intéressé que vous. »

Les obus prussiens de la rive droite, le bruit de la courte canonnade de Puxieux, signe de la présence de l'ennemi sur notre ligne de retraite, l'encombrement qu'il put remarquer sur la route, lorsqu'il eut gravi les hauteurs pour se rendre à Gravelotte, l'air abattu des soldats, avaient sans doute fait changer d'avis à l'empereur, et il lui était infailliblement entré dans la pensée que le *guêpier* pouvait se fermer d'une heure à l'autre sur lui. L'espérance s'envolait de l'âme navrée du malheureux souverain, souffrant et incapable de tenir à cheval, jeté dans une épouvantable guerre par une femme ambitieuse.

L'armée du prince Frédéric-Charles sur la rive gauche, c'était 181 000 hommes, 23 400 chevaux et 630 pièces d'artillerie entre Verdun, notre objectif, et nous. Et l'armée de Steinmetz était déjà en contact avec elle !

L'empereur se vit coupé de la capitale. Il fit partir ses bagages et ses chevaux ; et, le lendemain à cinq heures du matin, en disant au maréchal ce peu de paroles : « Je me décide à partir pour Verdun et Châlons ; mettez-vous en route pour Verdun dès que vous le pourrez. La gendarmerie a quitté Briey, par suite de l'arrivée des Prussiens, » il quitta l'armée du Rhin pour suivre sa destinée...

M. Émile Ollivier, avec loyauté et franchise, a fait de cette destinée un tableau plein de talent que je crois devoir citer en son entier :

Cessant d'être à la tête de son armée, il (l'empereur) devait se replacer à la tête de son gouvernement. Ainsi avait fait le czar Alexandre en 1812. La Régence lui interdit le retour à Paris, le met à la suite, dans les fourgons, comme un bagage. Il ne commandera plus et il ne gouvernera pas. Les fonctionnaires sont invités à ne pas aller en costume à la fête du 15 août; défense est faite de prononcer son nom nulle part : qu'était-ce autre chose que le déposer?

Le malheureux souverain, accablé sous l'infortune et la maladie, craignant de compromettre la défense, ne se révolta pas contre un pareil traitement. Il estima funeste de discontinuer le repliement sur Paris, et il le dit; néanmoins, ne commandant ni ne gouvernant, il suit l'armée, va s'engouffrer avec elle à Sedan. Là, il sort de son anéantissement pour assumer la responsabilité, que nul n'osait prendre, de sauver nos soldats d'un égorgement inutile, immolation sublime, où l'on retrouve son grand cœur!

L'empereur était déposé par les siens depuis le 12 août, mais l'Empire était nominalement encore debout. Qui le détruira? Ceux qui ont déposé l'empereur.

Au moment où l'empereur prenait la détermination de s'éloigner le 16, le maréchal Bazaine prévenait les commandants de corps que l'ennemi se trouvait déjà en force devant eux, avec 30 000 hommes environ, et qu'ils devaient s'attendre le lendemain à se voir disputer le passage; il les pressait

donc de rallier celles de leurs troupes qui étaient encore en arrière, mais il ne les invitait pas moins à continuer leur marche le 16 et à se mettre en route dès la pointe du jour.

J'emprunte ce fait à M. d'Andlau qui termine par cette phrase :

Telles furent les dernières dispositions prises dans la soirée du 15 août; il faut convenir qu'elles semblaient indiquer bien nettement la ferme volonté de gagner Verdun et la Meuse.

Cela ne l'empêche pas, au contraire, après le récit du départ de l'empereur, de lancer ce trait :

Le maréchal Bazaine se trouvait désormais seul, maître de ses actes, délivré de toute immixtion gênante; il ne put s'empêcher d'en exprimer aussitôt sa satisfaction dans les termes les moins équivoques.

Il n'y avait vraiment pas de quoi!

Immédiatement après le départ subit de l'empereur, le maréchal se rendit au quartier du grand état-major général et dicta aux officiers chargés de les transmettre aux divers corps d'armée, les directions, les emplacements qu'ils devaient suivre et occuper dans l'ordre de marche, lorsque l'armée entreprendrait son mouvement qui devait commencer après la soupe du matin, comptant lui faire entreprendre une marche forcée afin de gagner la position de Fresne, avant l'ennemi.

Peu après le départ de ces officiers, il reçut un

billet du maréchal Le Bœuf, qui lui faisait observer que : « Si dans notre marche en retraite nous devons combattre, il est préférable de retarder le départ afin de donner à tous les corps le temps de se concentrer. »

Comme l'empereur avait commandé jusqu'à son départ et que le major général avait quitté ses fonctions depuis peu, le maréchal pensa que celui-ci devait avoir des données plus exactes que les siennes sur les forces de l'ennemi, et que le conseil qu'il lui donnait, rentrant dans les instructions précédentes de l'empereur de ne rien livrer au hasard, il n'y avait pas inconvénient à remettre l'heure du départ qui, alors, fut fixé à une heure de l'après-midi. Des ordres furent donnés à cet effet, en ajoutant : *les tentes resteraient tendues*, afin de ne pas éveiller l'attention de l'ennemi sur les projets du maréchal et pour suspendre le passage des troupes allemandes de la rive droite sur la rive gauche, par conséquent, dégager d'autant la direction de l'armée du Rhin, car elles pouvaient supposer que cette armée allait remonter la vallée de la Moselle pour tenter de rejoindre le maréchal de Mac-Mahon.

Ces ordres ont eu le don de transporter d'un saint ou *feint* courroux le colonel d'Andlau, qui multiplie les points d'interrogation :

Comment interpréter dans les ordres de marche un

changement aussi prompt et aussi radical?... Quels projets ont motivé cette suspension inattendue?... Si le maréchal est résolu à gagner la ligne de la Meuse, il doit sentir la nécessité de presser son mouvement, au lieu de le retarder; plus il perdra de temps, plus l'ennemi accumulera de forces sur la route et lui rendra le passage difficile : s'il faut un combat, n'y a-t-il pas tout avantage à le livrer le plus tôt possible?

Et M. d'Andlau s'évertue à démontrer que le maréchal, ayant près de 80 000 hommes sous la main, disposait de forces plus que suffisantes pour engager une action et la soutenir jusqu'à l'arrivée des autres corps. Il fait, bien entendu, semblant d'ignorer le billet du maréchal Le Bœuf.

M. de Rivière, non moins interrogatif, parle bien d'autres communications de l'ancien major général, mais pas de celle-là. En revanche, il aborde résolument un *détail* que M. le colonel d'Andlau a laissé dans l'ombre : « la surprise qui marqua le début de la bataille, et qui faillit en compromettre le résultat. »

Cette surprise qu'il ne raconte pas mérite de l'être.

Le 16 août, à neuf heures du matin, trois corps de l'armée du maréchal, qui en comptait cinq, étaient à leur place de bataille sur les plateaux de Gravelotte et de Rezonville :

Le 2e, à Rezonville et Vionville; le 6e, à Saint-Marcel, et la Garde, à Gravelotte.

A la même heure, une volée d'obus, lancée par l'artillerie du IIIe corps prussien, tombait sur le 2e corps à l'improviste et y produisait une panique et un désordre dont il est facile de se rendre compte, étant donnés la sécurité et le nonchaloir qui formaient le fond de la stratégie du général Frossard.

Cette volée d'obus inattendue et à laquelle il fallait pourtant s'attendre, loin de démonter le général de Rivière, lui fournit une arme contre le maréchal « qui ne saurait en décliner la responsabilité ».

Il n'a pas osé dire que le maréchal, jaloux de l'ancien précepteur du prince impérial, avait soudoyé le maire de Forbach pour entraîner le commandant du 2e corps à un déjeuner dînatoire qui avait duré jusqu'à 5 h. 30 m. Ici, les dents lui sont poussées, et il indique clairement que c'est bien lui qui n'a pas fait — et ce tout exprès — son service de vedette aux avant-postes du président du comité du génie.

Tandis que tonnait sans relâche le canon allemand, qu'un second corps ennemi en redoublait le feu, que l'infanterie des deux corps s'avançait sur la nôtre et que le malheureux 2e corps, écrasé, pliait, puis commençait à fuir, le général Frossard, éperdu, accourait au général Desvaux, occupé à former la brigade de grosse cavalerie de la Garde, et le suppliait de lui donner au moins un régiment

pour arrêter le flot qui menaçait de le submerger.

Le général Desvaux lui désigna les cuirassiers, et l'infortuné Frossard disait tout haut au général Dupreuil et au colonel Dupressoir devant le front du régiment : « Chargez, chargez, mes amis, je vous en conjure, ou nous sommes perdus ! »

Cet admirable régiment s'avança froidement contre l'infanterie prussienne que pas un obus n'avait ébranlée. Son premier échelon s'élança à cinq cents mètres. Il n'en avait pas parcouru deux cents qu'il était détruit et arrêtait le second.

Le régiment était réduit de moitié. Quelques minutes après, la moitié survivante était reformée avec autant d'ordre que sur le terrain de manœuvres.

Le feu des batteries placées par le maréchal et l'arrivée de l'infanterie de la Garde arrêtèrent à la fois la marche de l'ennemi et la déroute du 2e corps.

CHAPITRE XIV

Un officier fin de siècle. — Démoralisation des troupes. — Le général de Ladmirault à Mars-la-Tour. — Le maréchal Canrobert à Trianon. — Le 12e bataillon de chasseurs. — A Rezonville. — Tout le monde victorieux. — Le guêpier. — Nids à vipères. — Positions des armées allemandes.

Le sauvetage du malchanceux général Frossard touche M. de Rivière et il lui échappe de dire :

Reconnaissons que, dans le moment critique où le 2e corps fut brusquement assailli par l'ennemi, le sang-froid et l'intrépidité du maréchal furent au-dessus de tout éloge.

C'est alors que, comme pour répondre à la charge de nos cuirassiers, eut lieu celle des hussards de Brunswick, qui emporta dans son tourbillon le commandant en chef. Son état-major, comme j'ai eu l'occasion de le dire, le laissa emporter, mais ne perdit pas la tête. Un de ses officiers poussa droit au maréchal Canrobert et l'aborda en lui disant : « Monsieur le maréchal, vous êtes général en chef : le maréchal Bazaine vient d'être pris par l'en-

nemi. » C'est ce que l'on peut appeler un officier fin de siècle, avant la date.

La surprise du matin semble avoir rempli d'effarement toute notre armée.

Lors du demi-tour de l'état-major général, les servants d'une batterie de la Garde, placée par le maréchal pour préparer et appuyer la charge des cuirassiers, abandonnent leurs canons et emmènent les avant-trains et les attelages. Deux charges mêlent les cavaleries française et prussienne : notre infanterie tire de son mieux sur la masse. Un peu plus tard, elle tirera avec non moins d'acharnement sur les lanciers de la Garde, qu'elle prendra pour je ne sais quel régiment teuton. Aucune arme, sauf la cavalerie, n'a ce jour-là le sang-froid nécessaire.

On vient de voir s'enfuir des servants de l'artillerie de la Garde. Le bataillon, chargé de protéger leur batterie, était genou à terre.

Le général de Ladmirault, arrivé près de Mars-la-Tour, à deux heures, reçoit l'ordre de reprendre ce village, occupé seulement par quelques escadrons de uhlans. Il y lance quelques obus et se retire, parce qu'il voit au loin de grosses masses d'infanterie prussienne qui arrivent. Il reviendra à la charge avec le maréchal Le Bœuf et échouera. Cette infanterie aura fait ce qu'il aurait dû vivement faire. Elle s'est fortifiée et est devenue inexpugnable.

A six heures, le 6e corps lâche pied devant un

corps prussien tout frais, qui débouche sur le champ de bataille, et ouvre une large brèche dans notre ligne. Il faut fermer cette brèche et accoter, en outre, avec les zouaves de la Garde, le 2e corps qui n'en peut plus.

A Trianon, le maréchal Canrobert a contesté *à moitié* la retraite de son corps d'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — ... Je prie M. le maréchal Canrobert de répondre à une question que je crois utile de lui adresser en ce moment et je lui demande de faire connaître au conseil quelles positions le 6e corps a occupées dans la soirée du 16 août, sur quelles positions le 6e corps s'est replié, et de quelle façon s'est opérée sa retraite?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Le 16 août?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui.

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Je ne me suis pas retiré du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas fait un mouvement de retraite?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Pas le moins du monde.

Le président, voyant que son attaque directe est repoussée avec perte, exécute un mouvement tournant en demandant au maréchal quelle était la position qu'il occupait dans l'après-midi, et, quand il a satisfait à son désir, reprend sa marche vers son objectif.

M. LE PRÉSIDENT. — Depuis quelle heure occupiez-vous ces positions?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Mais depuis la veille.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous y étiez encore le soir?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Parbleu!

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous n'avez remarqué aucun symptôme de désordre et d'ébranlement parmi vos troupes?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Oh! monsieur le président, un champ de bataille a une certaine étendue; celui-là avait peut-être trois quarts de lieue. Dans l'endroit où je me tenais, les troupes étaient parfaitement solides. Que, *sur certains points*, il y ait eu quelques moments de faiblesse, c'est possible, je ne le garantis pas, mais je n'en ai pas trouvé trace dans les rapports de mes subordonnés.

L'illustre maréchal défendait son corps d'armée, croyant se défendre. Il n'en avait pas besoin.

Son corps était le moins bon de l'armée du Rhin. Outre qu'il était bien incomplet, il n'avait été formé, à Châlons, que de réserves toujours prêtes à lâcher pied, à entraîner leurs voisins et à jeter leurs cartouches pour avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, ce qu'elles ont fait sur une assez grande échelle dans cette journée. On a dit que, le 17, l'artillerie, en se retirant, avait ramassé cinquante mille paquets de cartouches intacts.

A dix heures et demie du matin, le 12e bataillon de chasseurs, sous les ordres du commandant Beaulieu, avait repris Vionville, point d'appui pour notre ligne qui nous a manqué dans la journée. Il y resta une demi-heure sans y être secouru et sa compa-

gnie de grand'garde couronna même un moment la crête en avant du village. Ce bataillon s'y serait maintenu, s'il avait été appuyé par le 6e corps, qui était à sa droite et ne bougea pas. Il n'avait pourtant alors devant lui que quelque cavalerie qu'il s'amusait à canonner.

Du reste, le désordre de l'infanterie, le soir de Rezonville, n'était pas spécial au 6e corps : il était général. C'était un pêle-mêle de tous les régiments dans tous les corps d'armée, à l'exception de la Garde, restée en première ligne, et de quelques régiments admirablement commandés.. La preuve en est dans les appels sonnés sur une longue ligne de deux lieues, pendant la moitié de la nuit, par les clairons, pour rassembler les hommes débandés. Ces clairons n'étaient pas seulement ceux des régiments du 6e corps.

Le colonel d'Andlau apprécie comme il suit la conduite du maréchal pendant la bataille :

> Le maréchal Bazaine n'avait pas quitté le centre de l'action. Surveillant tout lui-même, il indiquait aux batteries les emplacements à prendre, aux bataillons les points à occuper, et il se multipliait dans une activité qui ne se démentit pas un moment, semblant oublier souvent ses fonctions de commandant en chef pour le rôle plus modeste d'un général ou d'un simple colonel.

M. d'Andlau savait mieux que personne pourquoi le maréchal se tenait toujours en première ligne, et même sur le front de ses troupes.

Le général en chef était obligé de porter son infanterie dans sa main. Imbus de l'hérésie que M. d'Andlau, le conférencier applaudi, avait plus que personne contribué à propager : « Le feu des Prussiens est écrasant ; il faut se garantir du feu, » les officiers faisaient coucher la troupe, le plus souvent près de l'artillerie, comme si, l'artillerie étant chargée de répondre à l'artillerie ennemie, bien supérieure à la nôtre par la rapidité, la portée, la justesse, et par l'effet moral produit sur de jeunes troupes par l'éclat immédiat du projectile, lorsqu'on était près d'elle, on était à l'abri du feu !

Il résultait de cette pratique, universelle et constante, qu'on ne pouvait décider notre infanterie à se lever et à se porter en avant ; que le feu attirant le feu, dès qu'une de nos batteries commençait à tirer, une batterie prussienne lui répondait avec une justesse et une efficacité désastreuses, écrasant de préférence l'infanterie placée près de la batterie, conformément à la règle qui veut que l'artillerie tire sur les soutiens des batteries plutôt que sur les batteries elles-mêmes.

Bientôt cette infanterie se levait et fuyait la plupart du temps ou, comme on le vit faire à la Garde à Rezonville, se retirait en masse avec un ordre et un sang-froid admirables ; mais alors elle était suivie avec une justesse terrible par les projectiles ennemis, dont chacun jetait trente ou quarante fantassins par terre. Les chefs se laissaient ainsi

tuer, comme la troupe, sans songer qu'ils auraient pu faire autre chose : employer son élan et son fusil, qui avait une portée supérieure de quatre cents mètres au fusil prussien, au lieu de la souffrir couchée à deux, trois et même quatre kilomètres. Joindre l'infanterie prussienne n'aurait guère coûté plus que de se replier et l'on a pu voir, dans les batailles livrées autour de Metz, que toutes les fois que sur des points isolés le contact avait lieu, les fantassins allemands se sauvaient à toutes jambes.

Après cette bataille de douze heures, nos généraux, moins le maréchal, s'attribuèrent la victoire, et les Allemands aussi.

Nous couchions sur nos positions. Eux, qui avaient engagé successivement jusqu'à quatre-vingt-dix mille hommes, n'avaient pas réussi à nous isoler de Metz, première partie de leur plan; mais ils étaient parvenus à en réaliser la seconde partie, en gardant Mars-la-Tour : nous couper la retraite vers l'intérieur. A ce sujet je rapporterai ce qu'un aide de camp du maréchal Le Beuf, à Metz, le commandant Mojon, aujourd'hui général de brigade dans le cadre de réserve, a dit à un interlocuteur vers 1872 :

« Au moment où chacun, le soir du 16 août, rappelait les bons résultats de la bataille qui venait d'avoir lieu, j'écrivais vers minuit sur mes notes du jour :

« La vérité, c'est que nous sommes coupés de notre retraite sur Verdun. »

Si leur succès avait été complet, ils espéraient détruire notre armée entre Meuse et Moselle ou, au pis aller, la contraindre à se jeter, à demi écrasée, dans le Luxembourg.

Le courage et l'habileté du maréchal avaient déjoué cette combinaison ; mais le verrou était poussé sur le *guêpier*.

On a prétendu que les Allemands, en présence de leurs énormes pertes, étaient bien ébranlés le soir du 16. Il n'en restait plus trace le lendemain. M. de Bismarck disait à Gravelotte, devant les blessés français : « Votre défense hier a été très habile ; mais c'est demain que nous frappons le grand coup ! »

Si les moyens de frapper *ce grand coup* étaient réunis dans la journée du 17, il se trouvait déjà assez bien préparé dans celle du 16.

Toute la rive gauche de la Moselle est couverte de bois, depuis la rivière jusqu'aux crêtes : bois des Trois-Fontaines, Quaraille, du Prince, du Chénois, de la Croix-Saint-Marc, de Pontainvaux, de Gaumont, de la Haie Notre-Dame, de la Côte Frézée, des Varieux, de Gorgimont, Loye, des Ponveaux, de Vaux, des Chevaux, Saint-Arnould, des Prêtres, de Vionville. Que de nids à vipères !

Les casques à pointe s'y étaient coulés sans relâche pendant toute la durée de l'action,

Le soir, bivouaquaient *sur le terrain :* le xe corps

et la division de cavalerie Reinbaben, près Tronville; la 6e division d'infanterie du IIIe corps, général de Buddenbrock, à l'ouest de Vionville; la division de cavalerie duc Guillaume de Mecklembourg, au sud de Flavigny; la 5e division d'infanterie du IIIe corps, général de Stülpnagel, à l'est du bois de Vionville; l'artillerie du même corps à l'ouest de cette division; les détachements du IIIe corps, qui avaient combattu à Côte Mousa; les fractions engagées de la 25e division, Hesse Grand-Ducale, dans le bois des Chevaux et celui des Ognons, sur lesquels furent dirigées pendant la nuit les autres troupes de cette division déjà en marche.

Les corps non engagés de la IIe armée avaient atteint, le 16, les positions suivantes : le IXe corps, avec la 18e division, Onville et Arnaville; l'artillerie du corps, la vallée au-dessous de Gorze; le XIIe corps, Saxe royale, Pont-à-Mousson, son avant-garde, Regnéville-en-Haye; la Garde, Bernécourt, son avant-garde, Rambucourt; le IVe corps, le Saizerais-Marboche, son avant-garde, Jaillon; le IIe corps, Buchy.

On pouvait compter le 17 sur l'arrivée de la 18e division d'infanterie et de l'artillerie du IXe corps, après une marche faite de grand matin; du XIIe corps, après une marche de 25 kilomètres; de la Garde, après une marche de 33 à 34 kilomètres.

On ne pouvait pas compter sur l'arrivée des IIe et IVe corps pour le 17, l'un et l'autre étant éloignés de

38 kilomètres. On avait, autant dire, tout le reste sous la main et, à minuit, un ordre du roi de Prusse promit pour le 17 la coopération des VII[e] et VIII[e] corps, qui, suivant de près le IX[e], traverseraient la Moselle et seraient dirigés droit sur l'armée du Rhin.

J'extrais ces renseignements, dont le lecteur verra bientôt l'utilité, d'un rapport du prince Frédéric-Charles, sur les opérations de la II[e] armée sous ses ordres, inséré dans le *Journal officiel* de Berlin. Il est à peine besoin de remarquer que le prince ne s'y occupe que de ses troupes, naturellement, et ne parle pas de celles du général Steinmetz, dont les VIII[e] et IX[e] corps avaient pris part à la lutte.

M. de Rivière se montre grandement scandalisé que le maréchal ne se soit pas précipité le matin même du 17 sur tout ce monde. Si nos pertes n'étaient pas petites, celles de l'adversaire étaient encore plus considérables. Une grande confusion *devait* régner dans les corps qu'il avait successivement engagés. Si l'on ne préférait se dérober par *une marche rapide* vers Briey dans la direction du nord, il fallait jeter l'ennemi dans la Moselle. La pénurie des vivres et des munitions ne pouvait être alléguée. Une bonne revue des sacs et des gibernes aux flambeaux aurait parfaitement édifié le commandant en chef sur ses véritables ressources. Mais non! Cet homme ne veut pas quitter Metz. Vous verrez qu'il ne le quittera pas!

M. de Rivière est au moins aussi fort que M. d'And-

lau. Nous avons vu que les troupes allemandes montaient sur les plateaux par les bois qui partent de la rive gauche de la Moselle et menaçaient de réduire à néant notre aile gauche et le général Frossard. M. d'Andlau, colonel d'état-major, ne s'explique pas comment le maréchal Bazaine, qu'il a mis un gros volume à faire passer pour incapable et traître, était hanté de la préoccupation constante que le danger pour l'armée qu'il commandait se trouvait à sa gauche et que là devait se faire le véritable effort de l'ennemi ! Étrange aberration ! « Après l'entrée en ligne des troupes du maréchal Le Bœuf et du général de Ladmirault — *qui n'ont pas même à eux deux réussi à enlever Mars-la-Tour* — il n'y avait qu'à prendre en main l'offensive, le moment était venu de frapper un grand coup — *comme M. de Bismarck* — pour rejeter victorieusement au loin cette armée qui avait tenté de nous interdire le passage. » Le 3e et le 4e corps poussaient vivement la gauche de l'ennemi, le reste de nos troupes prononçait une attaque de front, et, en « *admettant que ce mouvement réussît, et tout permettait de le supposer*, la route de Verdun était ouverte, les Prussiens étaient rejetés en désordre sur la Moselle, et la journée pouvait se terminer pour eux par un véritable désastre. »

Eh bien ! oui, monsieur d'Andlau ; mais je vous assure que les Prussiens n'auraient pas voulu, en admettant tout ce que bon vous semblera.

Ces gasconnades eurent en France un succès prodigieux. Les chefs qui n'avaient pas su conduire un corps d'armée, ceux dont deux voitures en travers sur la route avaient net arrêté la marche, sans que l'idée leur vînt de prendre à côté, comme ceux qui avaient trouvé le commandement en chef de l'armée du Rhin trop épineux pour y compromettre leur ancien renom, furent illuminés subitement d'un rayon, de plusieurs rayons d'en haut. On le vit bien à Trianon, lorsque, trois ans après, le duc d'Aumale posa cette question :

— « Pensez-vous qu'après la journée du 16, il y eût chance de battre l'ennemi en l'attaquant le lendemain 17 ? »

Les graines d'épinards oscillèrent d'un bout à l'autre de la salle du conseil de guerre de la 1re division, comme les blés caressés par une molle brise ; et il se produisit tant de jeteurs de Prussiens à la Moselle, selon la formule de Rivière-d'Andlau ou d'Andlau-de Rivière, noms fatidiques et tout à fait de circonstance, que ce pauvre M. de Moltke eût été obligé d'en redemander plusieurs fois pour y suffire.

Les plus modestes avouèrent que la noyade aurait présenté quelques petites difficultés et qu'il y aurait eu un certain tirage ; mais ils conclurent qu'en définitive, ils s'en seraient tirés à leur honneur, avec de l'audace, s'ils avaient eu le commandement.

Le général Coffinières n'était pas de cet avis le

17 août 1870. Le quartier impérial lui télégraphiait dans la matinée :

Avez-vous des nouvelles de l'armée? Envoyez-les d'urgence à Sa Majesté au camp de Châlons.

Le général répondait :

Hier 16, il y a eu une affaire très sérieuse du côté de Gravelotte; nous avons eu avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes. Le maréchal s'est concentré sous Metz et campe sur les hauteurs de Plappeville. Nous demandons du biscuit et de la poudre. Metz est à peu près bloqué.

CHAPITRE XV

Rapport à l'empereur. — Rapport au ministre de la guerre. — Soldats affamés. — Actes regrettables. — Dépêche de l'empereur. — Appréciations fantaisistes de M. de Rivière. — Les lignes d'Amanvillers. — Déposition du général Soleille. — Verneville abandonné.

Malgré tout ce qu'ont dit M. de Rivière et les accusateurs quand même du maréchal, l'offensive, le 17, lui était aussi impossible qu'une marche en retraite rapide dans la direction du nord.

D'après les troupes que l'ennemi avait successivement déployées devant lui la veille et l'acharnement de ses attaques, on aurait été en droit de ne voir en lui qu'un assez pauvre général, s'il n'avait pas soupçonné, au moins, sachant les ponts au pouvoir des Allemands, ce que cachaient ces bois multipliés sur lesquels, trois ans après, le moindre élève caporal devait s'étonner qu'il ne se fût pas précipité au petit bonheur et à la vieille escrime.

Son rapport à l'empereur, daté de Gravelotte, le

16 août, à onze heures du soir, n'est point une fanfare de victorieux :

Cette bataille a été acharnée, dit-il; nous sommes restés sur nos positions après avoir éprouvé des pertes sensibles... Nous aurions peine à supporter une journée comme celle d'aujourd'hui avec ce qui nous reste dans nos caissons. D'un autre côté, les vivres sont aussi rares que les munitions, et je suis obligé de me reporter sur la ligne de Vigneulles à Lessy pour me ravitailler... Il est probable, selon les nouvelles que j'aurai de la concentration des armées des princes, que *je me verrai obligé de prendre la route de Verdun par le nord.*

Le maréchal cherche à se faire illusion à lui-même.

Le 17, il écrit à l'empereur et au ministre de la guerre :

..... On dit que le roi de Prusse serait à Pange ou au château d'Aubigny — *sur la rive droite de la Moselle;* — qu'il est suivi d'une armée de cent mille hommes et qu'en outre des troupes nombreuses ont été vues sur la route de Verdun à Mont-sur-les-Côtes. Ce qui pourrait donner une certaine vraisemblance à cette nouvelle de l'arrivée du roi de Prusse, c'est qu'en ce moment où j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté, les Prussiens dirigent une attaque sérieuse sur le fort de Queuleu. Ils auraient établi des batteries à Magny, à Mercy-le-Haut et au bois de Pouilly. Dans ce moment, le tir est même assez vif.

Quant à nous, les corps sont peu riches en vivres... Les régiments du corps du général Frossard n'ont plus d'ustensiles de campement et ne peuvent faire cuire leurs

aliments. Nous allons faire tous nos efforts pour reconstituer nos approvisionnements de toutes sortes, afin de reprendre notre marche dans deux jours, *si cela est possible.* Je prendrai la route de Briey; nous ne perdrons pas de temps, à moins que de nouveaux combats ne déjouent ma combinaison.— (*Registre de correspondance du maréchal avec l'empereur n° 4 bis, et avec le ministre de la guerre n° XII bis.*)

M. de Rivière se soucie, comme un poisson d'une grenade, du roi de Prusse, de ses cent mille hommes et de l'attaque du fort de Queuleu. Il veut que le maréchal file vivement et critique son projet de se retirer sur la ligne de Vigneulles à Lessy, dans lequel il est heureux de retrouver la détermination bien arrêtée de ne pas s'éloigner de Metz.

Il prend la peine de lui faire le compte de ce qu'il possédait en vivres et en munitions et est tout prêt à lui dire, quand il découvre que l'intendance n'a pas fait son devoir, qu'il aurait dû se servir lui-même.

Je ne m'arrête sur cette question que pour ne rien négliger et montrer le parti pris de tourner contre le maréchal les fautes des autres et, en leur absence, celles qu'on lui attribue; car, le lendemain de Rezonville, l'armée n'était ni dans une assez forte situation morale ni dans un ordre constitué, qui permissent de la faire courir, non pas à la victoire, mais au-devant d'un désastre.

Le 16, le 2e corps n'avait que du riz, plus du biscuit pour le 17. La cavalerie du général La-

passet manquait d'avoine depuis le 14. Le 6e corps avait fait connaître que l'intendant pouvait donner à peine un jour de biscuit, et qu'il n'y avait ni viande, ni café, ni sucre, ni sel, ni riz. Dans la nuit du 16 au 17, nombre de sacs ayant été déposés en arrière, les soldats ne purent reposer et le plus grand nombre jeûna. L'armée, du reste, n'avait guère pris de repos depuis le combat de Borny.

Le maréchal Canrobert, à Trianon, a déposé entre autres choses :

Le 18 au matin, passant devant le front de bandière de mes troupes, je fus entouré par mes soldats, et je remarquai sur leur physionomie quelque chose que je n'étais plus habitué à y voir les jours de bataille. Je les interrogeai et ils me répondirent : « Nous avons faim, et nous n'avons pas de quoi manger. » Le soldat qui malheureusement est toujours en avance pour les vivres, en avait reçu le 14 quatre jours, c'est-à-dire pour le 15, le 16, le 17 et le 18, devait en avoir le 18, mais le 18 il n'en avait plus. Tout était mangé. Non seulement le soldat n'avait ni pain ni biscuit, mais il n'avait pas d'eau, il n'y en avait pas à Saint-Privat. Les soldats se sont battus sans avoir ni mangé ni bu. Tout cela me fait supposer que le mouvement en avant aurait rencontré des retards, des difficultés...

Si le corps du maréchal Canrobert avait été aligné en vivres jusqu'au 18, ceux qui avaient assisté au combat de Borny n'en avaient que jusqu'au 17, par suite de l'ordre donné par l'empereur

le 13 août, à onze heures du soir, que les distributions se feraient sur la rive gauche, en restant lié avec le chemin de fer. Ceux-ci, ayant également tout mangé, n'avaient plus rien dès le 16 au soir à se mettre sous la dent.

Mais les uns et les autres étaient payés et l'intendance ne leur devait rien. Donner à la troupe des vivres qui ne lui étaient pas dus! Il y avait là de quoi faire bondir tous les riz-pain-sel de l'armée du Rhin. Ils préférèrent de beaucoup, dans la matinée du 17, lorsque celle-ci abandonna la position de Gravelotte, brûler 2 063 000 rations de vivres de toute espèce déposées aux abords de ce village, dans la soirée du 16, pour permettre d'employer les voitures qui les contenaient à l'évacuation sur Metz des blessés de la journée, afin d'éviter qu'elles ne tombassent aux mains de l'ennemi! Il ne leur en coûta qu'un procès-verbal de pertes, au lieu qu'une distribution aurait demandé un temps pendant lequel leurs précieuses personnes auraient couru le risque d'être enlevées par les uhlans, qui n'y pensaient guère, et puis elle eût été tout à fait en dehors des règles d'une honnête comptabilité.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la faim ait fait commettre à nos malheureux soldats des actes regrettables, mais qui ont à peine besoin d'autre excuse. Le 18, pendant la bataille, un convoi destiné, précisément, au corps du maréchal Canrobert,

fut saccagé par des hommes qui avaient quitté leurs rangs, à son arrivée près du campement. On pillait les bagages et les sacs déposés, malgré les gardiens qu'on y détachait. Le 19, le colonel du 100e de ligne arrêtait un convoi de vivres destiné à la division Montaudon et faisait distribuer d'autorité de la viande à tout son régiment. Le 65e de ligne s'empressait d'imiter cet exemple et le 12e de ligne suivait. Le maréchal avait beau fulminer un ordre du jour menaçant contre les colonels envahisseurs et l'adresser dare dare aux commandants des 4e et 6e corps, la division Montaudon n'en avait pas moins été réduite à ne toucher, à son arrivée au bivouac, que du riz, du sucre et du café. Maigre chère! Mais les troupiers des 100e, 65e et 12e de ligne dégustaient la soupe et le bœuf en bénissant leurs colonels.

Cette anecdote me ramène au maréchal, sans qu'il me soit besoin de chercher une autre transition. Il reçut, le 17, à neuf heures du soir, la dépêche suivante de l'empereur :

Je vous félicite de votre *succès*, je regrette de ne pas y avoir assisté. Remerciez, en mon nom, officiers, sous-officiers et soldats. La patrie applaudit à leurs travaux.

NAPOLÉON.

C'était la réponse à celle dans laquelle il annonçait *qu'il avait livré bataille*, ce qui n'était pas très exact, à l'armée prussienne entre Doncourt et

Vionville pendant toute la journée; qu'il avait passé la nuit sur les positions *conquises*, adjectif discutable; et qu'il arrêtait *quelques heures* son mouvement pour mettre ses munitions au grand complet. Cette dépêche, évidemment faite pour la publicité, se terminait cependant par cette phrase qui dut faire réfléchir le souverain : « Nous avons eu devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz. »

Cette jonction n'était pas de nature à lui faire espérer qu'un second *succès* suivrait le premier, et il songea certainement à la recommandation qu'il avait faite au maréchal, avant de se séparer de lui, de ne pas se laisser atteindre en marche, entre la Meuse et la Moselle.

Il serait puéril de méconnaître que Napoléon a souvent vu juste dans cette guerre et que s'il avait eu un meilleur major général et qu'il n'eût pas été troublé, tantôt par la question dynastique, tantôt par la crainte de découvrir Paris, tantôt par les dépêches de la régente, les choses auraient pu, même avec lui, prendre une tournure bien différente, après Forbach et Reichshoffen. Par exemple, aussitôt après.

M. de Rivière, qui n'a pas approuvé le maréchal lorsqu'il songeait à se reporter sur la ligne de Vigneulles à Lessy, ne goûte pas davantage l'établissement de l'armée du Rhin sur les positions comprises entre Saint-Privat et Rozérieulles, auquel

le général en chef s'est définitivement arrêté. Considérant le plateau de Saint-Privat comme la clef de la position, en ce sens qu'à ses yeux c'était le côté par où l'armée devait déboucher pour reprendre sa marche vers l'intérieur — une marche de flanc devant 250 000 ennemis à portée de canon! — il le blâme d'avoir placé là le corps du maréchal Canrobert, corps très éprouvé dans la journée du 16 et resté fort incomplet, avec une artillerie très réduite, sans aucun parc, sans même d'outils pour s'établir solidement sur le terrain.

Moins fort en thème que le général-rapporteur, le maréchal, s'il espérait déboucher sur la gauche de la position d'Haudiomont, dans le cas où il pourrait se remettre en marche le 19, après avoir battu les Allemands, ne présentait pas à l'empereur son espoir comme une certitude, dans sa dépêche du 17 août, dont j'ai donné une partie.

Le mouvement qu'il exécuta pendant cette journée ne fut qu'un mouvement de concentration des divers corps, pour occuper une nouvelle ligne de bataille sur des positions plus militaires que le terrain ondulé qui est en avant de Gravelotte, et il avait fait choix de celle d'Amanvillers à Rozérieulles. Il voulait livrer ou recevoir là une bataille offensive en stratégie, défensive en tactique, qu'il comptait faire suivre d'une seconde qui lui aurait rendu la liberté des routes pour s'élever vers le nord, sans prêter le flanc à l'ennemi et même lui tourner le dos.

L'armée fut ainsi déployée : le 2e corps à Rozérieulles, le 3e à sa droite, à la ferme Saint-Hubert, le 6e à Verneville, le 4e à Amanvillers, les réserves à gauche de l'armée, la cavalerie au vallon de Monvaux, le quartier général à Plappeville.

Du plateau où se trouvent les deux forts de Saint-Quentin et de Plappeville, on a vue non seulement sur toute la portion de la circonférence que formaient les positions, mais encore sur la rive droite de la Moselle. De ces deux forts partent des routes aboutissant à différents points de cette portion de circonférence ; et de Plappeville même descendent plusieurs routes, les unes se rendant à Metz, d'autres allant à Woippy et longeant le revers boisé de la rive gauche.

Cette position admirable avait été reconnue par le maréchal lors de sa visite à Metz en 1868.

Je trouve au compte rendu *in extenso* du procès de Trianon une déposition du général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée, qui fait connaître les mesures prises par lui pour alimenter nos batteries pendant la bataille du 18.

D. — Pendant la bataille du 18 août, avez-vous reçu du maréchal des instructions ou des questions relatives à l'emploi fait ou à faire de l'artillerie de la réserve générale, demeurée inactive à la gauche de l'armée ? Avez-vous reçu, pendant ce même combat, des ordres pour faire ravitailler les batteries du 4e et du 6e corps, qui s'épuisaient à la droite dans une lutte inégale ?

R. — Pendant la bataille du 18 août, je me suis constamment trouvé près du maréchal, sur le plateau de Saint-Quentin, où étaient réunies, dès le matin, quatre batteries de 12, de la réserve générale, six batteries de 4 de la Garde. Le maréchal ne m'a donné aucune instruction particulière. L'emploi fait ou à faire de l'artillerie de la réserve générale a été réglé par lui. Je n'ai eu qu'à faire exécuter les ordres arrivants et particulièrement ceux relatifs à la disposition de deux batteries de 12 avec lesquelles le maréchal voulait contre-battre, du haut de Saint-Quentin, les attaques dirigées contre le village de Sainte-Ruffine et couvrir la route de Metz, qui était la ligne de retraite du 2e corps. Dans l'après-midi, le maréchal disposa des six batteries de la Garde et de deux batteries de 12. *Les batteries de la droite ont été ravitaillées pendant le combat par suite des dispositions que j'avais prises dès le* 17.

Les commandants de l'artillerie des corps avaient été prévenus, le 17, qu'un fort convoi de munitions, composé de caissons chargés, tenus en réserve à l'arsenal, serait conduit sur le plateau en avant du fort de Plappeville *afin de leur fournir sur place les munitions dont leur artillerie pouvait avoir besoin.*

Après le remplacement des munitions consommées, il restait encore des caissons chargés. *Ces caissons furent amenés dans l'après-midi du* 18 *août*, par deux officiers de mon état-major, *aux batteries des* 4e *et* 6e *corps*, fortement engagées sur la droite, et qui furent ainsi *réapprovisionnées sur le champ de bataille.*

Toute la journée du 17 fut employée par l'armée du Rhin à s'établir dans les nouvelles positions. Les corps avaient l'ordre de se fortifier sur leur front et leurs flancs non seulement par des tran-

chées-abris, mais par des travaux de fortification passagère, et d'établir des communications en arrière des bois par des abatis.

En donnant les instructions les plus précises pour que ses lignes fussent très solidement fortifiées, le maréchal comptait user les forces de ses adversaires en leur faisant éprouver des pertes considérables, n'avoir que deux batailles à livrer pour les obliger à lui ouvrir le passage, et gagner la Meuse en prenant la direction de Briey.

La position de Verneville avait dans ce plan une importance considérable. Placée en redan par rapport au reste de la ligne, elle devait s'y relier en arrière en occupant fortement les bois, et en avant, elle était menaçante pour l'ennemi dont elle contrariait le déploiement régulier en ordre de bataille, avec les bois des Doseuillons et celui de la Cusse sur son front, placés à droite et à gauche du village, embuscades toutes trouvées pour y cacher une partie de nos troupes.

Si, par un malheur difficile à prévoir, la position était forcée, on se retirait par le bois des Genivaux sur les 3e et 4e corps et notre ligne n'était pas entamée. Même maltraité, le 6e corps la renforçait.

Mais son chef, qui laissa entrevoir à Trianon que, ce jour-là même, il eût tenté le passage, s'il avait été général en chef, et que nous allons voir tout à l'heure tout prêt à retourner là où il n'avait pu

tenir la veille, trouva la position de Verneville trop boisée et demanda à la quitter.

La lettre qu'il écrivait de ce point au maréchal contient ce passage curieux :

Un dragon, qui m'a rencontré au moment où j'allais tracer le bivouac de mon corps d'armée, m'a dit qu'il était envoyé vers les commandants de corps d'armée pour les prévenir qu'ils devaient se tenir prêts à recevoir et à exécuter l'ordre de reprendre aujourd'hui les positions si glorieusement conservées hier pour l'armée du Rhin. Je suis prêt à exécuter cet ordre.

Le maréchal lui répondit :

D'après les observations qui m'ont été transmises par le colonel Lamy, au sujet de votre position à Verneville, je vous autorise à quitter cette position et à aller vous établir un peu en arrière de Verneville, ou sur la droite d'Amanvillers vers Saint-Privat, en vous reliant par votre gauche au 4e corps établi à Amanvillers.

Je vous prie de me faire connaître la détermination à laquelle vous vous serez arrêté, et de me dire en même temps le point choisi pour votre quartier général, afin qu'il n'y ait pas de retard dans notre correspondance.

(*Registre de correspondance du maréchal*, nº 59.)

CHAPITRE XVI

Lettre du maréchal Bazaine. — Déposition du général de Montarby. — La note gaie. — Mac-Mahon à Châlons-sur-Marne. — Une lettre du commandant Broye. — Dépêche du maréchal de Mac-Mahon. — Un grand conseil de guerre. — L'*autre*. — Bataille de Saint-Privat.

La concession, faite à un maréchal de France plus ancien de grade, fut une faute, d'autant plus grave que le chef du 6e corps, au lieu de se contenter de prendre une position intermédiaire en arrière de Verneville, opta pour Saint-Privat. Il croyait Verneville difficile à occuper en avant du centre de l'armée par son corps qui n'était pas au complet, et il le campait carrément de Saint-Privat à Roncourt pour former notre aile droite, en allongeant indéfiniment notre ligne.

Le maréchal Bazaine chercha à remédier à cet état de choses. Sa lettre du 18 août, dix heures du matin, en témoigne surabondamment :

M. le maréchal Le Bœuf m'informe que des forces

ennemies, qui lui paraissent considérables, semblent marcher vers lui...

Installez-vous le plus solidement possible sur vos positions, reliez-vous bien avec la droite du 4e corps, que les troupes soient bien campées sur deux lignes et sur un front aussi restreint que possible.

Vous ferez également bien de faire reconnaître les routes qui, de Marange, viennent déboucher sur votre extrême droite et je prescris à M. le général de Ladmirault d'en faire autant par rapport au village de Norroy-le-Veneur. Si, par cas, *l'ennemi, se prolongeant sur notre front, semblait vouloir attaquer sérieusement Saint-Privat-la-Montagne,* prenez toutes les dispositions de défense nécessaires pour y tenir et *permettre à toute l'aile droite de faire un changement de front* pour occuper les positions en arrière, si c'était nécessaire, positions qu'on est en train de reconnaître.

Je ne voudrais pas y être forcé par l'ennemi, et si ce mouvement s'exécute, ce ne sera que pour rendre les ravitaillements plus faciles et permettre aux hommes de se laver.

Votre nouvelle position doit vous rendre les ravitaillements plus faciles par la route de Woippy. Profitez du moment de calme pour demander ou faire venir tout ce qui vous est nécessaire...

Je vous envoie la brigade Bruchard, qui sera provisoirement détachée du 3e corps jusqu'à ce que la division de cavalerie qui vous est destinée soit reconstituée.

Je pense que votre commandant d'artillerie a reçu les munitions nécessaires pour compléter vos parcs et caissons.

(*Registre de correspondance du maréchal*, n° 60.)

Dans le cas d'une attaque sérieuse sur Saint-Privat-la-Montagne, que prévoyaient ces instructions, le

6e corps était menacé d'avoir des manœuvres plus difficiles et plus périlleuses à exécuter que celle de se replier sous bois de Verneville jusqu'à une armée de plus de 80 000 hommes, s'il y avait été forcé. Il semble donc que son chef aurait dû plus que jamais prendre toutes les dispositions de défense indispensables pour tenir et se fortifier conformément aux ordres donnés par le maréchal à tous les corps.

Il n'en fit rien, quoique Totleben lui eût montré à Sébastopol ce que l'on pouvait accumuler de force invincible rien qu'en remuant de la terre ; et pourtant, si un corps avait besoin de s'épauler et de se couvrir, c'était certes le 6e, si l'on ne voulait compromettre l'armée et le vouer à une débandade pareille à celle du 16, dont le procès de Trianon a recueilli un dernier écho :

M. le général de Montarby. — Le soir — du 16 — nous étions en bataille contre le village de Rezonville, lorsque nous vîmes sortir une masse de troupes considérables, pêle-mêle, sans ordre, et comptant pour ainsi dire autant de numéros qu'il y avait d'hommes. Ce défilé a continué pendant fort longtemps, jusqu'à minuit. Quand cette tête de colonne est arrivée à Gravelotte, on a commencé des sonneries d'infanterie pour appeler les hommes. Puis, peu à peu, ces sonneries se sont répandues sur une ligne fort étendue, qui pouvait aller depuis l'extrémité du bois jusqu'à une lieue environ plus loin ; elles ont duré au moins jusqu'à minuit.

Me Lachaud. — Dans la soirée du 16, M. le maréchal Canrobert n'a-t-il pas requis le général pour éviter certains désordres qui s'étaient produits?

M. LE GÉNÉRAL DE MONTARBY. — C'est vrai. M. le maréchal Canrobert s'est adressé à moi et, en passant, m'a prié d'envoyer deux escadrons pour arrêter cette tête de colonne au bas de la côte.

Du reste, nulle part les lignes ne furent solidement couvertes. Les uns, comme le maréchal Canrobert, donnaient pour raisons le manque d'outils, comme si l'on était à dix lieues de Metz et qu'il fût impossible de s'en procurer; les autres prétendaient que cela était inutile.

Le plus simple eût été de prendre les outils des paysans ou de les mettre eux-mêmes en réquisition comme travailleurs, et il est plus que possible que nous n'aurions pas été forcés dans nos lignes, en dépit de tous les mouvements tournants. L'ennemi aurait certainement éprouvé des pertes beaucoup plus considérables que celles qui lui ont été infligées, et il aurait hésité à recommencer son attaque le lendemain, à moins d'y laisser la moitié de ses effectifs. L'armée du Rhin aurait pu revoir s'ouvrir devant elle la route de Verdun et elle s'y serait engagée dans des conditions morales tout autres que celles dans lesquelles elle se trouvait le 17 août.

La note gaie de cette journée a été donnée par M. d'Andlau :

Le 17, à la pointe du jour, toutes les troupes se mirent en marche et se dirigèrent sur les emplacements qu'on leur avait assignés. Faut-il rappeler ici l'étonnement et le mécontentement qui se manifestèrent dans tous les

rangs, chez les officiers comme parmi les soldats? A quoi sert de gagner une bataille, disaient les uns, pour nous faire battre en retraite?... *C'était bien la peine de nous faire tuer,* disaient les autres, pour nous ramener où nous étions auparavant!... Pourquoi cette fuite? ajoutait-on encore. Nous avons battu hier les Prussiens, et nous les battrons aujourd'hui, s'il le faut... Et le fait est que *cette retraite devint bientôt une sorte de fuite.*

Ces hommes qu'on a fait tuer pour les ramener à leurs anciennes positions me paraissent d'un style que j'ai peu rencontré dans les états-majors; et il est permis de trouver singulier qu'une armée, avec laquelle M. d'Andlau estime que le maréchal aurait dû tout pourfendre, n'ait pas même la solidité nécessaire pour exécuter un simple changement de ligne, qu'aucun ennemi ne vient contrarier, sans que sa courte retraite ne devienne une sorte de fuite.

Je retombe dans la note triste avec le maréchal de Mac-Mahon.

Pendant que les hommes tués de M. d'Andlau couraient à toutes jambes pour ne pas manquer à la bataille prochaine, le maréchal de Mac-Mahon rejoignait l'empereur à Châlons-sur-Marne.

Il venait d'abandonner l'armée du Rhin, la seule que nous possédions alors de constituée, à tout ce que voudrait tenter contre elle la masse écrasante des forces que l'Allemagne jetait sans relâche sur la France. Quoique son corps — le 1er — rallié fût

assurément respectable, puisqu'il n'avait perdu que 9000 hommes dans son désastre, que le corps du général de Failly — 5e — peu engagé à Reichshoffen fût presque intact, et que celui du général Félix Douay — 7e — qu'il aurait pu attirer tout de suite à lui, le fût tout à fait, il n'avait défendu ni la trouée de Saverne ni les tunnels des Basses Vosges, qu'il n'avait pas même fait sauter, laissant ainsi, toutes grandes ouvertes, des voies faciles de communication aux armées allemandes, et, à tous les approvisionnements que nous avions perdus, après Spickeren, à Forbach, à Sarreguemines et à Saint-Avold, il avait ajouté ceux accumulés à Lunéville.

Aussitôt son arrivée, il donna au commandant Broye, de son état-major, une mission que fera connaître la lettre suivante adressée au colonel Magnan :

Versailles, le 4 avril 1872.

Mon cher camarade,

La mission dont vous me parlez n'a reçu, en effet, qu'un commencement d'exécution, et je puis vous en parler mieux que personne, puisque c'est moi qui en avais été chargé.

Le 17 août, le maréchal ayant été nommé par l'empereur au commandement de l'armée de Châlons, me fit partir du camp dans l'après-midi pour aller prendre les instructions du maréchal Bazaine, sous les ordres duquel il était placé et que, d'après les derniers renseignements

reçus, il supposait sur le point d'arriver à Verdun.

Je profitai d'un train qui conduisait dans cette ville un détachement du génie, et je comptais prendre une voiture pour continuer ma route, si c'était nécessaire ; mais en descendant de wagon, le chef de gare me remit une dépêche du maréchal de Mac-Mahon qui me prescrivait de rentrer immédiatement au camp. Le maréchal avait reçu, depuis mon départ, une dépêche qui l'informait *des événements du* 16 *et de la retraite sur Metz.*

La voie ferrée n'étant pas libre, je ne pus rentrer au camp que le 18 dans la journée.

Veuillez agréer, etc.

L. Broye.

P.-S. — Il était environ dix heures du soir quand j'arrivai à Verdun le 17.

Les causes du rappel du commandant Broye sont restées un mystère, et le plus étrange, c'est qu'on ne voit nulle part que le maréchal de Mac-Mahon ait dit avoir rappelé son aide de camp, presque aussitôt que celui-ci était parti.

Dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, alors qu'il commandait en chef l'armée de Versailles, il ne parle absolument que de son départ :

J'envoyai un de mes aides de camp, le colonel Broye, sur les quatre heures — le 17 août — vers le maréchal Bazaine, pour lui faire connaître la position de l'armée et lui demander *des instructions plus positives que celles qu'il pouvait me donner par le télégraphe.*

On pourrait croire, en conséquence, que le colo-

nel Broye, alors commandant, avait vu le maréchal à Metz et rapporté ses instructions au maréchal de Mac-Mahon, si la dépêche suivante de ce dernier ne prouvait qu'il ne les attendait pas :

Camp de Châlons, le 18 août 1870, huit heures du matin.

Maréchal de Mac-Mahon à M. le maréchal Bazaine, à Metz.

Demain soir toutes les troupes sous mes ordres seront réorganisées.

Failly est à Vitry-le-François; Margueritte, avec une division de cavalerie, à Sainte-Menehould.

Si l'armée du prince royal arrive en forces sur moi, je prendrai position entre Épernay et Reims, de manière à être prêt à me rattacher à vous ou *à marcher sur Paris*, si les circonstances me forcent à le faire.

On voit que le maréchal de Mac-Mahon ne songeait pas encore bien sérieusement à *se dévouer* pour venir au secours de l'armée du Rhin. Mais sa dépêche, qui manquerait alors de franchise, donne peut-être la véritable raison du brusque demi-tour imposé à son aide de camp; car les événements du 16 et la retraite sur Metz étaient des motifs de plus pour que cet officier remplît jusqu'au bout sa mission. Un entretien entre lui et le commandant en chef de l'armée du Rhin aurait certainement apporté des modifications importantes dans les déplorables opérations du maréchal de Mac-Mahon pendant la fin du mois d'août.

Il paraîtrait que la présence de celui-ci à Châlons

avait été l'occasion d'un grand conseil de guerre, où il avait été décidé que l'on laisserait le maréchal Bazaine se défendre seul dans le camp retranché de Metz ou percer les lignes ennemies, s'il le pouvait; et que le maréchal de Mac-Mahon se dirigerait sur Paris avec toutes les troupes disponibles.

Bien que nous ayons déjà pu constater que le maréchal de Mac-Mahon n'éprouvait pas un désir excessif de se trouver sous les ordres directs du maréchal Bazaine, j'aime mieux m'arrêter à l'hypothèse qui m'est fournie par ce conseil de guerre, rendant inutile le voyage à Metz du commandant Broye, que de rechercher si un entretien avec l'empereur n'avait pas donné à réfléchir au chef des 1er, 5e et 7e corps, après la mise en route de son officier.

Voici ce qu'il rapporte de cet entretien, toujours dans sa déposition :

J'étais chez l'empereur à une heure. Je lui fis observer que je désirais connaître d'une manière positive les relations qui devaient exister entre le commandant de l'armée de Châlons et *l'autre*.

L'empereur me dit qu'il avait remis depuis quelques jours le commandement au maréchal Bazaine, que par conséquent il maintenait cette manière de faire, et que je n'aurais de rapports pour les opérations militaires qu'avec le maréchal Bazaine seul.

Il est temps de retourner à l'armée du Rhin et à la défense des lignes d'Amanvillers.

En lisant le rapport du prince Frédéric-Charles sur les opérations de la 2e armée et la part prise par elle à la bataille du 18 août, on voit que, pour les Allemands, le matin de cette terrible journée, nous acceptions la bataille sur le plateau *Amanvillers-Leipzig-Moscou* — deux noms de sinistre augure.

A midi seulement, ils reconnurent que nous avions négligé de nous emparer de la position de Verneville et ils se glissèrent dans les *épais fourrés* du bois de la Cusse. Ils ne découvrirent notre présence à Saint-Privat que par le feu qu'ils reçurent de cette direction.

A deux heures, ils étaient certains de la prolongation de notre ligne jusqu'à Roncourt. Faute impardonnable aggravant celle que l'on avait déjà fait commettre au maréchal commandant en chef. Non seulement le 6e corps ne s'était pas établi *en arrière* de Verneville, mais l'ordre préféré par lui de prendre la droite du 4e corps d'Amanvillers *vers* Saint-Privat était devenu une autorisation de s'étendre, hors de toute proportion avec son effectif et sa solidité au feu, à la merci du mouvement tournant de rigueur qu'eût entravé, sinon rendu impossible, l'occupation de Verneville.

Pour M. de Rivière, le maréchal Bazaine s'est désintéressé de la bataille en restant presque toute la journée à son quartier général; il a abandonné sans secours le maréchal Canrobert; et il est per-

sonnellement responsable de la défaite du 18 août, ainsi que de ses conséquences.

Elles furent, en effet, terribles. Le prince Frédéric-Charles poussa ce jour-là le dernier verrou sur l'armée du Rhin.

Si M. de Rivière avait pris la peine de suivre les péripéties de la bataille de Saint-Privat et les mouvements des troupes allemandes engagées, il aurait vu que l'armée du maréchal Steinmetz n'y figurait pas au complet. Il se serait demandé où pouvait être le reste et il l'aurait distingué, sans longue-vue, sur la rive droite. On a le droit d'être surpris qu'il n'ait pas même pris la peine de consulter son *vade-mecum*, le livre de M. d'Andlau, qui l'aurait éclairé :

Dès lors l'investissement est terminé, dit cet excellent ouvrage; les forces ennemies se rejoignent sur les *deux rives* de la Moselle en amont et en aval; nous sommes séparés de toute la France par une muraille de baïonnettes et de bouches à feu...

En outre, si le rôle d'accusateur quand même n'avait pas enlevé à M. de Rivière toute espèce de lucidité, il aurait réfléchi que la seule réserve d'infanterie que possédât le maréchal consistant en neuf mille hommes de la Garde, celui-ci eût eu fort à faire à sauver d'une ruine totale l'armée du Rhin, dans le cas où les troupes de Steinmetz, absentes du champ de bataille, franchissant la

Moselle, auraient tenté une attaque sur l'un ou l'autre de ses flancs. Par suite, M. de Rivière ne se serait pas étonné de la longue et anxieuse attente du commandant en chef sur le plateau de Plappeville, qu'il eût comprise d'ailleurs tout de suite en se rappelant les reconnaissances ordonnées sur Norroy-le-Veneur et les routes venant de Marange.

Dans ces conditions, les secours étaient bien difficiles à envoyer au 6e corps, et cependant ils ne lui ont pas manqué, comme M. de Rivière le prétend.

CHAPITRE XVII

Le général Bourbaki. — Opinion du prince Frédéric-Charles. — Fuite du roi de Prusse. — Révocation de Steinmetz. — Le grand coup. — Cette *canaille* de Bazaine. — Appréciation d'un officier général. — Rapport à l'empereur. — Pure utopie.

J'ai dit les précautions prises par le général Soleille pour que les munitions ne fissent défaut sur aucun point de la ligne de bataille. Malgré les inquiétudes qu'inspirait Steinmetz, une des brigades des voltigeurs de la Garde appuya la 4e division du 3e corps, tandis que la 2e brigade des voltigeurs occupait en arrière les abords du col de Lessy. Le général Bourbaki, avec la division de grenadiers de la Garde, alla au secours du maréchal Canrobert et du général de Ladmirault. Puis partirent le régiment d'artillerie à cheval de la Garde et deux batteries de 12 de la réserve générale, qui prirent position entre le 4e et le 6e corps. Quoique la prise de Saint-Privat n'ait eu lieu que vers huit heures du soir, le mouvement tournant de l'ennemi avait produit tout son effet, et ces

renforts, arrivés trop tard, ne purent qu'arrêter les Allemands sans rétablir nos affaires. La retraite de nos troupes, pendant laquelle les hommes jetèrent leurs cartouches, devint bientôt une débandade, qui ne fut arrêtée que par la cavalerie du général du Barail. Le général de Ladmirault avait envoyé dire au général Bourbaki, par un capitaine d'état-major, que son corps tenait, mais qu'un renfort pouvait permettre un succès plus décisif. Le général Bourbaki pressa la marche de ses grenadiers et arriva lorsque la droite du 4e corps suivait le 6e en retraite. Aussi, apercevant l'aide de camp du général de Ladmirault, s'écria-t-il :

— « Ce n'est pas bien, ce que vous avez fait là, capitaine : vous m'avez promis une victoire et vous m'amenez en pleine déroute. »

Les Prussiens, qui avaient un moment occupé Amanvillers, l'abandonnèrent presque aussitôt et on y alla, vers onze heures du soir, chercher des sacs *oubliés* par le 4e corps, ce dont le général de Ladmirault s'empressa de ne pas rendre compte.

La responsabilité d'une défaite qui aurait pu s'appeler d'un autre nom revient, il ne faut pas craindre de le dire, au chef du 6e corps. Son départ de Verneville avait laissé le 4e corps chargé de défendre une ligne plus mince, conséquemment plus faible. Quant à lui, celle d'Amanvillers à Saint-Privat ne valait pas ce qu'il quittait et il avait éparpillé son corps d'armée en lui faisant occuper en

avant de son front Sainte-Marie-aux-Chênes, contrairement aux ordres du maréchal, non content de se prolonger jusqu'à Roncourt.

Il lui était prescrit de ne tenir contre une attaque sérieuse à Saint-Privat que pour permettre à toute l'aile droite de faire un changement de front pour occuper les positions en arrière. Au lieu de cela, il avait engagé sans doute contre le prince Auguste de Wurtemberg, le prince royal de Saxe et le prince Frédéric-Charles une lutte héroïque, mais qui ne pouvait se terminer que par son entier et rapide écrasement. L'acte de déférence du maréchal Bazaine, ne maintenant pas énergiquement son ordre d'occuper Verneville, sur les représentations peu fondées d'un collègue plus ancien de grade, est à peine ici une atténuation.

En général, dit le prince Frédéric-Charles, l'ennemi ne combattit pas le 18 août avec la même opiniâtreté que le 16, et il ne prit pas aussi souvent l'offensive que ce jour-là.

Le général en chef prussien ne pense pas à dire que derrière notre armée était le général Steinmetz.

A notre gauche, le général Frossard et le maréchal Le Bœuf avaient remporté un succès, annihilé par la catastrophe des deux autres corps, mais qui prouvait l'excellence des dispositions du maréchal.

Dans le premier moment, avant d'avoir appris ce qui s'était passé à son aile gauche, le roi de Prusse avait fui à travers les bois, accompagné du général de Moltke, furieux des pertes subies par l'armée de son maître et voyant ses plans avorter par une bataille perdue.

Il attribuait ce désastre à l'immobilité de Steinmetz, auquel il avait, dit-on, ordonné cette attaque de flanc que redoutait le maréchal, et qui s'était borné à canonner Sainte-Ruffine.

De rage, il sollicita et obtint que le chef de la 1re armée, qui s'était fait battre à Borny, fût destitué incontinent.

Désormais, M. de Rivière ne dira plus que le maréchal ne veut pas quitter Metz, — car plus il devient incapable d'en sortir, par suite des pertes éprouvées, plus on voudra qu'il en sorte — de crainte de se retrouver sous les ordres de l'empereur ; mais ce sera l'idée fixe de faire détruire le maréchal de Mac-Mahon, après avoir laissé éreinter le maréchal Canrobert, qui empêchera l'astucieux maréchal de percer les lignes allemandes d'investissement, sur lesquelles il n'avait qu'à souffler.

Nous verrons se développer cette proposition aussi hétéroclite qu'inattendue, qu'étant donnée une armée bloquée par un ennemi d'une force double, quand elle n'est pas triple, c'est à elle qu'il appartient de venir en aide à l'armée de secours, chargée de la délivrer, sans qu'elle entende même

le bruit lointain de son canon, en la rejoignant en rase campagne! Personne n'a bronché, à Trianon, devant pareille énormité, et la jonction de l'armée du Rhin à *Verdun* et même plus loin, avec celle de Châlons, poursuivie par l'armée du prince royal de Prusse, a paru au président du conseil de guerre comme aux juges chose tout à fait élémentaire.

Par contre, toutes les preuves que le maréchal pourra fournir de son intention de ne pas rester sous Metz, toutes les combinaisons qu'il aura cherchées pour en venir à bout, seront considérées comme de simples manœuvres destinées à tromper le gouvernement et la nation, jusqu'au jour où la dynastie napoléonienne étant prisonnière ou en exil, on finira par attribuer au commandant en chef de l'armée du Rhin l'intention de jouer on ne saisit pas bien quel rôle avec l'appui de ses cohortes, décimées et mourant de faim.

En attendant, le maréchal les repliait sous les murs de Metz. En cinq jours, il avait livré trois batailles : Borny, Rezonville ou Gravelotte, défense des lignes d'Amanvillers ou Saint-Privat.

Je ne compte qu'en tremblant cette dernière, car M. de Rivière la déclare parfaitement inutile. Après quatre « s'il eût voulu quitter Metz » suivis de : « il eût fait ceci, point fait cela, trouvé autre chose », le général-rapporteur conclut :

Si donc le maréchal n'a pas voulu quitter Metz, on se

demande, sans pouvoir trouver une raison plausible, pourquoi il n'a pas évité *cette bataille inutile* du 18 août, qui a coûté tant de sang à son armée et qui allait augmenter de la manière la plus dangereuse l'encombrement des blessés dans la place de Metz et ébranler le moral de l'armée.

M. de Rivière fait semblant d'ignorer que M. de Bismarck voulait ce jour-là frapper le grand coup; que l'armée allemande était toute prête dès le 17 au soir et que le maréchal aurait été attaqué par elle n'importe où. Il faut donc conserver Saint-Privat, quoique inutile. Dans ces trois batailles, le maréchal avait fait perdre à l'ennemi :

A Borny	4783	hommes.
A Rezonville	13479	—
A Amanvillers	19548	—
TOTAL	37800	hommes.

Si l'armée du Rhin n'était pas victorieuse, elle avait du moins fait acheter chèrement sa retraite à l'adversaire et elle pouvait le regarder la tête haute. Par malheur, les vides faits dans les rangs de celui-ci étaient faciles à combler, tandis que les pertes des défenseurs de Metz étaient irréparables.

Bien plus, ces massacres devaient finir par éveiller les soupçons, et il viendrait une heure où un monsieur quelconque pourrait dire à Trianon, devant des généraux français, qui l'écouteraient avec faveur :

Il me revient encore un mot qui m'a été dit par un colonel de l'armée prussienne, au retour de la bataille de Ladonchamps, le jour même de cette bataille. Ce colonel, en rentrant à son logement, disait tout en colère : « Ce Bazaine est une canaille, il n'avait pas été convenu qu'il nous tuerait tant de monde ! »

Preuve d'intelligence avec l'ennemi apportée à l'audience du 11 novembre 1873.

Mieux encore. Après avoir jeté à la figure du maréchal : Borny comme démontrant son intention de se séparer de l'empereur, Rezonville et Amanvillers attestant qu'il ne voulait pas le rejoindre, on reprendrait ces batailles comme bonnes, afin d'établir qu'il n'avait pas fait tout ce qui pouvait être accompli ou tenté autour de Metz, du 19 août au 28 octobre, et on lui tiendrait le raisonnement suivant :

Vous n'avez eu que 5474 hommes hors de combat en plus de deux mois, et la seule bataille de Rezonville nous avait coûté 16954 soldats. Vous voyez bien que vous êtes resté dans une coupable inaction et que vous n'avez pas fait de démonstrations assez significatives, dénotant une *assez* grande vigueur pour faire voir ce dont l'armée du Rhin était encore capable.

Mais, le 19 août 1870, cette verte leçon reposait inédite sur l'oreiller de M. le président du conseil de guerre de Trianon.

L'armée était donc repoussée sous Metz, dit notre officier général ; à peu près sans nouvelles du dehors ; elle

avait perdu 35000 hommes; l'espoir que le maréchal Bazaine avait eu de la sauver, espoir si raisonnable, et fondé sur la force des lignes d'Amanvillers, était déçu.

Il ne s'était jamais fait illusion sur son état moral. Il avait reconnu son impuissance d'action offensive et il avait eu la preuve du manque de confiance des commandants de corps d'armée dans les rapports qu'ils lui avaient faits sur la bataille de Rezonville, rapports où presque tous lui déclaraient l'impossibilité de faire un pas en avant, la nécessité de promotions pour recomposer les cadres, de ravitaillements en vivres et en munitions, et enfin *de quelques jours de repos!* Naïveté singulière et qui prouvait leur ignorance, leur inintelligence de la situation; rapports que l'on a soigneusement passés sous silence au procès.

Cette situation n'était-elle pas faite pour le décourager complètement? Eh bien! il ne se décourage pas. Il donne des ordres et des bras pour construire les forts inachevés; représente au génie que les défenses sont insuffisantes; fait élever le fort Saint-Privat et les redoutes des Bottes, du Goupillon et de Saint-Éloi; montre au génie que l'ennemi peut descendre dans la vallée de la Moselle, s'emparer de la chaussée du chemin de fer en amont, y tailler des embrasures pendant une nuit et, de là, prendre d'enfilade toute la face du corps de la place qui regarde Verdun; active le commandant en chef de l'artillerie pour la réorganisation des batteries et la confection des munitions, lui fait découvrir quatre millions de cartouches dans la gare, que celui-ci n'a pas eu l'idée de visiter. Puis, forcé de changer sa ligne d'opérations, il se propose de gagner Thionville et de chercher à rejoindre le maréchal de Mac-Mahon par les places du nord. Toutes ces mesures, grâce à son impulsion vigoureuse, ont demandé huit jours.

Dans son rapport à l'empereur, expédié le 20 par un émissaire, le maréchal disait :

Ban-Saint-Martin, 19 août 1870.

L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées jusqu'à neuf heures du soir, moment où le 6e et le 4e corps *ont fait un changement de front, l'aile droite en arrière*, pour parer à un mouvement tournant par la droite que des masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité... Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels ; il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours.

Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville avec le général de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord, et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée ; dans ce cas, je continuerais sur Sedan et Mézières pour gagner Châlons.

On voit avec quelle ténacité le maréchal se rattache, malgré tous ses déboires, à son projet d'abandonner Metz à ses propres forces et comme il cherche à couvrir la débandade du 6e corps et d'une partie du 4e, par égard pour des chefs qui ne lui en tiendront pas compte.

J'insère ici un document officiel faisant connaître dans quel état se trouvait le 73e régiment de ligne, appartenant au 4e corps, après la bataille du 18, et les mesures prises par le maréchal pour pourvoir

aux besoins des soldats placés sous son commandement.

Le 73e ainsi que la plupart des régiments du 4e corps avaient perdu le 18 août — officiers et soldats, sauf les états-majors — leurs sacs, leurs effets de campement et de cuisine et leurs cantines.

Voici des *Extraits du registre des prescriptions du 73e régiment d'infanterie* qui en témoignent officiellement :

Les corps iront chercher dans Metz le plus tôt possible tous les ustensiles qui peuvent être utilisés pour la cuisine, quelle que soit leur forme ; sont exceptés les objets en cuivre.

Au camp sous Metz, le 20 août 1870.

Les corps qui ont besoin d'effets, de linge et de chaussure devront s'adresser à des fournisseurs à Metz : l'intendant militaire régularisera et approuvera les marchés.

Longeville, le 29 août 1870.

Il y a encore au magasin de campement un certain approvisionnement de souliers neufs. Malheureusement ils sont de pointures 26, 27 et quelques 28 ; on pourrait en employer peut-être une centaine par régiment. Pour les hommes auxquels ces souliers ne pourraient pas aller, on devra se procurer chez les cordonniers civils des chaussures de n'importe quel modèle, n'importe quel prix : il faut avant tout que les hommes puissent marcher.

Longeville, le 8 septembre 1870.

La plupart des hommes n'ayant plus ni vestes ni tuni-

ques, on devra leur acheter des gilets de tricot à manches qu'ils puissent mettre sous la capote.

Longeville, le 10 septembre 1870.

Les bissacs doivent absolument être recouverts d'une étoffe la plus imperméable possible : les corps doivent donc se procurer soit de la toile cirée, soit de la basane, soit, à défaut, de la toile d'un grain très serré comme celle qu'emploie la marine.

Longeville, le 12 septembre 1870.

Pour tous les extraits :

P. O. le chef d'esc. ffons de chef d'état-major,

Signé : DEBIZE.

Constatons, avant d'aller plus loin, que la possibilité de reprendre la marche sur Verdun était devenue pure utopie. On savait à Metz que l'ennemi recevait à chaque instant des renforts considérables et avait dirigé par Pont-à-Mousson, Thiaucourt, ainsi que par Apremont et Saint-Mihiel, des forces pour occuper les positions de Fresnes et de Haudiomont, en avant de Verdun, positions faciles à défendre avec peu de monde.

CHAPITRE XVIII

Mission du commandant Magnan. — Quatre dépêches télégraphiques. — Plan du comte de Palikao. — Intervention de M. Rouher. — Objections du maréchal Mac-Mahon. — Une dépêche optimiste. — La cinquième dépêche. — Incident Stoffel.

Dès le 17, l'empereur avait télégraphié au maréchal :

Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici.

Et le maréchal lui répondait :

Au moment où je reçois votre dépêche, j'écris à Votre Majesté. Le commandant Magnan part ce soir pour lui porter une lettre et lui donner de vive voix plus de détails qu'elle n'en contient.

M. de Rivière, qui se coupe ici tant qu'il peut, après avoir dit « que l'*armée de Metz avait l'ordre d'aller à Châlons pour couvrir Paris* », nous apprend que le commandant Magnan — qui ne put regagner Metz — arriva au camp de Châlons au moment

même où l'empereur, cédant aux instances du ministre de la guerre, *se décidait à porter l'armée de Châlons au secours du maréchal Bazaine.*

Il ajoute un peu plus loin :

Avant de reprendre la route de Metz, le commandant Magnan eut une conversation avec le maréchal de Mac-Mahon; sa déposition fait connaître qu'il exposa au maréchal que la tâche de l'armée de Metz, pour venir jusqu'à Verdun, serait fort allégée si l'armée de Châlons pouvait venir jusqu'à elle.

Il ressort de la déposition de M. Rouher devant la commission d'enquête du 4 Septembre que, le 21 août, le maréchal de Mac-Mahon lui avait fait connaître que le maréchal Bazaine n'avait ni vivres ni munitions, et *que l'armée de Châlons arriverait trop tard.*

C'est vainement que le rapporteur se hâte de continuer par cette phrase : « Ces appréciations, qui confirment les dépêches alarmantes transmises par le maréchal, ne pouvaient venir que du commandant Magnan, » il nous a appris que la marche de l'armée de Châlons au secours du maréchal Bazaine était décidée en principe *avant les dépêches alarmantes* et le commandant Magnan, et que le maréchal de Mac-Mahon était persuadé *qu'il arriverait trop tard.*

Pourtant le conseil d'enquête chargé d'examiner l'affaire de la capitulation de l'armée du Rhin et de la place de Metz formule comme première conclusion, dans sa séance du 12 avril 1871 :

Considérant que le maréchal Bazaine, par *dépêches des* 19 *et* 20 *août* 1870, a fait décider la marche du maréchal de Mac-Mahon, de Reims sur la Meuse, pour se porter au secours de l'armée de Metz; que les tentatives de sortie, le 26 et le 31 août, ne sauraient être considérées comme assez sérieuses pour opérer une diversion utile à l'armée de Châlons; par ces motifs, le conseil d'enquête pense que le maréchal Bazaine *est en grande partie responsable* des revers de cette armée.

M. de Rivière, qui ne se rappelle plus de ce qu'il a écrit, prend feu à propos de ces deux dépêches, qui ont décidé la marche de l'armée de Châlons, et en trouve cinq pour damer le pion au conseil d'enquête :

Première dépêche du maréchal. — 18 août 1870, 7 h. 50. A l'Empereur.

« J'arrive du plateau. L'attaque a été vive. En ce moment, sept heures, le feu cesse, nos troupes sont constamment restées sur leurs positions. »

Le maréchal ne sait pas encore que le 6e corps est forcé. Le dernier fil télégraphique qui reliait Metz à Châlons et à Paris, par Thionville, est rompu à ce moment.

Deuxième dépêche. — Le rapport du 19 dans lequel le maréchal annonce son intention de prendre la direction du nord et de se rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons. Cette dépêche confiée le 20 au garde Braidy fut expédiée, par Verdun, et arriva *le* 22 seulement

à Reims *où l'armée de Châlons était depuis la veille*, en plein mouvement vers Metz, puisque le ministre de la guerre avait télégraphié au maréchal de Mac-Mahon le 19 ou mieux le 20 août à minuit 15 :

« Lorsque vous serez à Reims, tâchez de vous relier avec Canrobert, et s'il se peut avec Bazaine, de manière à frapper un grand coup sur l'aile droite de l'armée prussienne, et à vous retourner contre le prince royal de Prusse qui arrive de Nancy. »

Troisième dépêche. — A l'empereur, par Thionville, portée par l'agent Flahaut. Arrivée *le* 22 à Reims. Datée du 20.

« Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. L'ennemi paraît établir des batteries qui doivent lui servir à appuyer son investissement; il reçoit constamment des renforts. Nous avons dans la place de Metz au delà de seize mille blessés. »

Quatrième dépêche. — Au ministre de la guerre. Datée, partie et arrivée comme la précédente :

« Nous sommes sous Metz, nous ravitaillons en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir. »

A la suite de la première dépêche, M. de Rivière ajoute :

On devait donc à Châlons être persuadé que la bataille du 18 laissait le maréchal libre de ses mouvements et de repartir.

A l'égard des troisième et quatrième dépêches,

elles lui semblent « bien moins rassurantes que le rapport daté du 19 ». Mais le jour où rapport et dépêches arrivent, le maréchal de Mac-Mahon aurait dû être bien plus loin que Reims.

Dès le 17, au soir, le ministre de la guerre suppliant l'empereur de renoncer à l'idée de ramener l'armée de Châlons à Paris, idée qui paraîtrait l'abandon de l'armée de Metz, laquelle ne pouvait faire en ce moment sa jonction à Verdun, lui proposait de faire une *puissante diversion* sur les corps ennemis déjà épuisés par plusieurs combats. Il ajoutait que l'impératrice partageait son opinion et que l'armée de Châlons aurait dans trois jours 85000 hommes, sans compter le corps de Douay, de 18000, qui devait rejoindre dans le même temps.

Le plan du comte de Palikao était celui-ci :

Porter l'armée du maréchal de Mac-Mahon en avant le 21 ; la faire arriver le 25 aux environs de Verdun ; combattre le 26 et opérer sa jonction avec le maréchal Bazaine.

L'empereur l'adopta par une dépêche à son ministre, expédiée le 18 à 9 h. 14 min. du matin.

Le maréchal de Mac-Mahon fit de même le 19 en adressant au comte de Palikao ce télégramme :

Veuillez dire au conseil des ministres que je ferai tout pour rejoindre Bazaine.

Ce qui ne l'empêcha pas de rester trois jours en proie à une cruelle hésitation, fait remarquer

M. de Rivière, qui s'embourbe, et de télégraphier à Metz :

Si, comme je le crois, vous êtes forcé à battre en retraite très prochainement, je ne sais, à la distance où je me trouve, comment vous venir en aide *sans découvrir Paris*. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi connaître.

Le 20, à 8 h. 45 min. du matin, il informe le ministre que ne sachant la direction de la retraite de Bazaine, bien que lui soit prêt à marcher, il pense qu'il doit rester au camp jusqu'à ce qu'il la connaisse.

Mais, vers midi, il apprend que les coureurs du prince royal de Prusse ne sont plus qu'à 40 kilomètres de Châlons. Il se voit le lendemain en contact avec l'ennemi. Alors il se décide à partir, non pour Verdun, pour Reims, où il trouve M. Rouher président du Sénat, qui lui explique, à son quartier général de Courcelles, devant l'empereur, les raisons qui lui faisaient penser que l'armée de Châlons *devait marcher au secours de Bazaine*.

On voit qu'il n'est guère question des *dépêches alarmantes*, qui n'arriveront que le lendemain, et que c'est par ordre du ministre de la guerre et du gouvernement de la Régente que le maréchal de Mac-Mahon doit rejoindre l'armée de Metz.

Voici ce que ce dernier répondit, d'après sa déposition, à M. Rouher :

Je lui exposai que je n'irais pas soutenir Bazaine dans la situation où nous étions; je n'avais pas assez de forces pour me porter au milieu des armées prussiennes. Je lui expliquai que Bazaine était entouré à Metz par une armée que j'estimais à 200 000 hommes; de plus, que le prince royal de Saxe était avec une armée de 60 à 80 000 hommes sous les murs de Verdun (le chiffre exact était de 100 000 hommes); enfin que le prince royal de Prusse arrivait avec une armée de 150 000 hommes; que, seul, j'allais me trouver en face du prince royal de Prusse, qu'il pouvait en résulter pour moi une position très difficile, que je pouvais être perdu; c'était un désastre que je voulais éviter.

De plus, comme l'armée de Bazaine, forcée de combattre dans une mauvaise position, n'avait pas pu me rejoindre, il pouvait arriver que, si j'étais battu de ce côté, mon armée ne fût plus d'aucun secours à la défense nationale, et *je tenais à conserver cette dernière ressource à la France.*

Quoiqu'une partie de cette armée fût composée des gardes nationaux mobilisés et de régiments de marche, en définitive, il y avait encore là de quoi composer une armée très forte; elle était de 120 000 hommes, c'était la seule dont la France pouvait disposer en ce moment. On pouvait, avec elle, composer une armée du double, de 200 000 à 300 000 hommes, si cela était nécessaire.

Je concluais en disant que, par conséquent, je n'irais pas à Metz, mais à Paris.

Le maréchal se tait sur le propos tenu par lui à M. Rouher que l'armée de Châlons arriverait trop tard à Metz, mais sa persistance à vouloir toujours aller à Paris, quand, le 19, il a pris l'engagement contraire, le confirme. L'armée de Châlons n'était

pas uniquement composée de mobilisés et de régiments de marche. Elle comprenait le 1er, 5e et 7e corps reconstitués; mais prétendre que l'on tient à conserver 120000 hommes de troupes que l'on juge mauvaises pour en fabriquer 200 à 300000 de bonnes, touche à l'aberration.

L'ordre de marche sur Paris fut donné à l'armée de Châlons et M. Rouher regagna le palais du Luxembourg.

La dépêche du maréchal Bazaine au ministre de la guerre — *quatrième* — n'allait arriver à son adresse, le 22, qu'à 2 h. 20 min., et celle de l'empereur — *troisième* — qu'à 2 h. 12 min.; mais, à 9 h. 25 min. du matin, le rapport du 19 — *deuxième dépêche* — était remis à l'empereur, qui le communiquait au maréchal de Mac-Mahon.

Tout le monde a dit — je n'en excepte pas le maréchal — que cette dépêche, jusqu'à un certain point optimiste, qui ne parle que de projets conditionnels, il y a un *si*, et avait été suivie de deux autres moins rassurantes, selon le rapporteur lui-même, avait fixé la détermination du commandant en chef de l'armée de Châlons et l'avait entraîné à sa perte.

Que fait-on de la dépêche suivante, partie de Paris le même jour, à 1 h. 5 min., et adressée à l'empereur?

Le sentiment unanime du Conseil, en présence des

nouvelles du maréchal Bazaine, est plus énergique que jamais.

Les résolutions prises hier au soir devaient être abandonnées...

Un aide de camp du ministre de la guerre part pour Reims avec toutes les instructions nécessaires. Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce *désastre*, il faudrait craindre que la capitale ne se défendît pas.

Votre dépêche à l'impératrice nous donne la conviction que notre opinion est partagée. Paris sera à même de se défendre contre l'armée du prince royal de Prusse, les travaux sont poussés très promptement, une armée nouvelle se forme à Paris, nous attendons une réponse par le télégraphe.

L'empereur répondait aussitôt à quatre heures :

Reçu votre dépêche. Nous partons demain pour Montmédy.

Mais, objecte M. de Rivière, si le colonel Stoffel, chef de la section des renseignements à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, n'avait pas supprimé une dépêche adressée le 20 à celui-ci par le maréchal Bazaine et arrivée à Reims dans la soirée du 22, l'armée de Châlons ne se serait pas dirigée vers le nord !

Voici cette dépêche — la *cinquième*.

Longwy, le 22 août 1870, 4 h. 50 du soir. N° 34750.

Ampliation. Les inspecteurs délégués de l'état-major au colonel Stoffel, attaché près de Son Excellence le maréchal de Mac-Mahon :

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi et je suivrai très probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du nord et vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

L'accusation lancée par M. de Rivière contre le colonel Stoffel a été la cause d'un incident d'une extrême vivacité au procès de Trianon, audience du 4 novembre 1873. Il est bon à rappeler pour l'honneur de notre armée :

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'êtes accusé de rien devant le Conseil. Vous avez fait votre déposition, et vous avez parlé comme vous l'entendiez. Je vous ai questionné à l'endroit d'une certaine dépêche, et vous avez répondu comme vous avez jugé devoir répondre ; vous pourrez, sans doute, dans le cours du débat, fournir d'autres explications, car vous aurez occasion probablement de reparaître devant le Conseil.

Je ne crois pas que je puisse vous admettre à entamer une discussion commençant par cette phrase : « Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche. »

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je n'ai pas l'intention d'attaquer le rapport ni le rapporteur. Je partage l'opinion de toute l'armée sur le rapporteur...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'attaquez personne, vous commencez par dire : « On m'a accusé... » Je vous arrête alors pour vous dire que vous n'êtes pas accusé.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Le Conseil ne me permettra-t-il pas de me laver des calomnies et des outrages...

M. le Président. — Colonel, je vous arrête.

M. le colonel Stoffel. — Et de dire qu'en ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière, et n'éprouve pour lui que le mépris et le dédain.

M. de Rivière dit dans son rapport :

Il est juste d'ajouter que le maréchal de Mac-Mahon, auquel il a été demandé si, ayant reçu la dépêche qui se termine par ces mots : « Je vous préviendrai de ma marche, » il serait parti, et s'il n'aurait pas cru indispensable d'attendre un nouvel avis du maréchal Bazaine, a répondu que *consciencieusement* il est probable que, même après la réception de cette lettre, il aurait continué sa marche sur la Meuse, sauf à voir ce qu'il y avait à faire y étant arrivé.

L'instruction n'a qu'à s'incliner devant cette déclaration généreuse.

L'instruction s'incline trop vite, car la réponse du maréchal de Mac-Mahon faite, lorsqu'il était Président de la République, au président du tribunal civil de Versailles, qui lui posait la même question en d'autres termes, a été celle-ci :

Je ne me rappelle point avoir reçu cette dépêche, et il me semble impossible qu'elle m'ait échappé, puisqu'elle m'aurait permis d'arrêter le mouvement vers l'est si les circonstances l'avaient exigé.

Le maréchal de Mac-Mahon n'aurait rien arrêté. Si la dépêche 34750 adressée au colonel Stoffel a disparu, on trouve dans le rapport même de M. de

Rivière — ce qui prouve que ce général en sait plus long qu'il n'en dit, dans l'intérêt de sa philippique — que le colonel Massaroli, commandant la place de Longwy, a donné avis au ministre de la guerre de son arrivée.

A Trianon, à l'audience du 3 novembre, M. Amiot, inspecteur des télégraphes, a déclaré qu'elle avait été remise par lui, « d'une part, à l'*empereur*, d'autre part, au « destinataire », le colonel Stoffel.

Donc voilà déjà l'empereur qui reçoit cette dépêche, un des principaux points d'appui de l'accusation contre le maréchal, et n'en parle pas au commandant de l'armée de Châlons. L'audience du 5 novembre va nous faire découvrir encore une autre personne non moins bien instruite et qui s'est également tue :

M. LE PRÉSIDENT. — Le 20 août, le maréchal Bazaine expédia de Metz trois dépêches... La dernière... contenait cette restriction très importante : « Je vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Les archives du ministère de la guerre conservent les expéditions originales de ces trois dépêches avec le déchiffrement contemporain qui en a été fait sur papier portant l'en-tête du cabinet du ministère de la guerre. Je vous demande maintenant si vous avez souvenir d'avoir reçu cette dépêche ?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Oui, parfaitement, je l'ai reçue.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 23 août?

M. LE GÉNÉRAL DE PALIKAO. — Parfaitement.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — En dehors de toute considération stratégique, il nous importe seulement de savoir et de constater que, quand ces ordres ont été donnés au maréchal de Mac-Mahon, vous aviez connaissance de la restriction que le maréchal Bazaine avait mise au bas d'une de ces dépêches, en ajoutant : « Je vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. » Vous connaissiez cette restriction. Vous n'avez pas cru devoir en tenir compte dans les ordres ou dans les instructions que vous avez adressés au maréchal de Mac-Mahon, et où vous lui indiquiez les raisons non seulement stratégiques, mais politiques, qui rendaient sa marche indispensable.

On ne pouvait mieux dire pour justifier le maréchal Bazaine. Il eût été par trop drôle, en effet, que la retraite du maréchal de Mac-Mahon, faite de Reichshoffen à Châlons, se continuât jusque sous Paris, sans avoir vu un Allemand ni tiré un coup de pistolet. Les retraites de sergent, dont se moquait Napoléon Ier, auraient été des manœuvres dignes de César en comparaison de celle-là, et les raisons stratégiques et politiques d'une reprise d'offensive sautaient aux yeux de tous.

. . . .

CHAPITRE XIX

Un chevaleresque dévouement. — Lettre du général Clinchant. — Lettre du maréchal Le Bœuf. — La garde nationale de Metz. — Marche du maréchal de Mac-Mahon. — Sedan. — Les rôles changent. — Précautions sérieuses. — Tentative de sortie.

Si l'empereur, pauvre souverain déjà sans couronne, grâce au parti de la régente, et général destitué par le fait, ne s'opposait à aucune opération et n'en prescrivait aucune, — cette *justice* lui a été rendue par le maréchal de Mac-Mahon dans sa déposition, — celui-ci avait à compter avec le ministre de la guerre, le conseil des ministres et le conseil privé.

Il avait accepté d'exécuter le plan Palikao. Ce général s'y tenait plus que jamais, malgré toutes les dépêches : lui, se trouvait dans la nécessité absolue de se soumettre ou de se démettre.

Néanmoins, comme le général de Rivière, dans son rapport, le général Pourcet, commissaire spécial du gouvernement, dans son réquisitoire, attribue au maréchal Bazaine la responsabilité première

de la catastrophe de Sedan, où le maréchal de Mac-Mahon *entraîné par le désir de sauver l'armée de Metz est tombé victime de son chevaleresque dévouement*. J'avais toujours cru que c'était d'un éclat d'obus.

Malgré les haines intéressées qui avaient jeté le commandant en chef de l'armée du Rhin sur la sellette d'un conseil de guerre, on a vu, par la virulente sortie du colonel Stoffel, que toute l'armée ne croyait pas avoir besoin de lui crier : Raca ! pour obtenir l'absolution de son incapacité ou de ses défaillances, et que l'on y appréciait *militairement* le général-rapporteur.

Je copie ci-après une lettre qui juge de haut le général-commissaire et le tribunal :

Monsieur le Maréchal,

Il est bien dur de voir un Pourcet, général médiocre, se permettre de jeter un blâme continu sur son supérieur. Votre Excellence n'eût pas dû accepter de comparaître devant un autre tribunal que celui des maréchaux de France.

J'ai l'espérance, avec tous ceux qui tiennent à la dignité de l'armée, que vous trouverez le moment, avant la fin des débats si douloureux pour vous, de flétrir cette organisation si défectueuse de la législation militaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'expression des sentiments de respect que m'inspire le malheur, surtout quand il est soutenu avec stoïcisme.

Général Clinchant.

4 décembre 73.

Cette lettre a d'autant plus de poids, que, dans son livre, le colonel d'Andlau, parlant de l'agitation, dont il fut l'un des principaux auteurs, qui se produisit le 26 octobre, avant-veille de la capitulation de Metz, dans les camps, agitation plus accentuée encore le lendemain 27, a écrit :

Les officiers cherchèrent à s'entendre, ceux du génie se concertèrent et vinrent offrir à un de leurs colonels de se mettre à leur tête, lui promettant leur concours et celui de leurs hommes. On alla voir les uns, on fit avertir les autres et on s'engagea à se retrouver à Metz, à midi, dans une des salles de l'école du génie. Un de nos chefs les plus vigoureux, le général Clinchant, avait promis de s'y rendre et de se mettre à la tête de la sortie, si on lui assurait l'adhésion de 15 à 20 000 hommes. Il tenterait avec eux de forcer un point des lignes et de s'échapper en dépit de l'opposition du commandant en chef.

La réunion eut lieu en effet dans la journée; mais, au lieu de s'occuper du seul but qu'ils devaient avoir en vue, les jeunes officiers, qui y dominaient par le nombre, se laissèrent aller à une foule d'attaques et de récriminations contre leurs chefs directs, demandant le changement des uns, l'élévation des autres; comme il arrive dans la plupart des assemblées, on ne parvint pas à se mettre d'accord et on put y constater un des inévitables résultats que produit une première atteinte portée à la discipline. — *Le bon apôtre!* — ... La confusion devint telle, que les officiers supérieurs se retirèrent et que le général, prévenu, ne vint pas.

M. d'Andlau a été mal informé de la raison de

l'absence du général Clinchant. Elle est expliquée dans cette lettre adressée au maréchal Bazaine :

ARMÉE DU RHIN

3e CORPS

LE MARÉCHAL COMMANDt.

Au quartier général, à Saint-Julien, le 28 octobre 1870.

Monsieur le Maréchal,

J'avais déjà fait appeler hier le général Clinchant et je croyais pouvoir en répondre.

Je viens de le faire appeler et j'ai acquis la certitude qu'il ne fera rien de contraire à la discipline, qu'il emploiera même son influence à calmer ceux qui voudraient violer la convention.

Informé que des gardes nationaux auraient formé le projet de s'emparer des forts, j'ai donné l'ordre de lever les ponts à Saint-Julien, aux Bordes et à Queuleu.

On m'assure que le général Duplessis, blessé, a été arrêté par la foule, très maltraité et porté à l'hôtel de l'Europe.

Votre affectionné

Maréchal LE BŒUF.

A Monsieur le Maréchal commandant en chef.

On se croirait à Paris et l'on pense aux canons et à Chanzy.

Le maréchal Bazaine avait une garde nationale, en sus de ses impedimenta, et il avait été obligé de s'occuper de l'armement de cette milice qui, à Metz comme ailleurs, se montra plus tapageuse que guerrière. Il écrivait le 22 août au préfet de la Moselle :

Aux termes d'un décret impérial en date du 12 de ce mois, inséré au *Journal officiel* du samedi 13 août, la garde nationale est rétablie dans tous les départements.

L'article 3 de ce décret porte que la distribution des armes sera faite d'abord aux gardes nationaux des départements envahis, des villes mises en état de défense et des communes des départements mis en état de siège. Je désirerais savoir où vous en êtes de l'organisation de votre garde nationale, tout prêt que je suis à vous venir en aide pour faciliter la livraison des armes qui peuvent vous être nécessaires.

(*Registre de correspondance du maréchal*, n° 67.)

Et maintenant, le plan Palikao était-il bon? Il est reconnu que tous les plans qui ne réussissent pas ne valent rien. Le général a soutenu jusqu'à son dernier souffle que, quoi qu'en aient dit des écrivains, des stratégistes en chambre qui font manœuvrer des légions sur le papier, mais qui n'ont jamais commandé sur le terrain une manœuvre à quatre hommes et un caporal, la marche vers le nord était le salut de la France. Il s'agissait là d'un *raid* à l'américaine au travers des forces allemandes éparses, et il serait bien hasardé de prétendre que, s'il avait été conduit par le fier soldat qui s'était jeté au milieu de l'immense empire chinois, la face de la guerre n'eût pas été changée.

Par malheur, le chef chargé de l'entreprise n'avait pas cette fougue endiablée. M. de Rivière, qui n'y entendait pas malice, nous l'a montré en

proie à mille perplexités et tout pareil au voyageur de Prior

> Qui préparait toujours le char et le harnais,
> Disait adieu cent fois et ne partait jamais.

Après trois jours passés à se débattre, il vient à Reims, où il se défend durant deux autres jours. Le 23 août, enfin! le voici en route, faisant en moyenne ses belles quatre petites lieues, mais pas sur la route de Verdun, qui est la plus courte. Il a entendu dire qu'il y a par là le prince royal de Saxe avec des forces qu'on *estime* à 160 000 *hommes*. Il prend un peu plus au nord, puis à gauche, et se trouve à Rethel, reperdant vingt-quatre heures. De Rethel il va au Chêne-Populeux, à six ou sept lieues de Stenay et, au lieu de continuer son mouvement sur Stenay et Montmédy d'où il aurait pu faire entendre son canon à Metz, comme il y a encore du monde sur sa droite et qu'il *suppose* que le prince de Prusse n'est pas loin, il bat en retraite sur Mézières. C'est alors qu'il reçoit du ministre de la guerre, qui n'a pas cessé de le talonner, cette dépêche :

> Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de secourir Bazaine en profitant des *trente heures* d'avance que vous avez sur le prince de Prusse.
>
> Je fais partir le corps de Vinoy sur Mézières.

Il se rabat sur Mouzon, en perdant un autre jour;

ne s'occupant pas plus du corps de Vinoy que du Grand Turc. Les Allemands, voyant qu'il ne court pas après eux, se mettent naturellement à courir après lui. Il lui en vient de tous les côtés, et il arrive à Sedan où, de même que Napoléon III avait mis le maréchal Bazaine dans un guêpier à Metz, il le conduit à son tour dans un traquenard *en rase campagne,* où tout reste : armée, drapeaux, matériel, place forte, et le souverain par-dessus le marché.

Mais, plus heureux que le maréchal Bazaine à Borny, un éclat d'obus lui évite de signer une capitulation, dont les articles régleront le sort de l'armée du Rhin !

En vingt-quatre heures, l'armée de Châlons a fondu comme la neige. Elle va montrer à ses frères d'armes le chemin des prisons allemandes.

M. de Rivière, qui devient assez monotone, édite à ce propos une histoire de dépêche cachée par le maréchal Bazaine à son armée, laquelle armée, si elle l'eût connue, se serait jetée comme un seul homme, que son chef l'eût voulu ou non, sur les travaux d'investissement des Allemands, aurait pulvérisé leurs sept corps rangés derrière et volé au *secours* du maréchal de Mac-Mahon.

Les rôles changent, selon les besoins de la triste cause que plaide M. de Rivière. Tout à l'heure, c'était le maréchal de Mac-Mahon qui tenait l'emploi de terre-neuve ; à présent, c'est le maréchal Bazaine.

Je n'infligerai pas le débrouillement de ce second casse-tête chinois au lecteur. Il sait quels étaient pour le commandant en chef de l'armée de Metz les sentiments de l'état-major général qui lui avait été imposé. Ces sentiments ne s'étaient pas modifiés, au contraire, lorsqu'il avait appris au cours de l'instruction que la mission du commandant Magnan consistait, entre autres choses, à demander à l'empereur le remplacement du général de Cissey, comme chef d'état-major, ainsi que celui du général Frossard dans le commandement du 2e corps. Ce point noté, j'extrais ce qui suit, pour l'intelligence de ce qui sera dit plus tard, du *Mémoire et rapport sur les opérations de l'armée du Rhin et sur la capitulation de Metz*, écrit à Cassel par le maréchal Bazaine en décembre 1870 :

Le 29 août, je reçus du commandant de Thionville une dépêche... :

Dépêche venue de Thionville (commandant de place). Arrivée le 29 août 1870. « Général Ducrot commande corps Mac-Mahon, Il doit se trouver aujourd'hui 27 à Stenay, gauche de l'armée; général Douay, à la droite, sur la Meuse.

« Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon.

« TURNIER. »

Et du livre publié à Madrid par le maréchal, parce qu'il y donne une explication que ne contient pas son Mémoire :

Le 30 août, à dix heures du matin, je reçus par le

retour d'un émissaire que j'avais envoyé à l'empereur au camp de Châlons, la dépêche suivante *chiffrée; j'appris plus tard qu'elle était du maréchal de Mac-Mahon.*

« *L'empereur au maréchal Bazaine.*

« Reçu votre dépêche du 19 dernier, à Reims; me porte dans la direction de Montmédy; serai après-demain sur l'Aisne, où j'agirai suivant les circonstances pour vous venir en aide.

« Envoyez-moi de vos nouvelles. »

Il ne me reste plus qu'à retourner à Metz pour raconter ce qui s'y passait pendant la marche incohérente de l'armée de Châlons. La dépêche invoquée par l'accusation se retrouvera en temps utile dans mon récit.

Ses troupes réorganisées et réapprovisionnées du mieux qu'il lui fut possible, le camp retranché, véritable enceinte continue avec bastions et redoutes, rendu inattaquable, le maréchal, sans nouvelles précises des mouvements de l'armée de Châlons, voulut faire néanmoins une diversion pour lui venir en aide, quoique, en théorie, ce ne soit pas l'armée bloquée qui doive secourir celle qui tient la campagne, Son but était d'attirer l'attention de l'ennemi vers le nord-est, côté opposé à celui par lequel pouvait venir le maréchal de Mac-Mahon, de retarder la marche des Allemands sur la Meuse et, si un combat lui était favorable, d'en profiter pour se diriger sur Thionville.

Sa lettre du 24 août, midi 45 m., au préfet de la Moselle (*numéro* 68 *de son registre de correspondance*), indique les précautions sérieuses dont il allait s'entourer, avant de se porter en avant, et son intention de le faire sans retard :

L'administration a rappelé à Metz tous les agents douaniers et forestiers du département de la Moselle. Parmi ces agents, un grand nombre appartiennent aux localités qui avoisinent la place, et les autres, je dois le supposer, sont en mesure de donner des renseignements certains sur les directions, sur les sentiers et sur le parcours général du pays. Je vous serais très reconnaissant de donner des ordres pour que tous les agents forestiers et de douanes, qui pourraient être utilisés comme guides, soient envoyés, dès ce soir même, à mon quartier général. Ces hommes devront se tenir prêts à partir avec les têtes de colonnes qu'ils seront appelés à diriger sur les points que j'indiquerai. Ils seront pourvus de leurs armes.

Je pourvoirai de mon côté à leur subsistance pendant qu'ils seront employés pour l'armée.

Il serait bon qu'ils fussent conduits par des officiers qui les connaissent et qu'ils connaissent.

Je crois qu'un seul officier par détachement suffirait et je pense également qu'en faisant opérer les agents par groupes de deux, douze ou seize agents suffiraient dans chaque service.

Je vous demande de m'envoyer ces hommes ce soir, afin que je puisse m'occuper de leur installation provisoire dans nos cantonnements, leur emploi pouvant être requis très prochainement. Dans tous les cas, je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence, par état nominatif et avec indication des localités qu'ils connais-

sent spécialement, le nombre des agents qu'il vous sera possible de mettre à ma disposition.

Le 25 août, les 4e et 6e corps, ainsi que la Garde, établis sur la rive gauche, reçurent l'ordre de passer la Moselle pour rejoindre sur la rive droite les 2e et 3e corps, le lendemain.

La formation en bataille des 2e et 3e corps et le passage des autres s'opérèrent au milieu d'une pluie torrentielle et d'une véritable tempête. Le maréchal dut reconnaître que le mouvement résolu ne pouvait s'exécuter dans de pareilles conditions.

Il n'avait devant son front qu'une seule route et il était certain de ne pas s'y engager sans combat. Or, puisqu'avant de marcher, il lui fallait combattre, il était indispensable que son armée fût à même de se déployer et que son artillerie s'avançât en tête de toute la ligne de bataille, c'est-à-dire en plein champ, sur cette terre argileuse et détrempée de la Lorraine, où les attelages, déjà épuisés par le trajet fait par eux de la route à leurs positions de combat, seraient dans l'impossibilité de marcher, fût-ce au pas, pour en prendre d'autres. L'ennemi, lui, sans avoir à bouger, nous attendait dans ses lignes de défense.

« Le mauvais temps était pour l'ennemi comme pour nous ! »

Les juges et le public de Trianon ont fort goûté cette niaiserie débitée au procès.

Dans la soirée, l'armée se replia.

C'est à propos de cette tentative de sortie que M. de Rivière prétend que le maréchal est resté immobile, bien qu'ayant connaissance de la venue prochaine du maréchal de Mac-Mahon, et recommence le jeu de la dépêche avec celle qui dit : « Me porte dans la direction de Montmédy; serai après-demain sur l'Aisne. » Cette dépêche numérotée 25871, datée de Courcelles le 22 août 11 h. 50 m. du matin, avait été expédiée à Verdun, Montmédy, Longuyon et Thionville, d'où l'on devait s'efforcer de la faire parvenir à Metz.

Cette arme nouvelle avait été fournie à l'accusation, avec le concours empressé de M. d'Andlau, par le colonel Lewal de l'état-major, comblé de bontés par le maréchal, au Mexique d'abord, puis à Metz.

Je laisse de côté pour un moment M. de Rivière, lancé à la poursuite de la dépêche 25871, comme un Comanche sur la piste d'un Apache, la trouvant, la perdant, la retrouvant et la reperdant jusqu'à ce qu'il croie mettre la main sur l'émissaire — il est permis de le chercher encore — qui a pu, dû la remettre, et enfin l'a certainement remise au maréchal. J'aurai plus tôt fini avec le colonel Lewal.

CHAPITRE XX

Déposition du colonel Lewal. — Un volume à écrire. — Le colonel d'Abzac. — Le colonel Turnier. — Le général Ducrot. — Opinion des généraux Coffinières et Soleille. — Interprétation des généraux de Rivière et Pourcet. — Conseil de guerre. — Le boute-charge. — Scalabrino.

Devant le conseil d'enquête, cet officier supérieur avait déposé que, le 23 août, entre trois et quatre heures de l'après-midi, il avait reçu une dépêche qu'il avait portée au maréchal dans son cabinet, dépêche roulée en forme de cigarette, que celui-ci avait déroulée et lue tout de suite à haute et intelligible voix, dépêche enfin dans laquelle on parlait de Stenay.

Ce nom de Stenay ne faisait pas précisément l'affaire. Il se trouve dans ce qu'on a appelé la *dépêche Ducrot*, que j'ai donnée en même temps que sa compagne, émanée du maréchal de Mac-Mahon.

Aussi, devant le conseil de guerre, le colonel Lewal rectifia-t-il son premier dire en affirmant qu'il s'agissait de la dépêche dans laquelle il était

question de la Meuse ou de l'Aisne, et que le maréchal lui avait dit, comme il se disposait à prendre congé : « Surtout, ne parlez de cette dépêche à personne ! »

Et il y avait quatre personnes dans le cabinet du maréchal ! Le colonel Lewal a lui-même reconnu qu'il en avait remarqué trois. Le secret qu'on lui confiait était donc quelque peu celui de Polichinelle. Mais le colonel Lewal ne se démonte pas pour si peu :

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous êtes bien certain que c'est le 23 que le maréchal a reçu la dépêche dont vous venez de parler ?

M. LE COLONEL LEWAL. — C'est ma conviction.

M. LE PRÉSIDENT. — La forme de cette dépêche était celle d'une cigarette ?

M. LE COLONEL LEWAL. — Oui, monsieur le président, celle d'une cigarette.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle était en clair et non chiffrée ; puisque M. le maréchal l'a lue couramment ?

M. LE COLONEL LEWAL. — J'ai toujours dit que *M. le maréchal l'avait lue à l'instant même; si elle avait été en chiffres, il lui aurait fallu le temps de la traduire.*

M. le général de Rivière n'est pas du tout d'accord avec le témoin :

Du reste, dit-il, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon *étant écrite en chiffres* ne pouvait être que celle que le maréchal Bazaine déplie en la recevant et lit tout haut devant le colonel Lewal.

Quand je dis que le rapporteur n'est pas d'accord avec le témoin, je me trompe. Il va encore plus loin que lui pour *prouver* que la dépêche a bien été lue aussitôt sa réception, et la raison qu'il en donne est irréfutable : « *On ne pouvait pas la lire, puisqu'elle n'était pas en clair!* »

C'est à n'y pas croire, c'est invraisemblable, mais cela est, et le général Pourcet, loin d'abandonner ce galimatias dans son réquisitoire, s'y cramponne désespérément, en supposant — la supposition est la grande épée de chevet des ennemis du maréchal — que la dépêche parvenue le 23, et même plus tôt selon lui, à Metz, et lue tout haut par le commandant en chef de l'armée du Rhin dans son cabinet, pouvait bien être un duplicata en clair de celle chiffrée.

Tout a été jugé excellent, tout a servi, même les inepties, dans ce procès intenté à un maréchal de France.

On écrirait un volume rien qu'à relever tout ce que l'accusation a découvert au milieu de dépêches, souvent sans valeur, échangées entre deux grands quartiers généraux, séparés l'un de l'autre par trois ou quatre armées ennemies, dépêches ne se répondant pas les trois quarts du temps, n'arrivant jamais à destination ou n'y parvenant qu'après mille aventures et si tardivement qu'elles n'ont plus guère d'utilité. Tout cela pour tomber entre les mains d'un officier d'état-major de service

qui les traite comme choses importunes, menues paperasses, et ne se dérange même pas pour les communiquer à son chef.

Par une grâce d'état qui semble particulière aux chats fourrés à graines d'épinards, le général de Rivière et le général Pourcet évoluent comme chez eux au milieu de ce chaos où tout le monde perd la tête.

Le colonel d'Abzac, de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, est réveillé le 26 août à 1 h. 30 m. du matin à Rethel par les deux agents porteurs, entre autres, de l'original de la dépêche 34750 qu'ils ont télégraphiée au colonel Stoffel. Il examine leurs papiers et leur dit : « Il y a deux jours que nous connaissons cela. Attendez qu'il fasse jour, vous les remettrez à Stoffel. » Ces paroles auraient dû prouver que le colonel Stoffel n'avait pas supprimé la dépêche en question, puisqu'elle était connue des autres officiers de l'état-major. Ah ! bien, oui !

Au procès, le colonel d'Abzac ne se souvient plus de rien, pas même d'avoir reçu les agents en chemise !

Le maréchal de Mac-Mahon, qui a fait une déposition à n'en plus finir devant la commission d'enquête parlementaire, semble n'avoir jamais reçu aucune dépêche, pas même celle qu'un filateur de Mouzon lui remettait en mains propres, après l'avoir communiquée à l'empereur, le 29 août

à Raucourt; filateur avec lequel il s'était entretenu longuement trois fois dans cette journée.

Cette dépêche était ainsi conçue :

A l'armée française.

Nos communications sont coupées, mais faiblement : nous pourrons percer quand nous voudrons et nous vous attendons.

L'accusation, qui reproche toujours au maréchal Bazaine de ne pas vouloir sortir, a failli se fâcher tout rouge à cette preuve qu'il le voulait. Mais la forme inusitée de la dépêche l'ayant forcée de reconnaître qu'elle ne provenait pas de lui, elle s'est rejetée, pour passer son courroux, sur le colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville. C'était à lui que parvenaient presque toutes les dépêches venant de Metz ou cherchant à y pénétrer. La situation fournissait ample prétexte à interrogatoire et même à suspicion légitime, car le malheureux ne fut pas capable de se rappeler du nom de l'émissaire qui lui avait apporté l'avis *A l'armée française.*

Comme il faut toujours que M. de Rivière se contredise, autrement il ne serait qu'un médiocre rapporteur, il est amusant de voir de quelle façon il fulmine contre le colonel, sur lequel il braque deux questions que l'on n'attend guère de sa part, puisqu'il a toujours soutenu jusqu'alors que la dé-

pêche du 22 août numéro 25871 était dès le 23, même avant, en la possession du maréchal Bazaine :

1° Comment se fait-il qu'ayant entre les mains, depuis le 23, la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon, dont l'importance capitale vous était connue et que plusieurs émissaires sont venus successivement vous rappeler, vous ne l'ayez pas remise à Flahaut, en même temps que la dépêche du général Ducrot ?

2° Comment se fait-il qu'ayant, comme le prouve votre entretien avec M. Lagosse, une si haute opinion de l'habileté de Flahaut, vous n'ayez pas songé à l'utiliser, le 23, pour faire parvenir à Metz cette dépêche importante ?

Cet émissaire déclare que, depuis le 21, jour de son retour de Metz, jusqu'au 28, jour de son départ, il n'a pas quitté Thionville et qu'il est resté constamment à votre disposition.

La seule réponse de quelque valeur faite par le colonel Turnier à ces deux questions, est que le 28, au moment du départ de Flahaut, il avait la conviction que la dépêche du 22, du maréchal de Mac-Mahon, était déjà parvenue à Metz.

Mais il fallait, au sujet de l'arrivée de cette dépêche, plus qu'une conviction, il fallait une certitude pour que le colonel Turnier n'ait pas saisi cette occasion de le faire parvenir à Metz.

L'insistance du général-rapporteur montre qu'il n'avait pas lui-même cette certitude qu'il ne reconnaît pas chez le colonel.

Puisque j'ai nommé le général Ducrot, avant de continuer la discussion des griefs accumulés à

plaisir contre le maréchal Bazaine, je donnerai ici une appréciation de sa fuite à Pont-à-Mousson, lors de sa capture par les Prussiens et de son caractère, formulée par un de ses plus célèbres compagnons d'armes :

Quand Ducrot demanda un commandement à Trochu, il lui déclara avec une bonne foi, qui était certainement entière :

« A Pont-à-Mousson, je n'étais pas prisonnier sur parole. »

Trochu ne demanda pas d'autres explications sur ce point et Ducrot ne lui en a pas donné.

Je dois ajouter que j'ai été surpris qu'ardent et franc du collier comme il l'était, il n'eût pas demandé aux Prussiens, dès que l'armistice nous mit en contact avec eux, la constitution d'un jury d'honneur allemand-français qui eût rendu publique la solution d'un litige d'un si haut intérêt pour lui.

Surprise n'est pas blâme, car je ne veux parler qu'avec respect de ce véritable homme de guerre qui n'eut pas, à mon sens, dans le grand effort de la défense nationale, d'équivalent, en dépit des apothéoses faites par la politique à d'autres qui ne furent — et ne pouvaient être — ni plus battant ni plus battus que lui.

Tourmenté par des passions qui obscurcissaient un jugement et très peu maître de lui-même, sujet à l'aversion et à l'engoûment, Ducrot a été l'un des officiers généraux les mieux doués et un des plus énergiques soldats des temps modernes.

Je reviens à la tentative de sortie de Metz du 26 août.

Le général Coffinières, allant pour affaires au

quartier général, apprit la transmission de l'ordre de marche. Il rencontra le général Soleille, avec lequel il était lié, et lui dit :

— Le maréchal va sortir, nous ne savons pas où sont les troupes qui viennent au secours de Metz (il y circulait des bruits du mouvement du maréchal Mac-Mahon), ni quelle ligne elles suivent. Je crois, pour mon compte, qu'il serait plus sage d'attendre des nouvelles précises, de savoir dans quelle direction elles arrivent. Pendant quelques jours, au moins, on pourrait tenir bon, et profiter de ce temps pour achever d'armer les forts.

Le général Soleille lui répondit :

— Vous avez cent fois raison; d'ailleurs notre situation n'est pas si mauvaise; nous avons une position latérale qui, dans un moment donné, peut avoir un très grand effet, si le maréchal Mac-Mahon marche ayant à cheval (*sic*) la direction de l'ennemi; le chemin de fer lui fait front; nous sommes là pour couper la retraite; c'est une situation plus ou moins analogue à celle que Napoléon Ier voulait prendre après la bataille d'Arcis-sur-Aube. Votre opinion me semble sage : harcelons l'ennemi; dans quelques jours, nous aurons achevé d'armer les fortifications et quand nous saurons où vient le maréchal Mac-Mahon, nous irons à sa rencontre.

Les deux officiers généraux firent tout de suite part de leur idée au maréchal, mais il ne crut pas devoir en tenir compte.

— Il est possible, dit-il, que vous ayez raison, mais tant pis : mon mouvement est prêt, je vais l'exécuter.

Seulement, tous les chefs de corps reçurent une convocation pour se rendre au château de Grimont devant le fort Saint-Julien. Les chefs d'armes spéciales furent également invités à cette conférence.

MM. de Rivière et Pourcet soutiennent qu'en ordonnant cette réunion, ce véritable conseil de guerre, l'unique but du maréchal était d'amener ses lieutenants à admettre la convenance d'un séjour prolongé dans le camp retranché de Metz. La sortie des 31 août et 1er septembre suffirait à répondre à cette imputation calomnieuse, si l'attitude du maréchal au conseil de guerre de Grimont ne l'avait pas réfutée d'avance. Il écouta ses subordonnés, fit prendre note par le général Boyer, son premier aide de camp, de leurs déclarations qui, rassemblées, formèrent un procès-verbal et ne prit la parole que pour proposer la formation de compagnies de partisans, devant servir de base à tous les mouvements d'attaque. Voilà comment il entendait s'endormir dans le camp retranché. Je ne veux pas donner ce procès-verbal en son entier, mais résumer en quelques lignes l'opinion émise par chacun des chefs de corps ou de service présents :

Général Soleille, commandant en chef de l'artillerie.

— Il ne faut pas se dissimuler que l'armée n'a de munitions d'artillerie que pour une bataille, et qu'il est impossible de la réapprovisionner avec les ressources de la place. Risquer un combat pour percer les lignes ennemies et entreprendre une marche pour rallier Paris ou tout autre point, ce serait s'exposer à user des munitions, à se trouver désarmé au milieu des armées prussiennes, qui s'acharneraient après nous comme une meute de chiens après un cerf, et à compromettre le sort de l'armée. En restant au contraire dans les lignes que nous occupons, nous maintenons l'armée intacte avec tous ses moyens d'action, nous menaçons constamment les communications de l'armée ennemie qui peut éprouver un échec et se trouver obligée à battre en retraite et à se replier sur sa ligne d'opérations.

Nous pouvons changer en désastre un mouvement rétrograde des Prussiens et conservons au pays une garantie puissante dans tous les cas. L'armée ne restera pas inactive pour cela; elle pourra faire de fréquentes pointes sur le périmètre des lignes ennemies qui n'a pas moins de 50 kilomètres. Elle frappera des coups sensibles, l'inquiétera, et pourra même bouleverser ses travaux, couper ses convois et intercepter ses lignes de communications.

Général Frossard, commandant le 2e corps d'armée. — Est absolument de l'avis du général Soleille. L'armée du Rhin, par suite des événements accomplis, est bien plus propre à la défensive qu'à l'offensive. Il ne voudrait pas toutefois étendre cette opinion à l'armée entière... mais il l'étend tout de même, sans s'en apercevoir probablement.

Il règne dans cette armée une sorte d'épuisement, pour ne pas dire le découragement, qu'il est aisé de reconnaître. Si l'on se met en marche à l'aventure, on ne pourra plus compter sur elle après un premier combat,

fût-il heureux. Si la chance des armes nous était défavorable, il serait impossible de la maintenir; ce serait une armée dissoute et le prestige qui l'entoure encore s'évanouirait complètement, ce serait une déroute dont les conséquences seraient incalculables.

Maréchal Canrobert, commandant en chef le 6e corps d'armée. — Se range exactement à l'avis émis par le général Soleille et par le général Frossard, en ce qui concerne la nécessité de ne pas compromettre l'armée par un mouvement offensif, mais avec cette restriction qu'il faut frapper des coups de tous les côtés et donner des coups de griffes partout et incessamment...

Il faut rentrer sous Metz, fatiguer l'ennemi et, si l'on se décide à partir, laisser tous les *impedimenta*, car c'est chose impossible de s'allonger dans l'intérieur du pays avec des colonnes immenses de bagages, d'ambulance et d'artillerie.

Général de Ladmirault, commandant le 4e corps d'armée. — Il est impossible d'entreprendre une affaire de longue haleine, car à la première on sera usé, faute de munitions.

Maréchal Le Bœuf, commandant le 3e corps d'armée. — Conserver l'armée intacte est le plus grand et le meilleur service que l'on puisse rendre au pays; mais comment le faire sans vivres?

Général Bourbaki, commandant la Garde impériale. — Mon désir le plus vif eût été de faire un trou par Château-Salins et de nous donner de l'air; mais si nous n'avons pas de munitions, il est clair que nous ne pouvons rien faire.

Général Coffinières, commandant supérieur de Metz. — La place et les forts ne sont pas encore dans un état défensif suffisant pour supporter une attaque régulière pendant plus de quinze jours. L'armée doit rentrer sous Metz.

On voit que, de l'ensemble de ces opinions, il ne se dégage pas une résolution bien énergique d'offensive coûte que coûte. Cependant, trois ans après, un des membres de la conférence du château de Grimont faisait tressaillir toutes les culottes de peau du conseil d'enquête militaire, en s'écriant, à propos du silence gardé, le 26 août, par le commandant en chef sur la dépêche numéro 25871 :

Si nous avions su que le maréchal de Mac-Mahon marchait vers nous, bien que convaincus que son armée n'en fût pas une, nous aurions dit au commandant en chef : « Marchons sur la tête s'il le faut, mais marchons ! »

Et le même cri du cœur, répété en grande tenue sous les voûtes de Trianon, y produisait l'effet du boute-charge.

Eh bien, le 26 août, quoique le colonel Lewal ait déclaré dans sa déposition n'avoir parlé de l'annonce de la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz que le 27, c'est-à-dire le lendemain du conseil de guerre de Grimont, au maréchal Canrobert, au général Jarras et au colonel d'Andlau, la dépêche la concernant faisait l'objet des conversations dans les états-majors et, mieux que cela, le bruit en courait dans Metz dès le 23. Fait singulier : elle était à Ars-sur-Moselle, ce jour-là même, avec le brigadier des gardes forestiers Scalabrino, qui, tout en ne pouvant pas la lire, savait qu'elle venait de l'armée de Châlons.

On a dit que Scalabrino avait été mis dans l'impossibilité de remplir sa mission parce que le maire d'Ars, vétérinaire de son état, n'avait pas voulu lui en fournir les moyens. Est-ce une calomnie ou une simple médisance? On a même ajouté qu'un poste de préfet de la république avait récompensé le *service* rendu par ce vétérinaire. Il est plus que difficile, après si longtemps déjà, de songer à savoir la vraie vérité sur cet épisode.

CHAPITRE XXI

Déposition du maire d'Ars. — Bataille du 31 août-1er septembre. — Insuccès de Servigny. — Lettre du colonel de Kœnigseck. — Lettre de l'intendant Lejeune. — Bruits fâcheux.

Dans sa déposition, l'ancien maire, en uniforme de préfet, a raconté ce qui suit :

Le 25 ou le 23 août, — je ne puis déterminer la date d'une manière certaine, — j'ai reçu la visite d'un paysan de Saint-Mihiel ou des environs, qui est venu me prier de l'aider à s'introduire dans la place de Metz. Ce paysan était porteur d'une dépêche chiffrée venant de M. le ministre de la guerre, et adressée à M. le maréchal Bazaine. Je le conduisis auprès d'un officier blessé que j'avais recueilli à la suite de l'affaire du 16, et qui vit également la dépêche. Elle fut cousue dans un des souliers du porteur par les officiers qui se trouvaient chez moi. Nous munîmes cet homme de quelques instructions ; il était très pressé d'entrer dans la place. Il partit, tenta vainement d'entrer et revint deux ou trois heures après. Il essaya alors de passer par la rive droite. Je l'ai perdu de vue ; j'ignore ce qu'il est devenu.

Ce paysan était-il le brigadier des gardes fores-

tiers déguisé?... Un familier de la mairie d'Ars, plus chanceux que lui parce que mieux renseigné, a-t-il pu pénétrer dans Metz et y apporter la nouvelle? Cela ne serait pas le moins du monde invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, le 31 août, reprenant son projet de sortie du 26, et l'armée étant prête au combat en avant des forts de Queuleu et de Saint-Julien, le maréchal convoqua sur le terrain, entre midi et une heure, les commandants de corps d'armée et leur lut la dépêche du maréchal de Mac-Mahon ou de l'empereur, arrivée enfin la veille. Ce point important a été mis hors de doute au procès :

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque l'action s'est engagée le 31, le maréchal Bazaine vous a-t-il parlé des nouvelles qu'il avait reçues de l'armée du maréchal de Mac-Mahon?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Oui, et, sur la route, je vois encore une maison de cantonnier où le maréchal réunit les commandants de corps d'armée et leur donna ses instructions pour l'attaque. Et, dans ce moment, il nous dit qu'il avait reçu des nouvelles du maréchal de Mac-Mahon et de la marche de son armée. C'était le 31 août, je me le rappelle.

Il a été établi également qu'en recevant la dépêche des mains de l'émissaire Macherez, le maréchal avait dit à son état-major, aussitôt qu'elle avait été traduite : « Ces nouvelles sont excellentes, elles valent pour nous quatre divisions ! »

Le moment était donc venu pour l'armée du Rhin de marcher sur la tête. Hélas! si elle avait été seulement capable de se tenir ferme sur ses pieds !

L'officier général dont j'ai déjà invoqué plusieurs fois l'autorité a raconté la bataille du 31 août-1er septembre mieux que je ne saurais le faire. C'est son récit que j'offre au lecteur :

Le maréchal donne ordre d'attaquer à deux heures et demie; mais à cette heure, grâce à la lenteur apportée à l'exécution de ses ordres, le passage des 4e et 6e corps n'est pas terminé et la ligne de bataille n'est pas formée. Ce n'est qu'à quatre heures que ses ordres réitérés d'attaque reçoivent leur exécution.

L'armée ennemie a formé deux lignes d'investissement dont la tête de la première est Servigny et la tête de la seconde, Sainte-Barbe, villages situés l'un derrière l'autre, sur la crête du versant de la Moselle, et en étages, le premier plus bas que le second, mais plus élevés que le fort Saint-Julien, qui en est distant de 3 à 4 kilomètres.

Le maréchal a indiqué Sainte-Barbe comme but des attaques. Le 6e corps, à gauche, dans la vallée, doit s'emparer de Malroy et arriver jusqu'à Antilly; le 3e au centre, doit prendre Sainte-Barbe par la gauche; le 4e, à droite, doit l'attaquer par la droite; le 2e corps, en arrière, est placé sous les ordres du maréchal Le Bœuf, comme soutien du 3e corps, qui doit former l'attaque principale ; enfin, la Garde est en réserve.

Cette répartition des rôles est la conséquence du degré de confiance que l'on doit avoir dans chacun des corps et dans leurs commandants en chef; le plus capable, le

maréchal Le Bœuf, est chargé de l'attaque principale.

Le combat fut heureux; l'ennemi fut chassé de Servigny, qu'il évacua en fuyant aussitôt qu'il eût près de lui nos fantassins. Pourquoi, hélas! n'a-t-on pas fait toujours approcher notre infanterie de celle de l'ennemi? Le même résultat aurait toujours été obtenu.

Ici, aucune raison majeure, comme celle qui existait le 18, n'éloignait le maréchal Bazaine du champ de bataille et de la première ligne; aussi, selon son habitude, et toujours pour la même raison, il y était. Plusieurs témoins l'ont affirmé au procès avec admiration, et ce qu'ils n'ont pas ajouté, c'est que c'est à cette présence, à l'exemple qu'il a donné, aux encouragements qu'il a adressés aux troupes, que l'on doit attribuer tout le succès.

Il était nuit; le combat cessa. Ici encore, le commandant en chef ne néglige rien. Il pense que les troupes qui ont pris Servigny sont fatiguées, affaiblies. Il les fait remplacer par des troupes fraîches, en leur recommandant de se garder avec grand soin. Que font ces troupes fraîches? Elles sont là, tout près des Allemands qu'elles entendent parler et se masser dans l'obscurité. Elles les laissent faire tout à leur aise. Elles ne se gardent pas. Elles font le café. Elles s'endorment et bientôt elles sont chassées du village, que l'ennemi fortifie pendant le reste de la nuit; et le matin du 1er septembre, c'est lui qui donne le signal du combat, en lançant à travers le brouillard épais une grêle d'obus!

Le maréchal ne se décourage pas de la perte si fâcheuse de cette position, achetée assez cher la veille. Il dirige sur Servigny une nouvelle attaque; mais l'ennemi y est solidement établi, une grande partie de ses forces a été amenée sur le lieu du combat et l'attaque n'a pas la vigueur nécessaire : elle est repoussée avec perte. Le maréchal ne désespère pas encore. L'infanterie manque d'énergie pour une seconde attaque; cette attaque, re-

poussée comme la première, achèverait de la démoraliser. Il fera faire l'attaque par la cavalerie. On ne peut tenter de prendre Servigny de front, il faut essayer de le tourner.

Le maréchal fait placer la Garde en avant du fort Saint-Julien ; il lui adjoint la division de cavalerie de Forton. Cette division et la division de cavalerie de la Garde sont formées en avant de l'infanterie.

Le général Desvaux commande ces deux divisions.

Avec un sang-froid, une présence d'esprit et une précision admirables il donne à chacun son rôle. L'artillerie, placée en avant de la cavalerie, doit par son feu préparer l'action de celle-ci. L'infanterie, formée derrière la cavalerie, doit la suivre et l'appuyer. La cavalerie doit s'élancer à la gauche du village, le dépasser, puis se rabattre à droite et tout balayer entre les deux lignes de Servigny et de Sainte-Barbe.

Tout est prêt. On n'attend que l'ordre d'agir. On attend une heure et on reçoit l'ordre... de se retirer. Quel coup de massue !

Pourquoi donc cet ordre ?

Le maréchal Le Bœuf avec le 3e corps placé à la droite de la Garde, et renforcé de la division Bataille du 2e, — commandée par le général Bastoul, le général Bataille ayant été blessé à Rezonville, — formait le pivot de la conversion que devait exécuter la Garde.

A dix heures, le maréchal Bazaine recevait l'avis suivant, écrit au crayon par le maréchal Le Bœuf :

« 1er septembre, 9 h. 45 min. du matin.

« La division Bastoul ayant battu en retraite, il y a une heure, contrairement à mes ordres, mon flanc droit est entièrement découvert. Je suis enveloppé de feux et de colonnes d'attaque, de front et de flanc. Après avoir tenu

jusqu'au dernier moment, je me vois forcé de battre en retraite. »

Le pivot de la conversion ne tenant plus, la conversion ne pouvait plus se faire.

Nul ne pourra rendre l'abattement que cette retraite, que cet insuccès produisirent dans l'armée. A partir de ce moment, l'opinion générale définitivement enracinée fut qu'elle ne pouvait pas, à elle seule, briser les lignes prussiennes, qu'il fallait absolument que l'armée du maréchal de Mac-Mahon vînt lui donner la main. Tout général en chef qui aurait tenté un nouvel effort, malgré cette conviction de l'armée, aurait été assuré d'un désastre et d'une honte.

Quant au maréchal Bazaine, il pensa et il dut logiquement penser qu'il avait eu tort d'avoir, de l'énergie de ses troupes, une opinion meilleure que celle exprimée par ses lieutenants, le 26 août. Il pensa et dit depuis : « Si l'armée n'est pas sortie des lignes le 1er septembre, c'est qu'elle ne l'a pas voulu. » Donc, il fallait attendre, pour tenter un nouvel effort, soit l'arrivée de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, soit, si cette armée n'arrivait pas, que l'impression produite par cet insuccès eût le temps de disparaître.

Que la situation eût été différente si le génie, au lieu de persister dans l'exécution de ses plans, avait suivi le conseil donné par le maréchal en 1868, de ne construire ni l'un ni l'autre des deux forts Queuleu et Saint-Julien, et d'en construire un à Sainte-Barbe! A Sainte-Barbe, qui était la tête de la seconde ligne prussienne! Si un fort français avait existé à Sainte-Barbe, aucune des deux lignes prussiennes n'était possible et l'armée, au lieu d'avoir à emporter la ligne de Servigny d'abord, dans les conditions les plus défavorables, puisqu'elle était resserrée sur un espace si étroit qu'elle ne pouvait se déployer, puis la ligne de Sainte-Barbe, beaucoup

plus forte que la première, était en possession d'un périmètre trois fois plus étendu, avec un point d'appui extrêmement solide dans le fort de Sainte-Barbe, qui ne pouvait être contre-battu par l'ennemi. Elle avait toute facilité pour manœuvrer, se déployer, sortir à son aise, et en demeurant elle évitait la catastrophe de la capitulation. De ceci, pas un mot n'a été dit au procès.

Cette faute énorme du génie a eu une seconde conséquence que le rapporteur, général du génie, ne pouvait pas manquer de tourner en grief contre le maréchal.

Grâce à cette réduction du périmètre des forts détachés, le nombre de villages situés dans ce périmètre a été extrêmement réduit et par conséquent les ressources en vivres, qui pouvaient prolonger l'existence de l'armée autour de Metz, ont été extrêmement réduites. Aussi l'accusation, empressée de détourner ce grief de la tête des vrais coupables, rend-elle le maréchal responsable de l'insuffisance des vivres, et prétend-elle qu'il n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire pour recueillir, au profit de l'armée et de la ville, les ressources en vivres que contenaient abondamment les nombreux villages situés dans la banlieue de Metz.

Or, 1° Metz n'avait pas reçu d'approvisionnements extraordinaires entre la déclaration de guerre et le commencement des opérations;

2° Depuis le commencement des opérations jusqu'à l'entrée en fonctions du maréchal, comme commandant en chef, le gouverneur de Metz, dont c'était l'un des devoirs positifs et essentiels, de faire ce que l'accusation reproche au maréchal de n'avoir pas fait, n'avait pas songé à le remplir;

3° Enfin, le maréchal a pris le commandement le 13; le 14 a commencé l'opération capitale du passage de la Moselle; ce même jour a eu lieu le combat de Borny; le 15, le passage a été l'opération unique. On ne songeait pas

et on ne devait pas songer ce jour-là à être enfermé dans Metz, mais à livrer bataille pour marcher sur Châlons. L'armée n'avait encore rien de commun avec la place. Metz, cessant d'être son point d'appui, devait être livrée à elle-même. Le 16, on livrait la bataille de Rezonville. Le 17, on prenait position sur les lignes d'Amanvillers. Le 18, bataille. Le 19, on se rapprochait de la ville pour se ravitailler, mais avec la résolution de la quitter bientôt, résolution que l'on tentait de mettre à exécution le 24 août d'abord, puis le 31 août et le 1er septembre. Donc, pendant toute cette période, le commandant en chef ne devait pas et ne pouvait pas s'occuper des approvisionnements. Depuis le 19, l'armée était bloquée et bloquée dans le périmètre étroit qu'elle devait à la faute du génie. Est-ce le maréchal Bazaine qui est coupable? Est-ce le maréchal Bazaine ou le commandant supérieur de Metz?

D'ailleurs, les dépositions des intendants ont forcé les juges, tant prévenus qu'ils fussent, à reconnaître sur ce point l'innocence de l'accusé, en leur apprenant que les approvisionnements, à cette époque de l'année et dans les conditions toutes particulières de la Lorraine, étaient à peu près nuls. Et l'on a passé légèrement sur cette quantité de combats livrés par ordre du maréchal Bazaine pendant cette période de blocus et qui, tous, avaient pour but de réparer la faute du génie et celle du commandant supérieur de Metz, et de procurer des vivres à l'armée et à la place.

Après l'insuccès de Servigny, frappée d'un découragement complet, se reconnaissant absolument incapable d'un effort à elle seule, l'armée attendait son salut uniquement de l'arrivée du maréchal de Mac-Mahon. Elle pouvait attendre!

On a vu que le maréchal Le Bœuf attribuait au général Bastoul la nécessité où il s'était trouvé de battre en retraite le 1er septembre. Dès la veille, il avait été obligé de venir en aide au 4e corps qui, après s'être emparé de Servigny, l'avait abandonné et de le faire remplacer par la division Aymard dans cette position; mais à dix heures du soir, lorsque l'ennemi prononça un mouvement offensif sur les deux flancs de cette division, le 44e de ligne lâcha pied en désordre, et entraîna l'évacuation irréparable du village.

Un moment, le maréchal avait espéré enlever le 4e corps et arriver avec lui jusqu'à Sainte-Barbe. Une lettre écrite au colonel Willette par le colonel du 8e de ligne, Regley de Kœnigseck, depuis général, le 26 août 1873, indique comment il s'y était pris pour y parvenir. J'en extrais la partie qui relate cette circonstance :

Ce n'est pas à la tête du 73e que je me trouvai le 31 août 1870, mais à la tête du 98e que je commandais comme lieutenant-colonel; mon colonel, ayant été blessé le 18, était en traitement à Metz.

Le 31 août, alors que nous marchions sur Servigny et Poix, le régiment formant un échelon dont la gauche s'appuyait à la route de Bouzonville, le maréchal, se portant en avant, passa dans l'intervalle de mes 2e et 3e bataillons et, m'appelant par mon nom, me dit d'abord d'envoyer des tirailleurs en avant, ce que je n'avais pas cru devoir faire jusqu'alors, l'échelon qui était à ma droite débordant à gauche et des tirailleurs de cet éche-

lon couvrant presque entièrement mon front. Puis le maréchal me donna l'ordre de faire battre et sonner la charge, et lui-même le cria aux tambours.

Mais le général de Ladmirault ne suivit pas et ses troupes n'allèrent que jusqu'à Servigny, d'où elles se firent débusquer.

Une autre lettre, celle de M. Lejeune, intendant militaire, et à laquelle je reviendrai, adressée au maréchal le 6 juillet 1872, contient le curieux passage ci-après :

J'ai un autre souvenir personnel. Le 1er septembre 1870, vers midi, nos troupes rentraient dans leurs positions. Je me trouvais au milieu d'un groupe nombreux d'officiers généraux et autres regardant défiler nos soldats. Le général Ladmirault passa suivi de son état-major. Un des officiers généraux du groupe où je me trouvais en avant de Saint-Julien, lui dit : « Mais, mon général, vous vous retirez et je croyais, il y a une heure à peine, que vous étiez en bonne voie pour aller de l'avant. — C'est impossible, » répondit simplement le général de Ladmirault.

Ce mot unique ne ferait pas mauvais effet, il me semble, en présence des affirmations des gens qui prétendent qu'on pouvait percer les lignes et l'effet serait grand, je crois, si le défenseur demandait à l'improviste au général de Ladmirault, pendant l'audience, s'il est vrai qu'il ait prononcé cette parole : C'est impossible !

Des bruits fâcheux avaient également couru sur le peu d'énergie déployée par le 6e corps. Bref, l'armée du Rhin, sauf la Garde, avait amplement

justifié, dans les journées du 31 août et 1er septembre, l'appréciation du général Frossard formulée à cette conférence de Grimont, traitée par le conseil de guerre, qui ne voulut lui reconnaître aucun caractère officiel, à peu près comme la conversation d'une demi-douzaine de troupiers pérorant dans un cabaret :

Il règne dans cette armée une sorte d'épuisement, pour ne pas dire de découragement qu'il est aisé de reconnaître.

On ne saurait trop insister sur cette opinion, qui n'était pas exprimée pour la première fois par son auteur. Après la défense des lignes d'Amanvillers, le maréchal avait demandé à ses chefs de corps d'armée un rapport confidentiel pour savoir si une reprise immédiate de l'offensive était possible.

CHAPITRE XXII

Rapport des généraux Frossard, de Ladmirault, du maréchal Canrobert et du général Bourbaki. — Affaissement moral et physique de l'armée. — Les hourras allemands. — Le brigadier Pennetier. — L'aqueduc de Gorze. — L'ingénieur Servier. — Un journal allemand.

Le général Frossard disait dans son rapport : « Le 16 août, la panique causée par la retraite précipitée de la division de cavalerie de Forton a fait perdre de nouveau les ustensiles de campement. Les hommes ne peuvent plus faire la soupe et le café qu'en se repassant d'une compagnie à l'autre les quelques marmites qui restent. Cette situation est très fâcheuse, elle rend le soldat triste, mécontent, sans que toutefois il se plaigne... Le moral et la discipline ont subi quelques légères atteintes... Les soldats, à la première alerte, sont disposés *à regarder derrière eux, sans qu'il y ait assez d'effort pour les retenir*. Beaucoup de compagnies n'ont plus un seul officier. De ce manque de cadres résulte un défaut de direction et d'ensemble. Le lien s'est évidemment détendu, sans que l'on puisse dire, cependant, que

la troupe soit démoralisée; elle aurait besoin de se refaire et de reprendre la confiance en elle-même, qui en ce moment semble un peu altérée. »

Le maréchal Le Bœuf : « L'état moral est excellent, surtout chez le soldat; les officiers, très dévoués, très braves au feu, *sont naturellement enclins à la critique, mais sans aigreur, chacun ayant son plan de campagne...* »

Le général de Ladmirault : « Je regarde le 4e corps comme en mesure de *tenter un effort suprême* en prenant la résolution de ne faire *qu'un usage modéré* des munitions. Une disposition qui relèverait singulièrement *le moral de tous*, ce serait de pourvoir à toutes les vacances d'officiers supérieurs de tous grades... »

Le maréchal Canrobert : « Un assez grand nombre d'officiers ont perdu leurs bagages, et *beaucoup de soldats leurs sacs, ce qui constitue une situation gênante*. Toutefois, le moral des officiers et des généraux encore présents, et celui de la troupe, surtout depuis qu'elle a reçu des munitions et des vivres, m'inspirent une grande confiance. »

Le général Bourbaki : « Les troupes de la Garde impériale se trouvent dans d'excellentes conditions matérielles, physiques et morales... »

Le moral de nos troupes d'élite est celui que l'on doit attendre d'elles. Leur plus grand désir est de se mesurer avec l'infanterie prussienne ; elles ne doutent pas du succès. *Malheureusement*, les pertes

éprouvées par la Garde dans les journées des 16 et 18 août *ont réduit les effectifs*. Il serait regrettable de les laisser diminuer encore, et Votre Excellence appréciera sans doute l'urgence de donner suite à ma demande de contingents de la ligne pour les corps de la Garde. »

Même sous la plume des plus optimistes, il se glisse des raisons d'attendre pour se porter en avant. Chacun a besoin de quelque chose qui ne peut être donné tout de suite.

Ces rapports parvenaient au maréchal le 24 août. Au même moment, si le poids de la ration était maintenu, on était obligé d'y introduire des à peu près d'équivalents qui en diminuaient les qualités nutritives. La question des vivres se posait menaçante, pour devenir de jour en jour plus difficile à résoudre, et le 11 septembre les équivalents allaient disparaître pour ne plus laisser place qu'à des distributions décroissantes, jusqu'à l'heure où il n'y aurait plus rien à distribuer du tout. Le général Bourbaki désirait que l'on pût distribuer de temps en temps du foin ou d'autres fourrages aux chevaux, dont l'alimentation, réduite à l'avoine, était *un peu* échauffante. Il avait là un point noir, une force qui se dérobait ; les autres ne devaient pas tarder à suivre.

Autant le mois d'août avait été rempli de mouvement et d'événements militaires, autant le mois de septembre allait en être dépourvu. C'est dans ce

mois que se développera l'affaissement moral et physique de l'armée de Metz. Octobre verra sa longue agonie et sa mort.

Depuis la non-réussite des 31 août et 1er septembre, le maréchal ne pouvait que considérer les lignes d'investissement comme infranchissables par les seuls moyens de son armée, de laquelle rien d'efficace n'était à espérer tant qu'une armée de secours ne se présenterait pas.

Il fixa les bivouacs des corps d'armée, qui s'y installèrent le moins mal possible. On compléta l'armement de la place. On travailla à l'achèvement des forts. Dans leurs intervalles on fit des travaux de campagne, on construisit des batteries. La question des hôpitaux et des ambulances fut résolue. — On avait à soigner 18 000 blessés et malades.

Tout cela fut rendu assez difficile par le mauvais temps. Durant la première quinzaine de septembre, la pluie ne cessa pas, la température se refroidit. Les corvées pénibles remplaçant l'action militaire, la privation de toute correspondance, l'ennui plus encore que la médiocrité des conditions matérielles, commencèrent à peser sur le soldat. Mais ce qui accabla l'armée de Metz, ce qui lui fit voir qu'elle était irrévocablement perdue, ce furent les nouvelles épouvantables qui ne tardèrent pas à circuler dans ses rangs, dès le 6.

Un médecin français de l'Internationale, qui était allé soigner, sur le champ de bataille, les

blessés du 1er septembre de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, apporta presque aussitôt le résultat du combat de Beaumont, combat dans lequel le général de Failly ne sut pas bien s'il avait devant lui dix mille ou soixante mille hommes.

Peu après, les hourras poussés par les avant-postes allemands annoncèrent la catastrophe de Sedan, qui « a été, après, dans l'ordre de la guerre, une fatalité mille fois plus grande que celle de Reichshoffen et a entraîné celle de Metz », a dit M. de Saint-Marc Girardin (*la Chute du second Empire*).

Le 7, des prisonniers rendus par suite d'échange, et choisis parmi ceux de cette inexplicable journée, confirmèrent ce que l'on soupçonnait. D'autres donnèrent, le 9, plus de détails et apprirent que l'empereur était prisonnier. Des soldats, échappés des mains de l'ennemi, rejoignirent par les bois. Un officier, prisonnier de Sarrebrück, fut rendu le 10. Ils ajoutèrent encore aux inquiétudes et à la tristesse de la situation, en annonçant que, par la lecture des journaux, ils avaient appris le renversement de l'empire et l'avènement d'un gouvernement dit de la Défense nationale.

C'est alors que se donna libre carrière le patriotisme du maire d'Ars, qui s'était peut-être montré d'une certaine mollesse à l'égard du brigadier Scalabrino. Voici ce qu'il a raconté au procès :

Je chargeai un brigadier du génie nommé Pennetier,

qui avait échappé au désastre de Sedan, de porter des journaux à M. le maréchal Bazaine. Je lui remis, dans une enveloppe, une copie écrite de ma main du manifeste de M. Jules Favre, commençant par ces mots : « Les événements qui viennent de s'accomplir », et finissant par ceux-ci : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. » Comme ce manifeste indiquait les dispositions du gouvernement d'alors et constituait un appel à la résistance en France, je pensai qu'il était très important d'en faire parvenir une copie à M. le maréchal Bazaine. J'en fis donc une copie, la plaçai sous enveloppe et la remis à Pennetier, en même temps que trois ou quatre journaux, je crois, dont la publication, postérieure au 4 septembre, fournissait des renseignements sur la constitution du gouvernement à Paris et sur le désastre de Sedan. Pennetier me dit, plus tard, que la copie et les journaux dont je l'avais chargé avaient été remis par lui d'abord entre les mains du général de Cissey, et qu'ensuite ils étaient parvenus au maréchal Bazaine.

Plus tard, je me servis de l'aqueduc de Gorze pour faire entrer plusieurs dépêches et des journaux dans la place de Metz ; en trois ou quatre fois successives, j'y ai fait parvenir dix-huit ou vingt journaux.

Le lieutenant Archambault, qui avait été blessé à Gravelotte et qui avait été recueilli par un propriétaire d'Ars, a pénétré à Metz par l'aqueduc de Gorze.

Voyant que sur divers points de l'investissement, on pouvait communiquer avec la place, que plusieurs individus étaient entrés dans Metz, qu'on ne m'avait rien fait dire, quoique que j'eusse chargé Pennetier de faire savoir au maréchal Bazaine je me mettais complètement à sa disposition et lui offrais mes services pour ses communications au dehors, je pensai que le maréchal était suffisamment renseigné par ses émissaires, et j'envoyai

alors mes journaux à M. Réau, rédacteur du *Courrier de la Moselle;* sur les divers envois que je lui fis, il n'en reçut que cinq : deux numéros du *Figaro*, un du *Journal des Débats* et deux de l'*Indépendance belge*. Le 24 septembre, la veille de la fermeture de l'aqueduc, il en reçut encore.

Le lendemain, cet aqueduc fut intercepté par suite de la maladresse d'un habitant de Jussy.

Cela ne s'accorde pas avec les notes journalières du général Coffinières, où on lit sous la date du 6 septembre :

Je fais obstruer l'aqueduc des eaux de Gorze, qui met nos camps en communication avec ceux de l'ennemi.

Mais on sait que du côté d'Ars les débouchés de ce canal souterrain n'ont été gardés par les Allemands qu'à partir du 25 septembre. Les notes journalières du général ne doivent donc inspirer qu'une médiocre confiance, puisque l'on voit encore le 24 septembre deux jeunes soldats évadés s'engager heureusement dans la galerie, guidés par une brave femme, Marie Guépratte. Ce fut le même jour qu'un batelier nommé Maugin s'y fit prendre. Ce que je veux retenir de cette digression, c'est que, du côté des camps français, l'aqueduc de Gorze fut obstrué, la date exacte importe peu, par ordre du général Coffinières, agissant de son initiative propre, sans compte rendu à personne, et que cette initiative, trop souvent funeste, s'exerçait indiffé-

remment sur les hommes comme sur les choses.

M. Servier, ingénieur, directeur de la compagnie du gaz de Metz, a fait devant le conseil de guerre de Trianon cette déposition :

Le 3 septembre, j'exprimais, devant le général Laveaucoupet, mon étonnement qu'on n'eût aucune nouvelle de l'extérieur, alors qu'on pouvait trouver des émissaires tant qu'on voulait. Le colonel Billot, à ce moment chef d'état-major du général Laveaucoupet, aujourd'hui général et député, me dit : « Trouvez-en. » Je courus au journal de l'*Indépendance de la Moselle* et je fis insérer un avis. Voici le numéro du journal, où je promettais 1 000 francs à la personne qui voudrait passer les lignes prussiennes et qui rapporterait un journal français et des nouvelles de France.

Le lendemain 4 septembre, je fus appelé par le général Coffinières, qui me dit d'une façon un peu sévère : « Qui vous a prié de faire cela ? — Je ne vois pas, lui dis-je, ce qu'il y a de répréhensible à tâcher d'avoir des nouvelles de son pays. » Sur cette réponse, le général se calma et il ajouta : « Envoyez-moi les hommes que vous trouverez, et je les adresserai au maréchal Bazaine. »

Le lendemain 5 et le surlendemain 6, j'avais trouvé des émissaires, et j'envoyai ceux qui me paraissaient sérieux au général Coffinières avec des notes. Depuis, je n'en ai eu aucune nouvelle. Cependant ces personnes devaient venir me retrouver pour avoir mon engagement de verser la somme convenue. Je n'ai eu aucune nouvelle de mes onze émissaires.

L'accusation a fait grand bruit des efforts surhumains du gouvernement de la Défense nationale pour se mettre en communication avec le com-

mandant en chef de l'armée du Rhin, et elle avoue naïvement que parmi les émissaires qu'il a envoyés, ceux que l'instruction a pu retrouver, généralement étrangers au pays, n'ont pas dépassé Thionville ; mais, ajoute-t-elle, leur arrivée dans cette place a provoqué diverses tentatives, dont une au moins a été couronnée de succès.

Cette tentative heureuse est celle du maçon Risse, qui vint annoncer au maréchal « qu'il était arrivé de Luxembourg à Thionville un convoi de vivres si considérable que nous en avions pour trois ans ». Le maréchal haussa les épaules, ce qui met M. de Rivière hors de lui. On était à la fin de septembre, l'armée allait avoir à peine la force de livrer son dernier combat du 7 octobre et on lui proposait des vivres à conquérir à Thionville !

Pour démontrer aux plus aveugles que le maréchal n'a pas voulu correspondre avec le gouvernement de la Défense nationale, le général-rapporteur explique que M. de Kératry lui avait adressé une lettre dans laquelle il lui donnait des nouvelles de sa femme qu'il avait vue et fait protéger dans son départ pour Tours. Or, poursuit M. de Rivière triomphant, le 25 septembre, M. le chef d'escadron Guioth fut chargé de conduire aux avant-postes un paysan de Donchery, porteur d'une lettre adressée à Mme la maréchale Bazaine, à Tours ; donc, il est difficile d'admettre que le maréchal Bazaine ait pu connaître la ville où s'était retirée sa famille, s'il

n'avait pas reçu la lettre de M. de Kératry. Mme la maréchale Bazaine n'avait, à Tours, ni propriété ni lien de parenté qui aient pu lui faire prévoir le choix de cette résidence. On sait qu'elle y a habité dans le couvent des Dames-Blanches.

Le raisonnement est d'une logique foudroyante; mais M. de Rivière se le serait épargné, s'il avait voulu se rappeler que le renseignement envoyé par M. de Kératry se trouve tout au long dans le numéro du 21 septembre 1870 de la *Gazette de la Bourse de Berlin*, dont j'ai sous les yeux la traduction faite pour le maréchal par Théodore Meyer, interprète principal attaché au grand quartier général. J'y relève même cette phrase :

Mme la maréchale Bazaine est arrivée le 17 ou 18 septembre à Tours.

J'y lis encore ceci, qui est beaucoup plus grave et dont M. de Rivière cite la fin :

On ne pense pas que l'entrevue de M. J. Favre avec M. de Bismarck puisse aboutir à des résultats satisfaisants. Les deux points essentiels du côté allemand sont : la *cession des territoires français* et l'*occupation de Paris*.

Jules Favre s'est trop engagé pour reculer et céder maintenant. Sans doute que Paris jouira du bonheur d'être gouverné par M. Cluseret et consorts avant que la guerre se termine de la manière que l'état des choses rend inévitable.

M. de Bismarck aurait déclaré au correspondant du *Standard* que l'Allemagne continuerait la lutte pendant

dix ans plutôt que de renoncer à des garanties territoriales de la part de la France. La possession de Metz et de Strasbourg est une condition *sine quâ non*...

Au sujet d'articles publiés par les journaux de Reims, à l'occasion des proclamations et des décrets du gouvernement républicain, des journaux ont reçu, par ordre du roi de Prusse, un communiqué, disant : que les troupes occupant la ville respectent la liberté de la presse en France comme on la respecte en Allemagne ; mais que le gouvernement royal et les gouvernements alliés n'ont reconnu jusqu'à présent d'autre gouvernement en France que celui de l'empereur Napoléon. Ce gouvernement est pour le moment le seul qui puisse, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choses ait été établi, entamer des négociations portant un caractère national.

Les bruits accrédités à Paris au sujet de l'intervention des puissances étrangères dans les négociations de paix ne méritent aucune créance. Une intervention de ce genre n'aurait point de chances de succès tant que les bases d'un arrangement n'auront pas été fixées avec l'Allemagne et tant qu'il n'y aura pas en France un pouvoir reconnu par la nation et qui puisse être considéré comme son représentant.

Les gouvernements allemands, dont la guerre n'est pas le but, ne repousseraient pas des négociations de paix sérieuses.

Il s'agit ici de savoir avec qui la paix pourra être conclue.

Les gouvernements allemands pouvaient se mettre en relation avec le gouvernement de l'empereur, le seul reconnu jusqu'alors, ou bien avec la Régence instituée par lui. Ils pourraient aussi négocier avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il n'est pas possible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec

un pouvoir qui, jusqu'à présent, ne représente à Paris qu'une fraction de la gauche de l'ancien Corps législatif.

Que voulait le gouvernement de cette minime fraction de la gauche à l'armée du Rhin? Lui annonçait-il que, frappant du pied la terre, il allait en faire surgir des légions pour voler à son aide, sans les mouvements par trop tournants du maréchal de Mac-Mahon, qui avaient conduit l'armée de Châlons au fond d'une trappe. Il était bien question de cela!

Tous ses émissaires, qui ne purent remplir leur mission, portaient tout simplement au maréchal de France commandant en chef de l'armée du Rhin, c'est-à-dire de la dernière armée que possédât notre malheureux pays, des nouvelles exactes et les volontés du gouvernement.

CHAPITRE XXIII

Ordre du jour du 16 septembre. — Lettre du prince Frédéric-Charles. — Commencement de la *faim*. — Rapport Debains. — Protestation auprès du général Jarras.

M. de Rivière, qui n'a pas voulu savoir qu'il était plus facile d'entrer à Metz que d'en sortir, a reproché amèrement au maréchal de ne pas s'être mis en communication avec le gouvernemeut de la Défense nationale. C'est une erreur volontaire.

Le 15 et le 25 septembre le maréchal adressa au ministre de la guerre en trois expéditions, par des émissaires dont aucun ne revint, la dépêche ci-après :

Il est urgent pour l'armée de savoir ce qui se passe à Paris et en France. Nous n'avons aucune communication avec l'extérieur et les bruits les plus étranges sont répandus par des prisonniers que nous a rendus l'ennemi, qui en propage également de nature alarmante.

Il est important pour moi de recevoir des instructions et des nouvelles.

Nous sommes entourés de forces considérables que nous avons vainement essayé de percer après deux combats infructueux, le 31 août et le 1er septembre.

Ces communications ne reçurent jamais de réponse.

La véritable base du procès a été l'ordre du jour du 16 septembre adressé par le maréchal à l'armée du Rhin et qui, après avoir annoncé sommairement la chute de l'Empire et la constitution à Paris d'un pouvoir exécutif sous le titre du gouvernement de la Défense nationale, se terminait ainsi :

Généraux, officiers et soldats de l'armée du Rhin!

Nos obligations militaires envers la patrie restent les mêmes.

Continuons donc à la servir avec dévouement et avec la même énergie, en défendant son territoire contre l'étranger, et *l'ordre social contre les mauvaises passions.*

Je suis convaincu que votre moral, ainsi que vous en avez déjà donné tant de preuves, restera à la hauteur de toutes les circonstances, et que vous ajouterez de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France.

On ne trouve pas dans ce document la reconnaissance du gouvernement du 4 Septembre remplaçant l'Empire, issu du suffrage universel, et il y est parlé de défendre l'ordre social contre les mauvaises passions. Voilà le crime.

Le lendemain 17 — l'accusation prétend que ce fut le 12, s'en rapportant aux notes du général Coffinières — le maréchal convoqua au grand quartier général les commandants de corps d'armée, les généraux de division et les chefs d'armes spéciales

pour leur donner lecture d'une lettre du prince Frédéric-Charles, auquel il s'était adressé pour lui demander franchement la signification et l'importance des événements survenus, ne recevant aucune confirmation officielle de l'installation du nouveau pouvoir exécutif et ne sachant pas, par conséquent, si le flot qui l'apporta ne l'avait pas précipitamment remporté.

« Pourparlers avec l'ennemi », dit ici M. de Rivière, et pourparlers secrets, car c'est le 12 et non le 17 qu'a eu lieu la réunion au Ban-Saint-Martin. La lettre du prince Frédéric-Charles n'a donc pas pu y être communiquée. Comme si la réunion qui eut lieu le 12, en effet, empêchait qu'il y en eût eu une autre le 17! Le maréchal y fit connaître les nouvelles qu'il devait communiquer à toute l'armée par son ordre du jour. Cette conférence du 17 pouvait cependant d'autant moins être niée, que le maréchal, comme conséquence des événements politiques accomplis à Paris, offrit de remettre le commandement au plus ancien; mais le plus ancien ne se montra pas. La lettre du prince annonçait l'arrivée des troupes allemandes devant Paris, sans avoir rencontré aucune force militaire française. Il y avait là de quoi donner à réfléchir au chef de corps d'armée le plus désireux de commander en chef. En présence de cette abstention, le maréchal rompit l'entretien par ces paroles :

Dans les circonstances actuelles, et ignorant les opérations, ainsi que l'importance des armées de l'intérieur, nous devons rester sur la défensive, mais chaque commandant de corps d'armée devra faire exécuter des coups de main dans sa zone d'action, pour inquiéter l'ennemi, le forcer de maintenir de gros effectifs autour de nous, et surtout, augmenter nos ressources.

En communiquant aux troupes ces affligeantes nouvelles, dites-leur bien que la discipline, honneur de l'armée, la loyauté envers le souverain prisonnier, doivent rester intactes, tant que nous ne serons pas déliés de notre serment militaire.

Le 15 septembre, la ration de pain avait été réduite à 500 grammes, quantité à peine suffisante pour des hommes jeunes, vivant en plein air et travaillant une grande partie de la journée aux fortifications, sous une pluie qui n'avait pas cessé depuis le commencement du mois. Si l'armée du Rhin ne manquait pas de courage, elle avait à cette époque perdu de sa valeur. D'abord les hommes avaient beaucoup souffert physiquement déjà, et l'on sait quelle est l'influence du physique sur le moral; ensuite, dans les quatre grandes batailles livrées sous Metz, il avait succombé d'énergiques soldats, ceux qui sont toujours prêts à se jeter en avant et dont l'exemple est plus puissant que celui même des officiers.

A ce sujet, il y a lieu de remarquer qu'un bataillon de 900 hommes, par exemple, qui en a perdu 300, n'est pas réduit dans la proportion de 900 à

600. La vérité est que, pour une entreprise désespérée, les trois cents qui sont tombés valent les six cents qui restent. Les officiers sont sans doute toujours également braves; mais ils ne connaissent pas les hommes, n'ont pas la même action sur eux, et n'ont pas non plus la même expérience que les capitaines qui les dirigeaient au début de la campagne. Ce sont là pour une armée des causes d'affaiblissement dont il faut tenir un compte sérieux, surtout si l'on y ajoute la conviction trop fondée qu'avait l'armée du Rhin de ne pouvoir plus espérer l'aide d'une armée de secours. Elle en était réduite à ne plus compter que sur une attaque de vive force, faite par elle seule pour percer les lignes d'investissement, et le résultat en paraissait devoir être terrible en présence de la supériorité des troupes allemandes, en nombre comme en artillerie.

Servigny et Sainte-Barbe n'étaient pas faits pour laisser grand espoir. Même quand le temps n'eût pas été aussi affreux qu'il le fut, le repos était nécessaire aux troupes et, après le départ du général Bourbaki, on ne pouvait rien entreprendre tout de suite, sous peine de passer pour être de mauvaise foi.

Entre ces dates se place le rapport de M. Debains qui, en ce qui concerne l'état intérieur de la France, n'était guère exagéré.

M. de Rivière a tonné contre ce rapport et surtout contre sa communication aux chefs de corps

d'armée. Le maréchal a toujours eu pour principe, sauf en des cas très rares, de n'avoir rien de caché pour ses lieutenants; mais s'il se tait, le général-rapporteur lui en fait un crime, qui n'a d'égal que celui qu'il commet lorsqu'il parle.

Quelques mots sur ce rapport :

Le 12 septembre, un secrétaire d'ambassade, M. Debains, qui avait été attaché à l'état-major général au début de la guerre, jugeant que ses services trouveraient un emploi plus utile ailleurs que dans Metz, sollicita et obtint du maréchal l'autorisation d'essayer de franchir sous un faux nom les lignes prussiennes. Arrêté et conduit à Ars, il y passa la journée en compagnie d'officiers hessois, en attendant la décision du prince Frédéric-Charles. Ces officiers lui dépeignirent la situation de la France comme étant des plus tristes, lui communiquèrent quelques journaux, lui apprirent la nouvelle, prématurée d'ailleurs, de la reddition de Strasbourg, à la date du 9. L'autorisation de franchir les lignes ayant été refusée, M. Debains dut regagner les avant-postes français. Le lendemain, 13, il rédigea spontanément un rapport confidentiel pour le maréchal, dans lequel il résumait ses conversations et les nouvelles contenues dans les journaux allemands.

Aussitôt après avoir pris connaissance de ce document, le maréchal prescrivit d'en envoyer copie immédiatement aux commandants de corps

d'armée, quand la raison et les règlements militaires lui faisaient un devoir de le tenir absolument secret, en vertu du décret de 1863 qui dispose :

Le commandant d'une place assiégée — *on condamnera le maréchal pour avoir capitulé en rase campagne* — doit demeurer sourd aux nouvelles que l'ennemi lui fait parvenir ; à plus forte raison lui est-il interdit de les divulguer et de les répandre, car son premier devoir est de soutenir le moral de son armée et d'éviter tout ce qui est de nature à lui porter atteinte.

Ainsi raisonne ou déraisonne M. de Rivière, qui n'est pas flatteur pour les maréchaux Le Bœuf et Canrobert, ni même pour le général Frossard, du génie pourtant, signalés comme affligés d'un moral qui a besoin d'être soutenu.

A part la nouvelle fausse ou plutôt prématurée de la prise de Strasbourg, le rapport Debains contenait de précieux renseignements et tout n'y était pas de nature à porter atteinte à quoi que ce fût.

On y lisait que, profitant de ce qu'il n'y avait presque pas de troupes allemandes dans le sud du département du Haut-Rhin, jusqu'au commencement de septembre, des compagnies de partisans français passaient souvent le fleuve pour pénétrer sur le territoire badois.

Pas de troupes allemandes, non plus, au sud de Belfort.

Le gouvernement provisoire préparait une défense énergique de Paris.

L'armée du prince royal avait défait plusieurs bataillons de gardes mobiles et de pompiers à Vitry-le-François.

Le roi de Prusse avait plusieurs fois remercié les maires du soin qu'ils avaient pris de ses troupes. — Il n'était pas au bout de ses remerciements, pour l'honneur de nos maires.

Les journaux s'accordaient pour qu'on ne traitât qu'après l'entrée à Paris et poussaient à l'envoi de renforts en France, afin d'en finir une bonne fois pour toutes.

La flotte française s'était bornée à bloquer les ports de l'Elbe et du Weser.

Point d'intervention diplomatique de l'Angleterre à craindre; mais accord entre la Russie et l'Autriche pour mettre fin à la guerre et garantie de l'empereur Alexandre en faveur de l'empereur François-Joseph contre les convoitises éventuelles de la Prusse.

L'Allemagne était très inquiète de savoir avec qui elle traiterait. On ne peut en vouloir à la France, dit-elle, de s'être débarrassée de l'empereur Napoléon III; mais on peut craindre qu'en se jetant dans les bras des révolutionnaires, elle ne prolonge une situation désastreuse pour elle et pour l'Europe.

L'armée sous Metz, forte de 250000 hommes, est très bien approvisionnée; elle reçoit chaque jour

des vivres et des caisses de vêtements. On en a déballé en présence de M. Debains. Il y avait des œufs, du beurre, des liqueurs, des cigares... Cela ne pouvait éveiller chez la pauvre armée de Metz qu'un sentiment : celui d'aller les prendre.

On attend le matériel de siège dans huit jours. On croit qu'il n'y aura plus à livrer de sérieux combats. Les hommes ont ordre de tirer très peu et de bien traiter les habitants auxquels on a fait savoir que la République était proclamée à Paris.

Ici compte rendu détaillé des journées des 1er et 2 septembre et de la capitulation de Sedan. Mort du maréchal de Mac-Mahon, — que le maréchal devait retrouver vivant, pour leur malheur à tous les deux.

En résumé : 600 000 Allemands sur le territoire français; plus d'armée régulièrement organisée en France, si ce n'est celle de Metz; pas d'enthousiasme vigoureux pour la cause nationale dans les provinces envahies; pas de chances d'intervention armée de l'Autriche, cette puissance et la Russie travaillant à la paix, sans avoir encore signifié à la Prusse les bases à accepter; grand effort de l'armée sur Paris; Metz laissé à l'arrière-plan; on en fera le siège dans six à huit jours, quand la grosse artillerie sera arrivée.

Il n'y avait pas dans cet exposé de quoi déconcerter sérieusement des hommes de guerre et cependant le résumé final eut le don d'émouvoir le

sensitif état-major du maréchal, ce dont s'applaudit naturellement le général-rapporteur. Quand on y arriva après avoir dicté le reste aux officiers, il y eut une petite protestation auprès du général Jarras et il lui fut représenté que l'on trouvait dangereux et coupable de transmettre un semblable document, fait pour jeter le découragement dans l'armée — *à laquelle il n'était pas destiné.* — Le général Jarras courut au maréchal, qui donna l'ordre de supprimer le résumé dont il n'avait pas à première vue deviné la scélératesse. Le général Jarras ajouta qu'on se contenterait de donner lecture à chacun des commandants de corps de l'expédition qui lui était destinée, et qu'elle serait ensuite détruite.

CHAPITRE XXIV

Comédie état-majoresque. — Méditations du maréchal Bazaine. — Lignes ennemies. — Incident Régnier. — Paroles du comte de Bismarck. — Déposition de l'intendant Lejeune.

La comédie état-majoresque, que j'ai racontée au chapitre précédent, ne désarme pas M. de Rivière, qui déclare en fronçant le sourcil :

Cette communication prenait ainsi un caractère clandestin, pouvant donner naissance aux rumeurs les plus étranges.

On a cru devoir préciser la nature de ces incidents, parce qu'il marque le *premier pas* fait par le maréchal dans cette série de démarches, qui eurent pour résultat de jeter l'inquiétude et le découragement dans les rangs de l'armée.

Il est difficile d'être plus perfide et plus déloyal. Mais qu'attendre d'un général-rapporteur qui rend le maréchal responsable de Sedan?

Comme si c'était par sa faute que l'armée de Châlons s'était fait prendre jusqu'au dernier homme! Comme si c'était par sa faute qu'elle n'avait su ni refuser la bataille, lorsqu'elle se croyait trop faible,

ni combattre dans une bonne position en faisant à l'ennemi le plus de mal possible, pour se retirer ensuite sur Paris dont la défense se serait alors présentée dans des conditions bien plus favorables !

Si cette voie lui était fermée, pourquoi le maréchal de Mac-Mahon, qui déclarait si haut ne pas vouloir se réfugier dans des lignes et prétendait conserver tout l'espace nécessaire pour manœuvrer, ne s'était-il pas replié sur les places du nord en voyant qu'il lui était impossible de tendre la main à l'armée du Rhin? Il aurait rallié le corps du général Vinoy, et, l'eût-il laissé filer sur Paris pour y constituer le noyau d'une nouvelle agglomération de troupes, il se serait trouvé avec au moins cent mille hommes, dès le commencement de septembre, dans la position prise, deux mois plus tard, par la faible armée du général Faidherbe, qui s'y couvrit de gloire.

Quels services n'aurait-il pas rendus en menaçant les communications de l'ennemi ! Sa présence seule dans une pareille situation aurait été d'un puissant secours à l'armée de Metz, aussi bien qu'à la défense nationale.

Mais la perte du maréchal Bazaine était jurée et ses ennemis n'avaient pas même besoin de chercher des raisons plausibles pour y parvenir.

En attendant le jour où il devait succomber sous leur commun et criminel effort, il était sous Metz, inébranlable comme un rocher battu par la

tempête; tenant haut son drapeau, ce drapeau que l'empereur lui avait confié, et dans les plis duquel il se figurait que vivait une partie de l'âme de la France.

Son étonnante tranquillité frappait tous ceux qui l'abordaient. Sa sérénité était remarquable et témoignait de la force de caractère d'un homme placé dans une position dont il n'y a pas d'exemple pareil dans toute l'histoire. Bien qu'après ce qui venait de se passer, les illusions ne lui fussent guère permises, il méditait toujours de briser le cercle de fer et de feu qui l'environnait.

Forcer les lignes allemandes! De quelque façon qu'on s'y prît, il fallait bien réfléchir qu'une victoire complète sur l'armée d'investissement était indispensable. Peu importait le point du choix d'attaque, si ce but était atteint; mais une demi-victoire, une bataille indécise ne pouvaient suffire. Le second jour, sinon le premier, l'action serait devenue générale. La question, question redoutable, se posait donc en ces termes : L'armée française, réduite et affaiblie comme elle l'était par les grandes luttes qu'elle avait soutenues, pouvait-elle, une fois qu'elle ne serait plus sous le canon des forts, vaincre l'armée allemande qui avait amplement réparé ses pertes et était retranchée derrière ses lignes? En se posant cette question, le maréchal dut se résigner à descendre des hauteurs de son rêve et à chercher d'autres moyens de sauver son armée.

Les lignes ennemies étaient très fortes, comme le prouve la description qui en a été donnée par les auteurs allemands.

Il n'y a pas à s'arrêter à l'opinion de ceux, militaires ou autres, qui se sont étonnés de n'avoir pas vu là des fossés comme ceux d'une place de guerre. L'ennemi a trouvé avec raison nos positions du 18 août *très fortes* dans certaines de leurs parties et nous n'avions eu que vingt-quatre heures pour les mettre en état de défense.

Quelle n'était donc pas la force des hauteurs, occupées et fortifiées par l'ennemi depuis plus d'un mois, hauteurs d'un accès difficile, si rapprochées que dans les camps français on semblait les *porter sur son dos*, défendues par des batteries couvertes, reliées par des tranchées, avec les routes coupées, les bois embarrassés de fils de fer, des redoutes de distance en distance se protégeant mutuellement! Ce n'était pas un point pris isolément qui était fort, mais bien l'ensemble du système qui était formidable.

Pour M. de Rivière, l'ordre général de l'armée du Rhin, la communication faite par le maréchal aux journaux de Metz de tous les renseignements qui lui étaient parvenus sur les événements accomplis en France, constituent un acquiescement formel à ces événements, malgré cette protestation énergique du maréchal, dans un de ses interroga toires :

J'ai considéré le gouvernement de la Défense nationale comme un pouvoir exécutif de fait se rattachant à l'organisation de la résistance du pays, mais non comme un gouvernement politique ; le gouvernement de la régence, aux termes de la Constitution de 1870, existant toujours de droit. Ainsi, dans ma pensée, nous pouvions continuer à concourir à la défense du territoire, sans que le serment qui nous liait à la dynastie impériale fût annulé ou même amoindri. C'est de cet ordre d'idées que je me suis toujours inspiré, persuadé du service que cette armée pouvait rendre à la France.

Le but du général-rapporteur saute aux yeux les moins clairvoyants. Il s'agit de démontrer que le maréchal Bazaine a abandonné la cause de l'Empire et s'est rallié à celle de Glais-Bizoin pour la trahir avec préméditation. Total, deux trahisons successives, afin de devenir, avec l'aide de ses troupes et de la Prusse, l'arbitre des destinées de la France. M. de Rivière ne parle pas de l'intention, attribuée au maréchal, de se faire nommer duc de Lorraine pour prix de cet arbitrage. Ce doit être un oubli !

C'est en vain qu'il s'évertue à multiplier les insinuations et les suppositions venimeuses, la vérité l'étreint et le force à lui rendre hommage. S'il prétend que la reconnaissance par l'ennemi du droit qu'avait le maréchal de conclure la paix, a détourné celui-ci de l'accomplissement de ses devoirs militaires, il ne peut parvenir à prouver qu'attiré sur le terrain des négociations, le commandant en chef

de l'armée du Rhin en ait entamé une seule qu'il ait conduite dans l'ombre et qui lui ait été personnelle. Incident Régnier, mission du général Bourbaki à Hastings, mission du général Boyer à Versailles, rien n'est tenu secret et tout repose sur l'intervention sollicitée de l'impératrice-régente, puisque, comme l'a déclaré le maréchal au cours de l'instruction, l'armée du Rhin, avant tout armée de la France, n'avait aucune relation officielle avec le gouvernement de la Défense nationale et était liée à la dynastie impériale par son serment.

Il voulait dégager son armée et, en même temps, arriver, si possible, à la conclusion de la paix. L'incident Régnier a montré clairement que cette idée généreuse n'était pas irréalisable.

L'empereur, accablé par la maladie et les humiliations que lui avait fait subir le gouvernement de la régente, avait manqué l'occasion de traiter à Sedan, lorsqu'il avait dit que ce n'était pas l'épée de la France qu'il rendait, mais seulement la sienne.

L'attitude de Jules Favre à Ferrières avait coupé court à toute négociation.

Aventurier ou non, agent de Bismarck ou n'agissant que d'après son inspiration personnelle, Régnier n'en apportait pas moins à Metz la certitude que les Allemands ne demandaient pas mieux que de terminer la guerre.

Le maréchal avait-il une autre alternative que d'être forcé de se rendre à merci dans un temps

prochain? Évidemment non. Alors quel blâme pouvait-il encourir pour avoir saisi toutes les branches de salut, même les plus fragiles? Et celle-là ne l'était pas autant qu'on s'est plu à le dire, car on lit dans le compte rendu de la mission du général Boyer ces paroles prononcées par le comte de Bismarck à propos de Régnier : « Cet homme m'a paru sincère et il est certain qu'il l'a été. »

Tout échoua parce que l'impératrice ne voulut consentir à aucune cession de territoire.

Je ne veux pas passer sous silence une phrase du rapport de M. de Rivière :

L'inaction du maréchal Bazaine pendant le mois de septembre constitue une charge accablante, car en ne faisant aucun effort pour sortir, il conduisait fatalement son armée à une capitulation.

J'ai la bonne fortune de posséder, autographe et signé, le brouillon de la déposition de M. Lejeune, intendant militaire, qui contient la meilleure réponse qui puisse être faite à ce qui constitue pour le général une charge accablante :

L'inquiétude la plus vive gagna tous les rangs de l'armée et les discussions ardentes, chez les jeunes officiers surtout, s'agitèrent dans nos camps, chacun se refusant à admettre qu'une armée si nombreuse ne pût pas réussir à s'ouvrir un passage, quelque bien défendues que fussent les lignes d'investissement. Bientôt, sous toutes les formes, des murmures, des critiques amères se firent jour hautement. Quand on est malheureux, on

est facilement injuste, et nous étions malheureux de notre inaction, anxieux surtout de la situation du pays. Les obstacles à vaincre nous semblaient moins redoutables que l'horreur d'une capitulation apparaissant, dès lors, comme la fin possible d'un long martyre.

Je ne partageais pas à beaucoup près les opinions véhémentes, exagérées qui faisaient explosion autour de moi, car j'avais confiance, pour les avoir vues à l'œuvre, dans les grandes qualités militaires de notre général en chef, sous les ordres de qui j'avais maintes fois servi, en Algérie, en Crimée, en Italie et au Mexique. J'étais navré de l'entendre accuser d'inertie, moi qui le connaissais plein de bravoure, d'entrain, infatigable et habile...

Je résolus d'aller voir le maréchal pour lui exposer toutes les critiques ayant cours, et j'en rédigeai l'expression dans une note que j'emportai avec moi, pour être mieux assuré que je n'omettrais aucune des plaintes dont je me faisais le porte-voix, avec l'espérance que le maréchal me démontrerait facilement l'inanité des unes et l'exagération des autres.

Je me rendis en conséquence au grand quartier général... Le maréchal me retint à déjeuner, dès que je lui eus dit que je désirais l'entretenir de choses sérieuses et, après le repas promptement expédié, nous passâmes dans le jardin, vaste promenoir où nous restâmes deux heures en tête à tête.

C'était le 27 septembre, et il m'est facile de préciser cette date d'une façon certaine, car, pendant le temps même de notre conversation, avait lieu le coup de main dirigé sur Peltre au moyen d'une locomotive blindée et, de quart d'heure en quart d'heure, des estafettes, portant des télégrammes au maréchal, faisaient connaître le degré d'avancement de cette petite et inutile opération; inutile par ses résultats prévus, à ce que me disait en ce

moment-là le maréchal, opération dont on suivait les phases du haut du fort Saint-Quentin.

Le maréchal consentit à examiner avec moi les différents griefs que j'énonçais comme étant le sentiment d'un grand nombre d'officiers, et je regrette beaucoup de n'avoir pas écrit le résultat de cette conversation. Mais ma mémoire ne saurait être infidèle et j'ai d'ailleurs raconté, le jour même, cette conversation à quelques officiers de mon entourage immédiat.

Entre autres critiques, on reprochait au maréchal de ne jamais sortir de chez lui et de ne pas se montrer aux troupes. « Eh quoi! me fut-il répondu, je monte à cheval tous les jours, allant visiter un des points de notre défense et ne m'en rapportant qu'à mes yeux! Mais je sors, accompagné seulement d'un officier d'ordonnance, n'aimant pas tout ce qui est représentation, et voulant éviter les honneurs que les sentinelles et les postes seraient obligés de rendre au général en chef, s'il était reconnu dans ses excursions journalières.

— « Mais, objectai-je, il est très utile que les troupes vous voient et que les soldats sachent que vous veillez sans cesse sur leur bien-être et leur sort. Il ne suffit pas, vous le saviez bien, que le chef fasse son devoir. Il faut encore *qu'on le lui voie faire*. La confiance des troupes est à ce prix.

— « Les généraux et autres officiers à qui je parle dans mes excursions quotidiennes savent que je ne reste pas confiné dans mon cabinet, et il n'est pas dans mon caractère, ai-je besoin de vous le dire, à vous qui me connaissez depuis si longtemps, de rien faire au profit d'une popularité que je n'ai jamais recherchée. J'agis suivant la conscience que j'ai de mes devoirs et ne me soucie pas du reste.

— « L'armée voudrait sortir d'ici et l'opinion exprimée par un grand nombre d'officiers est qu'avec un puissant

effort, une partie tout au moins des troupes réussirait à franchir les lignes d'investissement.

— « Moi aussi, je voudrais sortir de Metz, car avec les avantages immenses qui en résulteraient pour la défense du pays, ce serait, si elle pouvait réussir, l'action de guerre la plus remarquable et j'en tirerais beaucoup de gloire; mais je dois examiner si une aussi grave entreprise est susceptible de réussir. Sans doute, en faisant effort avec tous mes moyens, sur un des points de l'investissement, je peux compter sur un avantage dès le début, avantage qu'il faudra payer chèrement toutefois. Mais mon armée, obligée de combattre dès qu'elle sera en avant des forts, aura franchi quelques kilomètres à peine, après une journée de lutte très vive. J'aurai perdu beaucoup de monde dans l'attaque des batteries de position, et les troupes épuisées devront coucher sur le champ de bataille. Le lendemain, il faudra recommencer, ayant alors sur mon front et sur mes flancs l'armée allemande tout entière, qui aura eu le temps de se concentrer. Je n'aurai pu emporter ni bagages, ni vivres et des munitions pour une seconde journée à peine peut-être. Si, par grande fortune, je me maintiens le second jour, j'aurai encore fait peu de chemin en avant, et l'armée ennemie, plus nombreuse, bien ravitaillée en vivres et en munitions, maîtresse de toutes les routes, viendra encore m'imposer la bataille, et, dans cette troisième journée, j'ai la conviction que mes troupes non reposées, harassées, ne pourront plus tenir contre un ennemi si supérieur en nombre et en artillerie. Mon armée sera battue, mise en pleine déroute, sabrée par la cavalerie, dispersée, et ses débris faits prisonniers de guerre; un désastre enfin, telle est l'issue, pour moi presque certaine, de l'action qu'on voudrait tenter, dans les conditions où nous sommes. Pour moi, il n'est possible de rompre utilement l'investissement que si une

armée de secours vient faire diversion, en appelant une partie des forces de l'ennemi. Ainsi le 31 août, quand j'ai su que le maréchal de Mac-Mahon marchait sur Metz, à mon grand étonnement, j'étais résolu à engager toutes mes forces pour me rapprocher de lui, si j'avais entendu son canon dans nos approches. Hélas ! ce canon, il ne devait, il ne pouvait pas se faire entendre sous les murs de Metz !

— « Mais au moins, pourquoi ne pas faire des sorties partielles qui, presque toutes, pourraient être couronnées de succès ? On fatiguerait l'ennemi, on lui tuerait du monde.

— « Sans doute, cela est possible et les généraux commandant les corps d'armée ont ordre de faire des sorties, en avant des fronts qu'ils occupent, toutes les fois qu'ils le jugent utile, soit pour empêcher l'établissement d'ouvrages pouvant les gêner, soit pour repousser les attaques d'un ennemi trop entreprenant. Mais quant à faire des sorties dans le but unique de tuer du monde à l'ennemi, non ! non ! l'armée allemande peut facilement réparer ses pertes, tandis que pour lui en infliger de sensibles, j'en subirais moi-même d'irréparables. Nous avons déjà 25 000 blessés et malades, entassés dans une ville de 50 000 habitants. Les places publiques, les promenades, les cours des casernes, les wagons du chemin de fer sont encombrés de nos blessés qui bientôt n'auront plus que de la viande de cheval pour seule alimentation. Les médicaments menacent de faire défaut, quelques-uns du moins, et j'irais aggraver cette cruelle situation par l'augmentation incessante du nombre de nos blessés, et amener peut-être au milieu de cette population si éprouvée déjà, ainsi que dans nos camps, le typhus ou quelque autre maladie épidémique, et cela pour obtenir un résultat important sans doute, mais secondaire, puisqu'il ne nous ouvrirait pas un passage !

Non, non, je ne dois pas le faire! Cette armée n'a pas été vaincue; elle a soutenu dignement, en rase campagne, l'honneur des armes françaises; elle est intacte encore et, seule sans doute, elle est debout dans notre malheureux pays, dont au surplus il ne m'est parvenu aucune nouvelle authentique. Cette armée peut encore rendre d'immenses services à la France, en retenant devant Metz une grande partie de l'armée allemande et si, comme cela est probable, il faut traiter de la paix, elle sera le noyau autour duquel se rallieront toutes les forces vives et honnêtes, pour protéger le gouvernement, quel qu'il soit, que le Pays se sera régulièrement donné.

« Après cette conversation, dit pour terminer M. l'intendant Lejeune, je quittai le maréchal, bien ébranlé dans ma croyance à la possibilité de nous ouvrir utilement un passage à travers les lignes ennemies. »

CHAPITRE XXV

Combat du 7 octobre. — « Ce n'est pas ainsi que l'on se bat ! » — Pertes de l'armée de Metz. — Pertes des Allemands. — Le dernier morceau de pain. — Dépêche de Gambetta. — Conjuration civile et militaire. — Lettre du citoyen Minard. Une lettre anonyme.

La conversation qu'on vient de lire a peut-être été l'une des causes qui ont amené le combat du 7 octobre. L'intendant put du moins y trouver une réponse plus explicite encore que celle qui lui avait été donnée le 27 septembre sur l'impossibilité de conduire fructueusement l'armée à l'ennemi, et y recueillir des faits, plus éloquents que toutes les paroles touchant des points que le maréchal n'avait pas abordés.

Le combat du 7 octobre, dit M. de Rivière, montre, avec la dernière évidence, tout ce que le maréchal aurait pu obtenir de l'élan de ses soldats s'il lui avait fait appel. Ce fut la dernière fois que cette brave armée, si digne d'un meilleur sort, aborda l'ennemi. Malgré les conditions les plus défavorables, elle le refoula devant elle jus-

qu'au moment où l'ordre lui parvint de rentrer dans ses camps.

Voyons l'*élan* et le combat.

Le maréchal, sous prétexte d'un grand fourrage, avait en réalité préparé une dernière tentative de sortie. L'objectif apparent était les vivres, supposés en abondance dans les Grandes et Petites Tapes, à Saint-Remy, à Bellevue, dans la vallée de la Moselle, en aval de Metz.

Il plaça la division de voltigeurs de la Garde dans la vallée sous les ordres du maréchal Canrobert : une troupe d'élite sous le commandement d'un homme d'élite comme bravoure ; le 3e corps, sur les hauteurs de la rive droite, et le 4e, sur celles de la rive gauche, devaient marcher à la hauteur du centre en s'emparant, le 1er, du camp et des batteries de Malroy, le 2e, des batteries de Vermont. Le mouvement du centre, conduit avec énergie et exécuté avec élan, nous rendit maîtres de Bellevue et des Tapes, les voltigeurs s'emparèrent d'une batterie. Mais les deux ailes ne marchèrent pas, les voltigeurs furent écrasés par les feux croisés des batteries prussiennes des deux rives et laissèrent en pure perte neuf cents des leurs sur le champ de bataille.

Le maréchal, selon son habitude, était là en première ligne. Il avait donné ordre de faire arriver la division des grenadiers comme renfort

des voltigeurs, et, en cas de succès, tout le reste de l'armée devait suivre. Témoin de l'effort admirable mais stérile de ces braves gens, de la mollesse et de l'immobilité des deux ailes, il eut un moment de découragement profond et resta exposé à tous les feux de l'ennemi, songeant peut-être que la mort serait pour lui la délivrance de son trop lourd fardeau, ou ne se préoccupant pas même du danger. Au procès, des témoins sincères, de vrais soldats, ont avec enthousiasme rendu hommage à sa valeur impassible. Lui seul aurait pu dire la cause de son immobilité sous le feu ce jour-là.

Dans la douleur de son échec, il ne lui échappa que quelques mots entendus par le maréchal Canrobert : « Ce n'est pas ainsi que l'on se bat! »

L'armée du Rhin, pour la plus grande partie, n'avait plus que la force passive de lutter contre l'inexorable famine. Le 8 octobre, sa ration de pain fut fixée à 300 grammes pour être réduite le surlendemain à 250 grammes sans blutage, limite extrême d'après l'opinion du médecin en chef de l'armée, surtout pour des hommes vivant en plein air.

Le maréchal se trouva bientôt, lui, en présence d'une conjuration civile et d'une conjuration militaire; mais avant de continuer mon récit, je dois dire que l'armée du Rhin, en se reposant sur les armes qui commençaient à échapper à ses mains

défaillantes, pouvait jeter avec fierté un regard derrière elle.

Elle avait mis plus d'Allemands hors de combat que ne devaient en mettre, à elles toutes, les différentes armées de la Défense nationale.

Ci-après le tableau de ses pertes sous le commandement du maréchal :

ARMÉE DE METZ

Pertes du 14 août au 7 octobre 1870.

	Tués	Blessés	Disparus	Total
Officiers.	320	1 331	209	1 860
Troupe	3 041	22 082	11 155.	36 278
Total général (officiers et troupe).				38 138

Quant aux Allemands, leurs pertes furent les suivantes dans les quatre principales batailles que soutint contre eux le maréchal :

Borny.	4 783
Rezonville.	13 479
Amanvillers.	19 538
Servigny-Sainte-Barbe.	2 761
Total. . .	40 561

Cela n'a calmé ni le général de Rivière ni le général Pourcet. Pour eux, le maréchal n'a rien fait en faveur de la défense lorsqu'il lui donnait deux mois pour s'organiser et *ne capitulait qu'à l'heure où son armée en était à son dernier morceau de pain*. M. de Rivière a fait cet aveu en tête de son

étude sur les subsistances, quatrième partie de son rapport.

Mais comme cet aveu lui pèse, il s'est efforcé de le retirer au moyen de toutes sortes de *si*, suivant son invariable méthode, et il en arrive, après d'innombrables calculs, à rectifier sa première appréciation et à dire :

Si le maréchal eût fait son devoir, ce n'est pas le 28 octobre que les vivres auraient fait défaut, mais bien le 7 janvier.

Et à une autre page, toujours à l'aide d'un *si* :

Il aurait certainement pu atteindre le commencement de janvier, et peut-être même l'époque de la capitulation de Paris et de l'armistice.

Voilà un dernier morceau de pain qui avait la vie dure.

Enfin le *si* emporte tellement le général-rapporteur qu'il ne craint pas d'écrire, au risque de forcer le lecteur à se demander si ce magistrat, l'épée au flanc, ne déraisonne pas quelque peu :

Son armée était le seul espoir de la nation : tant qu'elle restait debout, rien n'était perdu; chaque jour on espérait voir le maréchal, brisant l'étreinte de l'ennemi, regagner l'intérieur du pays, que les nouvelles levées, privées de cadres, étaient impuissantes à protéger.

Il est vrai que l'on retrouve dans ce passage stu-

péfiant un écho de la dépêche suivante adressée au maréchal et qui ne lui est malheureusement pas parvenue pour adoucir ses ennuis :

Paris, 23 septembre.

Monsieur le maréchal,

Je confie cette lettre à un émissaire qui se propose de traverser les lignes ennemies et de pénétrer jusqu'à vous par la Belgique et le Luxembourg. M. Lebas se fait fort de rentrer à Paris à bref délai, et de rapporter de vos nouvelles. Je n'ai pas besoin de vous dire quel prix nous attachons au succès de cette entreprise. Depuis le 4 septembre, Paris est debout et en haleine, décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; chaque jour il donne de nouvelles preuves de ses mâles intentions; mais, *pour briser le cercle qui l'étreint*, Paris *compte sur l'armée de Metz* et sur celui qu'on a pu justement appeler le glorieux Bazaine.

Le Ministre de l'intérieur,

Léon Gambetta.

J'ai dit que le maréchal s'était trouvé en présence d'une conjuration civile et d'une conjuration militaire.

« Les Messins n'avaient qu'une seule pensée et un seul but, savoir d'être rendus à eux-mêmes. » Telle a été la déclaration catégorique de M. Worms, banquier à Metz, devant le conseil de guerre. « Comprenant combien la présence de l'armée était nuisible à la ville et au pays, ils ont demandé avec insistance, avec opiniâtreté, qu'elle fût rendue, a

ajouté ce témoin, j'allais dire à ses devoirs, mais je dirai aux opérations qui pouvaient et qui devaient peut-être sauver le pays et sauver la ville. Sans s'émouvoir des menaces d'un bombardement chimérique, elle a toujours, toujours insisté auprès du général commandant supérieur, elle a toujours poursuivi la même idée, et elle a pu espérer, les Messins ont pu espérer, dans certaines occasions, qu'ils obtiendraient enfin d'être rendus à eux-mêmes, que leurs souhaits seraient exaucés. »

Cette confiance en eux-mêmes honore les Messins, mais les désordres qui existaient dans leur ville n'ont pas été sans être révélés à Trianon; désordres fâcheux, nuisibles, selon le général de Laveaucoupet qui, lorsque le maréchal lui proposa de prendre le commandement de Metz pour y rétablir l'ordre et ramener la cité à l'obéissance, déclina cette mission en disant à son chef : « Je n'ai rien à vous cacher. Le désordre est à son comble. Vous n'y êtes pas aimé, monsieur le maréchal : votre nom est détesté. Je dois vous le dire aujourd'hui, avec la meilleure volonté du monde, je serais inhabile à faire cesser le désordre qui existe dans Metz : ce désordre est trop grand, et mon autorité serait méconnue... »

Depuis la connaissance des événements de de Paris, la population avait toujours été dans une certaine agitation. La chute de Strasbourg et de Toul mit en ébullition le parti démocratique qui voulait

que l'on proclamât la République et, surtout, que l'on changeât les fonctionnaires.

L'émeute envahit les appartements du général Coffinières, y brisa le buste de l'empereur et termina ses exploits en arrachant l'aigle du drapeau de la mairie.

Une lettre du 12 octobre écrite au maréchal par un citoyen nommé M. Minard peint à son point de vue l'état des esprits dans la population et dans l'armée :

Permettez à un ancien officier de vous faire connaître que vos troupes sont depuis longtemps travaillées par un certain nombre de coureurs de camp fort bien mis, qui les poussent à la révolte, en leur disant que, mécontents de l'état des choses, les maréchaux et généraux ne cherchent qu'une capitulation déshonorante. Ils en donnent pour raison le temps qu'on a passé sous Metz sans même chercher à inquiéter l'ennemi, l'empressement qu'on met à toucher la solde d'avance, et enfin la lâcheté et l'incapacité de divers généraux qui, au combat, non seulement ne savent pas diriger une troupe, mais encore restent couchés, tels que Metman, qui perd sa division, des généraux d'artillerie et autres qu'il serait malheureusement trop long d'énumérer ici.

On dit encore : On laisse mourir les chevaux pour avoir le prétexte de ne plus pouvoir traîner l'artillerie. Après les chevaux viendra l'anéantissement et la faiblesse des hommes, que leur santé rendra incapables.

On entend tous les soldats répondre : Nous sentons qu'il est temps; mieux vaut mourir d'une balle que de faim; mais nous ne ferons pas comme ceux de Sedan, car nos balles laveront la tête du premier infâme qui

parlera de capituler. Nous ne comptons pas sur nos généraux, mais nous comptons sur nos officiers de compagnie, et enfin, nous partirons par bandes, si nous ne pouvons faire autrement.

Tout cela, monsieur le maréchal, tient à ce que les soldats sont venus trop facilement en ville, que les officiers subalternes encombrent les cafés, mais principalement aux jeunes élégants qui courent les camps. Je vous rends compte de cela, ayant été surpris du raisonnement des sous-officiers et soldats, qui, de mon temps, ne se seraient jamais permis de tenir tout haut pareilles conversations dans la rue ou les lieux publics; qui s'inclinaient devant un général qui passait; tandis que j'ai vu passer des généraux près de groupes qui ne se donnaient pas la peine de les regarder et desquels on disait, lorsqu'ils étaient passés : C'est encore un lâche!

J'ai vu passer M. le maréchal Le Bœuf, dans sa voiture, près d'un camp de chasseurs et ai entendu des soldats du Midi dire en patois : Voilà ce Bœuf! et les autres répondre : Non, pas encore, mais bientôt, et il l'aura bien mérité, car il faut que les imbéciles qui nous ont laissés en minorité et sans munitions paient cher leur incurie.

Une autre lettre, celle-ci anonyme, signée « un habitant de Metz », tout en complétant le tableau, explique les raisons de l'animosité d'un grand nombre de Messins contre le maréchal et de leur attitude hostile lors du procès. Cette lettre, en date à Metz du 29 mai 1872, a dû être écrite au défenseur :

Habitant la ville de Metz depuis plus de soixante ans

et notamment pendant les années 1870 et 1871, je viens, dans l'intérêt de la défense du maréchal Bazaine et aussi de la justice, vous donner quelques renseignements *vrais* sur ce qui s'est passé relativement à l'accusation, et d'abord je dois vous prémunir contre les dispositions les plus hostiles à l'égard de l'accusé, leurs intérêts personnels se trouvant gravement atteints par la capitulation dont les conséquences étaient, pour une partie des habitants, la dépréciation d'au moins un tiers des propriétés bâties et peut-être plus, la perte d'une position salariée ou honorifique, la décadence d'une industrie existante, l'obligation probable de quitter le pays, à raison d'enfants approchant de l'âge où ils pourraient être appelés au service militaire prussien, l'arrêt des affaires commerciales, etc., etc.

Enfin bien des motifs divers ont pesé sur les dépositions des témoins *civils*, qui n'ont pas été pris parmi les personnes calmes et d'un jugement libre, propres à apprécier les difficultés de la position du maréchal.

Remarquez aussi, monsieur, que ces témoins étaient tellement animés contre lui qu'ils se sont offerts d'eux-mêmes à venir déposer dans l'enquête, et c'étaient les plus exaltés...

Quant aux forces militaires dont le maréchal disposait, je crois, d'après ce que nous avons vu, que l'on a beaucoup exagéré en portant son armée à 180 000 hommes et qu'on serait plus dans la vérité en disant 140 000. En effet, les régiments que nous avons vus arriver comptaient à peine 1 200 hommes pour l'infanterie et 600 chevaux pour la cavalerie.

Ensuite, à raison des combats de sortie, il est entré aux hôpitaux 16 000 blessés ou malades. Ajoutez 5 000 à 6 000 morts ou disparus et vous arriverez à reconnaître qu'au moment de la capitulation, le maréchal avait au

plus 117 000 hommes, la plupart démoralisés par trois mois de guerre sans succès.

Nourri presque constamment de viande de cheval dont la ration a même été réduite de moitié dans les derniers temps, par suite d'insuffisance, le soldat, en général, n'aspirait qu'à rentrer dans sa famille, fatigué des privations qu'il supportait depuis le 1er août. *On en voyait même dans les rues demander l'aumône pour acheter du pain.*

Relativement aux chevaux, ils étaient devenus en grande partie impropres au service par défaut de nourriture. Voilà la vérité vraie.

Si le maréchal a fait une faute, c'est peut-être de n'être pas allé rejoindre le maréchal de Mac-Mahon le 16 août, mais alors Metz était abandonnée et aurait probablement été bombardée comme Strasbourg et toutes les places de l'Alsace-Lorraine.

Sous ce rapport, les habitants de Metz doivent une grande reconnaissance au maréchal, car c'est la présence de son armée sous les murs de la ville qui a empêché l'ennemi de s'en approcher assez près pour la bombarder et la détruire en tout ou en partie.

Eh bien, l'on n'y pense pas ici, en présence des désagréments résultant de la séparation du pays de la France. Oh! ingratitude de l'homme!...

On disait dans la ville qu'il y avait encore des vivres pour huit jours, au moment de la capitulation; mais qu'est-ce que huit jours et qui le prouvait? Ce n'étaient que des on-dit.

Le fait est que la grande majorité des habitants était très désireuse de voir cesser l'état de choses actuel. L'émeute commençait à gronder dans la ville et l'indiscipline dans l'armée, par contre-coup, était à craindre. Plusieurs régiments déjà avaient donné des signes de mécontentement.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire au sujet des événements de 1870. Seulement, je le répète, les dépositions des témoins civils sont empreintes d'une grande exagération et ne méritent pas la confiance des membres du Conseil de guerre appelés à juger le maréchal Bazaine.

CHAPITRE XXVI

Les Troueurs. — Les Judas. — Lettre d'un militaire du 6e corps. — Trois autres lettres anonymes. — Convocation des commandants de corps d'armée. — L'armée entière consultée. — Capitulation de l'armée du Rhin. — Proclamation de Gambetta. — Rapport du général d'Autemarre. — Menées ambitieuses.

La conjuration militaire, que le maréchal ne connut qu'imparfaitement à Metz, comprenait tous ceux que l'armée appelait ironiquement les *troueurs*, parce qu'ils savaient à n'en pouvoir douter que leur trouée n'aurait pas lieu, et avait des adhérents dans la garde nationale, adhérents que la nécessité de conserver intact leur ardent patriotisme obligeait à décliner l'offre du général Changarnier de demander pour eux le poste avancé de Ladonchamps, où l'on se battait tous les jours.

Les troueurs étaient assez, au fond, de l'avis de la garde nationale; mais ils pensaient à leur avenir et se disaient qu'en parlant de tout pourfendre, lorsque leurs chefs se résignaient à poser les armes, cela les mettrait bien avec le gouvernement,

qui désapprouverait très probablement la capitulation, et même leur ferait grand honneur devant le pays, et que leur exploit tout oratoire leur procurerait de plus sérieux avantages que s'il se haussait jusqu'à l'action. J'ai déjà parlé de ces intrépides à propos du livre de M. d'Andlau, je n'y reviendrai pas et m'abstiendrai de détails plus amples quelque facilité que j'en aie et quelque désir que j'en puisse avoir. Les mauvais exemples, même lorsqu'on les flétrit comme ils le méritent, ne doivent pas être mis sous les yeux de l'armée et je tairai les noms des hommes indignes qui, comblés des bontés du maréchal, lui devant leurs galons et jusqu'à leurs étoiles, furent deux fois traîtres : d'abord envers leur chef, ensuite envers leur bienfaiteur.

A ces Judas se joignirent les mécontents, car jusqu'au dernier jour, la soif de l'avancement n'abandonna pas les ambitieux, plus particulièrement ceux du moindre mérite, qui voyaient s'approcher la fin du siège, sans avoir obtenu la récompense des services qu'ils auraient dû rendre, et, soyons juste, qu'ils avaient peut-être rendus.

La lettre anonyme suivante, signée : *Un militaire du* 6e *corps d'armée*, semble être l'œuvre d'un de ces derniers :

Monsieur le maréchal,

Je soumets à Votre Excellence la question ci-après et

compte sur votre haute justice pour la prise en considération des raisons qui motivent cette adresse.

Dans les cadres de l'armée qui a l'honneur de servir sous vos ordres, beaucoup de compagnies sont entrées en campagne sans capitaine. Plusieurs de ces officiers avaient permuté et n'avaient pas été remplacés à temps; d'autres sont entrés avec leur grade dans la garde mobile, d'autres étaient détachés dans les bureaux arabes ou au recrutement, enfin un grand nombre sont entrés dans les hôpitaux au début de la guerre.

Avec ces lacunes dans le cadre, les officiers qui restaient ont, malgré la surcharge de service qui leur incombait, fait la campagne avec courage et subi toutes les épreuves adhérentes aux situations dans lesquelles nous nous sommes trouvés.

Ne serait-il pas juste que cette armée qui a combattu si vaillamment ait ses cadres complétés avant la fin de la campagne par ceux qui en faisaient partie et qui en ont supporté toutes les épreuves et toutes les fatigues.

Ce serait une récompense, je ne dirai pas due, mais au moins méritée par tous les officiers et sous-officiers qui espèrent passer à un grade supérieur, et un titre de plus à la reconnaissance que nous vous devons tous.

Le nom de *troueurs*, octroyé aux braves lancés à la recherche d'un nombre suffisant de forceurs du blocus de Metz, en priant Dieu tout bas de ne pas le trouver, indique que ces patriotes ne représentaient qu'une assez mince portion de l'armée du Rhin. Les lettres, toutes anonymes qui, dans les derniers jours du siège, pleuvaient chez le maréchal, ne laissent aucun doute à cet égard.

Obligé de choisir, je n'en reproduirai que deux,

c'est-à-dire que, succombant à la tentation vraiment trop forte, je leur en adjoindrai une troisième, qu'il serait, ma foi, dommage de laisser sous le boisseau.

PREMIÈRE LETTRE

Monsieur le maréchal,

La percée des lignes ennemies faite par une armée qui a perdu sa cavalerie, presque tous ses chevaux d'artillerie, et qui est épuisée par de nombreuses privations, est un acte de désespoir inutile au pays, car nos troupes ne pourront pas tenir la campagne, inutile à Metz, qui sera prise ou rendue aussitôt après notre départ.

L'armée, broyée par le canon ennemi, sera anéantie après quatre jours au plus de fuite désordonnée. Ceux qui auront échappé au carnage seront débandés et offriront à tous un bien triste spectacle.

La patrie, reconnaissante de nos grandes luttes autour de cette place qu'elles ont sauvée jusqu'ici, car le fort Queuleu n'avait pas un canon en position le 14 août, la patrie verra avec douleur ses enfants décimés, morts sans but, mais, dira-t-on, avec gloire.

La France a déjà trop de gloires. Gardons ses enfants. Plus de folies glorieuses. Elles nous coûtent assez cher. Vous êtes le chef de cent mille soldats qui ont bien mérité de la patrie et qui comptent sur votre haute sagesse.

Que les dires fanfarons de quelques-uns, qui font feu de leur épée, à tout propos, n'entrent pour rien dans vos desseins. Ceux qui crient le plus haut sont-ils les plus braves? Non; les plus héroïques au combat? non; les plus résignés? non encore!

La pensée intime de tous, celle qui perce malgré soi,

c'est de faire comme le joueur habile, qui sait garder ses réserves pour d'autres occasions et ne jette pas à la débâcle ses derniers écus.

On vous aime et vous serez défendu par tous, qui bientôt remarcheront, avec vous à leur tête, dans des temps meilleurs.

Un officier qui en a consulté bien d'autres.

DEUXIÈME LETTRE

Monsieur le maréchal,

Je crois utile de faire connaître à Votre Excellence que, depuis les grades les plus élevés jusqu'aux grades inférieurs, chacun dit : Nous n'avons qu'un bien faible espoir de voir la percée réussir, et dans le cas où elle aura un succès relatif de trouée, une *débâcle*, je ne trouve pas de mot plus fort, s'ensuivra après. Si ce mouvement échoue, les conditions deviennent plus dures pour tous. Quoi qu'il arrive, Metz sera prise aussitôt notre départ, si elle ne se rend pas, ce qu'elle fera aussitôt, le bruit en court déjà.

Ne pas tenter une folie héroïque. Garder à tout prix ces soldats qui ont donné tant de preuves de dévouement et qui ont mieux à faire que de mourir pour de vaines glorioles.

On n'a pas percé à Sedan, *on ne percera pas à Paris*, pourquoi le faire aujourd'hui ici, lorsqu'une armée travaille depuis deux mois à nous enfermer de plus en plus, et lorsque la nôtre réduite à soixante-dix mille combattants au maximum, est fatiguée, épuisée, désorganisée?

Que Dieu inspire Votre Excellence. Si l'on perce, dans trois jours il y aura une armée de moins et un peu de gloire de plus. L'un ne compense pas l'autre. L'armée

peut sauver notre malheureux pays, la gloire ne peut lui être utile avec de tels ennemis.

Un de vos plus dévoués et fidèles subordonnés.

TROISIÈME LETTRE

Maréchal,

Dans une conférence intime, qui a eu lieu hier entre les plus notables de la ville et beaucoup de vos amis, officiers généraux, il a été décidé *que vous seul vous tenez l'avenir de la France entre vos mains.*

Offrant la garantie qu'exige le roi Guillaume, il faut vous-même demander à lui parler, et traiter d'un armistice et même de la paix coûte que coûte. Ce dernier ne demandera pas mieux à l'heure qu'il est.

Ensuite, à la tête de votre belle armée et de tous les Messins, nous vous conduirons à Paris et vous ferons nommer ce que vous aurez mérité de la Patrie. Mais, de grâce, n'abandonnez pas toutes nos familles qui comptent sur vous. Chercher à sortir, c'est chercher un deuxième Sedan; car, quoi qu'on en dise, l'ennemi qui vous guette est plus nombreux que vous ne le supposez.

Votre cavalerie et votre artillerie vous laisseront en chemin.

Mieux vaudrait sacrifier tous les chevaux en attendant des temps meilleurs...

Si le temps le permettait, vous auriez dix mille signatures.

Un de vos plus intimes qui, avec sa division, versera jusqu'à la dernière goutte de sang.

P.-S. — Conserver ce noyau d'armée pour reconstituer la nation armée, voilà où il faut viser; car, après cette

guerre, que de réformes à faire *pour soutenir une nouvelle lutte!* Espérons que cette leçon *par les Prussiens nous servira.*

Avant de prendre un parti suprême, lorsque la capitulation fut devenue imminente à très bref délai, le maréchal convoqua les commandants de corps d'armée et les chefs de services pour leur poser la question de savoir si l'on traiterait ou si l'on sortirait les armes à la main. Les procès-verbaux de cette réunion ont été lus aux débats; mais on n'y a pas ajouté que le maréchal ne s'était pas borné à recueillir ces avis et que, comme il s'agissait de l'honneur de l'armée, il avait voulu que l'armée tout entière fût consultée et qu'elle se prononçât. Il espérait que son vœu viendrait annuler celui du conseil de guerre qui, à la majorité, s'était prononcé contre toute tentative de sortie et pour une convention.

En conséquence, les commandants de corps d'armée réunirent leurs généraux et leurs chefs de corps, leur exposèrent la situation et les mirent en demeure de se prononcer. Partout, excepté dans la Garde, les avis unanimes furent pour capituler.

La Garde, restée troupe d'élite, avec sa discipline, son énergie, son esprit de corps, aurait certainement tenu parole, et elle aurait été suivie par la cavalerie, transformée en infanterie pour la plus forte part, depuis plus d'un mois, exercée deux fois par jour au maniement du fusil à baïonnette, restée

disciplinée comme au premier jour et n'ayant pas un déserteur; mais l'infanterie! Ses colonels les meilleurs, les plus solides, déclarèrent qu'ils étaient prêts à se faire tuer et que leurs officiers les suivraient; que, quant à la troupe, il leur était impossible de supputer la fraction qui marcherait avec eux; mais qu'assurément cette fraction ne serait pas considérable : d'où il résulterait que toute la portion vaillante se ferait tuer et que l'autre, la plus nombreuse, s'enfuirait, — un sacrifice inutile d'une part, une honte de l'autre.

Avant de congédier les officiers généraux et supérieurs, les commandants de corps d'armée leur donnèrent l'ordre, de la part du maréchal, de faire dans chaque division, chaque brigade, chaque régiment, ce qui venait d'être fait dans leur réunion, de soumettre d'abord la question aux officiers, qui devraient ensuite la soumettre à la troupe; enfin de leur transmettre le lendemain les avis de chaque corps. Ces avis furent conformes à ceux qu'avaient donnés les officiers généraux et supérieurs.

M. de Rivière a dit :

Un général en chef doit savoir verser sans hésiter le sang de ses soldats, lorsque le salut du pays le commande... Onze mille soldats de l'armée de Metz sont morts de maladie et de misère en Allemagne. N'eût-il pas mieux valu que ces existences eussent été immolées pour assurer la sortie de l'armée? Quel sacrifice eût été plus légitime et plus glorieux?

A force de vouloir trop prouver, on ne prouve rien, sinon contre soi-même. La maladie et la misère de ces soldats avaient commencé dans le camp retranché de Metz et ils avaient montré, le 7 octobre, ce que l'on pouvait attendre d'eux. Combien ont survécu qui, à la fin du siège, n'étaient pas plus en état que ces malheureux de traverser les lignes prussiennes !

Mais refermons cette œuvre mauvaise qui s'est appelée le *Rapport de M. le général de Rivière*. De froides averses d'une pluie torrentielle s'abattent sur Metz jusqu'alors invaincue, et au travers des rafales d'un vent déchaîné qui courbent les bois dont sa campagne est couverte, bois remplis de casques à pointe, une grande voix cria furieusement dans l'espace :

— L'ARMÉE DU RHIN A CAPITULÉ !

A Paris, cette nouvelle faillit jeter à terre le gouvernement de la Défense nationale. A Tours, elle remplit la délégation de douleur :

« Hors la loi le commandant en chef de l'armée du Rhin ;

« Hors la loi les maréchaux et les généraux commandant les corps d'armée ;

« Hors la loi les généraux commandant les troupes ;

« Hors la loi les généraux commandants d'armes spéciales. »

Tel était le début, sans plus ample préambule, de

la proclamation que se mit tout de suite à écrire Gambetta pour le Peuple français. On lui fit entendre qu'il allait un peu vite. MM. Crémieux et Glais-Bizoin intervinrent et lui firent adopter une autre rédaction, qui ne fut pas acceptée plus que la première par l'amiral Fourichon.

Dans son rapport au conseil d'enquête militaire sur la conduite politique du maréchal, le général d'Autemarre a écrit :

On n'amène pas une belle, vaillante et nombreuse armée à une telle extrémité sans être incapable d'un commandement en chef, ou sans avoir un *but*. Quel a été ce but? Le maréchal seul peut le dire, car on ne saurait le découvrir dans son mémoire, ni dans les pièces officielles mises à notre disposition. Les ouvrages que nous avons lus portent à cet égard des appréciations diverses. Nous nous garderons bien d'en adopter aucune, parce qu'elles ne reposent que sur des convictions morales, et non sur des preuves palpables.

M. de Rivière a parlé de « menées ambitieuses », ce qui n'éclaire qu'imparfaitement la question.

Le général Pourcet a été plus explicite sans que l'on en soit beaucoup plus avancé :

Ce n'était certes pas devant le danger que reculait le maréchal. Mais l'adoption d'un semblable parti, — livrer un combat suprême, jugé nécessaire pour sauver l'honneur des armées, — c'était la condamnation la plus éclatante de sa conduite, depuis le commencement du blocus ; c'était la ruine de ses projets d'ambition, car *le succès de la lutte était peu probable*, et le maréchal, même en

parvenant à ramener *les débris de son armée* dans l'intérieur, n'eût plus été qu'un chef amoindri et à jamais discrédité.

Quelle différence entre cette destinée et celle qu'il avait *rêvée*, quand il comptait, *la paix signée*, rentrer en France à la tête de troupes nombreuses et disciplinées, ramenant avec lui le *gouvernement de la régence*, en réalité *souverain* lui-même !

Et l'empereur, monsieur le général Pourcet, et l'empereur, qu'en faites-vous ?

D'ailleurs les avis qui précèdent ne représentaient pas l'opinion de toute l'armée. Le général de Ladmirault, à son retour de captivité, disait à Versailles en parlant de Metz à un officier général marquant du siège de Paris : « C'est vrai, nous avons été bien mal conduits ; mais... honnêtement ! »

CHAPITRE XXVII

Le but du maréchal Bazaine. — Déclaration de Gambetta. — Récit de M. de Cools. — Un billet anonyme. — Jugement de M. Gladstone. — Lettre de l'impératrice. — Les engagements d'honneur. — Instruction pour les officiers prisonniers de guerre. — Circulaire du comte de Bismarck.

Le but du maréchal échappe donc et, depuis le procès, des historiens, tout en persistant à proclamer sa grande trahison, se sont déclarés impuissants à en découvrir le ou les motifs. Devant les juges, le colonel de Villenoisy, professeur de fortification à l'école de Metz et qui appelait tout le temps le duc d'Aumale, *monseigneur*, avait essayé d'insinuer que le commandant en chef de l'armée du Rhin avait rendu la place de Metz et tout son matériel pour une grosse somme. Cela ne fut pris que comme une réminiscence de M. d'Andlau, qui avait déjà parlé de *marché*. Les Prussiens n'avaient pas besoin d'acheter ce qu'ils savaient devoir leur revenir par la force des choses. Je dois pourtant avouer que la remise qui leur en a été faite a servi de thème à de véhémentes contestations.

On a passé en revue tous les sièges, depuis celui de Troie, sans omettre le siège de Jéricho, jusqu'à la seconde attaque de Puebla, où le général Ortega fit enclouer les canons de la place, briser les armes, sauter les poudrières et les magasins de munitions et l'on en a doctoralement conclu que l'armée du Rhin, serrée à ne pouvoir s'y déployer entre les forts de Metz et les murs de son enceinte, aurait dû se livrer aux mêmes exercices de pyrotechnie, sans se préoccuper des éclaboussures inévitables; Gambetta ayant déclaré, à haute et intelligible voix, qu'il aurait voulu qu'elle ne quittât le sol de la patrie que jonché de cadavres.

Il ne faut pas demander si le général Pourcet a enfourché ce dada, comme, du reste, il se serait hissé sur tout autre, sans tenir compte de la différence des temps, des lieux, des circonstances et, point plus important encore, du caractère aimable ou grincheux des assiégeants.

J'ai déjà cité la lettre du 6 juillet 1872, écrite au maréchal par l'intendant militaire Lejeune. Je la reprends pour y puiser un nouveau renseignement topique :

En rentrant à Paris, j'ai voyagé avec le général de Potier, qui commande la subdivision à Orléans et qui m'a raconté un fait qu'il sera peut-être utile de produire au grand jour de la publicité.

Pendant qu'il était prisonnier à Mayence, le général de Potier a vu M. de Cools, lieutenant-colonel d'état-major,

prisonnier comme lui, lequel lui a rapporté une conversation qu'il avait eue, à Mayence, avec des officiers généraux allemands.

M. de Cools disait qu'au lieu de signer une capitulation, il eût mieux valu détruire complètement le matériel et prévenir le commandant des troupes ennemies que l'armée française, ne pouvant plus continuer la défense, se rendait à discrétion.

Ne croyez pas, lui dirent alors les généraux allemands, que les choses eussent été acceptées dans ces conditions. L'armée française aurait agi contrairement au droit de la guerre. Les Allemands eussent alors cerné les troupes dans leurs lignes et, lorsque la faim aurait forcé les Français à sortir de la place et de son rayon de défense, ils auraient été refoulés jusque sous les murs de Metz à coups de canon. Les Allemands seraient entrés dans Metz à la suite de l'armée française débandée et la ville aurait subi les horreurs d'une ville prise d'assaut.

On a mis en avant l'exemple de Phalsbourg que les bons Allemands ont épargnée. Il ne prouve rien. Il s'agissait d'une petite place et, lors de sa reddition, l'ennemi, fixé sur le sort de la guerre, pouvait se montrer généreux à bon compte ; mais en conclure que le prince Frédéric-Charles eût agi de même à Metz, c'est de l'enfantillage.

Tous les habitants de Metz, du moins, n'étaient pas de l'avis des gens qui pensaient qu'il aurait été parfait de faire sauter autour d'eux le plus de choses possible. Un petit billet anonyme au maré chal en témoigne suffisamment :

On a l'honneur de prévenir Son Excellence le maré-

chal Bazaine que, dans le cas d'une capitulation de la ville, il est à peu près certain qu'on a l'intention de faire sauter la ville, sans ses ordres, en mettant le feu aux magasins à poudre. En les faisant garder avec soin pour que personne n'en approche, ni bourgeois ni militaires, on arrêterait l'exécution de ce projet, héroïque il est vrai, mais épouvantable. On est certain que Son Excellence prendra des mesures énergiques pour empêcher une aussi horrible catastrophe.

Je m'aperçois que je m'éloigne insensiblemen de mon sujet, qui est la recherche d'un but plausible à la trahison du maréchal, signalée avec tant de véhémence. Personne n'a pu mettre la main dessus, quoique tout le monde s'y soit efforcé.

M. Gladstone, qui attendait avec ses compatriotes, pour nous envoyer... des fromages, que nos désastres fussent complets, a dit à la Chambre des Communes :

Je ne voudrais rien dire au détriment d'une grande nation malheureuse. Je sympathise avec la France, que je plains de toute mon âme, mais que je plains surtout d'être tombée dans les mains de ces deux hommes (Jules Favre et Gambetta) qui portent la responsabilité du sang répandu. Si la France a été humiliée, dévastée, épuisée, la faute en est à ces hommes, qui, par des proclamations vaines, exagérées, trompeuses, sans conviction, l'ont entraînée dans l'erreur.

Une lettre de l'impératrice du 7 novembre 1870 à la maréchale traite ainsi la question :

Bien chère maréchale,

J'ai reçu votre lettre à mon retour de Wilhemshöhe. En apprenant la nouvelle de la capitulation de Metz, j'ai compris par ma profonde douleur tout ce que le cœur de l'empereur allait souffrir et je suis partie sur l'heure sans trop savoir s'il me serait possible d'arriver. Quelques heures avant mon départ, le maréchal arrivait, et j'ai encore eu le temps de lui serrer la main.

Vous avez raison, chère maréchale, de penser que pour rien au monde je ferai passer un intérêt dynastique avant l'intérêt de la France : aussi, jalouse de ses gloires, c'est avec le cœur brisé que je vois ce système d'insultes sur les hommes qui ont si vaillamment combattu pendant plus de deux mois à Metz.

Mais ne vous tourmentez pas : justice se fera, et les insulteurs en seront punis par le mépris public.

La délégation de Tours savait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'état des vivres à Metz. J'ai envoyé Bourbaki, qui ne leur a rien caché. Plus tard même, le général Boyer a été envoyé à M. Tissot pour qu'il pût faire savoir la hâte qu'il y avait de presser l'armistice, si on voulait sauver l'armée.

Enfin, j'ai moi-même fait avertir par le télégraphe, sans le faire directement, de l'urgence, mais on n'a rien fait pour les sauver, et on crie à la trahison parce que c'était la seule manière de se mettre à l'abri de l'accusation du public. Du reste, quand on trahit, on le fait, en général, pour en profiter; l'intérêt évident pour le maréchal était de rester à la tête de son armée aussi longtemps que possible; mais la faim désorganise la meilleure des armées. Ils ont donc été vaincus par les privations, jamais par le feu. Nous devons donc, ma chère maréchale, être fières de cette vaillante armée et

de ses chefs : la calomnie qui veut s'attacher à eux ne peut les atteindre. . . . .

Écrivez-moi, vous savez combien je vous aime.

EUGÉNIE.

Et la lettre par laquelle le maréchal remerciait M. Thiers, alors président de la République, de lui avoir fait donner communication de l'avis du conseil d'enquête sur la capitulation de Metz, et lui demandait, par suite, de le traduire devant un conseil de guerre, contenait ce passage que M. Thiers biffa :

J'ai contre moi les colères de ceux dont l'impuissant orgueil et le fol aveuglement ont perdu le pays, et qui aujourd'hui espèrent *faire oublier les responsabilités terribles qui leur incombent*, en essayant de flétrir ma conduite.

Mais tout cela ne résout pas le problème et le but de la prétendue trahison du maréchal échappe toujours.

Il me faut maintenant suivre en Allemagne l'armée du Rhin prisonnière.

A peine arrivés dans leurs divers lieux de destination, ses officiers se virent soumis à des règlements minutieux.

Voici d'abord un spécimen des engagements d'honneur que l'autorité allemande leur faisait signer. Il concerne des officiers internés à Mayence. C'est une curiosité plus rare chez nous qu'en Allemagne.

J'engage ma parole d'honneur de ne faire aucun essai de fuite, de recevoir et d'envoyer mes correspondances uniquement par l'autorité militaire et de n'abuser en aucune façon de la permission qu'on m'a donné de circuler librement dans les limites qu'on m'imposera.

Mainz, le 3 9bre 1870 —

beglaubigt

Le Gl de Division

[illegible]

Colonel du 98e ligne

Chef de Bataillon au 98e de Ligne

Colonel d'artillerie

Lt Colonel d'artillerie

[illegible]

L'instruction suivante trouve ici tout naturellement sa place :

INSTRUCTION

POUR LES OFFICIERS PRISONNIERS DE GUERRE A MAYENCE

Le texte est à la fois en allemand et en français.

1. Tous les officiers qui, après la signature de la déclaration d'honneur, écrite pour Mayence, veulent prendre leur séjour ici, doivent suivre les instructions suivantes :

2. Les officiers peuvent se loger à leurs frais en ville, ou seront casernés. Des écuries pour les chevaux ne pourront point être données.

3. L'adresse du logement doit être remise par écrit au gouvernement, et le changement de domicile sera annoncé le jour même également par écrit.

4. Chaque officier peut à son aise loger un (*sic*) ordonnance chez lui, pour la nourriture duquel (*sic*) il lui sera payé par mois 6 thalers, savoir 2 thalers tous les dix jours. Les officiers supérieurs, ou ceux qui ont des chevaux, peuvent loger deux ordonnances, mais ils ne recevront la gratification que pour un seul ; le second ordonnance est entièrement nourri par son officier.

Les officiers sont responsables de leurs ordonnances. Ceux des officiers qui ne veulent pas garder leur ordonnance chez eux, n'en pourront obtenir qu'autant qu'on pourra les loger dans les casernes destinées aux ordonnances. Il faudrait donc peut-être qu'un ordonnance serve deux officiers. Les ordonnances sont casernés et

nourris dans la Schlosscaserne, et se trouvent sous la surveillance d'un sous-officier prussien.

Les ordonnances sont attachés au premier dépôt des prisonniers français ; toutes les demandes des officiers, relativement aux ordonnances, doivent être adressées à M. le lieutenant-colonel de Gaffron, qui demeure Ludwigsstrasse, 8, et dont les bureaux se trouvent Neue Universitätsstrasse, 17.

Tous les ordonnances doivent être munis d'une carte de légitimation, qui leur sera donnée par M. de Gaffron.

5. Il est permis aux officiers de mettre la tenue bourgeoise.

Les ordonnances seront toujours en uniforme.

Ceux de ces messieurs qui sont prisonniers de guerre par la capitulation de Metz, pourront porter leurs épées ; en tout autre cas, il est défendu de porter des armes.

6. Les officiers peuvent circuler à leur aise, du réveil jusqu'à dix heures du soir, dans les limites que Son Altesse le gouverneur leur a imposées. Les ordonnances ne doivent plus quitter la maison après sept heures du soir.

7. En cas d'alarme, aucun officier français ne doit se montrer dans les rues, ni en uniforme, ni en bourgeois. Même défense pour les ordonnances.

8. Les promenades suivantes sont permises aux officiers :

a. Par la porte de Wiesbaden à Castel au chemin conduisant à Biebrich jusqu'à la fabrique de ciment.

b. Passant la porte Nouvelle, les boulevards au-dessous des bords du plateau, et le chemin conduisant à Laubenheim, jusqu'à ce village.

Le passage du pont du chemin de fer n'est pas permis.

Les ordonnances qui sont munis d'une carte de légitimation, pourront, pendant le jour, aller à cheval sur les routes dénommées ci-dessus.

9. La solde des officiers supérieurs, à partir des capitaines, est de 25 thalers, celle des lieutenants de 12 thalers par mois. Elle sera payée d'avance une fois par mois, et on fera connaître à ces messieurs chaque fois le jour de payement.

10. Les officiers, à l'exception de messieurs les généraux, doivent se rendre, chaque mardi et vendredi, à la salle de la Weissfrauencaserne (ci-devant Casino).

Messieurs les généraux doivent se faire remplacer par leurs officiers d'ordonnance. Pendant ce temps, on ne fumera pas dans la salle.

11. Les lettres arrivantes seront distribuées tous les jours à onze heures et demie dans la salle de réunion; celles qui ne sont pas affranchies le seront après le versement du port.

Les lettres partantes doivent être données non cachetées à l'ordonnance prussien, présent tous les jours à la salle de réunion de dix à onze heures. Les lettres partantes pour les pays allemands ou les provinces françaises occupées, seront expédiées franches de port; pour toutes les autres contrées, on peut mettre des timbres.

Pour obtenir une plus prompte arrivée des lettres, on recommande à ces messieurs de mettre pour les pays occupés (*sic*) à côté du nom du département le mot « occupé », et, pour les pays non occupés, ou « viâ Suisse » ou « viâ Belgique », puis que (*sic*) toutes les autres lettres doivent aller d'abord à Berlin.

Des mandats d'argent arrivants seront expédiés par le dépôt numéro 1 des prisonniers.

12. Des demandes de congé, valables tout au plus pour vingt-quatre heures, doivent être faites deux jours à l'avance, de dix à onze heures, sur les listes présentées chaque jour à la salle de réunion. Les cartes de congé y seront distribuées le lendemain et rendues de même le lendemain du retour.

Toutes les demandes verbales seront adressées aux officiers prussiens présents les jours de réunion. Les autres demandes seront adressées par écrit au gouvernement.

13. Les officiers doivent saluer dans les rues le gouverneur et le commandant. En général, dans l'armée prussienne, tous les officiers se saluent entre eux; on désire que les officiers français se conforment à cette coutume.

14. Les soldats français doivent saluer les officiers et sous-officiers prussiens. C'est dans l'intérêt des officiers français qu'on les prie de surveiller leurs ordonnances, puisqu'un ordonnance arrêté ne sera ni rendu ni remplacé.

Les soldats prussiens doivent saluer les officiers français.

La circulaire ci-après concerne les officiers, prisonniers sur parole, après la bataille de Sedan, et qui ont pris la fuite :

CIRCULAIRE DU CHANCELIER FÉDÉRAL COMTE DE BISMARCK

du 14 *décembre* 1870.

Les nombreuses évasions d'officiers français qui ont, en s'enfuyant, manqué à leur parole d'honneur, et les

explications que plusieurs d'entre eux, compris dans la capitulation de Sedan, ont publiées sur leur fuite clandestine, prouvent que les idées d'honneur ne sont pas, du moins chez tous les officiers français, celles qu'on avait supposées jusqu'ici du côté allemand, en acceptant une parole d'honneur comme garantie.

Le 2 septembre, il était en notre pouvoir de détruire tout entière aussi bien que partiellement, par les armes ou par la faim, l'armée enfermée dans Sedan et ainsi de n'avoir plus rien à craindre d'elle. Mais, dans notre confiance à la fidélité aux traités, nous avons accordé la capitulation que l'on connaît. Le commandant en chef de l'armée enfermée, général de Wimpffen, en signant cette capitulation, nous garantit qu'elle serait exécutée par les officiers sous ses ordres, et ceux-ci, d'après les idées traditionnelles de l'honneur militaire et le droit universel en matière de traité, étaient tenus à observer la convention. Que peut-être quelques officiers particulièrement n'aient pas consenti à la capitulation, nous n'en avons eu aucune connaissance et nous n'avions pas besoin de le savoir, autrement jamais armée ou garnison ne pourraient être admises à capituler sans une déclaration de chaque officier ou soldat individuellement. Quoi qu'il en soit, tous les officiers de l'armée Mac-Mahon-Wimpffen qui se trouvaient à Sedan profitèrent en fait des conditions accordées par la capitulation pour sauver leur existence et ce qu'ils possédaient.

Mais quelques-uns de ces officiers abusèrent de la confiance que les chefs de l'armée allemande avaient mise en eux pour l'exécution de leurs engagements personnels. Parmi eux se trouvent les généraux Ducrot, Barral et Cambriels.

Vous aurez lu dans les journaux l'explication du premier de ces généraux, où il raconte comment il s'est

évadé de la gare de Pont-à-Mousson et expose, à l'aide d'une casuistique sur laquelle je ne veux pas porter de jugement, de quelle façon il a, en trompant la confiance mise en lui, en abusant des égards qu'on lui accordait, non pas violé, pense-t-il, mais en tous cas éludé sa parole d'honneur, personnellement donnée après que la capitulation de Sedan fut conclue.

Dans une lettre publiée par le journal *le Siècle*, le 15 novembre dernier, le général Cambriels, en se défendant avec la vivacité de l'honneur offensé contre certains reproches qui lui étaient adressés du côté des Français, mentionne incidemment, et comme une chose qui se comprend de soi, qu'il a profité de la capitulation dans laquelle il était compris et du traitement plein d'égards que les blessés obtenaient de notre part — pour s'échapper furtivement de Sedan.

Quant au général Barral, il n'a point essayé, à ma connaissance, de justifier ou de pallier ce fait qu'il ait donné sa parole d'honneur de ne plus porter les armes contre l'Allemagne dans la guerre actuelle et de se rendre au lieu qui lui était désigné comme résidence — et qu'immédiatement ensuite, violant cette parole, il soit rentré dans l'armée française.

Après de pareils exemples, il est moins surprenant, mais non moins pénible cependant pour une armée jalouse de son honneur, de voir beaucoup d'officiers de grades moins élevés (les noms de quelques-uns d'entre eux se trouvent dans la liste ci-après) manquer à leur parole d'honneur en s'évadant des localités allemandes, à l'intérieur desquelles la liberté de mouvements sans surveillance leur était accordée, sur la parole donnée par eux de ne pas s'éloigner.

Si élevé que soit le nombre de ces officiers qui ont manqué à leur parole, il ne forme néanmoins qu'une petite fraction dans le nombre total de leurs honorables

camarades, lesquels n'ont pas été rendus responsables jusqu'ici, même par une mise en surveillance, de l'indigne conduite des premiers. Mais ce qui donne à l'affaire de ces évasions un autre caractère, c'est que le manque de parole des officiers évadés obtient l'approbation officielle du gouvernement de la Défense nationale par le fait même que ces officiers sont replacés dans les armées qui combattent contre nous, et que jusqu'à ce jour il n'y a pas d'exemple de la part de l'armée française active qu'elle ait refusé de recevoir dans ses rangs les fugitifs en rupture de parole d'honneur. Il est clair que le gouvernement de Paris lui-même et tous les officiers qui servent sous ses ordres assument ainsi une co-responsabilité de la violation de parole commise par ces individus contrairement à tous les usages de la guerre.

Dans ces circonstances, les gouvernements allemands alliés sont obligés d'examiner s'il est compatible avec les intérêts militaires d'accorder désormais aux officiers français faits prisonniers les adoucissements habituels de captivité, — et ils devront se poser une question encore plus grave, c'est-à-dire se demander quelle confiance ils peuvent avoir, sans garanties matérielles, dans l'exécution des conventions quelles qu'elles soient, qui sont encore à conclure avec les chefs militaires ou le gouvernement français.

En réservant aux gouvernements allemands leurs décisions à cet égard, j'éprouve le besoin d'appeler sur l'expérience que nous avons faite et sur l'importance qu'on doit y attacher pour les relations internationales avec la France actuelle, l'attention du gouvernement près lequel Vous êtes accrédité, — afin que les réclamations éventuelles des membres du gouvernement français contre telles mesures de précaution devant être prises par nous soient appréciées à leur juste valeur.

Je vous prie de vouloir bien lire cette Note à M. le Ministre des affaires étrangères et de lui en laisser copie.

DE BISMARCK.

(*Suivent les noms de 22 officiers français.*)

CHAPITRE XXVIII

Revirement de l'armée de Metz. — Les désertions. — Le général Desvaux. — Le maréchal Bazaine à Genève. — Le général de Cissey. — Lettre du général Nayral. — Les membres du conseil d'enquête. — Une surcharge. — Une nouvelle loi.

L'armée de Metz avait succombé et elle était condamnée à subir une captivité longue et douloureuse.

Les longs jours passés à attendre l'heure de la délivrance devaient être fatals à nos soldats. En arrivant en Allemagne, toute la masse de ceux qui n'avaient pas fait partie de la conjuration de Metz était indignée de l'accusation lancée contre le maréchal; mais bientôt, la lecture des journaux venant de France, les lettres qui, toutes, même celles des parents les plus proches, les plus affectionnés, acceptaient comme fait avéré la trahison de tous les chefs de l'armée d'abord, puis la trahison du seul commandant en chef, détournèrent de la voie de la vérité un grand nombre d'esprits faibles, d'hommes égoïstes, de petits ambitieux, qui virent

dans le lâche abandon de leur général, comme proie unique à la vindicte publique, un moyen de sauvegarder leurs intérêts. Enfin, vinrent les désertions provoquées par l'ambition, sautant à pieds joints par dessus la barrière de l'honneur.

Toutes ces causes produisirent un revirement dans l'armée captive, revirement qui se compléta après son retour en France d'une manière caractéristique. Tous ceux qui avaient intérêt à cacher chacun de leurs actes, avant ou pendant la guerre, se déclarèrent contre le maréchal, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartinssent. Tous ceux, au contraire, qui pouvaient avouer hautement les leurs lui restèrent fidèles. Ceux-ci étaient loin de constituer la majorité. La majorité écrivait et déclamait; la minorité, indignée, pleine de respect d'elle-même, se taisait. Le maréchal, rempli au plus haut degré de ces sentiments, se taisait aussi.

J'ai reproduit ailleurs la lettre adressée par le colonel d'Andlau, digne préface de son livre, à l'*Indépendance belge*, le 27 novembre 1870, et signalé les protestations qu'elle souleva de la part de bon nombre d'officiers. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour dire qu'elle donna aux Allemands une triste idée d'une armée où pareille chose pouvait se produire, et que les querelles ardentes engagées par nos officiers sous les yeux de l'ennemi en découragèrent beaucoup parmi les meilleurs. Au nombre de ces derniers, je dois citer le général

Desvaux, investi du commandement en chef de la Garde impériale, après le départ de Bourbaki. Il écrivait au maréchal, le 12 décembre, de Dusseldorf, une lettre où je relève ce passage;

Dans l'armée de Metz, nous avons tous la conscience d'avoir fait notre devoir; les accusations injustes tomberont devant la vérité. Votre Excellence peut attendre avec confiance le jugement de la France sur cette guerre malheureuse.

Quant à moi, je suis résolu à demander ma retraite dès que ma captivité aura cessé.

Ce fut lui qui, au procès, eut le mérite de faire tomber en poussière l'un des chefs d'accusation les plus redondants : la livraison des drapeaux. Il avait, selon sa parole, quitté l'armée. Si, toujours en Afrique, avant la campagne d'Italie, il n'eut pas l'occasion de se révéler comme grand général, il se produisit comme un grand caractère.

A sa rentrée d'Allemagne, on lui offrit d'être ministre; il refusa en prouvant qu'il n'était pas possible : « Je ne suis pas un homme de ce temps-ci, dit-il; j'ai toujours été très entier. A mon âge, on ne change plus. J'ai toujours cru et je crois toujours que l'armée ne peut pas exister sans l'honneur et la discipline. Si j'acceptais le ministère que vous m'offrez, je donnerais satisfaction immédiate à ces deux principes, et le premier acte de mon ministère serait de faire destituer trente-huit

généraux qui ont failli à l'honneur et donné le plus désastreux de tous les exemples en violant leur parole. Voulez-vous cela? » — « Oh! non, » répondit M. Thiers.

Et M. Thiers non seulement épargna, mais il protégea les trente-huit généraux qui s'étaient empressés de se donner à lui. Il en fit avancer plusieurs et plaça quelques-uns d'entre eux dans de hautes positions qu'ils conservèrent. Comme compensation, il livra aux jugements si divers de la commission de revision des grades les officiers subalternes, nommés ou promus par le gouvernement de la Défense nationale, et pensa que les rétrogradations prononcées par elle étaient une satisfaction suffisante au besoin de rétablir la discipline.

Lorsque la guerre fut finie, et que l'Allemagne rendit ses prisonniers, le maréchal ne put rentrer immédiatement en France et dut aller à Genève, où le général de Cissey, ministre de la guerre, lui faisait écrire, le 10 juin 1871, par le colonel Magnan, qu'il considérait comme plus avantageux en ce moment de ne pas lui donner l'ordre de rentrer, ni la feuille de route qu'il désirait. L'opinion publique lui était très hostile. La Commune l'avait mis hors la loi, comme le maréchal de Mac-Mahon, qui s'était réfugié dans le commandement de l'armée de Versailles, au refus des autres maréchaux, plus habile à ce moment critique qu'il ne l'avait été pendant la dernière campagne.

Le ministre priait même le maréchal, au nom des sentiments dont il devait le savoir animé pour sa personne, de ne pas quitter Genève avant quelque temps encore.

« Quand j'enverrai au maréchal, avait-il dit au colonel, l'ordre de retour, c'est que je m'engagerai à le couvrir contre toute basse insulte. Or, les passions sont en mouvement partout. J'envoie ce soir même trois divisions d'infanterie et une de cavalerie à Lyon, où l'on peut se battre demain. Toulouse peut également s'agiter. Avant que je n'aie obtenu le désarmement général que je poursuis, il peut se présenter encore bien des difficultés. Il ne faut pas que le maréchal Bazaine, en faveur duquel l'opinion revient rapidement, et qui a patienté jusqu'ici, se presse trop. C'est aussi l'avis du maréchal Mac-Mahon. Vouloir revenir trop vite à la monarchie avant que la République se soit entièrement tuée elle-même, c'est une faute de la part des monarchistes semblable à celle que ferait le maréchal contre lui-même en voulant revenir avant que le travail des esprits soit encore plus complet en sa faveur. »

C'est cependant sous le ministère du général de Cissey que les princes d'Orléans furent réintégrés dans l'armée et ce fut ce général qui signa la mise en accusation.

Au commencement du mois de septembre 1871, le maréchal revit enfin son pays.

Il y reçut, du général commandant la subdivision de l'Isère, une lettre qui mérite de ne pas rester inédite :

Grenoble, 10 septembre 1871.

Monsieur le maréchal,

J'apprends votre rentrée en France et je tiens à vous exprimer la joie que j'en éprouve.

Il me tardait de vous revoir parmi nous. Vous avez été si indignement calomnié par la population démagogique à l'exemple du trop fameux Gambetta, et j'ajouterai par l'esprit de critique et de malveillance qui existe dans l'armée à un si haut degré, que je souffrais cruellement de vous savoir éloigné du pays.

Enfin j'espère que vos ignobles calomniateurs vont être confondus, et que l'opinion publique, cette méchante commère, prévenue contre vous avec tant de légèreté et de persistance, se tournera de votre côté pour vous placer à la hauteur que vous méritez.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal, avec mes meilleurs souvenirs, l'expression de mon respect et de ma vive affection que vos détracteurs n'ont fait qu'accroître.

NAYRAL.

En même temps paraissait le livre du colonel d'Andlau.

A Versailles, le maréchal alla voir « ce petit malfaiteur de Thiers », comme disait Alphonse Karr; le petit malfaiteur le reçut très amicalement ; mais il lui fit cette observation, grosse d'orages : « Pourquoi avez-vous voulu soutenir l'Empire qui, cepen-

dant, avait été fort injuste à votre égard au retour du Mexique? » Il répondit que sa conduite avait été dirigée par un sentiment de loyauté militaire vis-à-vis de l'empereur, et que le gouvernement, dit de la Défense nationale, ne s'était jamais mis en relations officielles avec lui. En le quittant, le Président lui dit : « Vous pouvez compter sur moi. »

« Le Président, a écrit le pauvre maréchal, ne me fit pas entrevoir l'avenir qui m'était réservé. »

Cela ne devait pas longtemps se faire attendre. Le 13 octobre, il recevait l'ordre du ministre de la guerre, général de Cissey, de se tenir prêt à comparaître, comme signataire de la capitulation de Metz, devant le conseil d'enquête institué par décision du Président de la République du 30 septembre précédent et composé ainsi qu'il suit :

Maréchal Baraguey d'Hilliers, président. Il n'avait pu obtenir le commandement d'une des armées et, à l'approche des événements de septembre, il s'était démis de son commandement de l'armée de Paris. Flair politique!

Charron, général de division, de l'arme du génie;

D'Aurelle de Paladines, de l'infanterie, général de division; commandait la place de Metz quand le maréchal commandait à Nancy et était en outre député : deux motifs pour qu'il n'eût pas le droit de siéger. Il en voulait au maréchal de ne pas l'avoir fait nommer sénateur, mais grand-croix de la Lé-

gion d'honneur, au moment de son passage dans le cadre de réserve;

D'Autemarre d'Ervillé, de l'infanterie, général de division;

De Sévelinges, de l'artillerie, général de division. Il commandait l'artillerie de la Garde, lorsque le maréchal commandait en chef la Garde impériale.

Pour assurer le secret prescrit par le règlement sur les incidents et le résultat des délibérations du conseil d'enquête, chacun des quatre généraux fit un rapport sur les actes et le caractère du maréchal, et deux officiers d'état-major, dont un était député, ainsi que deux sténographes de l'Assemblée nationale, assistèrent aux séances. Des témoignages qui n'avaient été produits qu'à titre de renseignements devant la Commission chargée d'examiner les actes du gouvernement de la Défense nationale, furent pris comme acquis à la cause, sans que les témoins eussent prêté serment.

L'avis du conseil d'enquête fut que le maréchal, comme commandant en chef, n'avait pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir militaire.

On mit le verbe *prescrivait* au pluriel au bureau de la justice militaire, on ajouta *et l'honneur*, et les protestations du maréchal ne furent pas écoutées.

L'Assemblée nationale, ayant eu, naturellement, connaissance du rapport du conseil d'enquête, força M. Thiers à traduire le maréchal, qui l'avait du reste demandé, devant un conseil de guerre,

ce qui fut cause que l'instruction dura dix-huit mois, le Président de la République étant opposé au procès. Il voulait attendre la consolidation de son pouvoir présidentiel pour rendre une ordonnance de non-lieu et en donner l'explication par une proclamation au peuple français. Il comptait sans le 24 mai 1873.

Mais il était impossible de juger le maréchal, en vertu de la loi existante. On en fabriqua une tout exprès, le 16 mai 1872, au mépris de l'article 2 du Code civil qui dispose « qu'une loi nouvelle ne peut avoir d'effet rétroactif », et il ne resta plus qu'à composer le conseil. On eut du mal à y parvenir, mais on y mit tout le temps nécessaire, et le général du Barail, ministre de la guerre, aidé du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, finit par en trouver les membres.

J'ai raconté dans un autre livre comment on avait éliminé le général comte Schramm, qui s'entêtait à ne vouloir siéger que comme président. Voici comment l'on s'y prit pour l'amiral Tréhouart qui, à défaut et même avant le général, avait les mêmes droits :

L'amiral Tréhouart se trouvait, ainsi que le général Schramm, dans des conditions telles qu'il devait présider le conseil de guerre avant le duc d'Aumale.

C'était un brave marin dont la carrière avait été illustrée par le combat d'Obligado, le 20 novembre

1845. C'est là, sur le Parana, près de sa jonction avec l'Uruguay, qu'une flotte anglo-française battit les troupes de Rosas, dictateur de la Plata, et c'est là que le capitaine de vaisseau Tréhouart, commandant la division française, voyant qu'on n'arrivait pas à une action décisive, monta sur un brick à voile et se fit échouer sur la côte, assez près des batteries ennemies, pour que l'on entendît du bord les officiers argentins crier à leurs soldats : « *Fuego al pelo blanco.* »

L'amiral Tréhouart avait déjà, à cette époque, de beaux cheveux blancs, qui faisaient de sa tête une des plus belles qu'on pût voir.

Son action téméraire décida de la victoire, mais tous ses aides de camp, tous ceux qui l'entouraient, furent tués à ses côtés.

Commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, à la fin de la guerre de Crimée, il fut élevé à la dignité d'amiral.

C'était le seul amiral, ayant rang de maréchal, qui n'eût pas été mêlé aux événements de 1870. La présidence du conseil de guerre lui revenait donc de droit.

Le ministre de la guerre jugea à propos de lui envoyer un de ses officiers d'ordonnance afin d'obtenir son désistement à la demande que, pour la forme, on lui adressait, de présider le conseil de guerre. On savait que l'amiral, alors âgé de soixante-quinze ans et très souffrant, s'était retiré à Arca-

chon. Patriote ardent, les malheurs du pays l'avaient profondément affecté ; il se mourait de nos désastres.

Je veux raconter en détail comment les choses se passèrent. Ce sera une anecdote historique de plus et elle ne manque pas d'intérêt.

Un soir, deux hommes à la tournure militaire se trouvèrent ensemble dans la gare d'Orléans. Tous deux portaient le ruban rouge. Le hasard les plaça quelques instants après dans le même wagon, à destination de Bordeaux.

A Bordeaux, on se rencontra encore au cabinet de toilette, au buffet ; enfin, un peu plus tard, ces deux personnages étaient encore les seuls voyageurs dans le wagon à destination d'Arcachon.

Il n'en fallait pas tant pour amener ces messieurs à rompre la glace, et celui qui ne portait que le simple ruban de chevalier — l'autre portait la rosette — en vint à dire à son compagnon qu'il était officier d'ordonnance du ministre de la guerre et qu'il était envoyé auprès de l'amiral Tréhouart afin de lui proposer de présider le conseil de guerre qui devait juger Bazaine.

C'était là, déclarait-il, le but de sa mission officielle ; mais, ajouta-t-il en riant, il en avait une autre tout officieuse et qui consistait à ce que l'amiral répondît par un refus.

Son désistement était d'autant plus nécessaire que la Présidence était déjà promise à un officier général que l'on voulait *mettre en lumière*.

— Savez-vous, continua-t-il, si l'amiral demeure près de la gare et où je pourrai le trouver? Car je voudrais perdre le moins de temps possible.

— Certes, je sais où demeure l'amiral. Si vous êtes officier d'ordonnance du ministre de la guerre, je suis, moi, l'aide de camp de l'amiral Tréhouart, et vous verrez que le hasard, qui vous a déjà servi, vous facilitera singulièrement le succès de votre double mission.

Je me charge de tout, mais nous arriverons de trop bonne heure pour que je vous présente au débotté. Venez me retrouver après déjeuner, villa Franklin, où demeure l'amiral, et nous ferons le nécessaire.

— Que de reconnaissance! que de remerciements!

On était arrivé. Ces messieurs se serrèrent la main et se renouvelèrent le rendez-vous qui avait été fixé pour l'après-midi.

Le commandant Brunet, l'aide de camp de l'amiral, qui devait être par la suite l'un des exécuteurs testamentaires du prince Napoléon, était un homme trop distingué, trop au courant des rouages de la politique, et qui avait vécu trop longtemps dans l'intimité de ceux qui avaient fait l'histoire contemporaine, pour ne pas savoir que son chef, qu'il devait, par honneur et par affection, servir avec un soin tout particulier, ne pouvait rien gagner à présider un procès qui, historiquement,

devait apparaître comme plutôt politique qu'autre chose, et qu'au contraire il n'avait qu'à y perdre.

1815, la Terreur blanche, Ney, durent lui passer dans l'esprit, et sa résolution fut vite prise : peser de toute son influence d'aide de camp sur l'esprit de l'amiral, pour ne pas le laisser s'engager dans cette aventure et le déterminer à abandonner à un autre le procès et les responsabilités de la Présidence.

Il se rendit de suite à la villa Franklin, où il avait du reste son logement, et se fit introduire auprès de son chef.

Je l'ai déjà dit, l'amiral était vieux et souffrant, son état physique le rendait véritablement impropre à la tâche dont on voulait censément le charger; mais chez certaines natures, surtout chez les vieux loups de mer comme l'amiral Tréhouart, le sentiment du devoir, de ce que l'on doit à la patrie, parle avec une telle autorité, qu'après avoir écouté son aide de camp, il ne put s'empêcher de lui dire :

— Mais pourtant, si l'on compte sur moi, si ma présence était nécessaire !...

Le commandant, qui n'avait eu garde de dire à l'amiral quelle était la seconde mission du capitaine Meynier, l'officier d'ordonnance du ministre de la guerre, eut soin également de ne pas faire valoir l'intérêt personnel de son chef. Il le connaissait assez pour savoir que l'amiral n'aurait pas hé-

sité à agir contre cet intérêt, du moment qu'une question de service militaire était en jeu. Il n'eut pas de peine à lui faire valoir les raisons qui militaient en faveur d'un refus, et lui présenta à signer la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Ma carrière exclusivement maritime ne m'a point préparé aux fonctions que vous me destinez. D'ailleurs, l'état de ma santé m'empêcherait de les remplir. J'ai donc le regret de les décliner.

Veuillez, etc.

TRÉHOUART.

Mais l'amiral avait seulement signé la moitié de son nom *Tré*... Il s'arrêta et se mit à discuter, disant toujours :

— Mais pourtant si j'étais indispensable !

Son aide de camp, qui était plutôt, dans cette circonstance, son ami, lui répéta les raisons qu'il lui avait déjà exposées.

L'amiral reprit la plume et termina sa signature en ajoutant *houart*. Seulement, le mouvement de la main n'était plus le même et *houart* fut écrit une ligne plus bas que *Tré*.

Le lecteur peut s'en assurer, s'il obtient la permission de jeter un coup d'œil sur les pièces de cet étrange procès Bazaine.

Après déjeuner, lorsque le capitaine Meynier se présenta à la villa, le commandant lui tendit la

lettre qu'avait signée l'amiral, et l'officier d'ordonnance du ministre put repartir pour Paris le soir même.

Quelques mois plus tard l'amiral Tréhouart mourait à Arcachon, et le duc d'Aumale était mis en lumière à Trianon.

Rien n'était cependant plus facile que de trouver un président à ce conseil de guerre, pour lequel il avait fallu une loi toute spéciale. Il n'y avait qu'à suivre le tableau de l'état-major général de l'armée de la tête à la gauche. Si l'on ne pouvait fixer son choix sur aucun maréchal, — deux ayant servi sous les ordres de l'accusé, le troisième ayant présidé le conseil d'enquête et le quatrième étant en train de présider... la République, — on avait sous la main :

1° Seize généraux de division ayant plus de soixante-cinq ans, mais maintenus en activité, sans limite d'âge, parce qu'ils remplissaient, *ou à peu près*, les conditions fixées par la loi du 4 août 1839, pour être nommés maréchaux de France;

2° Tous les généraux de division ayant plus de soixante-cinq ans et non compris dans la précédente catégorie. Ils étaient, en 1873, au nombre de quatre-vingts, ayant à leur tête le duc de Mortemart, dernier survivant des chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, et formaient le cadre de réserve;

3° Enfin cent généraux de division du cadre actif, pour mémoire, car on avait plus que suffisamment

de candidats avec les deux premières catégories.

Les généraux du cadre de réserve ne marchaient pas ici sur les brisées des généraux du cadre actif, en violation du décret du 1er décembre 1852. Un conseil de guerre à présider n'est ni un commandement de territoire, ni un commandement de troupe, ni un service normal tel que membre d'un comité ou général inspecteur. Il n'y a pas là un emploi. Tout général peut faire ce service très accidentel et de courte durée sans nuire à aucun collègue.

Donc, un quelconque des quatre-vingts généraux de la réserve pouvait présider le conseil de guerre, au lieu et place du duc d'Aumale, qui les avait avant lui, sans préjudice des seize généraux maintenus sans limite d'âge et des quatre maréchaux. Le Duc restait avec son rang à débattre parmi les généraux en activité.

CHAPITRE XXIX

S. A. R. Monseigneur Henri d'Orléans, duc d'Aumale. — Loi de 1832 sur l'avancement. — Actes de *bon vouloir*. — Les Annuaires. — Ducs *hors cadre*. — Les princes de la famille Bonaparte. — Politique de prévoyance. — Faveurs dynastiques.

La présidence du conseil de guerre, appelé *révolutionnairement* à juger le maréchal Bazaine, fut attribuée à :

Son Altesse Royale Monseigneur Henri d'Orléans duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Je ne ménage pas au duc les appellations sonores parce qu'elles font un saisissant contraste avec le rôle, sollicité par lui, de pourvoyeur du peloton d'exécution, refusé en 1815 par le maréchal Moncey, et que, malgré tout mon bon vouloir, je ne saurais lui reconnaître le titre de *général de division,* qu'il lui aurait fallu *sérieux* pour avoir le droit de se présenter comme candidat à l'emploi qui faisait l'objet de son ambition.

La démonstration de ce que j'avance sera un peu

longue. Le lecteur me le pardonnera facilement, parce qu'il la trouvera, je crois, intéressante. L'importance du procès la réclame et l'on ne saurait rassembler trop de matériaux pour l'histoire.

Pour juger la position du duc d'Aumale comme général, il suffit de dire quelle est la législation qui régit cette question, d'autant plus que cette législation a été rendue par Louis-Philippe, alors roi des Français, et de voir quels sont les grades que ce prince a reçus de son père et combien les conditions dans lesquelles ces grades ont été conférés sont en contradiction flagrante avec le texte formel des lois et des ordonnances.

Loi sur l'avancement du 14 avril 1832. Voici les principaux extraits de cette loi :

« Les Chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article premier. — Nul ne peut être caporal ou brigadier, s'il n'a servi activement au moins six mois, comme soldat, dans un des corps de l'armée.

« Art. 3. — Nul ne pourra être sous-lieutenant :

« 1° S'il n'est âgé au moins de dix-huit ans ;

« 2° S'il n'a servi au moins deux ans comme *sous-officier* dans un des corps de l'armée, ou s'il n'a été pendant deux ans *élève des écoles militaires* ou polytechnique et s'il n'a satisfait aux examens de sortie desdites écoles.

« Art. 16. — Nul ne pourra être promu à un des grades supérieurs à celui de colonel, s'il *n'a servi au moins trois ans dans le grade immédiatement inférieur*.

« Art 17. — Lorsqu'un officier cesse de faire partie des cadres de l'armée dans tous les autres cas que ceux de mission pour service, de licenciement ou de suppression d'emploi, le temps qu'il aura passé hors des cadres *sera déduit de l'ancienneté*.

« Art. 18. — Le temps exigé pour passer d'un grade à un autre pourra *être réduit de moitié* à la guerre ou dans les colonies.

« Art. 21. — Il ne pourra dans aucun cas être nommé à un *grade sans emploi* ou *hors des cadres des états-majors*, ni être accordé des *grades honoraires*.

« Art. 23. — Nul officier *admis à la retraite ne pourra être replacé* dans les cadres de l'armée.

« Art. 24. — Aucun officier ne pourra être privé de son grade que dans les cas et suivant les formes déterminées par les lois. »

Tous ces articles sont la plus forte condamnation des titres conférés par la faveur. Pour qu'un grade soit une propriété, il faut qu'il ait été acquis dans des conditions de légalité.

Il faut remarquer que toutes ces dispositions sont excessivement sages, que c'est là le palladium de l'armée pour établir les droits des officiers et

pour prévenir les abus. Cette législation est encore en vigueur, et, malgré bien des efforts, on n'a jamais rien trouvé de mieux à mettre à la place.

Mais il est curieux de voir combien Louis-Philippe a fait acte de souverain, de gouvernement de *bon vouloir* pour éluder toutes ces conditions, surtout en faveur de ses fils.

On ne parlera pas de J.-B. Drouet, comte d'Erlon, qui prit part au commencement de la Restauration, et par deux fois, à des complots orléanistes, dut se sauver à l'étranger, fut jugé et fut condamné à mort par contumace, le 10 août 1816, puis gracié par Louis XVIII après neuf ans d'exil, à qui il fut permis de rentrer en France, de passer dans l'oubli avec un traitement de réforme en 1825, que Louis-Philippe rappela à l'activité, non de la retraite, mais de *la réforme,* et qui fut fait maréchal de France le 9 avril 1843, à 77 ans.

On parlera de la position faite dans l'armée à quatre des fils de Louis-Philippe.

		Date de la promotion.	
	Date de la naissance.	Maréchal de camp.	Lieutenant général.
Ferdinand Philippe, duc d'Orléans.	3 sept. 1810.	»	1er janv. 1834.
Louis-Charles d'Orléans, duc de Nemours.	25 oct. 1814.	1er juill. 1834.	11 nov. 1837.
Henri-Eugène, duc d'Aumale.	16 janv. 1822.	7 sept. 1842.	3 juillet 1843.
Antoine-Marie d'Orléans, duc de Montpensier.	31 juill. 1824.	11 sept. 1846.	»

Il faut s'en tenir à la position faite au duc d'Aumale. Tandis que d'après l'ordonnance de son père on ne pouvait parvenir au grade de maréchal de camp qu'à trente-six ans, en supposant qu'on fût continuellement et depuis dix-huit ans en campagne, ce jeune prince fut nommé à ce grade à vingt et un ans et demi, puis à celui de lieutenant général, non après dix-huit mois au lieu de trois ans, à cause du service en Algérie, mais après dix mois, pour achever de bien prouver qu'il ne faut pas voir là des promotions régulières, mais des faveurs exceptionnelles de cour, accordées envers et contre tout par un souverain à son fils, par un roi qui est au-dessus de tout, qu'on ne peut mettre en cause et qui brave tout, invoquant l'intérêt de la dynastie et les prérogatives dont celle-ci jouit.

Ces irrégularités, ces violations des lois en faveur des princes d'Orléans vont suivre leur cours.

L'*Annuaire* est devenu un document officiel en ce qui concerne la publicité donnée à la position militaire des officiers et la garantie de la conservation de leurs droits réciproques sous le rapport de l'ancienneté. Il permet ainsi de constater que l'on ne dépasse pas les limites du cadre et que tous les officiers sont pourvus d'un emploi, toutes choses prévues par les articles 15 à 21 de la loi du 14 avril 1832, et par la *Charte* elle-même. Celle-ci stipule que dorénavant, pour supprimer une partie des abus du passé, *il n'y aura plus de grade sans emploi*.

La partie de l'*Annuaire* consacrée aux officiers généraux a 4 colonnes qui ont la destination suivante :

1re colonne, le rang d'ancienneté, et, par suite, la fixation du *cadre*, et le respect de cette fixation;

2e colonne, les noms, prénoms et décorations;

3e colonne, la *position ;*

4e colonne, la date de la dernière promotion.

Or tous les fils du roi Louis-Philippe figurent sur l'*Annuaire* sans numéro d'ordre; ils sont donc *en sus du cadre* et *hors du cadre*, malgré la défense formelle de l'article 21 précité. Ils n'ont donc pas pris position dans le cadre. Ils ne le pouvaient pas, puisqu'ils ont été nommés contre toute règle, contre toutes les dispositions législatives qui fixent les droits à l'avancement. Un gouvernement peut d'autant mieux leur retirer la position de général que celle-ci n'est motivée ni consolidée par rien et que le roi Louis-Philippe non seulement reconnaît, mais proclame hautement sur l'*Annuaire* le caractère précaire, facultatif et tout de faveur royale de la position qu'il fait à ses fils. Les princes peuvent être de droit des généraux à la cour de leur père; mais quand ce père est détrôné et redevient un simple particulier, ces mêmes princes redeviennent également de simples particuliers, et comme ceux-ci ils sont tenus de remplir les formalités d'âge, de service, de filière des grades, de durée à accomplir dans ces grades pour parvenir progressivement et

au plus tôt, en temps de guerre continuelle, et après l'âge de 36 ans et après 18 ans de services continus, au grade de maréchal de camp.

On n'a rien fait de tout cela; donc on n'a rien acquis, donc on ne peut rien réclamer et rien conserver au nom d'une stricte légalité.

Dans la 3e colonne de l'*Annuaire*, tout général a la mention de l'emploi qu'il occupe ou du caractère de disponibilité dans laquelle il reste momentanément en attendant un retour prochain à un poste d'activité. Pour tous les princes d'Orléans, cette troisième colonne ne porte *aucune mention*. Cependant l'article 21 précité déclare qu'en aucun cas on ne peut *avoir un grade sans emploi*.

Ce que Louis-Philippe fait pour ses fils est la négation, la mystification des sages dispositions de la loi sur l'avancement qu'il s'est lui-même flatté d'avoir donnée à l'armée.

Quelle était en 1871 et 1872 la position des ducs de Nemours et d'Aumale, qui avaient été généraux sous le règne de leur père? La rédaction des *Annuaires*, interrompue en 1871 et 1872, va le montrer sans retard dès l'année 1873.

Sur l'*Annuaire* de 1873 on lit :

« Duc de Nemours (*hors cadre*), Grand cordon, *Disponible*, 11 novembre 1837.

« Duc d'Aumale (*hors cadre*), Grand cordon, membre du conseil supérieur de la guerre, membre de l'Assemblée nationale, 3 juillet 1843.

« N° 1. De Ladmirault (Louis-René-Paul), G. C., Gouverneur de Paris etc... 14 janvier 1853.

« N° 2. De Martimprey (Edmond-Charles), G. C., Gouverneur des Invalides, 11 juin 1855, etc... »

Ce genre d'inscription persiste jusqu'en 1876, lors même que le duc d'Aumale est commandant de corps d'armée depuis 1874.

Ainsi les deux ducs sont rétablis généraux *hors du cadre*, ce que la loi de Louis-Philippe n'admettait pas ; on les place en tête de tous les généraux, les faisant ainsi bénéficier d'une ancienneté de promotion tout à fait illégale et sans la déduction de temps prévue par l'article 18[1]. Cependant, pour se justifier un peu de tant de faveur, on écrit le mot *Disponible* pour le duc de Nemours, jusqu'en 1876.

Le troisième général est inscrit avec le n° 1; il est donc le premier, c'est-à-dire que les deux princes ne sont là que des généraux de convention, de position princière et non de position militaire.

Le prince Napoléon-Joseph, fils du roi Jérôme, était général de division, au titre dynastique, il est vrai, et sans services militaires préalables, et la preuve en est qu'il a eu un commandement supérieur en Crimée et en Italie, outre le Gouvernement militaire et général de l'Algérie. Du moins il remplissait les conditions d'âge que comportait le grade

1. Loi précitée du 14 avril 1832, qui sert ici de guide.

de général. S'il n'a pas eu la légalité, il a eu le fait et il a exercé de beaux commandements.

Mais dès l'année 1871 les officiers qui autrefois avaient coopéré au Deux Décembre, qui avaient acclamé et prôné l'Empereur, qui avaient fait partie de sa Garde et qui tous se déclaraient attachés pour toujours non seulement à Napoléon III, mais aussi à sa dynastie (ainsi le voulaient et le constataient les inspections générales et annuelles de chaque corps, de 1852 à 1870), avaient pour la plupart porté leurs flatteries aux pieds des princes d'Orléans. Le prince Napoléon-Joseph, fils de Jérôme, n'était pas exclu de France, puisqu'il était député et qu'il siégeait à la Chambre. Personne ne voulut lui rendre son grade; au contraire, on rétablissait les princes d'Orléans avec les deux illégalités d'un titre de faveur royale obtenu contrairement aux ordonnances et de l'admission *hors cadre*. Les probabilités dynastiques étaient de leur côté. Cela a suffi.

C'est un spectacle assez triste et qu'on peut encore voir dans une grande ville non éloignée de Paris et où il y a beaucoup d'officiers en retraite. La plupart des anciens serviteurs de l'Empire, des favorisés de Napoléon III, d'anciens officiers de sa Garde, affectent de se promener sur les avenues en lisant le *Soleil*.

Ceci est à noter, car, à défaut de preuve d'un passé qui est déjà un peu oublié, il sert encore

aujourd'hui à prouver l'empressement qu'on mettait en 1872, lors du jugement du maréchal Bazaine, à pousser le duc d'Aumale en évidence, à lui faire un piédestal d'un procès qui captivait l'attention de toute la France et même de l'Europe entière, à lui fournir un moyen de réclame, comme s'il y avait là un travail glorieux pour un général. Ce pouvait être un devoir, mais ce devoir était pénible et n'avait aucun prestige.

En 1877 l'*Annuaire* laisse au duc de Nemours sa place en avant des généraux, mais, comme sous la royauté, on cesse alors d'y mentionner le mot *disponible*. Ceci se rédigeait au moment où l'on préparait l'attentat du 16 mai, cette seconde édition de celui du 24 mai, attentat qu'on se proposait de conduire avec une *activité dévorante.* On disait : *Il faudra bien que la France marche.* On a les princes; pour préparer leur succès, il faut y faire croire, et alors l'aîné des fils de Louis-Philippe figure sur l'*Annuaire* en position de fils de roi. Arrière le mot *disponible*, lors même que Louis-Philippe l'exigeait dans sa loi sur l'avancement, sauf à ne pas en faire l'application à ses fils. On l'imite. On croit au retour de la branche cadette.

Cependant c'est une entreprise, et, comme toute entreprise humaine, elle peut échouer. Il faut se réserver. Alors on fixe le duc d'Aumale au cadre, car il tient à l'armée, et on lui donne le n° 1 des généraux. Il n'est plus *hors cadre*, et depuis 1874 il a une

position active. Cela dure ainsi dans les années qui suivent l'année 1876.

En 1880, le duc d'Aumale a le n° 1, mais il redevient disponible. Depuis le 1er mars 1879, le gouvernement de la République n'est plus aux mains de ceux qui veulent la renverser et on n'est plus sous l'influence directe de la flatterie pour les princes d'Orléans.

En 1880, le duc de Nemours a atteint dans la disponibilité, après une cessation de toute activité qui dure depuis 46 ans environ, la limite d'âge (65 ans) qui fait passer tout général de division au cadre de réserve. Aussi le duc de Nemours est inscrit au cadre de réserve, et vu l'ancienneté de grade que l'on continue à lui conserver, malgré l'irrégularité de sa promotion au grade de général, on le place en tête des généraux du cadre de réserve, et pour la première fois on lui assigne un rang dans un cadre. Il y occupe le n° 1, et ce numéro, il le garde jusqu'en 1886, époque de sa radiation définitive.

En 1881, incident politique du prince Napoléon-Joseph, fils du roi Jérôme. Le duc d'Aumale est rayé de la liste des généraux.

En 1886, nouvel incident plus grave, consécutif à d'autres qui avaient motivé un avertissement formel. Celui-ci provoquait et méritait une répression. Le comte de Paris et le duc d'Aumale, ainsi que

Napoléon-Joseph, fils de l'ex-roi Jérôme, et le prince Victor sont mis en demeure de sortir de France. Alors le duc de Nemours, quoique restant en France, est rayé de la liste des généraux de division du cadre de réserve. Il n'en temoigne nul mécontentement.

Pour bien prouver que les titres de généraux conférés aux fils de Louis-Philippe, quoique dignement tenus par eux, ne sont que des émanations de la faveur dynastique, faveur qui devient nulle dans ses effets quand la dynastie succombe, il n'y a qu'à voir avec quelle franchise de privilège monarchique Napoléon III introduit son oncle, l'ex-roi Jérôme, et son cousin germain, Napoléon-Joseph, sur l'*Annuaire* et bien en évidence de position privilégiée.

L'ex-roi Jérôme figure sur l'*Annuaire* en avant des maréchaux, exemple : voir l'*Annuaire* de 1854, page 23. Voici le libellé :

« S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon, Gouverneur honoraire de l'hôtel impérial des Invalides; décret du 1er janvier 1850. » On prend, comme pour le prince royal duc d'Orléans, la date du 1er janvier, date d'aubaine. Appointements fixes : 40 000 livres; 12 rations de fourrages, etc...

La loi sur l'avancement stipule (art. 21) qu'il n'y aura plus de grade sans emploi, ni de grade honoraire. Mais cette loi est pour contenir les faveurs des courtisans. Les princes sont au-dessus de cela :

ils n'ont jamais fait des lois en prévision de leur chute, ni pour déterminer quelles épaves survivraient à celle-ci. On est enivré du succès dans les relations publiques; la probabilité de la chute ne doit pas se prévoir, ce serait *la prophétiser.*

CHAPITRE XXX

Suite des Annuaires. — Les droits du dauphin. — Princes hors de la loi. — Les juges de Bazaine. — Le général Pourcet. — Un ballon d'essai. — Double jeu. — Un ordre de surveillance. — Monsieur Thiers. — En champ clos. — Une anecdote. — Les capitulations. — La légende.

Le prince Napoléon-Joseph, de son côté, est ainsi inscrit en avant des Généraux de division (*Annuaire* de 1854, p. 24) :

« S. A. I. le prince Napoléon-Joseph, G. C. de la Légion d'honneur et porteur de la médaille militaire, décret du 9 mars 1854. » Nulle indication de disponibilité, ni d'emploi, absolument comme pour les fils de Louis-Philippe, sous le règne de leur père.

Sur l'*Annuaire* de 1842, le duc d'Orléans est inscrit, sans numéro et sans indication de position, entre les généraux baron Rapatel et baron Rohault de Fleury, et le duc de Nemours, entre les généraux Rullière et Baron Deponthon.

Sur l'*Annuaire* de 1845, le duc d'Aumale est inscrit de même entre les généraux Changarnier et Comte Baraguey d'Hilliers.

Le duc d'Aumale se considérait peu comme général, car à Besançon il ne fallait pas l'appeler : mon Général, mais : Monseigneur. Ce titre avait conféré le grade.

Dès que la troisième République a un Président et un Gouvernement à peu près républicains, le duc d'Aumale, quand il faut régler la position des princes, se déclare aussitôt général et officier demandant l'égalité devant la loi : l'irrégularité réclamant l'égalité et la légalité ! Tout cela, sans préjudice de ses titres acquis justement à la popularité en Algérie...

En 1872 il y avait dans l'état-major général, avant le duc d'Aumale, 16 généraux de division maintenus sans limite d'âge, 80 généraux de division de la 2e section (réserve) et 21 généraux de division du cadre d'activité ayant une ancienneté réelle de grade supérieure à la sienne à cause de la *déduction.* La tête de la marine offrait de son côté un contingent analogue divisé également en quatre catégories.

Il y avait ainsi environ 150 officiers généraux avant le duc d'Aumale pour fournir un président du conseil de guerre.

Il ne faut pas objecter qu'un général *désigné* peut se récuser. Quand le maréchal Moncey, qui était un des plus anciens maréchaux, fut désigné par Louis XVIII pour présider le tribunal qui devait juger Ney, il refusa ; mais il fut aussitôt destitué et emprisonné, et sans réflexion, ni protestation de sa part.

Plus tard, quand l'émotion de ce drame des Alliés et des légitimistes fut calmée, Louis XVIII oublia tout et rendit la liberté et le grade au maréchal Moncey.

Si l'on se reporte au Code pénal de l'armée, refait le 7 juin 1857, on y lit :

« Absence d'un militaire au Conseil de guerre où il est appelé à siéger : 2 à 6 mois de prison. (Art. 215.) » Et à plus forte raison pour un *président* qui *refuse* d'en faire partie !

On n'a pas choisi M. de Nemours qui était peu populaire. On voulait au contraire la popularité du duc d'Aumale comme un bon appui capable de bien mettre en évidence le parti orléaniste qu'on poussait alors au pouvoir.

On voit en tête de l'*Annuaire* de 1819 le texte de l'ordonnance du 2 août 1818 rendue en application de la loi du 10 mars précédent. Le roi explique au chapitre XII que les princes du sang ne sont soumis, par le fait du privilège de leur naissance, à aucune condition d'âge, ni d'aptitude constatée, qu'ils sont de droit maréchaux de camp, et que de même, dès la *seconde campagne*, ils sont de droit lieutenants généraux.

Quant au Dauphin, le privilège de sa position doit s'étendre à son grade, et on doit supposer qu'il est de droit lieutenant général. Il n'est pas question du grade de Maréchal de France, car si l'on vit des princes de Bourbon devenir Connétables et Grands

amiraux de France, du moins aucun d'eux ne fut fait *Maréchal de France.* Ils n'avaient nul besoin de ce titre pour commander les troupes, et ce titre implique une idée de *haute domesticité militaire* vis-à-vis du souverain.

Louis-Philippe a suivi absolument ces errements, en ce qui concerne la position à faire à ses fils.

Le duc d'Orléans, né le 3 septembre 1810, fut nommé immédiatement lieutenant général le 1er janvier 1834, à 23 ans 4 mois.

Le duc de Nemours, né le 25 octobre 1814, fut nommé immédiatement maréchal de camp le 1er juillet 1834, à 20 ans 4 mois, puis lieutenant général le 11 novembre 1837.

Le prince de Joinville, né le 14 août 1818, fut nommé *contre-amiral* le 31 juillet 1843, puis, parce qu'il avait une campagne de mer, *vice-amiral* le 28 septembre 1844.

Le duc d'Aumale, né le 16 janvier 1822, fut maréchal de camp le 7 septembre 1842 et lieutenant général le 3 juillet 1843, dix mois après le premier grade; il commandait et opérait en Algérie.

Le duc de Montpensier, né le 31 juillet 1824, fut fait maréchal de camp le 11 septembre 1846; puis, il devint un peu Prétendant en Espagne. La Révolution de février ne donna pas le temps de lui conférer le deuxième grade.

Tels sont les privilèges que toute monarchie donne aux princes de sa famille et qu'elle leur

conserve tant qu'elle règne; la branche cadette, comme la branche aînée. Les princes sont en dehors de la loi de 1832, tant que la dynastie subsiste.

Pour juger le maréchal Bazaine, du moins pour présider, il eût fallu un maréchal et *jamais* un prince du sang ne fut maréchal de France. Grand maître de l'Artillerie, Général des galères, Colonel général, Lieutenant général *oui;* mais *maréchal de France... jamais...*

Le roi fait rendre la justice, mais il ne la rend pas. Un prince du sang n'a jamais voulu *paraître* dans l'armée que pour *commander;* mais *pour juger*, quelque coupable que soit ou que pourrait être le prévenu, *jamais.*

Les *juges* furent choisis parmi les généraux de division maintenus sans limite d'âge.

De la Motterouge, de l'infanterie, juge titulaire, général de division, gentilhomme breton, honnête, têtu, mais, disait-on, peu intelligent. Battu par les Prussiens à Artenay;

De Chabaud-Latour, du génie, juge titulaire, ancien aide de camp de Louis-Philippe, général de division et un des favoris des d'Orléans comme avancement.

Tripier, du génie, juge titulaire, général de division;

Princeteau, de l'artillerie, juge titulaire, ancien officier d'ordonnance de Louis-Philippe, général de division;

Martineau-Deschenez, de l'infanterie, juge titulaire, général de division;

Ressayre, de la cavalerie, juge titulaire, général de division.

Juges suppléants :

Guiod, de l'artillerie, général de division;

Lallemand, de l'état-major, général de division;

Desusleau de Malroy, de l'état-major, général de division, attaché au duc d'Aumale en Algérie.

Commissaire spécial du Gouvernement :

Pourcet, de l'état-major, général de division; ancien aide de camp du général Changarnier en Algérie et à Paris. S'était déclaré prêt, à un déjeuner au quartier général du Louvre, à conduire le Prince-Président à Vincennes.

Rapporteur :

Seré de Rivière, du génie, général de brigade. Avait été deux fois sous les ordres du maréchal, la première fois à l'armée d'Italie comme chef du génie de sa division, la seconde fois à Metz quand il commandait le 3e corps d'armée.

Notre officier général nous a photographié le général de Rivière. Je lui prendrai encore le portrait du général Pourcet, à propos duquel il complète la physionomie du rapporteur :

. . . .

M. le général Pourcet, commissaire spécial du gouvernement, forme un type tout différent de M. le général de Rivière; celui-ci, doux, onctueux, faible de caractère,

incapable de résister en face à un honnête homme résolu, l'autre, raide, sec, tranchant, décidé.

Sa tête de phtisique aux pommettes rouges et saillantes, illuminée par deux yeux brillants de fièvre, au regard dur et froid, sa voix nasillarde et traînante, son débit monotone d'écolier des classes inférieures, qui laisse couler les accusations les plus sanglantes aussi paisiblement que les paroles les plus insignifiantes, composent un type achevé de procureur.

Tels étaient les juges appelés à prononcer sur le sort du maréchal. Ils avaient à peine le droit de se parer de ce titre et leur président ne l'avait pas du tout.

Au cours du procès, le général Martineau-Deschenez se retira pour cause de santé et fut remplacé par le général Desusleau de Malroy, de sorte que sur les six juges qui signèrent la sentence, on compta un ancien aide de camp de Louis-Philippe, un de ses anciens officiers d'ordonnance et un aide de camp du duc d'Aumale.

Cette sentence, le jugement public rendu par le conseil d'enquête, au lieu de l'avis secret transmis par le ministre de la guerre au chef de l'État, faisait clairement prévoir, rien que par la falsification dont il était entaché, ce qu'elle serait, quand le conseil de guerre se prononcerait à son tour, lorsque, le 22 mars 1873, le journal *la Patrie* publia en dernière heure la dépêche télégraphique ci-après :

Versailles, 3 heures.

Il se confirme qu'une ordonnance de non-lieu sera

prononcée dans l'affaire Bazaine. Mais cette solution ne sera officiellement annoncée qu'au mois de septembre, lorsque les Allemands auront évacué le territoire français.

M. Thiers tâtait l'opinion et donnait au duc d'Aumale un avertissement.

En 1848, il n'avait pu s'emparer du pouvoir, mais aujourd'hui il le tenait et avait manœuvré pour se l'assurer. Ce n'était pas uniquement pour éveiller des sympathies en faveur de son pays malheureux qu'il s'était fait le frère quêteur du gouvernement de la Défense nationale, dont il n'avait pas voulu être membre; mais afin de poser sa candidature devant la France et devant l'Europe. Il avait rudement éconduit le comte de Chambord, avec lequel aucune entente n'était réalisable, et, s'il avait accueilli à bras ouverts les d'Orléans, ses anciens maîtres, qu'il avait aidés à monter sur le trône en juillet pour les en faire descendre en février, c'est qu'il connaissait les moyens à employer pour les déconsidérer et les rendre impossibles.

Le premier de ces moyens avait été de les faire se jeter, pendant que les fourgons allemands drainaient notre or, sur les quarante millions de leur fortune, non encore fondus par l'empereur; millions qui leur provenaient des bontés de Charles X et, pour le duc d'Aumale particulièrement, de celles de la baronne de Feuchères; le second, de pousser ce dernier à s'offrir pour écraser le bonapartisme,

qui pouvait n'être pas aussi mort et enterré qu'on le prétendait, en la personne du maréchal, resté ostensiblement son dernier fidèle.

Rien ne dit qu'il ne jouât pas un double jeu et que la prison qui s'était refermée sur celui-ci, le 11 mai 1872, ne fût pas une précaution, une mesure de haute prudence, contre une entente du captif avec l'empereur, que l'on ne savait pas aussi malade qu'il l'était, pour un coup de main qui aurait jeté bas le chef de la République sans républicains.

Aussi, tout en faisant avec lui le bon apôtre, il le gardait soigneusement. Un animal féroce n'est pas entouré de plus de surveillance et privé de plus de liberté. Il l'avait isolé autant qu'il avait pu. Il n'y a qu'à lire l'ordre suivant pour s'en convaincre :

1re DIVISION MILITAIRE. — Versailles, le 1er novembre 1872.

SERVICE DE LA JUSTICE

Tous les permis pour communiquer avec M. le maréchal, qui ont été délivrés jusqu'à ce jour, et qui ont été considérés comme ayant valeur permanente, sont annulés ;

Aucun permis ne sera valable que pour une seule visite ;

Il portera la date du jour où cette visite pourra avoir lieu ;

Enfin, indépendamment de la formule ordinaire, il devra porter une mention signée de M. le général Pourcet, commissaire du gouvernement, ou de M. le général de Rivière, rapporteur, et faisant connaître que le Parquet ne voit aucun inconvénient à ce que la visite ait lieu.

Cette condition sera absolument exigée.

Mme la maréchale seule et ses enfants seront admis, comme par le passé, sans avoir à présenter un permis pour chaque visite.

Le Lieutenant-colonel commandant militaire,

L. GAILLARD.

Ce traitement qui, *sous M. Thiers*, était infligé à un maréchal de France, permet d'élever bien des doutes sur les sentiments du président de la République envers l'illustre prisonnier, et l'on peut se livrer à toutes les conjectures.

Était-ce la mort inopinée de Napoléon III qui l'avait enfin amené à songer à une ordonnance de non-lieu ? On ne sait. Toutefois, en ajournant au mois de septembre un acte qui aurait mis au moins une généreuse et noble action dans sa vie, il montra que cet acte lui coûtait. Il en fut puni plus tôt qu'il ne croyait l'être. Il tomba du pouvoir, le petit malfaiteur, l'homme de la rue Transnonain et de la terrible semaine. Et ce fut celui qui avait été l'exécuteur impassible de ses ordres impitoyables et de ses vengeances, celui qui l'avait remercié avec tant d'effusion de lui avoir rendu son épée, qui le remplaça ! Châtiment cruel pour ce petit bourgeois enragé de puissance et de domination, mais malheureusement trop doux aux yeux de la vindicte universelle. Il allait bientôt mourir, la main dans la main de l'homme qu'il avait appelé « fou furieux », étrange

allié dans les bras duquel il s'était jeté pour tâcher vainement de reconquérir sa situation perdue, avide et sans scrupules jusqu'à la dernière heure.

Le maréchal put avoir alors une lueur d'espérance. Le maréchal de Mac-Mahon offrit à son tour le ministère de la guerre au général Desvaux et celui-ci n'aurait sollicité l'assentiment de personne pour jeter au feu toute la procédure. D'ailleurs le nouveau président de la République, prêt à subir toutes les influences, se serait laissé guider par celle-là. Il avait largement apprécié le général pendant qu'il était son sous-gouverneur en Algérie et qu'il la gouvernait réellement sous son nom. Le général Desvaux posa les conditions qu'il avait posées à M. Thiers. Le maréchal lui représenta avec chagrin que l'Assemblée souveraine avait décidé et qu'on ne pouvait pas revenir sur sa décision. Le général fut inflexible. Le maréchal jeta alors les yeux sur le général du Barail, et le procès s'ensuivit, au grand étonnement, à l'immense satisfaction de tout ce qui, de près ou de loin, avait tenu aux généraux en habit noir du gouvernement de la Défense, et à la grande stupeur de la partie restée saine de l'armée au milieu de tant de bouleversements. Il faut dire que l'opinion publique, de plus en plus montée par les journaux, voulait le jugement. La majorité de l'armée le voulait aussi.

En sacrifiant le maréchal, on donnait satisfaction à sa vanité autant qu'à celle de la nation

et bien des réputations militaires étaient sauves.

Le gouvernement de la Défense en bénéficiait, pour le moins autant qu'elles, puisque, selon le système adopté par l'accusation, si Sedan était en grande partie la faute du commandant en chef de l'armée de Metz, la capitulation de cette dernière avait indiscutablement amené les déroutes des armées de la Loire, lesquelles avaient amené la chute de Paris.

Le duc d'Aumale allait abriter tout le monde.

Nos généraux avaient tous, sans exception, été de petits Césars devant les armées allemandes et le roi Guillaume ne savait pas ce qu'il disait lorsque, selon lui, le maréchal était le *seul officier* qui eût fait vaillamment son devoir.

La vérité est que le maréchal, du moment qu'il était impossible de le faire comparaître devant un conseil de guerre composé de maréchaux n'ayant pas servi sous ses ordres durant la campagne, ne pouvait être jugé par personne, dût-il l'être, ce qui n'était pas. Tous les autres juges étaient incompétents, eussent-ils possédé des lois les nommant plein leurs poches.

Mais, comme il n'était pas question de justice, que le procès était politique et pas autre chose, il n'y avait pas tant de précautions à prendre, et je m'en veux de m'être laissé aller à discuter si longuement.

Donc, d'Aumale contre Bonaparte en champ clos.

Bonaparte tout seul, condamné d'avance et bien malade. D'Aumale, revêtu de son bel uniforme tout neuf et faisant scintiller les trois étoiles, entouré de ses aides de camp; le vainqueur des chameliers d'Abd-el-Kader, faisant mettre le petit doigt sur la couture du pantalon au vaillant de la Catalogne, de la Navarre, du blocus de Miliana, de la reddition de l'émir — grand sujet de courroux! — de Kinburn, de Melegnano, de l'assaut de Puebla, — j'en passe et non des pires, — des grandes batailles sous Metz, et lui apprenant l'école du cavalier à pied, pendant que les témoins de la leçon chatouillent agréablement les oreilles de l'instructeur des appellations de « monseigneur », « mon général », « monsieur le président ».

Monseigneur... peuh! je vous assure qu'il ne s'en soucie guère. Mon général... voilà qui sonne déjà mieux. Mais, MONSIEUR LE PRÉSIDENT!... Pauvre maréchal de Mac-Mahon! il a mis le loup dans la bergerie et son fauteuil présidentiel est bien menacé!

C'est dans ce fol espoir que le duc d'Aumale, cédant aux conseils fallacieux de ce petit intrigant de Thiers, a demandé à être mis en lumière, et le maréchal-président n'a pas été assez adroit pour parer la botte.

Heureusement qu'aux plus sombres des jours de son histoire, la France garde en elle un instinct du grand et du juste, qui persiste, malgré les défaillances, et finit presque toujours, souvent trop

tard, hélas! par déconcerter tous ceux qui mettent la main à des actions mauvaises.

La défense du maréchal était inutile. D'ailleurs, Me Lachaud, malgré tout son talent, était retenu par son client glorieux, qui ne voulait pas que l'on traitât la question militaire, afin que l'empereur tombé reposât en paix, et par M. Thiers qui, dans la coulisse, recommandait les plus grands ménagements. Était-ce encore quelque perfidie?

Si l'on n'avait pas joué une indigne parodie de la justice, le procès aurait dû tenir tout entier dans son dernier jour, c'est-à-dire se borner au prononcé de la sentence. On se serait économisé de grands frais d'hypocrisie.

Mais il fallait le temps au duc d'Aumale de poser sa candidature. L'anecdote suivante vient à l'appui de mon dire :

Vers la fin de 1873 ou au commencement de 1874, il y avait eu un dîner à la Présidence à Versailles. Là se trouvait un médecin militaire attaché au service médical du personnel de la Présidence.

Un officier orléaniste dit : « Ah çà ! ce conseil de guerre n'en finit donc pas ? »

Le docteur répondit : « Si c'était moi, le jugement serait bientôt rendu et exécuté. » Cela était dit dans le sens d'une condamnation.

Il reçut aussitôt un coup de genou à droite et un à gauche. Le lendemain, dans l'après-midi, un planton lui apportait la lettre d'avis, lui annonçant

qu'il était remercié de son service à la Présidence.

Le fait est parfaitement authentique ; le médecin militaire est encore vivant.

Pour tout homme impartial qui a le courage de lire aujourd'hui le compte-rendu *in extenso* de cette monstrueuse affaire, il est évident qu'il n'y a pas eu autre chose et que l'on aurait pu se dispenser, sans que le jugement en souffrît le moins du monde, de déranger une foule de plus ou moins braves gens, dont les témoignages n'empêchèrent pas le général Pourcet, dans son réquisitoire, de suivre point par point le rapport du général de Rivière, sans se préoccuper des brèches que certaines dépositions y avaient faites et qui le réduisaient à l'état d'assez piètre lambeau. Bien mieux, il y ajouta le grief de trahison, que le rapporteur, quoique piloté par le livre *Metz, campagne et négociations*, n'avait pas osé formuler.

Il est regrettable que Me Lachaud ait suivi le général Pourcet dans l'énumération des villes où l'on avait tout détruit et tout fait sauter avant de les rendre, et se soit ainsi laissé promener par lui aux antipodes, sans autre réplique que de lui rétorquer les places fortes, situées dans les mêmes parages où rien n'avait été détruit, où rien n'avait sauté, quand il avait là, à deux pas, Paris sous la main.

Je ne sache pas qu'il ait rien sauté à Paris autre chose que le gouvernement, qui rebondit jusqu'à Versailles, où il retomba sur ses pieds sans casser

même un verre de ses lunettes. Tout a été religieusement rendu à l'ennemi.

Or, la capitulation de Paris n'ayant pas été incriminée, on ne saisit pas clairement ce que l'on reprochait à celle de Metz. Il y aurait cependant eu lieu de ce chef à un procès assez curieux, qui n'aurait eu qu'un seul défaut : empêcher celui de l'*autre,* comme disait le maréchal de Mac-Mahon.

Le duc d'Aumale, en signant la sentence, signa en même temps le livre, fait à l'aide de documents officiels illégalement détournés, sur lequel l'auteur n'avait pas même osé mettre sa signature. Un fils de France l'a adopté comme son œuvre. Personne ne le lui réclamera.

Depuis ce jour, il n'a plus été appelé Monsieur le Président.

M. d'Andlau, général de division, sénateur — il y a des livres qui rapportent gros — attend tout là-bas, en Amérique, que la prescription lui permette de retrouver une famille, il faut l'avouer, des plus honorables et cruellement frappée par sa faute et de revoir ses pénates, à lui interdits par un jugement le condamnant à cinq ans de prison, 3 000 francs d'amende et dix ans d'interdiction des droits mentionnés à l'article 42 du Code pénal, pour avoir fait commerce du ruban de la Légion d'honneur. Une vétille à l'époque où nous vivons. Je pense que l'on s'est trompé et que c'est à cause de son livre.

M. le duc d'Aumale a eu aussi ses petits désa-

gréments. Accepté comme général de division bon teint, lorsqu'il s'agissait de juger le maréchal, après ce service rendu, on a fini par s'apercevoir qu'il ne pouvait pas l'être. Il s'est fâché tout rouge et serait tout là-bas, en Belgique, en Allemagne ou en Angleterre, sans des générosités faites en haut lieu et d'autant plus princières que, lorsqu'on s'y laisse aller dans la famille, elles font toujours un gros crève-cœur.

LES FONDS SECRETS ONT PAYÉ LES FRAIS DU PROCÈS DU MARÉCHAL.

On connaît l'histoire de son évasion et du dévouement de la maréchale en cette circonstance. J'ai été sévère envers elle, pour ce qui a suivi, dans la *Légende de Metz*. J'ai eu tort. Le désaccord s'était mis entre les deux époux et une séparation à l'amiable était le meilleur parti à adopter par tous les deux.

La légende créée par Gambetta s'attacha au maréchal jusque par delà le cercueil.

On télégraphiait de Madrid le 25 septembre 1888 :

L'enterrement de Bazaine a eu lieu hier à quatre heures et demie. Dans la rue, il y avait quelques groupes de curieux qui regardaient le char funèbre, attelé de six chevaux, et les laquais poudrés. Devant la porte, une vingtaine d'amis du défunt, tous Espagnols. Parmi eux, le maréchal Martinez Campos, *un seul Français :* UN CURÉ.

Dans la loge du concierge, on avait placé un registre, sur lequel on remarquait les noms de quelques nobles et de plusieurs généraux.

Une trentaine de personnes seulement accompagnè-

rent le convoi dans quatre voitures particulières et cinq voitures de louage.

Le corps de Bazaine était revêtu d'un habit noir, ayant la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière. Sur le cercueil, on avait placé l'épée et les épaulettes qu'il avait portées lors de la capitulation de Metz! — *Le venin perce jusque dans le point d'exclamation.*

Aucune couronne. Pas une tête ne s'est découverte quand le cortège s'est mis en marche pour traverser Madrid jusqu'au cimetière San-Yusto. Un prêtre espagnol, le conseiller d'État Laserna, parent de Mme Bazaine, et le fils du défunt, menaient le deuil.

Toute la colonie française, qui se compose de plus de 8000 personnes s'est abstenue de suivre le convoi et même de paraître sur son passage. — *Pauvres gens!*

Ce *seul* Français, ce CURÉ, fidèle à la mémoire du maréchal, était M. Olympe Zill Desilles, prêtre du diocèse de Séez, résidant à Madrid.

Il avait écrit sur le registre mortuaire :

Dans le sac d'un militaire français qui de simple soldat devient maréchal de France, il n'y a pas de place pour la trahison.

Vive le brave maréchal!

Je n'ai jamais eu l'honneur de le voir; toute ma vie j'aurai celui de le défendre.

O. ZILL DESILLES.

Moi qui l'ai vu, j'ai écrit ce livre. Je souhaite, ne pouvant plus l'offrir au maréchal, qu'il parvienne un jour à ses enfants.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 27512.

